

TABLE DES MATIERES

VII. Chapitre 7 : Plan d'action.....	2
VII.1. Présentation du volet opérationnel du document unique de gestion	3
VII.1.1. Les mesures contractuelles	4
VII.1.2. Les mesures non contractuelles	7
VII.1.3. Les mesures sur l'Espace Naturel Sensible	7
VII.2. Stratégie de gestion	7
VII.2.1. Rappel sur les enjeux identifiés	7
VII.2.2. Rappel des objectifs de conservation	28
VII.3. Synthèse des mesures de gestion	30
VII.3.1. Calendrier prévisionnel du plan d'action.....	38
VII.4. Sommaire des fiches actions	45
VII.5. Les fiches actions détaillées.....	49

I. CHAPITRE 7 : PLAN D'ACTION



Figure 1 : Photo du groupe de travail sur la gestion de la fréquentation touristique pendant les ateliers de la phase II du plan d'action (Source : SMEC, 2015)

I.1. PRÉSENTATION DU VOLET OPÉRATIONNEL DU DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Le volet opérationnel du document unique de gestion présente les objectifs et la stratégie de gestion établis afin de respecter les objectifs de conservation définis à l'issue du diagnostic. Le plan d'action propose des mesures de gestion détaillées et des priorités d'actions en faveur des habitats et espèces identifiés sur le site B6, qui intègre le Site d'Intérêt Communautaire « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et l'Espace Naturel Sensible « Serre Boutièrots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène ».

Conformément aux orientations prises par l'Etat, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour la conservation des habitats et des espèces des sites Natura 2000 (décret n°201-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000). La mise en œuvre de ces mesures se fait de **manière volontaire et contractuelle**.

Les mesures de gestion établies dans ce document ont pour objectif principaux de :

- Conserver et restaurer le fonctionnement naturel des écosystèmes alluviaux et autres cours d'eau;
- Conserver des activités agricole et agropastorale garantes du bon état des habitats naturels et des espèces persistants au sein de cette trame ;
- Développer une hétérogénéité dans les peuplements forestier (essences autochtones, âges) et permettre un développement amenant des boisements à ma sénescence, dans le cadre d'une gestion durable agrosylvicole ;
- Conserver dans un bon état et restaurer les zones humides ;
- Limiter et contraindre le développement des espèces exotiques envahissantes ;
- Favoriser l'ouverture au public et maîtriser la fréquentation ;
- Gérer la fréquentation et les activités de loisirs ;
- Améliorer les connaissances sur le site d'un point de vue écologique et socio-économique ;
- Assurer un suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Sensibiliser la population locale aux richesses naturelles du site.

Dans le cadre de la politique ENS, les mesures de gestion établies dans ce document ont pour objectifs principaux d' :

- Etablir une stratégie de maîtrise du foncier ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine géologique ;
- Améliorer la connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors Directive Natura 2000.

Le diagnostic écologique et socio-économique établi précédemment a permis de mettre en évidence un bon état de conservation des habitats et des espèces sur l'ensemble du site. Ce constat est à modérer cependant sur l'état des boisements alluviaux sur certains tronçons qui ont tendance à régresser face à la colonisation des espèces exotiques envahissantes. Les problématiques principales concernant le maintien des habitats à enjeu fort sont directement liées aux activités humaines et à leur évolution : gestion forestière, agricole et pastorale notamment.

Le plan d'actions a pour but de proposer des mesures qui visent à maintenir et à restaurer la diversité biologique présente sur le site, tout en maintenant les activités humaines telles que les activités agropastorales, sylvicoles et touristiques.

La gestion d'un espace naturel passe d'une part par la gestion propre des habitats et des espèces présentes et leurs suivis scientifiques, et d'autre part par la sensibilisation et l'information des acteurs locaux et du public. La démarche Natura 2000 et la politique ENS ont pour but de concilier préservation de la biodiversité des écosystèmes et développement durable des territoires.

Les actions pouvant être mises en œuvre se traduisent par deux types de démarches différentes :

- ✓ **Les mesures contractuelles**, qui correspondent aux contrats Natura 2000 dont les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEc) et aux engagements de la charte Natura 2000. Ces outils du code de l'environnement permettent aux titulaires de droits réels et personnels, portant sur des parcelles du site, de gérer leurs terres en accord avec les objectifs de conservation du site. La charte peut également être signée par des structures (associations, fédérations, etc.) actives sur le territoire.
- ✓ **Les mesures non contractuelles**, telles que les conventions, les suivis et inventaires et autres dispositifs.

1.1.1. Les mesures contractuelles

Les mesures contractuelles correspondent à des outils de gestion du DOCUGE. Elles sont basées sur la participation **volontaire** des propriétaires et/ou des gestionnaires du site.

Ainsi, pour l'application du DOCUGE, toute personne physique ou morale titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 1. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le Préfet des contrats rémunérés dénommés **Contrats Natura 2000** dont les **Mesures Agri-Environnementales et Climatiques**. Cela concerne les propriétaires publics (communes), les propriétaires privés et les organismes de gestion des milieux naturels (associations)...

A travers ces mesures, les acteurs du territoire s'engagent, pour une durée de 5 ans, à adapter leurs modes de gestion aux objectifs de conservation du DOCUGE. Ces mesures définissent, via un cahier des charges, la nature et les modalités techniques d'intervention du contractant sur les parcelles. En contrepartie, l'Etat s'engage à lui verser une aide, dans le cadre d'un cofinancement Etat / Union Européenne. Il est également possible d'adhérer à la charte NATURA 2000 pour les mêmes parcelles.

A cela s'ajoute la possibilité pour le contractant d'être exonéré sous certaines conditions, tout au long de la période d'engagement, de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFPNB). Les contrats Natura 2000 financent des investissements ou des actions d'entretien **non productif**.

Les parcelles pouvant bénéficier d'un contrat Natura 2000 sont de 3 types :

- Les parcelles ni agricoles-ni forestières.
- Les parcelles forestières ;
- Les parcelles agricoles prises en compte par les MAEC.

CONTRATS NATURA 2000 NI AGRICOLES – NI FORESTIERS (NI-NI)

Ils constituent un outil pour l'application des documents d'objectifs. Ils permettent d'engager des mesures à but non productif, sur tous les types de milieux. Les contrats sont établis sur la base **d'engagements volontaires** assumés par le titulaire de droits. Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Il est signé entre le Préfet et le titulaire de droits réels ou personnels des terrains concernés.

Ainsi, à travers ces mesures, les acteurs du territoire s'engagent, pour une durée de 5 ans (exceptés pour certains contrats en milieu forestier où la durée peut être de 30 ans) à adapter leurs modes de gestion aux objectifs de conservation du DOCUGE. Ces mesures définissent, via un cahier des charges, la nature et les modalités techniques d'intervention du contractant sur les parcelles visées en contrepartie de quoi, l'Etat s'engage à lui verser une aide, dans le cadre d'un cofinancement Etat-Union Européenne. Le contrat Natura 2000 bénéficie des financements communautaires (FEADER).

CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS

Le dispositif d'aide vise à l'amélioration et au développement du rôle écologique des forêts situées sur des sites Natura 2000. Il permet le financement des actions spécifiquement destinées à conserver les espèces et les habitats naturels ayant justifiés la proposition d'un site Natura 2000. Il s'agit d'actions à vocation non productive.

Les opérations éligibles sont mentionnées dans la circulaire de gestion, et précisées dans un arrêté préfectoral régional. Elles concernent la création ou le rétablissement de clairières, de mares forestières, la mise en œuvre de régénérations dirigées, l'entretien et la restauration de ripisylves, le débroussaillage manuel, les investissements visant à réduire l'impact des dessertes, des mises en défens, de l'information des usagers, de l'irrégularisation de peuplements.

Les financements mobilisés proviennent du FEADER (Fonds européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER= Etat+ Union Européenne) et du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). D'autres financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux et Généraux...) peuvent participer au financement de ce dispositif en fonction des choix opérés localement.

Les contrats Natura 2000 forestiers sont établis pour une durée minimale de 5 ans. Cependant, les contrats forestiers visant le développement des arbres sénescents sont signés pour 5 ans mais engagent le bénéficiaire à maintenir les arbres sénescents pendant 30 ans.

GARANTIE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS :

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers (si la propriété fait plus de 10ha), et d'aides publiques à l'investissement forestier.

CONTRATS NATURA 2000 : MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE)

Les MAE (anciennement les contrats territoriaux d'exploitation - CTE - ou contrats d'agriculture durable - CAD) s'inscrivent dans le dispositif européen et national de développement rural (2ème pilier de la PAC). Parmi les différentes MAE proposées actuellement aux agriculteurs (programmation PAC 2015-2020), les MAEC («C» pour « Climatique »), qui font suite aux MAE Territorialisées, constituent un outil privilégié de gestion des habitats et des espèces d'intérêts communautaires présents sur les surfaces agricoles. Elles permettent de couvrir les coûts supplémentaires et/ou pertes de revenus engendrés par les pratiques agroenvironnementales.

Sur la base d'un engagement volontaire, les MAEC sont contractualisables pendant 5 ans sur des parcelles agricoles déclarées à la Politique Agricole Commune (« dossier PAC » annuel) ; une parcelle non déclarée à ce jour doit faire l'objet d'une déclaration dans le dossier PAC pour pouvoir bénéficier d'aides surfaciques (la règle étant de déclarer l'ensemble des parcelles exploitées – aidées ou non – au cours de l'année par l'exploitation). L'agriculteur doit être dans la tranche d'âge de 18 à 67 ans la première année d'engagement.

Les agriculteurs qui s'engagent dans une MAEC doivent adapter leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire et leur exploitation. Les modalités de mise en œuvre sont définies dans les cahiers des charges élaborés dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de territoire. Il existe, comme pour tout contrat NATURA 2000, une contrepartie financière annuelle par hectare engagé où l'exploitant s'engage pour une durée de 5 ans. Comme tout engagement contractuel, un cahier des charges doit être respecté. Environ 5% des exploitations sont contrôlées chaque année par les services instructeurs afin de vérifier le respect de ces engagements.

Le **Programme de Développement Rural Hexagonal** (PDRH) est établi sur 7 ans. Il est soutenu par l'Union Européenne par le biais d'un financement FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Les régions sont désormais « autorités de gestion du FEADER » et, à ce titre, elles décident, après consultation de l'ensemble des acteurs concernés, du contenu du PDR et des mesures à mettre en œuvre. La programmation actuelle concerne la période 2014-2020.

S'agissant des MAEC, les régions s'appuient sur le Document de cadrage National (DCN) qui décrit le cahier des charges des MAEC. L'Etat est chargé de la négociation avec la Commission Européenne, afin que les MAEC puissent être mobilisées par les Régions. Plusieurs opérateurs peuvent proposer la mise en place de MAEC au travers d'un PAEC, comme les Parcs Naturels, les syndicats mixtes intercommunaux, etc.

Les MAEC de la PAC (2014-2020) concernent :

- **Des mesures systèmes** : le cahier des charges s'applique sur la totalité ou presque de l'exploitation;
- **Des mesures localisées** : à l'image des anciennes MAE territorialisées, ces mesures sont constituées d'engagements pris sur les parcelles où sont localisées les enjeux ;
- **Des mesures de protection des ressources génétiques** : protection des races menacées de disparition (PRM), préservation des ressources végétales (PRV), amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité (API).

La nouvelle programmation réside dans 4 mesures systèmes d'exploitation :

- Système d'exploitation herbagers et pastoraux individuels ;
- Systèmes d'exploitation herbagers et pastoraux collectifs ;
- Systèmes d'exploitation polyculture-élevage ;
- Systèmes d'exploitation de grandes cultures.

Afin de souscrire sur un site Natura 2000 une MAEC, celle-ci doit faire partie d'un projet au sein d'un territoire identifié comme zone d'action prioritaire (ZAC) au niveau régional. La sensibilisation et la participation d'une part significative des agriculteurs locaux est donc nécessaire afin d'établir un projet agro-environnemental de territoire. Il est réalisé en partenariat avec la chambre d'agriculture, en concertation avec les exploitants locaux. Ce projet sera ensuite soumis à validation auprès de la Commission Régionale (pilotée par la Région et la DRAAF).

Suivant l'exigence environnementale des mesures et selon les couverts visés, les montants d'aide sont, à titre indicatif, compris entre 50 et 900 euros l'hectare. L'enveloppe de FEADER consacrée aux MAEC entre 2015 et 2020 est de 200 M€ par an. L'Etat apporte un cofinancement de 25%. Les autres cofinanceurs sont les collectivités (Communes, Départements, Régions) ou les Agence de l'eau.

Le cas de l'Ardèche :

En Ardèche, la Chambre d'Agriculture d'Ardèche, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et 3 communautés de communes du plateau ardéchois portent le projet agro-environnemental et climatique « Pentes et Montagnes ardéchoises » (PAEC), visant l'agropastoralisme. Ce PAEC s'établit sur environ 80% du site B6, 12 MAEC différentes y sont proposées.

LES FINANCEMENTS

Les financements des mesures de gestion et de l'animation d'un site NATURA 2000 relève de crédits de fonctionnements (circulaire du 27 avril 2012 prise pour l'application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement et relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000).

Particularité lorsque les collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage d'un projet :

Conséquences de l'article 76 de la loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales sur la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Cet article introduit dans le code général des collectivités territoriales

l'article L.1111-10 instaurant le principe d'une participation minimale des collectivités territoriales au financement des projets dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage. Le quantum de cette participation minimale a été fixé par le législateur à 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet. Ces nouvelles dispositions, applicables depuis le 1er janvier 2012, impliquent un financement de ces contrats à hauteur de 80% et non plus 100% comme précédemment pour les collectivités.

LA CHARTE NATURA 2000

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document unique de gestion relatif au site Natura 2000. Son objectif est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de faire reconnaître ou de valoriser les actions qui permettent le maintien des habitats et des espèces remarquables. La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

Cf : Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement.

I.1.2. Les mesures non contractuelles

Ce ne sont pas des mesures contractuelles, il s'agit néanmoins d'actions qu'il est souhaitable de réaliser et qui participent à l'atteinte des objectifs visés par le DOCUGE.

Essentiellement représentées par des actions de sensibilisation et de communication, ces mesures visent à :

- ➔ Pérenniser l'animation du site ;
- ➔ Réaliser le suivi des habitats et des espèces ;
- ➔ Mettre en place des opérations de communication et de sensibilisation globales ;
- ➔ Faciliter l'accès à l'information environnementale pour un maître d'ouvrage dans le cadre d'une évaluation d'incidence Natura 2000.

La prise en charge du coût de ces opérations sera notamment définie dans des conventions établies entre l'Etat et la structure animatrice, dans le cadre de la mise en œuvre du DOCUGE.

I.1.3. Les mesures sur l'Espace Naturel Sensible

Une partie des objectifs et des actions sont communs à Natura 2000 et aux ENS. Certaines actions sont par contre spécifiques à l'ENS, notamment celles se rapportant à l'animation foncière, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine géologique, ainsi qu'à la connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors Directives Natura 2000.

I.2. STRATÉGIE DE GESTION

I.2.1. Rappel sur les enjeux identifiés

Ce site Natura 2000 occupe une superficie de 20 173 ha. La définition des mesures de gestion prend en compte les niveaux d'enjeu de conservation des habitats et espèces concernés, la faisabilité de l'action (moyens humains et financiers) ainsi que les besoins et attentes des différents acteurs du territoire.

Les principaux enjeux sur le territoire sont liés à :

- ➔ La conservation et à la restauration du fonctionnement naturelle des cours d'eau et des zones humides;

- La conservation des activités agricoles adaptées et respectueuses des enjeux de biodiversité, notamment les activités agropastorales dans le cadre de la préservation des milieux ouverts et semi-ouverts;
- Au développement naturel et au vieillissement des peuplements forestiers autochtones, dans le cadre d'une gestion durable agrosylvicole ;
- Au maintien et au développement des mosaïques d'habitats, des corridors et des réservoirs de biodiversité du site,
- Au maintien et au développement des espèces d'intérêt communautaire et remarquables ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- La gestion de la fréquentation et des activités de loisirs ;
- La communication et à la sensibilisation sur les valeurs écologiques et écosystémiques du site auprès des acteurs et des usagers

➤ Habitats naturels de la Directive Habitats

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNÉE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Faible	3,17	Introduction d'intrants, pompage, érosion des berges, aménagements (urbanisation notamment).	Maintenir les fonctionnalités hydrauliques naturelles de l'habitat et la qualité physicochimique de l'eau. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
3260 - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Modéré	1,94	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, exploitation intensive des ripisylves, fréquentation humaine, aménagement des cours d'eau (seuils), espèces invasives, changements hydrologiques	Maintenir les fonctionnalités hydromorphologique naturelle de l'habitat : son espace de bon fonctionnement ou espace de divagation qui engendre des dépôts, du méandrage et donc des habitats temporaires foyers d'une diversité faunistique et floristique patrimoniale. La continuité écologique (comprenant la libre circulation du débit solide, du débit liquide et des espèces au sein de ce réseau) doit être. De plus, la qualité physicochimique de l'eau doit être préservée. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
3280 -Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	78,5	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, exploitation intensive des ripisylves, fréquentation humaine, aménagement des cours d'eau (seuils), espèces invasives, changements hydrologiques	Maintenir l'hydrodynamisme naturel des cours d'eau, la continuité écologique (trame verte et bleu) et le bon état des milieux en interaction avec cet habitat, mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
4030 - Landes sèches européennes	Modéré	76,09	Dynamique de fermeture, abandon du pastoralisme, brûlis dirigé répété et important, aménagements	Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires, il est nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. Des actions de réouvertures et de maintien de ces milieux sont les axes de gestion liés à cet habitat. Pour les habitats en cours de fermeture, le gyrobroyage est à privilégier lorsque les parcelles concernées sont mécanisables. Dans un dernier recours, il peut être pratiqué le brûlis dirigé superficiel, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un brûlis surveillé et géré qui ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. L'objectif de réouverture et de maintien de cet habitat dans un bon état doit impérativement être complété d'une gestion durable. Pour cela des aides agro-pastorales peuvent être mobilisées et permettre de favoriser et pérenniser le pâturage. Améliorer les connaissances sur les pratiques pastorales.
5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	Modéré	157,16	Incendie	Pas de gestion spécifique préconisée.
5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Assez fort	1 282,28	Dynamique de fermeture vers reboisement, abandon du pastoralisme, brûlis dirigé répété et important, aménagements	Sur les formations primaires aucune pratique de gestion n'est préconisée. Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires Il est parfois nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. Pour les habitats en cours de fermeture, le gyrobroyage est à privilégier lorsque les parcelles concernées sont mécanisables. En dernier recours, il peut être pratiqué le brûlis dirigé superficiel, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un brûlis surveillé et géré qui ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. L'objectif de réouverture et de maintien de cet habitat dans un bon état doit impérativement être complété d'une gestion durable. Pour cela des aides agro-pastorales peuvent être mobilisées et permettre de favoriser et pérenniser le pâturage. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat.

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNÉE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*	Très Fort	0,54	Fréquentation humaine dont pollution (dépôts de détritiques), modifications hydrologiques, aménagements, espèces invasives.	Maintenir ces peuplements par l'hydrodynamisme naturel des cours d'eau. Mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site. Organiser les accès et la fréquentation.
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Fort	1 207,3	Dynamique de fermeture, surpâturage, fréquentation humaine	La gestion préconisée s'oriente vers des pratiques de pâturage et / ou de fauche en adéquation avec le maintien de cet habitat. Améliorer les connaissances sur les pratiques pastorales. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	Assez fort	9,98	Dynamique de fermeture, surpâturage, fréquentation humaine	Les formations à <i>Nardus</i> se localisent localement sur les parcours des hauts sommets des Boutières. Globalement bien conservées elles subissent deux dynamiques néfastes : - Une fermeture des prairies par abandon des pratiques pastorales ; - Un surpâturage localisé. La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche. Améliorer les connaissances sur les pratiques pastorales, et suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Assez fort	17,14	Dynamique de fermeture, mise en culture, surpâturage, fréquentation humaine, aménagements.	Une ré-ouverture mécanique puis un pâturage adapté sont préconisés dans le cas d'une fermeture du milieu. Une baisse du chargement (kg de poids vif/ha/durée du pâturage) pour les milieux surpâturés ne pouvant techniquement pas être fauchés serait approprié. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Faible	21,79	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), création de piste d'exploitation, fréquentation humaine, pollution, changements hydrologiques, dépôts de rémanents.	Ces milieux ne nécessitent pas de mesures spécifiques particulières. Elles bénéficieront toutefois des actions visant à rétablir une fonctionnalité naturelle des milieux aquatiques. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Modéré	760,89	Dynamique de fermeture, surpâturage, fertilisation, fréquentation humaine.	La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
6520 - Prairies de fauche de montagne	Assez fort	9	Dynamique de fermeture, mise en culture, surpâturage, fertilisation, fréquentation humaine	La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNEE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Assez fort	81,32	Fréquentation humaine	Le principe de non gestion sera privilégié, conjugué à un accompagnement des activités de loisir.
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Assez fort	75,28	Fréquentation humaine, surpâturage	La gestion consistera à limiter le surpâturage au niveau de certaines localités.
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme et milieux souterrains superficiels (MSS)	Assez fort	-	Fréquentation humaine, condamnation totale de la cavité (fermeture hermétique)	Conventionner avec propriétaire
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	Assez fort	142,05	Aménagements des berges (chenalisation, urbanisation, agriculture), exploitation du bois fréquentation humaine, pollutions, espèces invasives	Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site. Organiser les accès et la fréquentation.
9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Assez fort	1 389,42	Mise en culture, exploitation forestière non adaptée (exploitation en taillis, coupes à blanc, replantation d'espèces exogènes).	La mesure est la non gestion (ou libre évolution) devant favoriser la création d'îlots de peuplements matures et sénescents. En cas de gestion forestière une exploitation spécifique adaptée devra être mise en œuvre afin de préserver localement des îlots de vieillissement et certains sous-bois patrimoniaux (ex : formation spécifique à Houx). Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betulii</i>	Modéré	494,57	Exploitation forestière non-adaptée (coupes à blanc), fréquentation humaine, aménagements, replantation d'espèces exogènes	Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	41,3	Exploitation forestière non-adaptée (coupes à blanc), fréquentation humaine, aménagements, espèces invasives	Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Assez fort	4 841,5	Dynamique vers des systèmes forestiers mixtes, aménagements, maladies, espèces invasives	Le maintien voir la remise en culture des vergers abritant des arbres remarquables et/ou une strate arbustive intéressante d'un point de vue patrimonial (ex : landes à Myrtilles) Favoriser la transition des taillis mixte châtaignier-feuillus ou résineux vers des boisements matures « climaciques ». Soutenir la labellisation de la châtaigne d'Ardèche.
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Modéré	1,36	Surexploitation forestière non adaptée (exploitation en taillis, coupes à blanc).	La mesure est la non gestion (ou libre évolution) devant favoriser la création d'îlots de peuplements matures et sénescents. En cas de gestion forestière une rotation de coupe de plus de 30 ans est préconisée. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.

Tableau 1 : Menaces et axes de gestion par habitats naturels de la Directive habitats

➤ Espèces de la Directive Habitats et remarquables

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
Flore				
1657 DH V	Gentiane jaune <i>Gentiana lutea</i>	Négligeable		
1762 DH V	Arnica des montagnes <i>Arnica montana</i>	Négligeable		
1849 DH V	Fragon <i>Ruscus aculeatus</i>	Négligeable		
1900 DH IV	Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis</i>	Fort	Espèce liée aux zones humides, donc tributaire de la ressource quantitative et qualitative en eau. Les populations de la vallée de la Dunière se développent dans les interstices rocheux du cours d'eau, elles sont stables et ne souffrent d'aucune menace directe. Celle de Creysseilles est située en bordure de route (fauche), la colonisation par les espèces ligneuses (Aulne) en périphérie est importante.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau. Ponctuellement, aux endroits favorables à son installation et à son évolution, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les petits ruisseaux temporaires (valorisation en bois de chauffe). Suivre l'état de la population présente sur site (stations connues et recherche de nouveaux groupes d'individus). Veille vis-à-vis du piétinement, de la réalisation de travaux (entretien des routes) et de l'artificialisation du milieu.
6172 DH V	Narcisse à feuilles de jonc <i>Narcissus assoanus</i>	Négligeable		
/	Ciste de Pouzolz <i>Cistus Pouzolzii</i>	Très fort	Fermeture du milieu, brûlis dirigé répété et intensif, surpâturage	Conventionnement avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée des populations de Cistes de pouzolz. Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des espèces ligneuses (notamment bruyère arborée et Pins). Suivre l'état de conservation des populations connues en y incluant la réalisation d'un bilan stationnel. Rechercher la présence d'autres stations sur le site B6.
/	Orchidée du castor <i>Epipactis fibri</i>	Très fort	Exploitation forestière. Développement d'espèces exotiques envahissantes. Aménagement du Rhône.	Constitution d'un îlot de vieillissement au droit des populations. Limitation d'espèces exotiques envahissantes. Suivre l'état des populations et leur dynamique.
/	Spergulaire des moissons <i>Spergula segetalis</i>	Très fort	Intensification des pratiques culturales, fermeture vers une dynamique de colonisation de ligneux, mise en culture des tonsures annuelles.	Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les stations localisées : conventionnement avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée Suivre l'état de conservation des stations concentrant la majeure partie des effectifs.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
/	Orchis à odeur de punaise <i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, <i>Pridgeon & M.W.Chase</i>	Fort	Mise en culture (prairies temporaires). Surpâturage. Intensification du régime de fauche. Fertilisation.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau. Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée. Suivre l'état des populations et leur dynamique.
/	Orchis à odeur de vanilla <i>Anacamptis fragrans</i> (Pollini) R.M.Bateman	Fort	Mise en culture (prairies temporaires). Surpâturage. Intensification du régime de fauche. Fertilisation.	Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée.
/	Laiche des bourbiers <i>Carex limosa</i> L	Fort	Drainage des zones humides.	Confirmer sa présence sur le site, rechercher les populations.
/	Cerfeuil noueux <i>Chaerophyllum nodosum</i> (L.) Crantz, 1767	Fort	Population en condition anthropique (ruine).	Aucune action nécessaire.
/	Ciste à feuilles de Laurier <i>Cistus laurifolius</i> L., 1753	Fort	Fauche des bords de routes. Aménagements routiers.	Mettre en œuvre des actions de gestion des espèces ligneuses. Sensibiliser les services des routes (département 07). Suivre des populations.
/	Roquette d'Orient <i>Conringia orientalis</i> (L.) Dumort.	Fort	Présumé disparu sur le site.	Rechercher des populations.
/	Petit cytise glabre <i>Cytisus elongatus</i> Waldst. & Kit.	Fort	Présumé disparu sur le site.	Rechercher des populations.
/	Jonc en têtes <i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772	Fort	Mise en culture des tonsures annuelles. Surpâturage.	Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée des populations de <i>Spergularia segetalis</i> . Réaliser un suivi du groupe écologique.
/	Illécèbre verticillé <i>Illecebrum verticillatum</i>	Fort	Drainage des zones humides, mise en culture, fermeture du milieu Une seule population stable (croupe écorchée) sur la commune de Saint-Julien-du-Gua (serre Long). Potentiellement menacée par le surpâturage	Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les stations localisées. Suivre l'état de conservation des stations concentrant la majeure partie des effectifs.
/	Orpin velu <i>Sedum villosum</i> L.	Fort	Mise en culture des tonsures annuelles. Surpâturage.	Aucune action nécessaire.
/	Achillée tomenteuse <i>Achillea tomentosa</i> L., 1753	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire au niveau de l'espèce bien qu'une réflexion puisse être engagée sur la conservation des îlots basaltiques.
/	Égiloïpe cylindrique <i>Aegilops cylindrica</i> Host	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire au niveau de l'espèce bien qu'une réflexion puisse être engagée sur la conservation des îlots basaltiques.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
/	Orchis à fleurs laches <i>Anacamptis laxiflora</i>	Assez fort	Mise en culture (prairies temporaires). Surpâturage. Intensification du régime de fauche. Fertilisation. Drainage des zones humides.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau. Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée. Réaliser un suivi du groupe écologique.
/	Pulsatille rouge <i>Anemone rubra Lam.</i>	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire au niveau de l'espèce bien qu'une réflexion puisse être engagée sur la conservation des îlots basaltiques.
/	Laiche à deux étamines <i>Carex diandra Schrank</i>	Assez fort	Présumé disparu sur le site.	Rechercher des populations.
/	Rosolis à feuilles rondes <i>Drosera rotundifolia L.</i>	Assez fort	Drainage des zones humides.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau.
/	Gagée de Bohême <i>Gagea bohemica</i>	Assez fort	Surpâturage	Aucune action nécessaire au niveau de l'espèce bien qu'une réflexion puisse être engagée sur la conservation des îlots basaltiques.
/	Spéculaire miroir de Vénus <i>Legousia hybrida (L.) Delarbre</i>	Assez fort	Présumé disparu sur le site. Intensification des pratiques culturales	Aucune action nécessaire.
/	Oenanthe faux boucage <i>Oenanthe pimpinelloides L.</i>	Assez fort	Mise en culture (prairies temporaires). Surpâturage. Intensification du régime de fauche. Fertilisation. Drainage des zones humides.	Avoir une bonne gestion de la ressource en eau. Conventionner avec les propriétaires/exploitants pour une gestion adaptée. Réaliser un suivi du groupe écologique.
/	Pédiculaire des marais <i>Pedicularis palustris L.</i>	Assez fort	Présence à confirmer sur le site (confusion avec <i>P. sylvatica</i> ?). Drainage des zones humides.	Rechercher des populations.
/	Psilure <i>Psilurus incurvus (Gouan) Schinz & Thell.</i>	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire.
/	Trèfle patte-de-lièvre <i>Trifolium sylvaticum Gérard ex Loisel.</i>	Assez fort	Surpâturage.	Aucune action nécessaire.
/	Petite Naïade <i>Najas minor All., 1773</i>	Assez fort	/	/

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
Mammifères (Hors chiroptères)				
1337	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	Modéré	Aménagements des berges (urbanisation, mise en culture), pollution, dérangement, changement hydrologique.	Avoir une gestion des activités de loisirs liés aux rivières compatible avec la présence de l'espèce ; Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art ; Maintenir des formations arbustives et arborées rivulaires avec prédominance des jeunes salicacées ; Favoriser la libre évolution des forêts alluviales et la présence de bois mort ; Communiquer/sensibiliser des agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), des pêcheurs, des microcentraliers.
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Assez fort	Aménagements des berges (urbanisation, mise en culture), pollution, dérangement, changement hydrologique.	Avoir une gestion des activités de loisirs liés aux rivières compatible avec la présence de l'espèce ; Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art ; Maintenir des formations arbustives et arborées rivulaires, ainsi que des embâcles sur les secteurs où les enjeux de sécurité publique ne sont pas prégnants ; Favoriser la libre évolution des forêts alluviales et la présence de bois mort ; Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art ; Communication/sensibilisation des agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), des pêcheurs, des microcentraliers.
1360	Genette commune <i>Genetta genetta</i>	Modérée	Exploitation forestière intensive (coupe à blanc, absence d'îlots de vieillissement, etc.).	Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ; Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus ; Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
1361	Lynx boréal <i>Lynx lynx</i>	non qualifiable	Pas de menace identifiée.	Participer à l'observatoire de suivi de l'espèce.
5560	Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	Modéré	Aménagements des berges, dérangements.	Favoriser les bordures végétales et les berges en pentes douces, proscrire les actions de curage et de décapage des berges. La végétation aquatique doit rester le plus possible en place ; Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données et renforcer les données nationales (SFEPM).

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
Chiroptères				
1303	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Assez fort	Inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation, fragmentation des habitats.	<p>Maintenir les haies, les pâtures et les prairies de fauche, limiter voire stopper l'emploi de pesticides, de vermifuges notamment à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs ;</p> <p>Maintenir le bon état des zones humides, des ripisylves, des cours d'eau, ainsi que la fonctionnalité des corridors végétaux et aquatiques, et des mosaïques d'habitats ;</p> <p>Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ;</p> <p>Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs ;</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes ;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1304	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Assez fort	Inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation, fragmentation des habitats.	<p>Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ;</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce et ses habitats de chasse. L'impact sur l'espèce de l'utilisation de certains produits vermifuges à forte rémanence est à préciser ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Modéré	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation.	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ;</p> <p>Maintenir le bon état des zones humides, des ripisylves, des cours d'eau, ainsi que la fonctionnalité des corridors végétaux et aquatiques Adapter et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1309	Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Faible	Inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation, fragmentation des habitats.	<p>Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Modéré	Dérangement dans les cavités, urbanisation, insecticides.	Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides, les cours d'eau, les ripisylves et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ; Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues ; Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en milieu souterrain, limiter ou interdire leur accès au public ; Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, les gestionnaires forestiers et les acteurs du monde agricole à la préservation des Chiroptères ; Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ; Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
1312	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	Faible	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation.	Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;
1314	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	Faible	Gestion intensive des forêts (ripisylves notamment pour cette espèce), dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ; Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ; Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ; Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ; Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
1317	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Faible	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation.	Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;
1320	Murin de Brandt <i>Myotis brandtii</i>	Modéré	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation.	Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles. Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus ; Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ; Adapter (éclaircir vers le bas par exemple) et limiter les éclairages publics ; Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ; Maintenir un réseau de gîtes potentiels par la création d'îlots de vieillissement ; Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ; Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1321	Murin à oreilles échancrées	Modéré	Gestion intensive des forêts (ripisylve notamment), dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2 km autour des colonies connues (maintien de haies, des prairies permanentes, limitation de l'emploi de pesticides...);</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants);</p> <p>Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés);</p> <p>Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage;</p> <p>Limiter ou adapter les traitements chimiques (charpente, bords de route);</p> <p>Sensibiliser le public, les gestionnaires forestiers et les agriculteurs à l'utilité des chiroptères et à leur protection;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1322	Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	Faible	Dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires);</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants);</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris);</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Assez fort	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt;</p> <p>Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles;</p> <p>Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager la création d'îlots de sénescence et le vieillissement naturel des forêts;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics;</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans par la création d'îlots de vieillissement;</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1324 1307	Grand/ Petit murin <i>Myotis myotis/ blythii</i>	Modéré	Gestion intensive des forêts (ripisylve notamment), dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir des haies, des pâtures et prairies de fauche...);</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau ;</p> <p>Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers ;</p> <p>Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ;</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Protéger les sites de reproduction et d'hibernation ;</p> <p>Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris).</p>
1326	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Faible	Dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p>
1327	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	Faible	Dérangements des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1328	Grande noctule <i>Nyctalus lasiopterus</i>	non qualifiable	-	-

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1329	Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	Faible	Dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1330	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	Faible		
1331	Noctule de Leisler <i>Nyctalus Leisleri</i>	Faible	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1333	Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	Faible	-	-

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
2016	Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Faible	Dérangements des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
5003	Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i>	Faible	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
5009	Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Faible		<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p>
5365	Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	Faible	Gestion intensive des forêts (les ripisylves notamment), dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides.	<p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (mettre en œuvre une opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Rechercher et caractériser les gîtes de reproduction de cette espèce</p> <p>Etudier les terrains de chasse de l'espèce par radiopistage ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce (recherche de colonies de reproduction, caractérisation des habitats de chasse, étude des échanges populationnels entre gîtes de reproduction et d'hivernation, étude de la mortalité provoquée par les parcs éoliens,...).</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
Amphibiens				
1191	Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Pas de préconisation de gestion.
1193	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	Assez fort	Colonisation d'autres espèces, changements hydrologiques, aménagements des cours d'eau.	Restauration des continuités écologique : effacement des ouvrages hydrauliques hors d'usage, protection des stations les plus sensibles ; Suivi des populations, communication.
1205	Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Pas de préconisation de gestion.
1209	Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	Modéré	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Pas de préconisation de gestion.
1212	Grenouille rieuse <i>Rana ridubenda</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Pas de préconisation de gestion.
1213	Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	Modéré	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Pas de préconisation de gestion.
2351	Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	Faible	Introduction d'intrants, baisse de la qualité de l'eau, pompage (influence des débits d'étiage), changements hydrologiques.	Conserver des cours d'eau de tête de bassin en bon état de conservation. Avoir une gestion des activités de loisirs liés aux rivières compatible avec la présence de l'espèce ; Communiquer/sensibiliser les agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), les pêcheurs, etc.
2355	Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions.	Améliorer les connaissances sur cette espèce.
2360	Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	Modéré	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Maintenir des zones humides (mares ou écoulement) temporaires ou sub-permanentes.
2361	Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Pas de préconisation de gestion.
-	Triton alpestre <i>Ichthyosaura alpestris</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Améliorer les connaissances sur cette espèce.
Reptiles				
1256	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Faible	Perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
1283	Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	Faible	Urbanisation, fertilisation, destruction directe par l'homme (confondue avec la vipère).	Pas de gestion spécifique préconisée.
2428	Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i>	Modéré	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
2432	Orvet <i>Anguis fragilis</i>	Faible	Urbanisation, disparition des plaines humides.	Pas de gestion spécifique préconisée.
2452	Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i>	Modéré	Urbanisation, destruction directe par l'homme (confondue avec la vipère).	Pas de gestion spécifique préconisée.
2467	Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	Faible	Erosion des berges, fréquentation humaine, pollution, aménagements des cours d'eau.	Pas de gestion spécifique préconisée.
2469	Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	Faible	Erosion des berges, fréquentation humaine, pollution, aménagements des cours d'eau, action directe par l'homme (confondue avec la vipère).	Pas de gestion spécifique préconisée.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
2471	Vispère aspic <i>Vipera aspis</i>	Faible	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, fertilisation.	L'espèce est présente sur tout le territoire B6 à la faveur des milieux xériques ; Pas de gestion spécifique préconisée.
5179	Lézard vert <i>Lacerta billineta</i>	Faible	Urbanisation, Intensification des pratiques culturales.	Pas de gestion spécifique préconisée.
5670	Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	Faible	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
5883	Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	Assez fort	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, amendement des cultures.	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts ; Favoriser l'activité agro pastorale ; Maintenir et restaurer les terrasses ainsi que les garennes (à créer) localisées à proximité des populations connues ; Reconnecter les populations ; Identifier et suivre les noyaux de population dfe cette espèce à l'échelle du site
6091	Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i>	Faible	Exploitation du bois, perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
Invertébrés				
1036	Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i>	Fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), détérioration des berges, fréquentation humaine, baisse de la qualité de l'eau, changements hydrologiques.	Améliorer les connaissances locales sur l'espèce (aire d'occupation, état de conservation de la population).
1041	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	Modéré	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), détérioration des berges, fréquentation humaine, baisse de la qualité de l'eau, changements hydrologiques.	Améliorer les connaissances et suivre les populations de libellules.
1044	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Fort	Baisse de la qualité de l'eau et disparition des petits cours d'eau (dont béalières).	Rechercher et suivre les populations reproductrices potentielles.
1050	Mangicienne dentelée <i>Saga pedo</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
1053	Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture, surpâturage, mise en culture des prairies humides, entretien des bords de routes (fauchage).	Mettre en place une gestion des milieux ouverts frais/humides, Améliorer la connaissance sur cette espèce.
1057	Apollon <i>Parnassus apollo</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
1058	Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>	Assez Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Espèce en régression dans les milieux collinaires ; Mettre en place une gestion des milieux ouverts ; Améliorer les connaissances et suivre la dynamique de population de cette espèce.
1065	Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Espèce non contactée	-	Améliorer les connaissances sur cette espèce : recherche de zone de présence (observation d'individus volants) et de reproduction (recherche des nids communautaire sur la plante hôte)
1083	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Faible	Sylviculture intensive et absence de bois mort.	Espèces ne présentant pas d'enjeu de conservation notable. Elle doit être considérée comme espèce parapluies des cortèges saproxylophages.
1088	Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Faible	Sylviculture intensive et absence de bois mort.	

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
6167	Gomphe à pattes jaunes <i>Gomphus flavipes</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
/	Coléoptères saproxyliques (<i>Dermestes sanguinicollis, Brachygonus ruficeps, Lacon quercus, Eucnemis capucina, Hypulus quercinus, Tereus cylindricus, ...</i>)	Fort	Sylviculture intensive et absence de bois mort.	Mettre en œuvre une gestion sylvicole permettant la création d'îlots de vieillissement et une gestion forestière adaptée à ce groupe (production de bois mort).
/	Hermite <i>Chazara briseis</i>	Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Mettre en œuvre une gestion des milieux ouverts ; Rechercher une population indigène.
/	Dectique des brandes <i>Gampsocleis glabra</i>	Assez Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Mettre en œuvre une gestion des milieux ouverts.
/-	Criquet de l'Aigoual <i>Chortippus saulciy algoaldensis</i>	Assez Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Mettre en œuvre une gestion des milieux ouverts.
/	Azuré des orpins <i>Scolitantides orion</i>	Assez Fort	Urbanisation, entretien des bords de routes (fauchage).	Prodiquer la non gestion pour les populations en milieu naturel (falaises, gorges) ; Promulguer une gestion adaptée des bords de route pour les populations anthropogènes.
/	Mercure <i>Arethusana arethusa</i>	Modéré	Urbanisation, dynamique de fermeture.	Espèce en régression généralisée ; Mettre en œuvre une gestion des milieux ouverts ; Améliorer les connaissances et suivre la dynamique de population de cette espèce.
/	Petit Mars changeant <i>Apatura ilia</i>	Faible	Urbanisation, détérioration des berges.	Espèce discrète, localement inféodée aux ripisylves : Mettre en œuvre une gestion conservatrice des boisements rivulaires.
/	Proserpine <i>Zerynthia rumina</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
Espèces aquatiques				
1092	Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	Très fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, maladie, pollutions, changements hydrologiques.	Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique du bassin ; améliorer la qualité du rejet de la station d'épuration de Saint-Pierreville ; Eviter toute modification de l'habitat ; éviter le piétinement des berges par le bétail (destruction des habitats de berges et augmentation des matières en suspension), notamment sur le Ru des Coins (en amont du pont de la RD244), proposé au classement frayère pour l'espèce au titre de la loi et du L 432-3 du code de l'environnement ; Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique ; Continuer les expérimentations d'éradication de <i>P. leniusculus</i> .
1095	Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i>	Espèce non contactée		
1096	Lamproie de planer <i>Lampetra planeri</i> Espèce donnée présente dans la version précédente du FSD mais quasi absente du bassin versant rhodanien	Espèce non contactée	Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Rester informé des travaux d'aménagement des grands ouvrages du Rhône (passe à poissons), qui permettront d'ici quelques années de reconnecter le bassin versant de l'Eyrieux à la Méditerranée ; Une fois la reconnexion du bassin versant de l'Eyrieux faite avec la méditerranée, mettre en place un suivi des poissons dits « grands migrants » sur l'Eyrieux et ses affluents et voir l'évolution des populations de ces derniers.
1103	Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i>	Espèce non contactée	Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1126	Toxostome <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, risque d'hybridation, pollutions, changements hydrologiques.	Espèce présente essentiellement au niveau de milieux déjà dégradés, d'un point de vue morphologique ou physico-chimique. Vulnérabilité également à la compétition interspécifique avec le Hotu, et au risque d'hybridation.
1131	Blageon <i>Telestes souffia</i>	Assez fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, risque d'hybridation, pollutions, changements hydrologiques.	Pas de gestion spécifique préconisée.
1134	Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	Assez fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, pollutions, changements hydrologiques.	Manque de données et de connaissances au sujet de cette espèce. Risque essentiellement lié au maintien des populations d'unionidae, sensibles à la qualité de l'eau et des sédiments.
1138	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	Fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, risque d'hybridation, pollutions, changements hydrologiques.	Réactualiser l'étude sur la répartition de l'espèce à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux, sur la base de celui de 2002 afin de préciser la dynamique (négative) de l'espèce et la quantifier ; Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique du bassin ; Eviter toute modification et fragmentation de l'habitat (continuité écologique) ; Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique ; Risque par ailleurs d'hybridation avec le Barbeau fluviatile sur la partie basse des affluents.
	Anguille <i>Anguilla anguilla</i>	Fort	Non constatée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Rester informé des travaux d'aménagement des grands ouvrages du Rhône (passe à poissons), qui permettront d'ici quelques années de reconnecter le bassin versant de l'Eyrieux à la Méditerranée ; Une fois la reconnexion du bassin versant de l'Eyrieux faite avec la méditerranée, mettre en place un suivi des poissons dits « grands migrants » sur l'Eyrieux et ses affluents

Tableau 2 : Menaces et axes de gestion par espèces de la Directive habitats et remarquable (Hors oiseaux)

➤ Oiseaux de la Directive oiseaux

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
A018	Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	Espèce non contactée	-	Pas de gestion spécifique préconisée.
A0379	Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	Fort	Dynamique de fermeture.	Maintenir une agriculture extensive et des habitats semi-ouverts ; Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif. Favoriser la présence d'un réseau boisé ponctuel (haies, bosquets) et d'une strate arbustive conséquente (landes à genêts) ; Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 et améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.
A072	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Faible	Exploitation forestière intensive.	Favoriser le maintien des zones boisées mixtes, les effets de lisières et les zones de clairières ; Définir l'utilisation spatiale du site B6 par l'espèce en période de reproduction.
A073	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Faible	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine.	Préserver les boisements rivulaires (gestion raisonnée des boisements) ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A074	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Modéré	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine.	Réaliser des prospections approfondies afin de définir le statut de cette espèce dans le secteur des Boutières ; Maintenir des zones favorables à la reproduction de l'espèce ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A078	Vautour fauve <i>Gyps vulvus</i>	Faible	Abandon du pastoralisme, dynamique de fermeture des milieux, produits phytosanitaires.	Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A080	Circaète-Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Modéré	Electrocution, collision, dynamique de fermeture, abandon de l'élevage.	Maintenir des zones ouvertes et semi-ouvertes utilisées comme zones de chasse ; Maintenir et développer les systèmes agro-pastoraux extensifs avec réouverture des milieux trop fermés, Mettre en place une gestion raisonnée des massifs boisés ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A084	Busard cendré <i>Milvus milvus</i>	Fort	Dynamique de fermeture.	Favoriser le maintien des zones semi-ouvertes (landes) ; Maintenir et développer les systèmes agro-pastoraux extensifs avec réouverture des milieux trop fermés ; Mettre en place une gestion raisonnée des massifs boisés ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A136	Monticole bleue <i>Monticola solitarius</i>	Espèce non contactée	-	Pas de gestion spécifique préconisée.
A224	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Modéré	Urbanisation, exploitation intensive forestière, fréquentation humaine.	Maintenir et développer les systèmes agro-pastoraux extensifs avec réouverture des milieux trop fermés, Mettre en place une gestion raisonnée des massifs boisés ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A246	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Modéré	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine.	Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif et les zones de boisements clairsemés ; Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 et améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
A255	Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Espèce non contactée	-	Pas de gestion spécifique préconisée.
A264	CinCLE plongeur <i>Cinclus cinclus</i>	Faible	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étéage), érosion des berges, fréquentation humaine, pollutions, changements hydrologiques.	Maintenir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ; Maintenir une qualité physico-chimique des cours d'eau et prévenir des pollutions.
A302	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Modéré	Urbanisation, fermeture des milieux, exploitation forestière intensive.	Préserver les secteurs de landes à genêts, via l'élevage extensif ; Maintien et développement du système agro-pastoral extensif avec réouverture des milieux trop fermés et maintien des landes à genêts sur les secteurs des serres ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A338	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Modéré	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine.	Maintien et développement du système agro-pastoral extensif avec réouverture des milieux trop fermés et maintien d'une strate arbustive et d'un réseau de haies ; Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A350	Grand corbeau <i>Corvus corax</i>	Modéré	-	Pas de gestion spécifique préconisée.
/	Martinet à ventre blanc <i>Tachymarptis melba</i>	Modéré	Utilisation de produits phytosanitaires.	Réaliser des prospections afin d'identifier de nouveaux couples nicheurs et préserver le bâti le cas échéant ; Identifier les sites de reproduction en contexte urbanisés et préconiser des mesures de gestion sur ces bâtiments (calendrier de travaux, préservation des nids) ; Affiner les connaissances sur l'écologie et la répartition de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
/	Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i>	Modéré	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étéage), érosion des berges, fréquentation humaine, changements hydrologiques.	Favoriser la préservation des zones de reproduction (action de sensibilisation, gestion) ; Améliorer les connaissances de l'espèce au sein du site (Répartition, écologie).

Tableau 3 : Menaces et axes de gestion par espèces d'oiseaux de la Directive Oiseaux et remarquables

I.2.2. Rappel des objectifs de conservation

OBJECTIFS NATURA 2000 ET OBJECTIFS COMMUNS NATURA 2000 ET ESPACE NATUREL SENSIBLE

➤ Gestion et protection des habitats naturels et espèces

HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés

HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés

HAB.3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés

HAB. 4 : Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides : tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc., et les habitats naturels et les habitats d'espèces associés

HAB.5 : Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales

ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables

➤ Amélioration des connaissances et suivi scientifique

SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;

SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques ;

SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation.

➤ Communication et sensibilisation

COM.1 : Sensibiliser et informer ;

COM.2 : Gérer la fréquentation ;

COM.3 : Communiquer et porter à connaissance.

➤ Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE

ANIM.1 : Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À L'ESPACE NATUREL SENSIBLE

➤ **Foncier et géologie**

GEOL.1 : Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable

FON.1 : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel

I.3. SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des actions proposées ainsi que leur niveau d'enjeu. Les niveaux de priorité ont été définis en fonction des enjeux prioritaires définis dans le diagnostic et de la faisabilité technique.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES			
HAB.1 Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés	HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleue/corridor écologique)	HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	1
		HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	1
		HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces	2
	HAB.1.2 : Contribuer à faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages et aider à trouver des solutions alternatives aux prélèvements pendant la période estivale	HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et mettre en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	2
	HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site	HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)	1
		HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)	1

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES			
HAB.2 Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés	HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées	HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées	1
		HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	1
	HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site	HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs	1
		HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives	2
	HAB.2.3 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel	HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	3
	HAB.3 Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés	HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers	HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor
HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences			1
HAB.3.1.3 : Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de St Julien du Gua			2
HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles)		HAB.3.2.1 : Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	2

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES			
HAB. 4 Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides, tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés	HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation	HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	1
		HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	1
HAB.5 Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales	HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.	HAB.5.1.1 : Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeu	1
		HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	1
ESP.1 Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables	ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables	ESP.1.1.1 : Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	3
		ESP.1.1.2 : Mettre en place des placettes d'équarrissage	3
		ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	3

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES			
SUI.1 Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	SUI.1.1 : Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie des chiroptères (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse)	SUI.1.1.1 : Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptères	1
	SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats	SUI.1.2.1 : Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	1
		SUI.1.2.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	2
		SUI.1.2.3 : Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	2
	SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats	SUI.1.3.1 : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires	2
		SUI.1.3.2 : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	2
		SUI.1.3.3 : Améliorer les connaissances sur les autres oiseaux remarquables du site par la réalisation d'études complémentaires	2
	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques	SUI.1.4.1 : Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile	2
		SUI.1.4.2 : Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	1

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES			
SUI.1 Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques	SUI.1.4.3 : Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires	1
		SUI.1.4.4 : Améliorer les connaissances écologiques sur l'Ecrevisses à pattes blanches	2
	SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens	SUI.1.5.1 : Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	2
		SUI.1.5.2 : Améliorer les connaissances sur les amphibiens notamment l'Alyte accoucheur	2
	SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	SUI.1.6.1 : Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	2
		SUI.1.6.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	2
	SUI.1.7 : Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et remarquable	SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	2
SUI.2 Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques	SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles	SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	2
	SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles	SUI.2.2.1 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	2
	SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site	SUI.2.3.1 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	2

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES			
<p>SUI.3 Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation</p>	<p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables</p>	SUI.3.1.1 : Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	1
		SUI.3.1.2 : Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	2
		SUI.3.1.3 : Suivre les populations des espèces aquatiques	2
		SUI.3.1.4 : Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	3
		SUI.3.1.5 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à Ventre jaune	1
		SUI.3.1.6 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes	2
	SUI.3.1.7 : Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	2	
	SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	2
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
<p>COM.1 Sensibiliser et informer</p>	<p>COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site</p>	COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	1
		COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)	1

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
COM.2 Gérer la fréquentation	COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation	COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	2
COM.3 Communiquer/porter à connaissance	COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage	COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1
		COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1
		COM.3.1.3 : Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	1
	COM.3.2 : Promouvoir des usages et des pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent	COM.3.2.1 : Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale	2
		COM.3.2.2 : Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès du grand public et des consommateurs par de la labellisation afin de valoriser le territoire	2
GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE			
ANIM.1 Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire	ANIM.1.1 : Planifier, coordonner, concerter et pérenniser l'animation du site	ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.	1
		ANIM.1.1.2 : Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	1

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
FONCIER ET GEOLOGIE			
GEOL.1 Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable	GEOL.1.1 : Connaître, valoriser, protéger et gérer le patrimoine géologique	GEOL.1.1.1 : Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces	2
FON.1 Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel	FON.1.1 : Organiser l'animation et la veille foncière	FON.1.1.1 : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs	1
		FON.1.1.2 : Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires	2
		FON.1.1.3 : Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000	2
		FON.1.1.4 : Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique	3
	FON.1.2 : Mettre en œuvre la maîtrise foncière	FON.1.2.1 : Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	1
		FON.1.2.2 : Réaliser des acquisitions amiables	1
		FON.1.2.3 : Conventionner avec les propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels	3
	FON.1.3 : Sensibiliser sur les enjeux de maîtrise du foncier en milieu naturel	FON.1.3.1 : Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus, à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale	1

Tableau 4 : Synthèse des actions préconisées

I.3.1. Calendrier prévisionnel du plan d'action

Calendrier d'exécution : les cases grisées correspondent à la mise en oeuvre de l'action

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
GESTION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES								
HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées							15 000 €
HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)							15 000 € + Contrats

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
GESTION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES								
HAB.2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou autres pratiques alternatives							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières							4 527 €
HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor							4 527 €
HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua							12 000 € + Contrats
HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le PNR des Monts d'Ardèche							Inhérent à l'animation du site B6
HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires							2 000 € + Contrats
HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
GESTION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES								
HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes							Inhérent à l'animation du site B6 + Contrats
ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces							6 000 € + Contrats
ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage							6 000 €
ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)							2 500 €
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES								
SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur ce groupe et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptère							24 554 € + Contrats
SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats							9 400 €
SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats							22 000 €
SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats							14 200 €
SUI.1.3.1	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires							12 000 €
SUI.1.3.2	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires							17 000 €

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES								
SUI.1.3.3	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts) par la réalisation d'études complémentaires.							12 000 €
SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile							10 000 €
SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces							10 000 €
SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires							13 500€
SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches							4 527 €
SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé							14 200 €
SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens notamment sur l'Alyte accoucheur							14 200 €
SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor							11 500 €
SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires							14 500 €
SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires							15 000 €
SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire							Inhérent à l'animation du site B6
SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux							4 527 €

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES								
SUI.2.3.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité							4 527 €
SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation							35 350 €
SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan							12 927 €
SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole							4 527 €
SUI.3.1.4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre							4 527 €
SUI.3.1.5	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune							11 452€
SUI.3.1.6	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes							25 500 €
SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable							25 500 €
SUI.3.2.1	Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore, des habitats de la Directive et des habitats							25 500 €
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION								
COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)							19 000 €
COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)							5 000 €
COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature							18 000 €
COM.3.1.1	Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000							20 000 €

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION								
COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000							Fonction de l'action 3.1.1
COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau							4 527 € + Contrat
COM.3.2.1	Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale							Inhérent à l'animation du site B6
COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès du grand public et des consommateurs par de la labellisation afin de valoriser le territoire							Inhérent à l'animation du site B6
GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE								
ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.							316 800 €
ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire							Inhérent à l'animation du site B6
FONCIER ET GEOLOGIE								
GEOL.1.1.1	Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces							4 527 €
FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs							Inhérent à l'animation du site B6

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
FONCIER ET GEOLOGIE								
FON.1.1.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires							20 000 €
FON.1.1.3	Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000							22 100 €
FON.1.1.4	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique							Inhérent à l'animation du site B6
FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux							MO CD 07
FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables							18 000 €
FON.1.2.3	Conventionner avec des propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels							12 000€
FON.1.3.1	Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale							2 000 €
TOTAL estimé :							902 426 €	

Tableau 5 : Calendrier d'exécution du plan d'actions

I.4. SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	p. 464
HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	p. 473
HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces	p. 488
HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	p. 494
HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)	p. 504
HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)	p. 509
HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées	p. 528
HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	p. 531
HAB.2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs	p. 537
HAB.2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou autres pratiques alternatives	p. 539
HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	p. 541
HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	p. 546
HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	p. 550
HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua	p. 556
HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le PNR des Monts d'Ardèche	p. 560
HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	p. 563
HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	p. 569




HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	p. 573
HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	p. 578
ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	p. 586
ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage	p. 590
ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	p. 593
SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptère	p. 597
SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	p. 603
SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	p. 608
SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	p. 612
SUI.1.3.1	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires	p. 618
SUI.1.3.2	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	p. 621
SUI.1.3.3	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts) par la réalisation d'études complémentaires.	p. 625
SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile	p. 628
SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	p. 631
SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires	p. 634
SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches	p. 638
SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	p. 642
SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens notamment sur l'Alyte accoucheur	p. 647

SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	p. 650
SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	p. 652
SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	p. 656
SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	p. 659
SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	p. 662
SUI.2.3.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	p. 665
SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	p. 667
SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	p. 671
SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole	p. 676
SUI.3.1.4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	p. 675
SUI.3.1.5	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	p. 686
SUI.3.1.6	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes	p. 690
SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	p. 695
SUI.3.2.1	Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore, des habitats de la Directive et des habitats remarquables	p. 700
COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	p. 704
COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)	p. 709
COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	p. 712

COM.3.1.1	Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	p. 715
COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	p. 718
COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	p. 720
COM.3.2.1	Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale	p. 725
COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès du grand public et des consommateurs par de la labellisation afin de valoriser le territoire	p. 727
ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.	p. 730
ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	p. 734
GEOL.1.1.1	Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces	p. 737
FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs	p. 739
FON.1.1.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires	p. 740
FON.1.1.3	Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000	p. 743
FON.1.1.4	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique	p. 745
FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	p. 747
FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables	p. 750
FON.1.2.3	Conventionner avec des propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels	p. 752
FON.1.3.1	Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale	p. 754

I.5. LES FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

Les cases « code action » et « intitulé de la mesure » du bandeau de chaque action seront colorées suivant de quelle démarche elles découlent :

	Cette couleur identifie les actions spécifiques « ENS »
	Cette couleur identifie les actions spécifiques « Natura 2000 »
	Cette couleur identifie les actions communes « ENS & Natura 2000 »

Chaque action comprendra les éléments descriptifs suivants :

Objectif de gestion	Code action	Intitulé de la mesure de gestion	Référence à l'atlas Carte n°	Niveau de Priorité
				1
				2
				3

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<i>Intitulé du ou des objectif(s) de conservation que la mise en œuvre de cette action doit contribuer à atteindre</i>	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	<ul style="list-style-type: none"> - Habitats naturels et/ou espèces d'intérêt communautaire dont l'état de conservation sera maintenu par la mise en œuvre de l'action. Ces espèces sont associées à un code natura 2000 ; - Espèces et habitats non inscrits aux directives européennes mais ayant un statut patrimonial fort (les espèces de la faune ne sont pas associées à un code, les habitats sont eux rattachés à la codification Corine biotope) 	
Objectif(s) de la mesure	<i>Intitulé de l'objectif que la mise en œuvre de cette action doit contribuer à atteindre</i>	
Contexte	<i>Permet de comprendre les différents paramètres ayant entraîné telle situation sur le site.</i>	
Recommandations générales	<i>Indique les conditions à respecter afin de mener à bien cette action.</i>	
Périmètre d'application	<i>Correspond aux secteurs pouvant être concernés par l'action</i>	
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<i>Identifie les personnes pouvant bénéficier de l'action</i>	
Partenaires techniques potentiels	<i>Identifie la structure effectuant le suivi de la mise en œuvre de l'action ou accompagnant le maître d'œuvre ou le bénéficiaire et les structures pouvant les y aider.</i>	
DESCRIPTIF DE LA MESURE		
Méthodes et moyens techniques	<i>Description des modalités d'exécution des actions. Plusieurs méthodes peuvent être décrites pour la même action générale.</i>	
Actions liées ⁽¹⁾	<i>Code des actions du plan opérationnel du DOCUGE liées à celle-ci.</i>	
Documents cadres ou programmes existants	<i>Indique si l'action peut être complémentaire d'un programme ou autre procédure.</i>	

Objectif de gestion	Code action	Intitulé de la mesure de gestion	Référence à l'atlas Carte n°	Niveau de Priorité		
				1		
				2		
				3		
Synthèse des contrats éligibles	<i>Liste des contrats éligibles</i>					
Indicateurs de suivi	<i>Indicateurs qui permettent de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats ou espèces concernés et de la réalisation de l'action concernée</i>					
Calendrier prévisionnel (le grisé indique les années prévues pour l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvres	Détails			Coût de l'action	
Intitulé du contrat Natura 2000	<i>Description du calcul (x*surface*x ans)</i>			<i>Total</i>	
Total des coûts estimatifs				<i>Total de l'action</i>	
Financeurs	<i>Conseil Départemental 07</i>	<i>Etat</i>	<i>FEADER</i>	<i>Collectivité</i>	
Participation (en %)					

⁽¹⁾ Les actions d'animation sont des actions transversales à l'ensemble des actions du DOCUGE, aussi elles ne sont pas mentionnées dans cette ligne car elles sont de faites prises en comptes.

Le FEADER comprend des financements européens et de l'Etat pour les contrats Natura 2000 et pour l'animation.

Le financement de la politique ENS provient de la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire. Chaque site ENS activé obtient alors chaque année une enveloppe de 40 000 € pour la mise en œuvre des actions du DOCUGE, animation comprise. Les taux indiqués dans le DOCUGE sont des taux d'intervention maximum. Chaque convention Ardèche Nature précisera les montants de financements.

Priorité 3 : Une action de priorité 3 pourra être mise en oeuvre plus rapidement que ce qu'elle a été prévu en fonction des opportunités, notamment financière.

Important : le financement des actions est orienté en fonction des priorités du contrat de rivière ou des autres lignes financières habituelles, puis de Natura 2000, afin d'adapter les taux d'intervention, notamment de la convention Ardèche Nature au titre des ENS.

GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES HABITATS D'ESPÈCES



Figure 2 : Vue aérienne des Ollières-sur-Eyrieux

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor et continuité écologique).</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles</p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</i></p>	<p>Poissons</p> <p>1131 - Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères</p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p>Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Maintenir un fonctionnement naturel du cours d'eau (régime de crues).</p> <p>-Adapter les travaux dans le lit de la rivière et les prélèvements d'eau pour permettre le maintien d'une bonne qualité écologique du cours d'eau et de ses annexes tout en assurant le maintien d'une activité agricole pérenne.</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le rôle épurateur de la ripisylve qui permet de maintenir la ressource en eau (quantitatif et qualitatif) et les peuplements aquatiques associés ; - Permettre une bonne stabilisation des berges des cours d'eau (éviter les mises à nu) ; - Conserver une zone tampon entre les terres agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, ressource alimentaire pour le Castor, corridor écologique) ; - Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt écologique de conserver des boisements rivulaires ; - Limiter les entretiens de la ripisylve à des objectifs précis tels que la sécurité. 			
Contexte	<p>Le périmètre du site B6 est entièrement inclus dans le bassin versant de l'Eyrieux dont le réseau hydrographique est constitué de plusieurs affluents conséquents (Dunière, Gluèyre, etc.) et d'un réseau de petits chevelus.</p> <p>L'Eyrieux, dans sa vallée alluviale, est un cours d'eau à connotation naturelle, qui ne comprend pas de digue, de canalisation ou d'épis récents. Son espace de bon fonctionnement ou de divagation pendant les événements de crue est peu contraint par des ouvrages (seuils notamment), dont ceux présents sont quasi-transparents lors de la montée des eaux. A noter que le maintien de cet espace de bon fonctionnement génère une diversité de milieux et d'espèces mis en avant par le diagnostic écologique.</p> <p>A souligner cependant, que les barrages de grandes hauteurs présents sur l'Eyrieux médian, particulièrement celui des Collanges, (d'autres barrages et seuils de moins grande hauteur sont présents sur l'axe Eyrieux) perturbe le fonctionnement naturel de l'Eyrieux. Ceci se traduit par une modification importante des débits ainsi que du transport solide (rétention de la charge solide en amont de l'ouvrage) sur un bassin versant déjà déficitaire naturellement. La résultante est un appauvrissement des habitats de l'Eyrieux en aval de l'ouvrage et de fait des espèces aquatiques qui les colonisent.</p> <p>Plusieurs espèces de la directive habitats se retrouvent sur le site : le Barbeau méridional, le Blageon, le Toxostome, l'Ecrevisse à pattes blanches, etc.</p> <p>Les ripisylves sont des habitats indispensables pour de nombreuses espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat de chasse ou corridor de déplacement pour les chiroptères ; - Zone d'alimentation et de maturation des odonates comme la Cordulie à corps fin ; - Gîte et ressource alimentaire du Castor d'Europe ; - Habitat pour insectes saproxyliques si présences d'arbres sénescents ; - Ombrage limitant le réchauffement de l'eau et donc, les phénomènes d'eutrophisation néfastes pour les espèces et habitats aquatiques. <p><u>Contraintes physiques observées en 2013</u> : Déficit sédimentaire et incision du lit. Erosion des berges lors des phénomènes de crues.</p> <p>Il est constaté également un développement des espèces exotiques envahissantes, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'Erable negundo, Arbre à papillon, Vigne vierge, la renouée du Japon, Robinier faux-accacia. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
Contexte	<p>invasives dans les milieux riverains semble poser problème dans la basse vallée de L'Eyrieux.</p> <p>Le programme d'action du contrat de rivière aborde également cette problématique dans le volet B1 « Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages ». La fiche correspondante du contrat de rivière a été ajoutée à la suite de cette action.</p> <p>Une étude sur le périmètre de délimitation de l'espace de bon fonctionnement a été réalisée en 2012 sur la partie aval de l'Eyrieux, des Ollières-sur-Eyrieux à la confluence avec le Rhône. Cette étude a été mise en corrélation avec le problème récurrent de l'érosion des berges au niveau des terrains agricoles. Aujourd'hui un travail de concertation va se mettre en place pour valider le périmètre de divagation de la rivière en prenant en compte les enjeux socio-économiques.</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente cependant un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider, aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance écologique du territoire avant tout.</p> <p>Ces appuis peuvent notamment être utiles en préalable à la réalisation d'action par l'intermédiaires de recommandations comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification et de reproduction des espèces présentes sur le secteur concerné ; - Adapter les débits prélevés à la ressource en eau disponible (pompages agricoles et privés) ; - Non-intervention sur les peuplements existants ; - Conservation des arbres morts ou sénescents ; - Proscrire les déboisements des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures ; - Signaler et cartographier la présence d'espèces végétales invasives ; - Encourager la libre expression des peuplements dans les secteurs délaissés par l'activité agricole afin de réduire les effets de fragmentation ; - Proscrire les plantations afin d'éviter les pollutions génétiques. Privilégier le bouturage et le semis naturel pourraient être privilégiés. 			
Périmètre d'application	<p>L'ensemble des cours d'eau du site.</p> <p>Sur l'ensemble du site B6 = 242 km de cours d'eau permanent et 525 ha de forêts humides.</p>			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<p>Propriétaires privés, collectivités.</p>			
Partenaires techniques potentiels	<p>SMEC, CEN RA, Département de l'Ardèche, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Corse, SAFER, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, collectivités, CRPF, etc.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Cette mesure doit être complémentaire avec l'action B.1.2.3 du contrat de rivière (<i>jointe en annexe de cette fiche action</i>). Seul de l'espace de bon fonctionnement fonctionnel a été défini, la démarche pour définir l'Espace de Bon Fonctionnement admissible doit être lancée.</p> <p>1 - L'Animation Natura 2000 consistera à participer aux réunions, à accompagner l'action du contrat de rivière pour permettre la cohérence du périmètre de l'espace de bon fonctionnement avec les enjeux écologiques identifiés sur le site. Le programme d'actions Natura 2000 pourra contribuer à la définition du programme d'actions hiérarchisé sur l'espace de bon fonctionnement mené par le contrat de rivière pour y adjoindre un volet habitats naturel, flore et faune.</p> <p>En effet, la priorité sera portée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reconquête des boisements rivulaires : Les efforts devront se concentrer sur les portions démunies de strate forestière. Hors des traversées urbaines, il serait souhaitable d'encourager la libre expression des ripisylves au niveau des parcelles agricoles délaissées jouxtant le cours d'eau. - La limitation des espèces invasives : Les végétaux exogènes peuvent avoir une capacité de reproduction élevée, de résistance aux maladies, une croissance rapide et une forte faculté d'adaptation, concurrençant de ce fait les espèces autochtones et perturbant les écosystèmes naturels. - Mise en place de zones de quiétude, zone de non intervention ou intervention raisonnée sur la gestion de la ripisylve. Concernant la gestion, la non-intervention sera privilégiée. En l'absence de risque de création d'embâcles, les vieux arbres et arbres morts seront conservés pour leur intérêt faunistique. Les dépôts de débris ligneux, dans la mesure où ils ne menacent pas l'écoulement général du cours d'eau, participent par ailleurs à la diversité des habitats (lieux de reproduction d'espèces aquatiques). Il est nécessaire de coordonner cette action avec la compétence de gestion de la ripisylve du contrat de rivière. <p>2 - Sensibiliser et informer les riverains, les élus, les usagers et les propriétaires sur les enjeux de biodiversité et l'importance de la dynamique alluviale sur les habitats et les espèces (Fiches actions correspondants aux objectifs opérationnels COM.1.1, COM.3.1 et COM.3.2).</p> <p>3 - Aide à l'acquisition foncière et à la recherche de propriétaires (contrats, charte) pour une mise en gestion des milieux alluviaux d'intérêt communautaire (prairie, forêt, bras mort, etc.)</p> <p>4 - Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des ripisylves par le biais de la charte Natura 2000, des préconisations et cahiers des charges, dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien (RPGRE de l'Eyrieux).</p> <p>Préalablement à la mise en œuvre de contrats éligibles, un certain nombre de bonnes pratiques peuvent être appliquées par les propriétaires ou gestionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver la diversité des strates végétales (notamment arbustives et herbacées) ; - Conserver les lianes (Lierre, Houblon, vigne sauvage...) sur les arbres; - Conserver les essences remarquables : peuplier noir, saule ; - Encourager l'élimination des espèces exotiques ; - Conserver les arbres têtards et certains vieux arbres (vieux peupliers noirs notamment); - Proscrire les coupes rases qui favorisent certaines espèces envahissantes comme le 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>Robinier faux acacia ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter le remaniement des sols qui encourage le développement d'espèces envahissantes comme la Renouée du Japon, l'Ailante, l'Ambroisie, arbre à papillons ; - Favoriser la diversité des essences autochtones peu représentées (orme et érable autochtone, Peuplier blanc ...), notamment lors des éclaircies ; - Favoriser la stratification verticale en privilégiant des actions ponctuelles par pieds isolés ou petits bouquets ; - Eviter d'intervenir sur la parcelle entre le 1er mars et le 31 juillet afin de respecter le cycle biologique des espèces ; - Ne pas planter d'espèces exotiques ou cultivées (peupliers de culture, noyer américain, chêne exotique, érable negundo) ; - Lors de plantations d'espèces autochtones, être particulièrement vigilant quant à la provenance des semis ; - Les temps secs seront privilégiés pour toute intervention. <p>5 - Etudes complémentaires : En synergie avec le contrat de rivière, des études complémentaires sur la recherche de solutions alternatives pourront être mises en œuvre au travers de stages, d'appels d'offre, etc.</p>			
Actions liées	<p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescence ;</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ;</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes.</p>			
Documents cadres ou programme existants	- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon			
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	<p>La non-intervention est préconisée : Laisser faire la dynamique naturelle sur certains secteurs prédéfinis (concordance avec le contrat de rivière).</p> <p>Lutte contre les espèces envahissantes (Fiches action HAB.5.1.1 et HAB.5.1.2)</p>			
Synthèse des contrats éligibles	<p>A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive;</p> <p>A32318P - Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires ;</p> <p>A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ;</p> <p>Actions d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement à la définition et à la stratégie d'intervention du contrat de rivière.</p>			

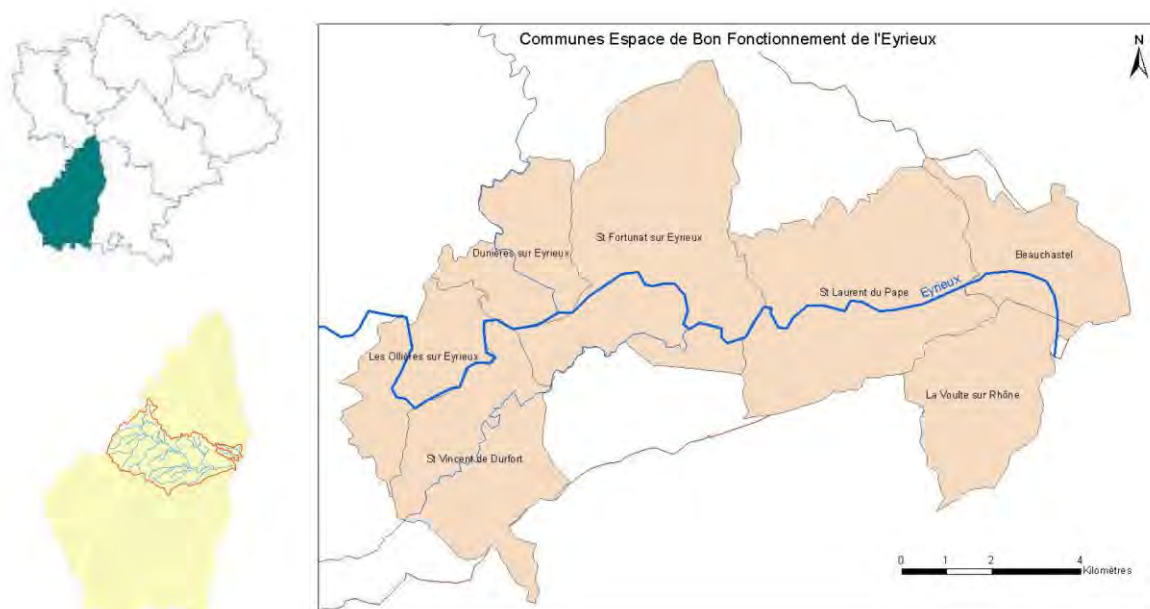
Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau				Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
Indicateurs de suivi	- Absence de rupture de corridor, suivi de secteurs identifiés en non-gestion et suivi des secteurs reboisés ; - Nombre de réunions ; - Cartographies des forêts alluviales et ripisylves.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action, études complémentaires)	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
A32316P/A32318P/A32326P	Sur dossier				Non chiffrable
Total des coûts estimatifs					Non chiffrable
Financeurs	CD 07	FEADER	Agence de l'Eau Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	SMEC Contrat de rivière
Participation (en %)	X	X	X	X	X

VOLET B1 - Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

B1.2- RESTAURER LA TRAME VERTE : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau et des plans d'eau**B1.2.3- Préserver et restaurer l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la rivière**

Action B1.2-3	Définition d'une stratégie d'intervention sur l'espace de bon fonctionnement de la rivière (EBF) et restauration de l'EBF par la mise en œuvre d'une gestion adaptée
Priorité 1	Année d'engagement : 2014
Entité géographique	BV Eyrieux
Sous bassin versant	
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR444a, FRDR444b
Cours d'eau	L'Eyrieux
Communes concernées	Les Ollières/Eyrieux, Dunière/Eyrieux, St Vincent de Durfort, St Fortunat, St Laurent du Pape, Beauchastel, La Voulte/Rhône
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Localisation**Généralités : Contexte de l'opération/Problématique**

L'étude du transport solide réalisée en 2012 (ETRM) a cartographié l'espace de liberté de l'Eyrieux aval (aucune concertation n'a eu lieu et aucun principe de gestion de cet espace n'a été arrêté) :

- Délimitations de l'espace de mobilité maximal et de l'espace de mobilité fonctionnel (ou espace de bon fonctionnement de la rivière)
- Recensement sommaire des enjeux territoriaux

7 communes de l'Eyrieux aval sont concernées par cette cartographie, soit 22 km de cours d'eau : Les Ollières/Eyrieux, Dunière/Eyrieux, St Vincent de Durfort, St Fortunat, St Laurent du Pape, Beauchastel, La Voulte/Rhône.

Lors des réunions géographiques (Etude ETRM, 2012) de décembre 2011 et dans un courrier du 08/03/2012, la Chambre d'agriculture a posé la question du foncier agricole en bordure de cours d'eau et notamment le problème récurrent des érosions de berge des terrains agricoles.

Des enjeux territoriaux et environnementaux existent :

- Agriculture
- Qualité des paysages et des habitats NATURA 2000 liés à la dynamique de la rivière et possibilités de valorisation touristique
- Infrastructures
 - captages AEP des Ollières, de Dunière et de Beauchastel (FA B3.3) en lit mineur ou majeur
 - canalisations d'assainissement collectif de St Fortunat (Dunière ?) sur des secteurs d'érosion
 - digue Fougeirols de St Laurent du Pape très affouillée (FA B3.2)
 - ...

Les solutions restent à choisir : protection ou déplacement du captage et des canalisations ?

Objectifs visés/Gains escomptés

- Préserver, restaurer, gérer et surveiller l'évolution de l'espace de mobilité de la rivière
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et socio-économiques
- Suivre l'évolution du lit de l'Eyrieux aval

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Cette action poursuit les objectifs visés du SDAGE 2010-2015 au travers de :

- son orientation fondamentale n°3 « Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ».
- son orientation fondamentale n°6 « préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques » et notamment :
 - OF n°6A Agir sur la morphologie et décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - Disposition 6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques

Définition de l'opération

PHASE d'ETUDE

Partager une méthode pour aboutir à la définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux à partir des données déjà disponibles (espace de mobilité fonctionnel, zones humides, zones inondables...), se mettre d'accord sur le processus qui sera suivi pour mener à bien ce travail.

Les étapes à suivre pourraient être les suivantes :

1. **Proposer un espace de bon fonctionnement pour la rivière Eyrieux**
Rappel des espaces de mobilité maximal et fonctionnel (=EBF) et des principes/objectifs de gestion de ces espaces
 (qui pourront être différents en fonction des enveloppes considérées)
Reprise du rendu de l'étude transports solides (ETRM, 2012)
Elaboration d'outils de communication et information aux communes et usagers
2. **Définir l'espace de bon fonctionnement admissible par tous (communes et usagers) en fonction des enjeux**
Communication et information aux communes et usagers
Inventaire des enjeux présents sur l'espace de bon fonctionnement (usages des sols, activités, patrimoine naturel), entretiens avec les usagers et communes
Réunions locales pour se mettre d'accord sur les enjeux majeurs à prendre en compte, identifier les conflits entre enjeux, arbitrer lorsque des enjeux sont antagonistes
 A ce stade, l'intervention d'un médiateur pourrait être utile.
3. **Etat des lieux foncier**
Travail avec la profession agricole pour accompagner les agriculteurs (favoriser des échanges fonciers, réfléchir à l'indemnisation des pertes de terrain selon conditions de préservation et restauration de l'EBF...)

4. Définir une stratégie d'intervention sur l'EBF

Définir l'organisation spatiale et temporelle, les moyens à mettre en œuvre en fonction des objectifs et enjeux prédéfinis

Engagements des partenaires

Vérifier le statut des terrains dans les documents d'urbanisme et propositions de changement d'affectation.

5. Définir un programme d'actions hiérarchisées – niveau esquisse

Définir des moyens de suivi et de surveillance, ainsi que des outils de communication et d'information

PHASE DE MISE EN OEUVRE

6. Mettre en œuvre le programme d'actions

Mettre en place une animation foncière

Réalisation de travaux restaurant l'espace de bon fonctionnement (recul de digues ou de protections de berges, recherches de nouvelles ressources, études hydrogéologiques et géotechniques, déplacement de canalisations et de captages, création de captages...)

7. Mettre en place le suivi et la surveillance et les outils de communication et d'information

Volet médiation

Cette étude pourra faire appel à un médiateur pour certaines phases (voir les possibilités de mutualiser la mission de médiation pour les études socio-économiques et la démarche sur l'EBF).

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires
--

- partenariat avec les acteurs locaux : communes et communautés de communes, notamment celles riveraines de l'Eyrieux aval (Eyrieux aux Serres, Confluences, future communauté d'agglomération de Privas) au travers notamment de leurs commissions agricoles ou des CLI (commission locale d'installation)
- partenariat avec les partenaires techniques et institutionnels concernés : chambre d'agriculture, CEN RA (Animation Foncière en zones humides), Agence de l'eau (objectifs SDAGE), SAFER (animation foncière), CG 07 (eau, routes, bâtiments...), DDT, ONEMA
- concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles et avec les gestionnaires d'infrastructures en EBF
- mise en cohérence avec le programme PSADER (volet Agricole du CDDRA Valdac)
- mise en cohérence avec les autres études complémentaires (études socio-économiques, définition d'une stratégie d'intervention sur les zones humides).
- réalisation de l'étude par un prestataire extérieur (BE spécialisé).

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	Atlas : Carte 61	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;	
	HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor écologique).	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II et IV)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><u>Invertébrés</u></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><u>Mammifères</u></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>Campagnol amphibie, <i>arvicola sapidus</i></p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><u>Avifaune</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p>Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i></p> <p>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</p>

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	Atlas : Carte 61	Priorité 1
Objectif(s) de la mesure	<p>Cette mesure propose des actions destinées à améliorer la libre circulation des poissons migrateurs au sein du réseau hydrographique du site B6, la faune piscicole étant souvent contrainte par la présence de seuils et de barrages. L'objectif est de permettre aux poissons migrateurs d'accéder plus facilement aux zones de reproduction essentielles à leur cycle biologique. En effet, les poissons grands migrateurs doivent atteindre assez rapidement un grand nombre de frayères pour que leur reproduction soit un succès.</p> <p>Il s'agit donc d'assurer à ces poissons la possibilité de circuler librement le long des corridors fluviaux en améliorant la franchissabilité ou en supprimant les obstacles qui se dressent sur leur route.</p>			
Contexte	<p>L'ensemble des cours d'eau du site B6 présente une assez forte densité d'obstacles à l'écoulement : seuils, barrages anthropiques ou naturels. La majorité des seuils se situe sur la Gluère (20 seuils et 5 ouvrages hydroélectriques), la Veyruègne (20 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques), l'Auzène (14 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques) et l'Eyrieux (15 seuils et 9 ouvrages hydroélectriques) (cf. carte 61 de l'atlas cartographique). Certains seuils et ouvrages présents sur le bassin versant de l'Eyrieux ne sont pas compris dans le périmètre du site B6 et ne sont pas comptabilisés, mais ils ont un impact direct sur le site car ils se situent directement en amont.</p> <p>3 barrages de grandes hauteurs : le barrage des Collanges (27 m), de Sarny (13 m) et du Nassier (10 m), bloquent l'amontaison. Le grand barrage des Collanges, localisé sur l'Eyrieux médian en limite amont du site B6, a un impact sur le transit sédimentaire (effet de bouchon).</p> <p>La majorité des petits ouvrages sont transparents et ne créent plus de désordres morphologiques. Les seuils, tous relativement anciens, ont leurs retenues comblées de matériaux et le transit sédimentaire s'effectue par surverse notamment par l'effet de pelle. Par contre, cet important maillage de seuils représente autant d'obstacles à la libre circulation des poissons. Le cloisonnement est surtout pénalisant sur l'axe Eyrieux amont ainsi qu'au niveau des confluences avec les principaux affluents.</p> <p>Le site B6 est une charnière pour les poissons amphialins, situé sur la partie aval de l'Eyrieux, il met en connexion des cours d'eau tels que la Dunière, le Boyon (hors B6), l'Auzène, la Gluère ou le Talaron (hors site B6) avec le Rhône et in fine la Méditerranée.</p> <p>Dans le cadre du plan d'actions national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2 - cf. Atlas carte 5g), les services de l'État ont identifié 11 ouvrages prioritaires sur le site B6. L'objectif fixé est de rétablir la continuité écologique (transport solide et circulation des poissons) pour ceux-ci dans les meilleurs délais et au plus tard pour 2018.</p> <p>Le programme d'actions du contrat de rivière a également identifié cette problématique au travers de 2 fiches actions insérées à la suite de cette mesure : B.1.1.1-C et B.1.1-2.</p> <p>Les solutions d'aménagement et/ou de gestion dans le programme d'action du contrat de rivière sont proposées par ordre de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effacement de l'ouvrage (destruction totale) ; - Arasement de l'ouvrage (conservation des seules fondations) ou aménagement d'ouverture ; - Abaissement de l'ouvrage ; 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	Atlas : Carte 61	Priorité 1
Contexte	<p>- Aménagement d'un dispositif de franchissement.</p> <p>13 seuils prioritaires ont été identifiés par le contrat de rivière et sont situés en amont du barrage des Collanges et dans la partie aval de l'Eyrieux et affluents.</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas la démarche Natura 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente cependant un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider, aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance écologique du territoire avant tout.</p> <p>Cette mesure devra s'inscrire en complémentarité de territoire (secteurs non ciblés par le contrat) ou en complémentarité sur des seuils prioritaires contrat de rivière en établissant des contrats auprès de privés.</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble du réseau hydrographique du site B6 support d'ouvrages perpendiculaires aux écoulements.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Communes, Propriétaires privés, collectivités.			
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, DDT, SDEA, SMEC, ONEMA, CNR, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, communes, Communautés de Communes.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>-Utilisation des bases de données « ouvrages » construites à l'occasion des Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien de la ripisylve afin d'identifier les seuils et mettre en œuvre une stratégie de décloisonnement suivant les espèces ciblées (espèces amphialines : approche aval/amont, espèces potamodromes : optimisation des linéaires) ;</p> <p>-Suite au diagnostic précédent, mettre en œuvre une stratégie d'aménagement des seuils en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires (étude d'opportunité, étude préalable aux travaux et dossiers réglementaires, suivi des travaux) ;</p> <p>-Demande de classement de la totalité du linéaire de la Gluèyre en liste 1 (au titre du 1° de l'article L. 214-17-I du code de l'environnement).</p> <p>-Un contrat Natura2000 « ni-ni » peut être activé :</p> <p>A32317P « EFFACEMENT OU AMÉNAGEMENT DES OBSTACLES À LA MIGRATION DES POISSONS DANS LE LIT MINEUR DES RIVIÈRES - ARASEMENT DU SEUIL LORSQUE CELA S'AVÈRE POSSIBLE</p> <p>Engagement non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - -Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Face aux inconvénients constatés de certains seuils, obstacles au libre écoulement des eaux, au transit sédimentaire, à la circulation des organismes aquatiques et favorisant la prolifération végétale et au regard des conséquences pour les activités présentes (baignade notamment), l'arasement d'ouvrage pourrait être proposé afin de rétablir la 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide				Atlas : Carte 61	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>dynamique naturelle de l'Eyrieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Création d'échancures dans les seuils, et/ou abaissement des niveaux de ceux-ci afin de retrouver un profil en long plus naturel. Lorsque l'arasement est impossible, la création d'échancures et/ou l'abaissement des niveaux des seuils est un compromis qui permet de rendre plus perméable le seuil sans pour autant le supprimer totalement. -Travaux d'amélioration de l'efficacité des ouvrages de franchissement piscicole (passé à poissons) et de création de vannes de dégrèvement pour restituer les matériaux solides à l'aval. <p>A32326P - AMÉNAGEMENTS VISANT À INFORMER LES USAGERS POUR LIMITER LEUR IMPACT</p>						
Actions liées	HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux.						
Documents cadres ou programme existants	<ul style="list-style-type: none"> -Classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2 (Art. L.214-17 du code de l'environnement) ; -Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon. 						
Synthèse des contrats éligibles	<p>Rappel : Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.</p> <p>Cette action est éligible à un financement au titre de l'engagement A32317P « Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières » de la mesure 323B du PDRH si l'ouvrage n'est pas soumis à l'application de l'article L.432.6 du code de l'environnement par les arrêtés n°13-251 et n°13-252 du 19 juillet 2013 du Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée.</p>						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; -Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; -Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente ; -Suivi des espèces piscicoles migratrices sur les linéaires de cours d'eau reconnectés. 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Moyens mis en oeuvre		Détails				Coût de l'action	
Etude diagnostic de reconnexion		Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût	
Accompagnement technique et administratif pour l'aménagement des ouvrages		Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût	
A32317P/A32326P		Sur dossier				Non chiffrable	
Total des coûts estimatifs						Non chiffrable	
Financeurs	FEADER	Agence de l'Eau Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	SMEC Contrat de rivière			
Participation (en %)	X	X	X	X			

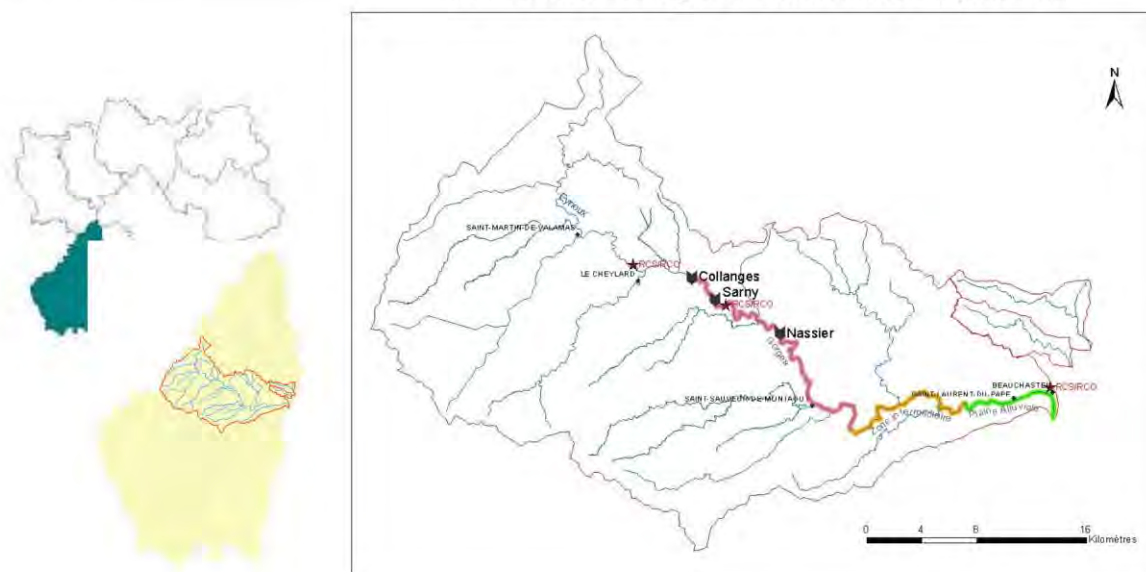
VOLET B1 - Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

B1.1- RESTAURER LA TRAME BLEUE et LES MILIEUX AQUATIQUES : Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques**B1.1.1- Restaurer la continuité sédimentaire sur l'axe Eyrieux**

Action B1.1.1-C	Travaux de restauration du transit sédimentaire sur l'axe Eyrieux : Réalisation d'une opération pilote de curage du barrage des Collanges puis réinjection en aval
Priorité 1	Année d'engagement : 2014/2015
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR444a, FRDR444b
Cours d'eau	Eyrieux (de Le Cheylard à La Voulte sur Rhône, soit 60 km)
Communes concernées	Le Cheylard, Les Nonières, St Cierge ss Le Cheylard, St Michel d'Aurance, St Julien Labrousse, St Barthélémy le Meil, Beauvène, Chalencon, Gluiras, St Maurice en Chalencon, St Michel de Chabrilanoux, St Sauveur de Montagut, Les Ollières/Eyr., St Vincent de Durfort, Dunière/Eyr., St Fortunat/Eyr., St Laurent du Pape, Beauchastel, La Voulte/Rh.
Maître d'ouvrage	SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche)

Localisation

Localisation des barrages et sectorisation de l'Eyrieux aval



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

L'étude hydraulique et géomorphologique de l'Eyrieux réalisée en 2001 (Hydrétudes - Argéo - ETRM), puis l'étude du transport solide réalisée en 2012 (ETRM) dressent un état des lieux de l'Eyrieux qui est marqué par :

- Capacité forte de transport grâce à une forte pente et des débits liquides élevés en crue.
- Apport naturel faible du bassin en matériaux de l'ordre de 35 000 m³/an en moyenne décomposé selon la granulométrie (attention : les chiffres énoncés sont des ordres de grandeur qu'il conviendra d'affiner en fonction des connaissances acquises) :
 - 5 000 m³ de grossiers
 - 20 000 m³ de sables
 - 10 000 m³ de fines et matières organiques
- La présence de 3 grands barrages : Les Collanges (20 m), Sarny (13 m), Nassier (10 m)

51

- Les matériaux provenant en quasi-totalité du bassin amont (Saliouse, Eysse, Dorne) sont arrêtés par le barrage des Collanges
- De nombreux autres seuils barrent les lits de l'Eyrieux et de ses affluents. Ils sont transparents par rapport au transport solide.
- Un bassin en déficit de matériaux en amont du barrage des Collanges et sur ses affluents, un déficit majoré dans les gorges qui s'estompe progressivement vers l'aval (zone intermédiaire).
- Une plaine aval alluvionnaire réelle à partir de St Laurent du Pape (Terra).

L'étude de 2012 analyse également le fonctionnement et l'impact de la retenue des Collanges sur la morphologie de l'Eyrieux en aval :

- perte de capacité de stockage de la retenue des Collanges par remplissage qui condamnerait les usages de l'ouvrage (réserve agricole, hydro-électricité) d'ici un demi-siècle.
- dépôt important de matériaux en queue de retenue dans la zone artisanale de La Palisse qui pourrait augmenter le risque de débordement (enjeux matériels et humains)
- blocage des matériaux entraînant une pénurie quasi-totale en aval.
- réduction et non renouvellement des substrats alluvionnaires en aval du barrage des Collanges avant la plaine alluviale, avec appauvrissement présumé des milieux aquatiques et pavage du fond du lit.
- très lent enfoncement du lit aval alluvionnaire, avec formation probable d'un pavage. Les profils de 2000 et 2011 suggèrent une grande stabilité du lit avec cependant une tendance à l'enfoncement de l'ordre du décimètre.
- compensation de la pénurie amont en matériaux par des érosions de berge ; cependant les stocks latéraux sont faibles et l'effet de cette compensation devrait progressivement diminuer, exposant le secteur alluvionnaire à une pénurie.
- une modélisation des phénomènes extrêmes a montré que la pénurie en matériaux sera vraiment perceptible sur la partie alluvionnaire d'ici 50 ans, avec un abaissement du lit en 150 ans de quelques mètres (environ 5 m) à l'aval du défilé de Pontpierre en l'absence de pavage, enfoncement qui s'estompe en aval. En cas de pavage, l'enfoncement du lit est modéré (environ 1 m) mais concerne l'ensemble du linéaire aval alluvionnaire.

Rappel sur le barrage des Collanges :

Il a été construit en 1978/79. Il offrait lors de sa mise en eau une capacité de stockage de 3,15 M m³. Il a pour vocations :

- le soutien d'étiage pour l'agriculture avec un déstockage du 11 juin au 20 septembre (réserve agricole évaluée à 1 M m³ en 2010 contre 1,6 M m³ initialement en 1980).
- la production hydroélectrique.
- le développement touristique avec le pôle d'Eyrieux qui est aménagé sur ses abords. Cet aspect est limité, repose surtout sur des critères paysagers, à cause du marnage et de la qualité jugée insuffisante (baignade interdite depuis 1983, à sa création). L'activité pêche n'est pas négligeable, avec présence de brochets.
- Cet ouvrage permet des lâchers d'eau au printemps pour une compétition de canoë kayak.
- Il ne permet pas le laminage des crues.

Il appartient au SDEA (syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche). La centrale hydro-électrique a été gérée par EDF jusqu'au 31/12/2009. Depuis le 01/01/2010, le SDEA a confié la gestion de la partie hydroélectricité à la CNAir via un bail emphytéotique de 32 ans. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter la micro-centrale est arrivé à échéance le 31/03/2012. Le dossier de renouvellement d'autorisation n'étant pas réputé complet, notamment pour ce qui concerne la gestion des matériaux, il a été prorogé de 18 mois par les services de l'Etat, soit jusqu'au 30/09/2013.

L'étude de 2012 préconise une nouvelle gestion du barrage des Collanges reposant sur :

- la mise en place de la nouvelle gestion de la vanne de fond pour réduire le dépôt des fines dans la retenue (elle devrait être mise en œuvre par la CNAir dans le cadre du renouvellement d'autorisation).
- l'extraction des matériaux dans la retenue avec dépôt (grossiers et sables) en aval de l'ouvrage.

En outre, l'étude ETRM de 2012 n'a pas quantifié précisément l'impact écologique du barrage des Collanges sur les milieux aquatiques. Des études complémentaires (caractérisation des habitats et études socio-économiques) seront lancées en 2013 et 2014.

Les évolutions du lit sont très lentes, mais cumulatives. Une intervention est nécessaire pour éviter de déstabiliser le fonctionnement de l'Eyrieux à long terme. Plus l'intervention sera tardive, plus elle devra être de grande ampleur.

Dès à présent, une première opération pilote d'extraction / réinjection est proposée dans le cadre du 2^{ème} contrat de rivière afin d'apprécier concrètement et plus finement la mise en œuvre de ces travaux de gestion des matériaux,

notamment les aspects fonciers, et envisager les suites à donner pour une gestion à plus long terme. Des ajustements pourront être envisagés suite aux résultats des études complémentaires.

Objectifs visés/Gains escomptés

- Amorcer la restauration de la continuité sédimentaire de l'Eyrieux.
- Tester concrètement le principe des travaux de curage/réinjection et prévoir la suite à donner.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Cette action s'intègre dans les objectifs visés du SDAGE 2010-2015 au travers notamment de :

- son orientation fondamentale n°6 « Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques »

6A Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

La restauration de la continuité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE, en particulier dans les bassins prioritaires identifiés, dont le bassin de l'Eyrieux ciblé comme tel nécessitant des actions de restauration au titre du PDM (programme de mesures) 2010/2015.

Sur le territoire EYRIEUX : 2 mesures ciblent la problématique de la morphologie

- Dégradation morphologique

3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés

- Problème de transports solides

3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau

Définition de l'opération

Les travaux envisagés s'appuient largement sur l'étude ETRM de 2012. Ils seront menés en 2 étapes :

➤ Une étude préalable de définition des travaux :

Elle inclura les études de maîtrise d'œuvre niveau avant-projet et projet, y compris une étude environnementale, les dossiers d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau et d'Evaluation d'incidence Natura 2000, l'établissement de l'état initial des paramètres physiques (topographie, bathymétrie...), hydro-morphologiques, biologiques et physico-chimiques, les prélèvements et analyses de matériaux et les inventaires naturalistes complémentaires si besoin, une analyse juridique au regard du foncier et de la mise en œuvre des travaux (DIG, convention, ICPE...)

Elle définira précisément la méthodologie et les modalités de mise en œuvre des travaux : mode opératoire des prélèvements, recherche de lieux de stockage potentiels transitoires des matériaux, restitution en aval du barrage (trajet, localisation de la recharge, période propice, principe de fractionnement...).

L'étude de caractérisation des habitats, lancée en 2013, apportera des préconisations importantes sur la localisation, la période propice et les modalités de la recharge en aval.

A l'issue de cette phase d'études et au vu des résultats (analyses et étude environnementale), la suite de l'opération sera soumise aux partenaires techniques et financiers. Il sera recherché une solution consensuelle.

➤ Les travaux de curage/réinjection de l'action pilote :

Les travaux répondront aux principes suivants :

❖ Les prélèvements dépendent de la granulométrie :

Il faut rappeler que le SDEA est propriétaire des terrains inondés par le barrage

Pour les matériaux grossiers (de plus de 5 mm) : ils doivent être curés. En effet, le transit au travers du barrage n'est pas possible pour cette granulométrie.

Pour les sables (entre 0.1 et 5 mm) : ils représentent l'essentiel des volumes déposés ; ils peuvent transiter au travers du barrage mais dans de faibles proportions. Le curage des sables est donc nécessaire.

Pour les fines : Ces matériaux sont difficiles à prélever et leur devenir est problématique : la restitution à la rivière est rapidement pénalisante pour le milieu si la concentration est élevée. Rappelons que des chasses devraient être instituées via la vanne de fond lors des périodes de crue, permettant à priori de rendre le barrage transparent pour cette granulométrie.

❖ Les volumes à prélever et à restituer pour l'opération pilote :

Le volume annuel entrant, hors fines, correspond à environ 25 000 m³.

Pour une opération pilote, il est donc proposé de prélever et restituer 25 000 m³, de manière fractionnée (fréquences et volumes à définir par l'étude préalable et l'étude sur les habitats) sur la durée du contrat au maximum, composés principalement de grossiers et de sables, idéalement sans fines puisqu'elles ont vocation à transiter par la vanne de fond.

ETRM indique qu'il n'est pas acceptable de stocker plus de 40 000 m³ de matériaux dans les gorges afin d'éviter une surcharge en matériaux lors de la crue suivante. Le volume de 25 000 m³ envisagé respecte donc cette consigne.

A noter que deux autres barrages existent en aval. Le Barrage de Sarny qui dispose d'une vanne de fond permettant le passage des matériaux, toutefois de taille plus modeste (13 m) que les Collanges, le propriétaire craint le comblement de cette vanne en cas de volume important de matériaux réinjectés. Le barrage du Nassier, quant à lui, est déjà comblé, toutefois le propriétaire a signalé craindre en cas de rétablissement du transit l'obstruction de sa prise d'eau, en forme de cheminée affleurant en amont de son seuil.

❖ La localisation des prélèvements :

Elle doit prendre en compte les contraintes suivantes :

- Minimiser l'impact sur les milieux, notamment en évitant la mise en mouvement des matériaux fins. Pour cela, des prélèvements hors d'eau paraissent nettement préférables.
- Privilégier les matériaux grossiers et les sables. Cela conduit à un prélèvement plutôt en queue de retenue.
- Accéder par des terrains émergés afin de faciliter les interventions et réduire les impacts.

Il est envisageable de préserver un cordon de matériaux entre la zone de prélèvement et le lac pour réduire la diffusion de fines. Les matériaux seront alors prélevés de l'aval vers l'amont, sur une épaisseur de l'ordre de 5 mètres. En effet, après prélèvement les matériaux seront recouverts de fines par les crues ultérieures, rendant plus difficile, le cas échéant, une nouvelle extraction sur le même site. Le principe est donc d'intervenir une seule fois dans la partie aval du dépôt actuel. Un lieu de stockage transitoire sera donc recherché à proximité de la retenue.

❖ La mise en dépôt des matériaux en aval de la retenue :

Tous les matériaux prélevés seront déposés dans le lit en aval du barrage, en privilégiant l'aval immédiat. L'opération de dépôt pourrait être fractionnée en plusieurs campagnes, avec recharge en 1 point (voire plusieurs en fonction des résultats de l'étude sur les habitats). Le volume à déposer sera défini par le bureau d'étude en charge de l'étude préalable, en concertation avec les services concernés et experts.

La localisation du/des point(s) de restitution doit répondre aux contraintes suivantes :

- Être situé à proximité des Collanges pour se rapprocher autant que possible des conditions naturelles du transit de sédiments dans la rivière et pour réduire le coût - financier mais aussi environnemental - du transport. Un rejet le plus en amont possible réduit le linéaire impacté par la réduction du transport solide.
- Ne pas causer de surélévation entraînant une aggravation du risque de débordement dans les secteurs à enjeux liés aux biens et aux personnes.
- Être éloigné des habitations pour éviter les nuisances.
- Sur les parcelles propriétés du SDEA en priorité (en fonction des résultats de l'étude sur les habitats, obtenir l'accord des propriétaires du ou des autres sites identifiés).

➤ Phase de bilan et d'aide à la décision

A la suite des travaux, un bilan sera dressé afin de recenser les points positifs et négatifs de cette première opération : aspects fonciers, coûts des travaux, lieu de stockage transitoire, mise en œuvre du transport, lieu(x) de dépôt pour la réinjection, volumes et fréquences des recharges, ressenti des acteurs locaux et des habitants sur les travaux, impacts positifs ou négatifs sur le milieu...

Cette opération pilote apportera des éléments concrets sur la mise en œuvre de ce principe de gestion des matériaux et ses incidences, et ainsi sur les suites à donner à ces travaux. Elle constituera donc une réelle aide à la décision : quelles possibilités de poursuite, pour quel volume et à quelle fréquence, quelle gestion à plus long terme est à envisager pour les matériaux stockés dans la retenue et pour l'ouvrage...

Elle pourra également apporter le cas échéant, en fonction des échéances des opérations (travaux et études complémentaires) des éléments aux dernières phases de l'étude socio-économique.

➤ Suivi à mettre en place

L'étude de caractérisation des habitats lancée en 2013 par le Syndicat Eyrieux Clair permettra de participer à l'état initial avant travaux (année N-2) du milieu aquatique et sera complétée d'une année de mesures si le calendrier des travaux le permet (année N-1).

Estimations à réaliser sur les grandeurs physiques :

- Volume et granulométrie des matériaux prélevés dans la retenue
- Volume de dépôt dans le lit aval avant et après la campagne
- Durée et débits d'ouverture de la vanne de fond

Mesures à réaliser (*) :

Compartiment	Etat initial		Année des travaux N	Suivi post-travaux					
	N-2	N-1		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Hydro-morphologie	Etude habitats	X au moins sur le site de réinjection	X Juste après travaux, sur le site de réinjection	Sur le site de réinjection	Sur le site de réinjection	X	En cas de crue morphogène		X Si pas de crue morphogène les années précédtes
Biologie (poissons, macro-invertébrés, frayères potentielles)		X		X	X	X			X
Physico-chimie		X		X	X	X			X

* : dans l'optique de la réinjection de la totalité du volume. A préciser en cas de fractionnement.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau
- Evaluation d'incidence Natura 2000 (périmètre Natura 2000 sur l'Eyrieux aval à partir des Collanges)
- Dossier de demande de dérogation pour destruction des habitats des espèces protégées

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B1.1.1-C	Volume de matériaux extrait Volume de matériaux déposés en aval de l'ouvrage	Réalisation de l'opération	Comparaison Etat initial (étude caractérisation des habitats) – Etat après travaux : Paramètres biologiques (IBGN, frayères, Poissons) Paramètres morphologiques

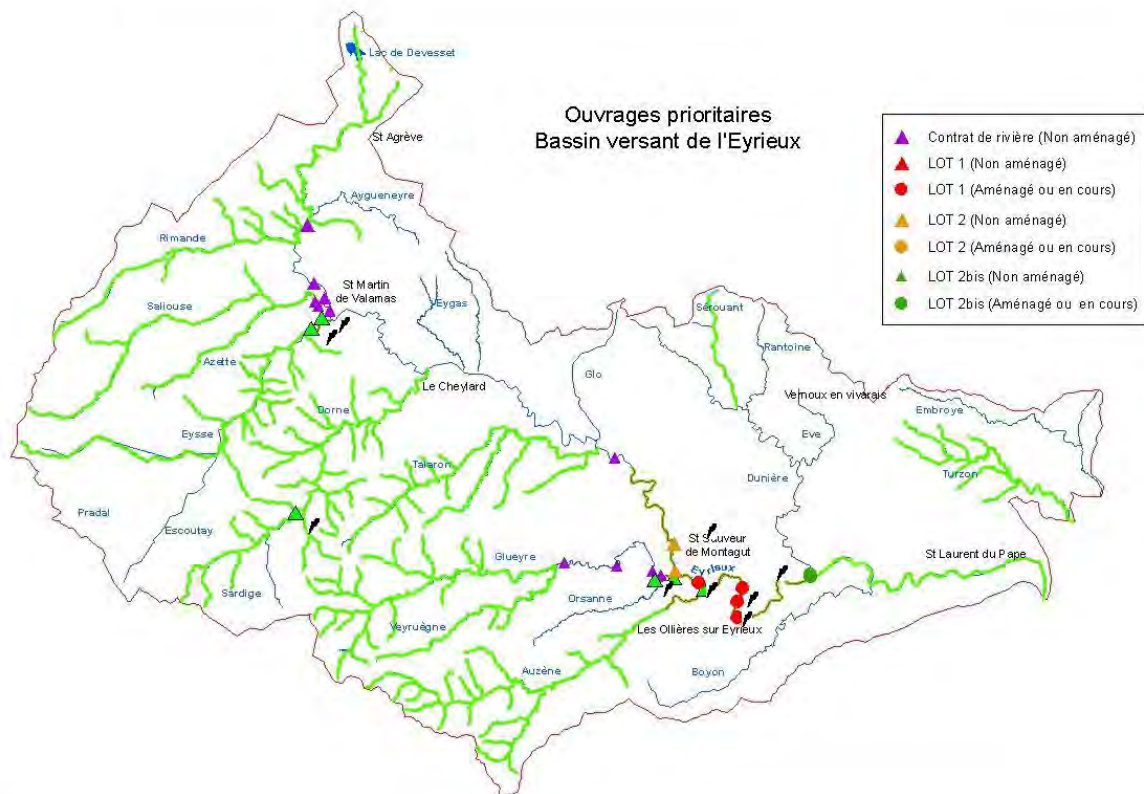
VOLET B1 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

B1.1- Restaurer la trame bleue : Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques

B1.1.2- Restaurer la continuité écologique sur l'axe Eyrieux de Intres aux Ollières et sur les confluences des principaux affluents

Action B1.1-2	Aménagement de 13 seuils/barrages pour restaurer la continuité écologique (rétablissement de la franchissabilité piscicole et sédimentaire) Action de vigilance pour les ouvrages Grenelle
Priorité 1	Année d'engagement : 2014/2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux, Saliouse, Glueyre, Auzène
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR 446 Eysse, Dorne et Eyrieux de sa source au Ranc Courbier FRDR444a Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière FRDR 11193 Saliouse, FRDR 10733 Glueyre, FRDR 10721 Auzène
Cours d'eau	Eyrieux, Saliouse, Glueyre, Auzène
Communes concernées	Intres, St Julien Boutières, St Martin de Valamas, Beauvène, Chalencou, Gluiras, St Pierreville, St Sauveur de Montagut.
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair, communes + délégation M.O. au SMEC, privés.

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Du fait des aménagements réalisés par l'homme tout au long des siècles, la morphologie naturelle des cours d'eau a été modifiée. La présence d'ouvrages hydrauliques impacte les rivières du fait des discontinuités qu'elle provoque : isolement des populations piscicoles, obstruction au transport des sédiments, dégradation de la qualité de l'eau, etc.

Sur le bassin versant de l'Eyrieux, plusieurs centaines d'ouvrages entravant la continuité, tous usages confondus, sont présents, dont 14 ouvrages Grenelle.

34 d'entre eux alimentent des microcentrales hydroélectriques en activité dont certaines sont situées sur les affluents de l'Eyrieux suivants :

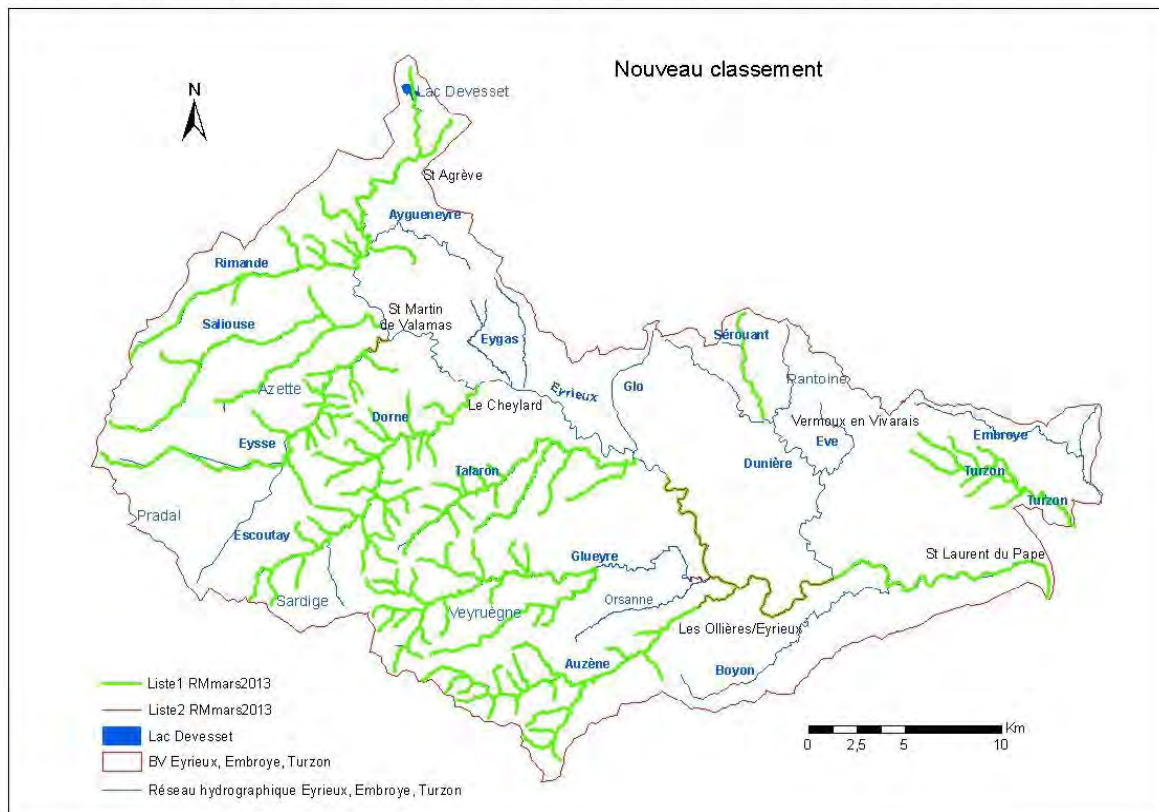
- | | |
|---------------|-----------------|
| - Rimande : 1 | - Veyruègne : 1 |
| - Eysse : 3 | - Glueyre : 5 |
| - Dorne : 4 | - Auzène : 3 |
| - Talaron : 1 | - Boyon : 1 |

L'altération de la continuité biologique et écologique des cours d'eau compromet l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, objectif fixé par la directive cadre et le SDAGE Rhône-Méditerranée.

L'article 214.17 du code de l'environnement introduit la réforme du classement des cours d'eau qui sera effective courant 2013 :

- Sur les cours d'eau classés dans la liste 1, aucun nouvel ouvrage constituant un obstacle à la continuité écologique ne pourra être construit.
- Sur les cours d'eau classés dans la liste 2, tout ouvrage devra être équipé d'un dispositif visant à restaurer la continuité écologique dans un délai de 5 ans à partir de l'arrêté préfectoral de classement.

D'autre part, l'article 214.18 du code de l'environnement prévoit que tout ouvrage transversal dans le lit mineur du cours d'eau devra respecter un débit réservé au moins égal à 1/10ème du module à compter du 1^{er} Janvier 2014.



Objectifs visés/Gains escomptés

Rétablir la continuité biologique et écologique en favorisant la circulation de la population piscicole et des sédiments par la mise en place d'aménagements adaptés.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la restauration de la continuité biologique et écologique une priorité au travers de :

- l'orientation fondamentale n°6 "Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques"
- l'orientation fondamentale n°6A "Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques"

= la disposition 6A-08 "Restaurer la continuité des milieux aquatiques" : L'Eyrieux est ciblé comme territoire devant faire l'objet d'actions au titre du PDM (Programme De Mesures) et est classé en ZAP anguille en aval du barrage du Nassier. (Objectif de rendre franchissable tout ouvrage pour toutes espèces sur cette partie Eyrieux aval) cf. cartes 6A-B et 6A-C.

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes du PDM :

- 3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison – Mesure ciblée sur l'Eyrieux
- 3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison – Mesure ciblée sur l'Eyrieux

Définition de l'opération

Dans un objectif de restaurer la continuité biologique et en prenant en compte le nouveau classement des cours d'eau, les objectifs SDAGE, les propositions de l'ONEMA et les préconisations des études réalisées dans le 1^{er} Contrat de Rivière (piscicole et hydraulique), 13 ouvrages (dont 3 ouvrages sur des cours d'eau classés en liste 2) ont été identifiés sur le bassin versant de l'Eyrieux pour être aménagés en concertation avec les services de l'ONEMA et de la DDT.

Sur ces ouvrages, il s'agira de définir collectivement des solutions d'aménagement et/ou de gestion afin de permettre le déplacement des être vivants, ainsi que le transport des matériaux, tout en tenant compte de leur usage actuel.

Ainsi, pourront être proposés, par ordre de priorité décroissant :

- l'effacement de l'ouvrage (destruction totale de l'ouvrage et de ses fondations)
- l'arasement de l'ouvrage (conservation des seules fondations) ou l'aménagement d'ouverture (échantures, élargissement de brèche présentes)
- l'abaissement de l'ouvrage
- l'aménagement d'un dispositif de franchissement

Niveaux de priorité :

Trois niveaux de priorité ont été définis dans l'aménagement des ouvrages hydrauliques en fonction de la réglementation, de la complexité technique et du coût des travaux, de l'implication des propriétaires et du linéaire potentiellement décloisonné.

Critères	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Obligation réglementaire	Oui (Liste 2)	non	non
Linéaire décloisonné	Important	moyen	faible
Gain potentiel pour les habitats aquatiques	important	moyen	faible
Technicité des travaux	simple	moyen	complexe
Coût	Sans objet ou faible	moyen	important
Mobilisation du propriétaire	Sans objet ou facile	moyenne	difficile

Chaque projet d'aménagement d'ouvrage a été priorisé en fonction de la présence d'un ou plusieurs critères. (Cf. tableau à la page suivante)

Lorsqu'un même projet présente des critères de niveau de priorité différents, il est classé dans le niveau de priorité présentant le plus grand nombre de critères.

Quand un projet présente un nombre de critères égal dans plusieurs niveaux de priorité, il pourra être classé dans un niveau de priorité en fonction des enjeux locaux jugés prépondérants, comme le classement Liste 2 (présence d'un enjeu migrateur fort) ou la facilité d'exécution des travaux (technique, financière et foncière).

Objectif à minima visé au terme du contrat de rivière :

- équipement des 3 ouvrages sur cours d'eau classés liste 2 (3 « priorité 1 »)
- équipement d'au moins 5 ouvrages parmi les 10 sur cours d'eau non classés

Liste des 13 ouvrages à aménager (dont 3 classés sur des cours d'eau en liste 2)

Nom de l'ouvrage (Code ROE)	Localisation	Rivière	Propriétaire Usage	Enjeux - objectifs	Priorité	Préconisations	Maitrise d'ouvrage
Seuil du Guerrier (11003) Liste 1	Intrès / St Julien Boutières	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	1	effacement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil de Taussac (10999)	St Martin de Valamas	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	3	Etude de faisabilité Arasement progressif du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil d'Armanas (10995)	St Martin de Valamas	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	3	Etude de faisabilité Arasement progressif du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil de l'ancienne usine Murat (10991)	St Martin de Valamas	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	2	Elargissement de la brèche Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil de Veyrassac (7583)	Beauvène / Chalencou	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	3	Evaluation d'incidences N2000 Elargissement de la brèche Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil du moulin du pont (63578)	St Martin de Valamas	Saliouse	Communal Prise d'eau baignade	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Hydro-morphologie	3	Etude de faisabilité + dimensionnement Abaissement du seuil Reprise maçonnerie crête du seuil Passe à poisson RD	SMEC
Seuil du stade (63577)	St Martin de Valamas	Saliouse	Communal Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Effacement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil de la Maisonnette	Gluiras / St Pierreville	Glueyre	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Evaluation d'incidences N2000 Arasement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC

61

Seuil Champozol	Gluiras / St Sauveur de Montagut	Glueyre	Communal Prise d'eau AEP	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité Abaissement du seuil Reprise du parement du seuil	SMEC
Seuil en amont de Fontugne	Gluiras / St Sauveur de Montagut	Glueyre	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Evaluation d'incidences N2000 effacement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC
Seuil des Ténébris (61272) liste 2	St Sauveur de Montagut / Gluiras	Glueyre	Privé (ASL du Ténébris) Arrosage privé	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	1	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité Arasement du seuil	ASL du Ténébris
Seuil en amont confluence Eyrieux (7580) GR lot2 + liste 2	St Sauveur de Montagut	Glueyre	Communal Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire - Hydro-morphologie	1	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité + dimensionnement Abaissement du seuil Reprise maçonnerie crête du seuil Passe à poisson RG	Communale (délégation au SMEC)
Seuil de la Crose (7574) GR lot2 + liste 2	St Sauveur de Montagut	Auzène	Intercommunal Prise d'eau usine (refroidissement)	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	1	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité Abaissement progressif du seuil	Intercommunale (délégation au SMEC)

Priorité 1 : 4 ouvrages dont 3 sur cours d'eau classés
 Priorité 2 : 5 ouvrages
 Priorité 3 : 4 ouvrages

GR : ouvrage grenelle

Rappel : Autres 12 ouvrages Grenelle, répartis en lot 1, lot 2, lot 2bis

Inventaire	Nom de l'ouvrage	Localisation	Rivière	Propriétaire /usage	Etat d'avancement des travaux
GR1	Moulinon	St Sauveur de Montagut	Eyrieux	Communal Hydroélectrique	En cours
	Moulin d'Escoulenc	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	Réalisés
	Rampe rouge	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	En cours
	Le Tissage	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Communal Hydroélectrique	En cours
GR2	Les Verchères	St Sauveur de Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	DDT en attente du dossier technique
	La planche (pharmacie)	St Sauveur de Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	Dossier déposé, DDT en attente de compléments
	Baignade des Ollières	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Communal Baignade	Pas de travaux à prévoir (barrage que sur la rive droite)
GR2bis	Moulin de Fraysse	St Martin de Valamas	Eysse	Privé Hydroélectrique	Etude dévalaison en cours
	Moulin du Pont	St Martin de Valamas	Eysse	Privé Hydroélectrique	Etude dévalaison en cours
	Moulinage des Salins	Dornas	Dorne	Privé Hydroélectrique	En cours ou réalisation en 2013
	Barrage	Dunière /Eyrieux	Dunière	Privé Ancien moulinage	Pas de travaux à prévoir (seuil cassé par crue)
	Fontugne	Gluiras /St Sauveur de M.	Glueyre	Privé Hydroélectrique, baignade, irrigation	- Hydroélectricité : dossier technique validé par DDT et ONEMA - Baignade : DDT en attente du dossier technique

Tous les ouvrages Grenelle, excepté celui sur la Dunière, se trouvent sur des cours d'eau classés liste 2. Ils devront être aménagés dans les 5 ans, après l'arrêté préfectoral de classement des cours d'eau qui devrait intervenir courant 2013.

Une action de vigilance sera exercée par le Syndicat Mixte Eyrieux Clair pour veiller à la mise en conformité des ouvrages Grenelle.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Recherche du foncier
- Déclaration d'Intérêt Général
- Demande d'autorisation ou de déclaration au titre du code de l'environnement
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B1.1-2	Nombre d'ouvrages aménagés	Coût/linéaire reconnecté	Linéaire de cours d'eau reconnecté
			Campagnes de comptage par capture (si passe à poissons ou échancrure)
			Transects morphologie/Granulométrie

Commentaires

En lien avec les fiches action :

- B1.1.3 : Restauration des habitats aquatiques et ripicoles de la Dunière, de la Glueyre et de l'Embroye
- C1.3 : Observatoire du milieu et indicateurs de suivi

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	--	-------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor et continuité écologique).</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</i></p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1131 - Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>1134 - Bouvière, <i>Rhodeus amarus</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><u>Invertébrés</u></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><u>Mammifères</u></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><u>Avifaune</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Assurer le rôle épurateur de la ripisylve qui permet de maintenir la ressource en eau (quantitatif et qualitatif) et les peuplements aquatiques associés ;</p> <p>-Permettre une bonne stabilisation des berges des cours d'eau (éviter les mises à nu) ;</p> <p>-Conserver une zone tampon entre les terres agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, ressource alimentaire pour le Castor, corridor écologique) ;</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
Objectif(s) de la mesure	<p>-Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt écologique de conserver des boisements rivulaires ;</p> <p>- Limiter les entretiens de la ripisylve à des objectifs précis tels que la sécurité.</p>			
Contexte	<p>Les ripisylves sont des habitats indispensables pour de nombreuses espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat de chasse ou corridor de déplacement pour les chiroptères ; - Zone d'alimentation et de maturation des odonates comme la Cordulie à corps fin ; - Gîte et ressource alimentaire du Castor d'Europe ; - Habitat pour insectes saproxyliques si présences d'arbres sénescents ; - Ombrage limitant le réchauffement de l'eau et donc, les phénomènes d'eutrophisation néfastes pour les espèces et habitats aquatiques. <p>Les ripisylves, principalement constituées par les forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0*) représentent 139,60 ha. L'Orchidée du castor (<i>Epipactis fibri</i>) est une orchidée qui s'établit dans les boisements alluviaux ; c'est une originalité floristique du site qui présente un enjeu fort sur les boisements à la confluence avec le Rhône.</p> <p><u>Contraintes physiques observées en 2013</u> : Déficit sédimentaire et tendance à l'érosion du lit et des berges lors des phénomènes de crues.</p> <p>Il est également constaté un développement des espèces exotiques envahissantes sur les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents. Y sont fréquemment observés, et dans des proportions importantes, l'Erable negundo, le Buisson à indigo, l'Arbre à papillon, la Vigne vierge, la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces invasives dans les milieux riverains est un problème dans la basse vallée de L'Eyrieux.</p> <p>Cette mesure est à mettre en synergie avec l'action B.1.2.1 du contrat de rivière « restauration et entretien de la ripisylve ; réalisation des Plans Pluriannuel de Gestion, de Restauration et d'Entretien » insérée à la suite de cette mesure. Il s'agit de travaux d'entretien de la ripisylve par la réalisation de coupes, de recépage, d'enlèvement d'embacles, etc. Celui-ci se découpe en 2 volets :</p> <p>Volet 1 : Réalisation de Plans Pluriannuels de Gestion, de Restauration et d'Entretien (PPGRE) pour les travaux à réaliser en 2ème phase de contrat de rivière (Rivières Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille)</p> <p>Volet 2 : Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve prévus aux PPGRE</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider, aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout. Les actions s'orienteront vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-intervention sur les peuplements existants ; 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des arbres morts ou sénescents ; - Proscrire les déboisements des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures ; - Signaler et cartographier la présence d'espèces végétales invasives ; - Mettre en œuvre des actions de lutte contre les espèces végétales invasives ; - Encourager la libre expression des peuplements dans les secteurs délaissés par l'activité agricole afin de réduire les effets de fragmentation ; - Encourager l'acquisition foncière par les collectivités ou autres organismes publics pour une meilleure gestion de ces habitats ; - Favoriser la continuité et l'élargissement des cordons rivulaires ; - Privilégier les plantations de boutures réalisées à partir d'arbres et d'arbustes présents sur site ou à sa proximité, accompagnée d'un éventuel semi naturel. Ceci permet d'éviter les risques de pollutions génétiques et de renforcer les populations autochtones. <p>A noter que l'Orchidée du Castor constitue également un bon indicateur de l'intégrité des ripisylves de l'habitat communautaire 92A0.</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble des cours d'eau du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires privés et publics/AAPPMA/Fédération de pêche/SMEC/Agriculteurs.			
Partenaires techniques potentiels	SMEC.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les vieux boisements rivulaires matures à haute valeur écologique afin de les conserver (actions de gestion avec les propriétaires) ; - Participer à l'identification des zones à restaurer en concertation avec le contrat de rivière ; - Initier le reboisement de secteurs dégradés par l'intermédiaire de la plantation d'espèces végétales locales et adaptées au milieu (prise en compte des crues) ; - Favoriser les zones de présence de l'Orchidée du Castor avec sélection des peupliers indigènes et l'élimination des cultivars en concertation avec la CNR, gestionnaire d'une partie de la forêt alluviale localisée à la confluence Eyrieux/Rhône où est potentiellement présente l'Orchidée. 			
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière.</p>			
Documents cadres ou programmes existants	- Contrat de rivière (PPRGE)			
Synthèse des contrats éligibles	<p>A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ;</p> <p>A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce				Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
	embâcles ; A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive ; A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ; F22714 - Investissement visant à informer les usagers de la forêt ; F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ; F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents.						
Indicateurs de suivi	Développement des boisements rivulaires et régression des espèces invasives des secteurs ciblés.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

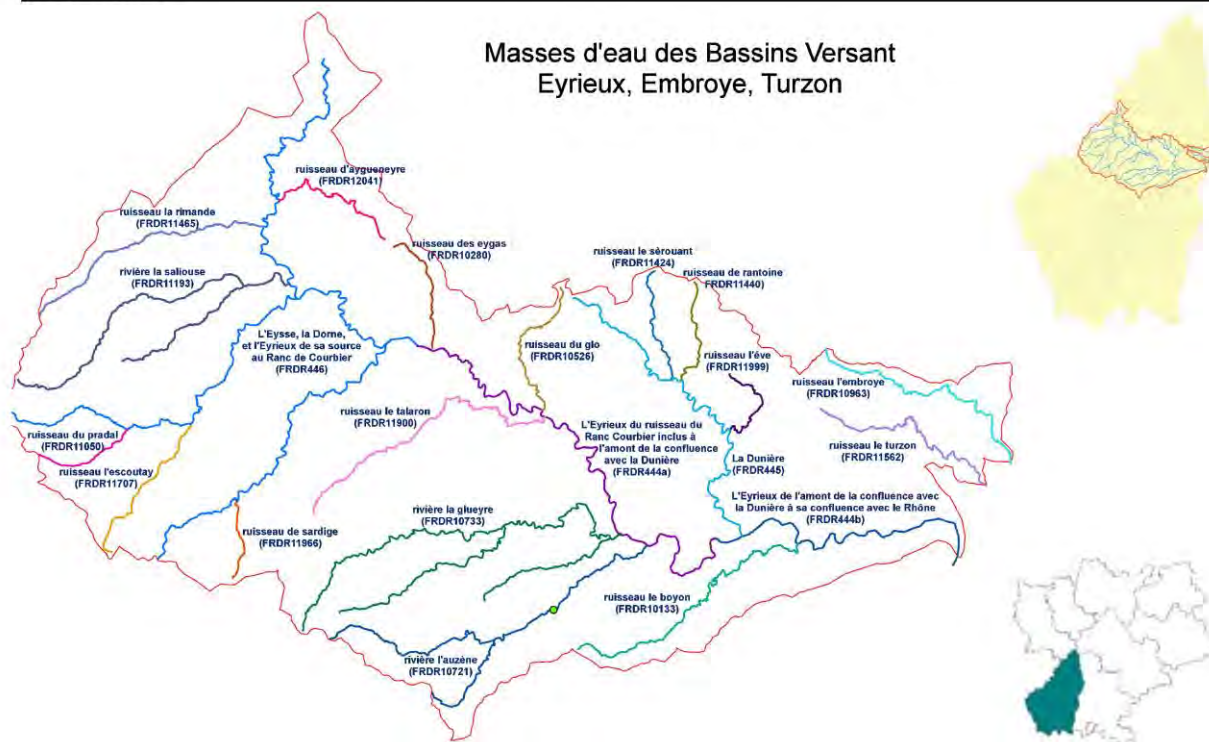
Moyens mis en oeuvre	Détails			Coût de l'action
Participation au programme d'action du contrat de rivière	Calculée dans l'animation du site			Aucun surcoût
A32311P/A32311R/A32316P	Sur forfait			Non chiffrable
A32326P	Sur dossier			
F22714	Sur dossier (plafonné à 5 000 € TTC)			
F22706	Sur devis ou forfait			
F22712	Sur forfait (plafonné à 2 000€/ha)			
Total des coûts estimatifs				Non chiffrable
Financiers	FEADER	Agence de l'eau Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	SMEC Contrat de rivière
Participation (en %)	100 % si particuliers 80 % si collectivités	X	X	X

VOLET B1 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

B1.2- Restaurer la trame verte : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau et plans d'eau

Action B1.2.1	Restauration et entretien de la ripisylve Réalisation des Plans Pluriannuel de Gestion, de Restauration et d'Entretien
Priorité 1	Année d'engagement : 2014/2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux, Embroye et Turzon
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR 10963 Embroye, FRDR 11562 Turzon FRDR 446 Eysse, Dorne et Eyrieux de sa source au Ranc Courbier FRDR 444a Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière, FRDR 444b Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône, FRDR 445 Dunière, FRDR 11424 Sérouant, FRDR 11440 Rantoine, FRDR 11999 Eve FRDR 12041 Aygueneyre, FRDR 102080 Eygas, FRDR 10526 Glo, FRDR 11465 Rimande, FRDR 11193 Saliouse, FRDR 11050 Pradal, FRDR 11707 Escoutay, FRDR 11966 Sardige, FRDR 11900 Talaron, FRDR 10733 Glueyre, FRDR 10721 Auzène, FRDR 10133 Boyon
Cours d'eau	Tout le réseau hydrographique de l'Eyrieux, l'Embroye et du Turzon
Communes concernées	58
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Les milieux aquatiques et les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants dont les composantes physiques sont à préserver et restaurer pour maintenir leur rôle essentiel en termes de régulation des eaux, de qualité biologique, d'auto-épuration, de paysage et de biodiversité.

Les berges et la ripisylve sont sources de diversification de l'habitat aquatique et rivulaire. La ripisylve assure des rôles mécaniques, physico-chimiques et écologiques en stabilisant les berges grâce au système racinaire, en épurant

naturellement les eaux, en régulant les crues, en diminuant la vitesse de l'eau, en accueillant une grande richesse faunistique et floristique...

De nos jours, les propriétaires riverains n'assurent plus l'entretien obligatoire de leur parcelle. La ripisylve laissée à l'abandon, vieillit, se détériore, les berges s'affaissent, le bois mort encombre le lit de la rivière et les crues peuvent ainsi provoquer des dégâts importants. De même, un entretien trop radical, avec une élimination systématique de toute végétation, a des conséquences désastreuses pour le milieu naturel.

Objectifs visés/Gains escomptés

La Directive Cadre sur l'Eau vise l'atteinte du Bon Etat des cours d'eau défini par des critères physico-chimique, hydromorphologiques et biologiques.

L'entretien des rivières n'étant plus assuré par les propriétaires, les collectivités peuvent se substituer aux riverains pour prendre en charge la restauration et l'entretien des cours d'eau, en considérant le bassin versant dans son ensemble et en distinguant l'intérêt particulier de l'intérêt général.

Les programmes de gestion de la ripisylve ont pour objectifs de restaurer et maintenir les réseaux hydrographiques dans un équilibre optimum vis-à-vis des fonctions biologiques, physiques et socio-économiques. Il s'agit de :

- Préserver le bon état des secteurs de ripisylve ayant un fonctionnement proche de l'état naturel en l'absence d'enjeux anthropiques prioritaires.
- Restaurer les secteurs de ripisylve dégradés en favorisant l'équilibre des classes d'âge et de strates ainsi que la diversité des espèces et des formations végétales.
- Prévenir les risques de dégradation et assurer la pérennité de la ripisylve dans les secteurs présentant des enjeux anthropiques par un entretien régulier de la ripisylve, en évitant l'abandon ou l'excès d'entretien.
- Contribuer à préserver et/ou atteindre le bon état écologique par le maintien d'une ripisylve structurante pour le milieu.
- Tendre vers une dynamique du cours d'eau la plus naturelle possible en fonction des enjeux anthropiques pour permettre au maximum son fonctionnement autonome.
- Eviter l'aggravation des phénomènes d'inondations et/ou d'érosion dans les secteurs sensibles tels que les zones urbanisées par une gestion adaptée des embâcles et de la stabilité des boisements.
- Améliorer la perception paysagère du cours d'eau et la fréquentation des berges au droit des ouvrages de franchissement, dans les secteurs de traversées urbaines et/ou à fort enjeu halieutique.

Ainsi, en fonction des enjeux, les interventions pourront favoriser les écoulements, la diversité, la densité, le maintien et la stabilité des boisements de berges tout en respectant la rivière et en préservant ses richesses naturelles et écologiques.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de :

- l'orientation fondamentale n°6 "Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques",
- l'orientation n°6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
- 3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau
- 3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
- 3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve

Définition de l'opération

Volet 1 : Réalisation de Plans Pluriannuels de Gestion, de Restauration et d'Entretien (PPGRE) pour les travaux à réaliser en 2^{ème} phase de contrat de rivière (Rivières Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille)

Avant toute intervention, un PPGRE est réalisé pour chaque cours d'eau. Il remplace dorénavant le PPE qui était élaboré au préalable des travaux réalisés sur la végétation (cas des travaux du 1^{er} contrat de rivière). Plus complet car il s'intéresse au lit et aux berges du cours d'eau, il permet de considérer le bassin versant dans sa globalité et de

86

rechercher une cohérence des actions par rapport au fonctionnement naturel du cours d'eau (utilisation de la démarche décrite dans le guide de l'Agence de l'eau, 1998)

Dans ce cadre, le PPGRE comprend plusieurs phases successives :

- Un état des lieux afin de recueillir des données sur l'occupation des sols, sur l'état de la ripisylve et sur les différents ouvrages présents sur le cours d'eau
- La définition d'objectifs afin d'obtenir un état souhaité
- Un programme pluriannuel de travaux définissant des niveaux d'intervention adaptés aux enjeux locaux, aux objectifs sur le secteur et en fonction de l'état des lieux initial.

Entre 2008 et 2013, de nouveaux programmes pluriannuels d'entretien de la végétation des berges ont donc été établis pour les cours d'eau Saliouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glueyre, Aygueneyre, Dunière, Embroye et Turzon (actualisation des PPE du 1^{er} contrat de rivière), ainsi que pour les ruisseaux des Eygas et Glò (nouveau PPGRE). Les travaux de restauration et/ou d'entretien qui en découlent seront programmés sur la période 2014 – 2018 (volet 2 de la fiche).

Lors de la 1^{ère} phase du contrat, d'autres rivières du bassin feront l'objet de PPGRE (Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille), les travaux seront réalisés en 2^{ème} phase de contrat de rivière. Ces PPGRE seront réalisés en interne par les techniciens, excepté celui de l'Eyrieux aval pour laquelle la mission sera confiée à un prestataire extérieur du fait d'enjeux importants sur ce secteur et réalisée en fin de 1^{ère} phase pour intégrer le rendu des études complémentaires.

Volet 2 : Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve prévus aux PPGRE

Les travaux envisagés prévoient :

- Un programme de restauration de manière à retrouver les fonctionnalités de la ripisylve
- Un programme d'entretien de la ripisylve de manière à maintenir un état souhaité

Ils peuvent correspondre à différents types d'actions :

- Des travaux d'abattage sélectif d'arbres et de recépage
- Des travaux d'élimination des déchets et matériaux déversés sur les berges ayant un impact direct sur la qualité de l'eau ou la morphologie du cours d'eau.
- Des travaux de démontage sélectifs ou systématiques de bois mort, d'embâcles, d'arbres couchés ou instables dans les secteurs comme les traversées urbaines présentant des risques forts de vulnérabilité aux inondations et aux obstructions d'ouvrages
- Des travaux de reboisement des berges par plantations
- Des actions de lutte contre les espèces végétales invasives pour limiter leur extension et leur dissémination dans les secteurs encore peu colonisés (robinier, buddleia, petits massifs de renouée du Japon...).

NB : Dans les secteurs fortement colonisés des opérations pilotes de lutte contre les plantes invasives sont aussi menées pour y expérimenter de nouvelles méthodes de lutte adaptables aux programmes de travaux des PPGRE (Cf. Fiche action B1 .2.2).

Rivières traitées lors de la 1^{ère} phase de contrat de rivière (2014/2016) : Saliouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glueyre, Aygueneyre, Dunière, Embroye et Turzon, et les ruisseaux des Eygas et Glo (et certains de leurs affluents).

Rivières traitées lors de la 2^{ème} phase de contrat de rivière (2017/2018) : Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille (et certains de leurs affluents).

Une enveloppe prévisionnelle est d'ores et déjà prévue, elle sera ajustée lors du bilan à mi-parcours.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Réalisation et validation des PPGRE par les partenaires administratifs et financiers.
- Elaboration des Déclarations d'Intérêt Général
- Procédures de déclaration/autorisation « loi sur l'eau » au titre des articles 214.1 à 3 du code de l'environnement.
- Conventonnement avec les propriétaires riverains
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000 sur certains cours d'eau (Eyrieux, Aurance, Glueyre, Auzène, Dunière, Eve) : elles seront intégrées dans les DIG (donc 1 par cours d'eau) et en cas de procédure de "déclaration/autorisation loi sur l'eau", ce qui n'est pas le cas pour les travaux de restauration et d'entretien.

Indicateurs d'évaluation

Sous-opération de la Fiche action B1.2.1	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
PPGRE	Nb PPGRE réalisés	Bilan financier	
Restauration De la végétation	Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG ; Comparatif de l'état des lieux PPGRE
Entretien de la végétation	Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG ; Comparatif de l'état des lieux PPGRE
Embâcles	Nombre d'embâcles traités Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG ; Comparatif de l'état des lieux PPGRE
Enlèvement de décharges	Nombre de décharges traitées	Bilan financier	
Lutte contre les plantes invasives	Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG ; Suivi cartographique de la colonisation

Commentaires

En lien avec les fiches action :

B1.2-2 Opérations pilotes de lutte contre les espèces invasives

C1.3 Observatoire du milieu et indicateurs de suivi

C2.1 Sensibilisation des propriétaires riverains" et la plaquette "Les bonnes pratiques" du plan de communication.

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	Atlas : Cartes 4 et 5g	Priorité2
-------------------------------------	-----------	--	------------------------------	-----------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.2. : Contribuer à faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages et aider à trouver des solutions alternatives aux prélèvements pendant la période estivale.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercionroboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à Alnusglutinosa et Fraxinusexcelsior (Alno-Padion, Alnionincanae, Salicionalbae)* 92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</i></p>	<p>Poissons 1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II) 1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II) 1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II) 1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i> (DH II) 1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i> (DH II et V) 3019 - Anguille européenne, <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés 1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II) 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II) 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II) 1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV) 1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropatomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères 1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) 1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II) Campagnol amphibie, <i>arvicola sapidus</i> 1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II) 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II) 5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV) Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	

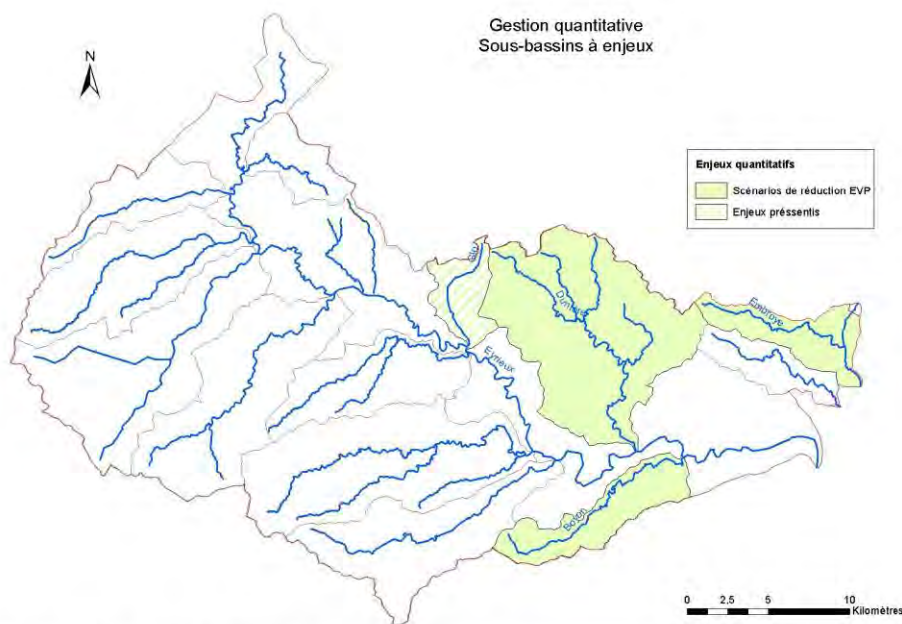
Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	Atlas : Cartes 4 et 5g	Priorité2
Objectif(s) de la mesure	<p>-Il s'agit de développer ici des actions en synergie entre la procédure Contrat de Rivière et Natura 2000 afin de permettre une véritable complémentarité et une meilleure efficacité dans l'atteinte des objectifs communs dont celui de l'amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau.</p> <p>-Il s'agira également d'effectuer une veille sur l'ensemble des cours d'eau et notamment la Dunière pour surveiller les pollutions et les débits pouvant affecter les habitats naturels et les espèces.</p>			
Contexte	<p>La problématique de la qualité et de la quantité de l'eau des cours d'eau du site B6, et notamment la Dunière, est à considérer. Les prélèvements en rivière pour l'AEP sont peu nombreux (les sources et les apports extérieurs (Rhône) étant majoritairement utilisés) mais concernent des volumes importants. Subissant un régime de type méditerranéen, les cours d'eau présentent des étiages estivaux sévères qui sont alors aggravés par les pompages (arrosage, irrigation, etc.). Ceci a des conséquences néfastes sur les espèces aquatiques (Toxostome, Ecrevisse à pattes blanches, amphibiens) ainsi que sur certains habitats particulièrement sensibles à une modification de la structure des cours d'eau (6120*).</p> <p>Cette mesure est à mettre en synergie avec l'action B.2.2.1 du contrat de rivière « Gestion quantitative de la ressource et des étiages : communication, inventaire des prélèvements et stockages (agricoles et domestiques), évaluation de leurs impacts sur la qualité et les débits, recherche de solutions alternatives, intégration dans le PGRI ». Cette action est annexée à la suite de cette fiche.</p>			
Recommandations générales	<p>-Soutenir le programme du contrat de rivière par des actions de communication, de sensibilisation et d'incitation à des pratiques respectueuses de l'environnement ;</p> <p>-Participer aux réunions de concertation ;</p> <p>-Veille particulière des cours d'eau (habitats et espèces) sujets à des conditions hydrauliques sévères.</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble des bassins versants concerné par le site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC.			
Partenaires techniques potentiels	SMEC, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, ONEMA, CN'Air, chambre d'agriculture, DDT, communes, Communautés de Communes, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	Cette action consistera à participer aux réunions, aux groupes de travail, à accompagner les actions du contrat de rivière sur la thématique en question, par la prise en compte des enjeux écologiques (habitats naturels, faune et flore).			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière				Atlas : Cartes 4 et 5g	Priorité2
Méthodes et moyens techniques	<p>Une veille des cours d'eau particulièrement sensibles aux pollutions et aux étiages sévères et prolongés est à instaurer. Des campagnes de surveillance pourront être organisées.</p> <p>Des actions de soutien et de promotion des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau, par le biais de la charte Natura 2000, de préconisations ou autres doivent permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter le déversement d'huile de vidange ou de tout autre produit polluant (conformément à la réglementation) ; - Conserver la diversité des strates végétales (notamment arbustives et herbacées) ; - Conformément à la réglementation, ne pas faire circuler d'engins sur les berges et dans les zones humides sauf autorisation spécifique. 						
Actions liées	<p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.4.1.1. : Participer à la mise en oeuvre d'actions en faveur des zones humides.</p>						
Documents cadres ou programme existants	<p>- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.</p> <p>- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.</p>						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	Rappel : Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.						
Indicateurs de suivi	<p>- CR des réunions et groupes de travail.</p> <p>- Note de terrain de la veille sur les cours d'eau du site B6.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Moyens mis en oeuvre	Détails					Coût de l'action	
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'actions, études complémentaires)	Calculée dans l'animation du site					Aucun surcoût	
Total des coûts estimatifs					Sans objet		
Financeurs	FEADER	Agence de l'eau Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	SMEC Contrat de rivière			
Participation (en %)	X	X	X	X			

VOLET B2 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et favoriser les économies d'eau

B2.2 - Améliorer la connaissance sur les prélèvements et les besoins en eau	
Action B2.2-1	Gestion quantitative de la ressource et des étiages : communication, inventaire des prélèvements et stockages (agricoles et domestiques), évaluation de leurs impacts sur la qualité et les débits, recherche de solutions alternatives, intégration dans le PGRE
Priorité 1	Année d'engagement : 2013/2014
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux et Embroye
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR445 La Dunière, FRDR11999 l'Eve, FRDR10526 Ruisseau du Glo, FRDR10133 le Boyon, FRDR10963 l'Embroye
Cours d'eau	Dunière, Boyon, Glo, Embroye
Communes concernées	St Jean Chambre, St Apollinaire de Rias, Silhac, Châteauneuf de Vernoux, Chalencon, St Julien Le Roux, Vernoux en Vivarais, Dunière, St Julien Labrousse, Pranles, St Vincent de Durfort, St Cierge la Serre, St Fortunat, Toulaud, Gilhac et Bruzac, Charmes/Rhône, St Georges Les Bains
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

L'étude SIEE de 1995 (schéma de gestion préalable au premier contrat de rivière) mentionne déjà la gestion des prélèvements et la recherche de ressources alternatives pour satisfaire les besoins humains (AEP et agricoles) comme une problématique forte du bassin. Des études étaient préconisées pour initier une dynamique et conduire des comités de réflexion à l'échelle de territoires caractérisés par des problématiques communes :

- étude des besoins des collectivités sur l'ensemble du bassin
- étude des besoins agricoles sur le sous bassin de la Dunière, avec extension possible sur le sous-bassin du Boyon.

Le programme du 1^{er} contrat de rivière avait donc prévu la réalisation d'une étude sur le bassin de la Dunière sur cette thématique, mais elle n'a pas été engagée, la chambre d'agriculture de l'Ardèche ayant lancé un inventaire des prélèvements et un état des lieux sur le bassin de la Dunière en 2005 qui devaient répondre aux objectifs définis

initialement. Toutefois, avec un taux de retour d'enquêtes de 30%, ces investigations s'avèrent limitées et demandent à être affinées et complétées.

Lors de la phase inter-contrat, une **étude de détermination des Volumes Prélevables maximum (EVP)** a été menée à l'échelle des bassins Eyrieux, Embroye et Turzon en 2009/2011 sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau (ISL Aquascope Calligée, 2012). L'étude a estimé les pressions par bassin et par usage (AEP, agricoles, industriels, domestiques).

Les principales conclusions de l'étude EVP font ressortir que :

- l'hydrologie à l'étiage est très contraignante naturellement pour les populations piscicoles
 - la ressource suffit hors étiage d'octobre à mai (les prélèvements et stockages sont à privilégier au cours de cette période) pour assurer les besoins du milieu aquatique et envisager une éventuelle augmentation des prélèvements
 - la situation actuelle en étiage ne doit pas être aggravée par un accroissement des prélèvements. Sur certains bassins fortement impactés, ces prélèvements doivent être réduits pour améliorer la qualité du milieu et des habitats (Eyrieux aval hors axe réalimenté -c'est-à-dire le Boyon- la Dunière, l'Embroye)
- Des scénarios de réduction des prélèvements ont été étudiés sur ces bassins déficitaires en période d'étiage (suppression de 50% à 100% des prélèvements directs par pompage en rivière pour l'irrigation, réduction des prélèvements pour la distribution publique par amélioration du rendement des réseaux – objectif de 75 % de rendement)
- les débits objectifs d'étiage (DOE) ont été définis et seront suivis (implantation d'une station hydrométrique à St Fortunat/Eyrieux, mesure SDAGE, en cours de mise en place par les services de l'Etat)
 - la sensibilisation des particuliers aux économies d'eau devra également être prévue.

Prélèvements actuels sur l'Eyrieux et les bassins déficitaires (valeur moyenne en m³/an sur 1997-2007 pour l'irrigation, 2005-2007 pour les autres usages, phase 5 p.12, EVP) :

Bassins	Eyrieux dont Dunière	Basse vallée de l'Eyrieux dont Boyon	Dunière	Embroye
Irrigation par prélèvement direct en rivière (pompage)	289 000	107 000	73 000	0
Irrigation depuis barrages et retenues	578 400 (175 retenues dont 24 barrages)	3 800	567 000 (117 retenues)	136 000
Distribution publique	1 714 000	163 000	123 000	186 000
Prélèvements domestiques	238 000	0 (à revoir)	34 000	2 100
Industrie	529 000	0	0	0

Pour l'irrigation, les chiffres à retenir (moyenne sur 1997-2007, phase 5 et chiffres forages phase 2 p.25) sont résumés dans le tableau ci-dessous, sachant que les prélèvements s'exercent surtout sur la période juin/août, en étiage, lorsque les prélèvements sont à réduire :

Bassins	Eyrieux	Basse vallée de l'Eyrieux dont Boyon	Dunière	Embroye
Volume prélevé par an (p. directs, retenues, forages)	918 400 m ³	159 800 m ³	642 000 m ³	151 000 m ³
Surface irriguée (année 2000)	542 ha irrigués (ressource propre) 239 ha irrigués (Rhône, ASA Beauchastel)	41 ha irrigués (ressource propre)	314 ha irrigués	80 ha irrigués

Bien que les résultats de l'étude EVP aient été rendus et que des préconisations aient été données en termes de réduction des prélèvements, d'économie d'eau et d'efforts à consentir pour atteindre les objectifs de volumes prélevables par usages, le manque de données précises sur les prélèvements, notamment agricoles, induit des incertitudes importantes sur les valeurs affichées. Les services de la DDT, en partenariat avec le Conseil général, ont donc engagé la concertation en février 2012 au travers de la mise en place de la conférence départementale de l'eau et des commissions territoriales.

Par ailleurs, l'étude EVP a préconisé l'optimisation des réseaux AEP par augmentation de leur rendement avec un objectif de 75%. Des actions d'amélioration des réseaux AEP seront donc également prévues dans le contrat de rivière.

Il s'agit à présent de poursuivre ces démarches, en particulier sur les bassins déficitaires, par un inventaire précis des prélèvements (agricoles et domestiques), par la contribution au Plan de gestion de la ressource et des étiages (PGRE) qui précisera le programme d'actions à mettre en œuvre, ceci dans un contexte de développement durable et de changement climatique annoncé.

Enfin, à noter, que le Conseil Général de l'Ardèche a lancé un schéma directeur AEP à l'échelle du département, il apportera des informations complémentaires importantes en termes de recensement des besoins des collectivités, de préconisations d'interconnexions, de gouvernance de l'eau et d'informations pour l'élaboration des fiches actions correspondantes.

Objectifs visés/Gains escomptés

- améliorer la gestion quantitative et le partage de la ressource entre usages pour satisfaire les besoins de chacun tout en garantissant les besoins du milieu naturel
- améliorer la connaissance des prélèvements par un inventaire exhaustif
- encourager les agriculteurs et les particuliers aux économies d'eau et inciter à la modernisation des systèmes d'irrigation
- identifier les possibilités de substitution aux prélèvements ayant un impact majeur sur le milieu
- informer, communiquer les résultats et objectifs de volumes prélevables de l'EVP, poursuivre la concertation engagée par la DDT en vue d'identifier des actions pour compléter le PGRE, élaboré par les services de l'Etat, en complément des actions découlant de la réglementation.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Cette action poursuit les objectifs visés du SDAGE 2010-2015 au travers de :

- son orientation fondamentale n°7 « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » et notamment en mettant en œuvre la mesure :

Mesure 3C01 / Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

Le bassin de l'Eyrieux est ciblé comme sous-bassin sur lequel des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état (carte 7-D, p.106).

Le SDAGE prévoit l'installation d'une station hydrométrique sur l'Eyrieux aval à St Fortunat, en cours de mise en place.

Définition de l'opération

La démarche à engager suite à l'étude Volumes prélevables comportera plusieurs étapes :

❖ Communication et information sur la gestion quantitative et les résultats de l'étude EVP – échelle bassin versant

- Communication sur les résultats de l'EVP, les orientations, préconisations, objectifs à atteindre
- Réalisation de réunions d'informations auprès des agriculteurs (y compris des enquêtes par questionnaire, des rencontres et visite de terrain)
- Réalisation de réunions d'informations auprès des collectivités

❖ Réalisation d'une étude spécifique sur les bassins déficitaires et détermination d'un programme d'actions associé :

Cette étude spécifique sera conduite en priorité sur le sous-bassin de la **Dunière** dont les potentialités naturelles sont notablement altérées du fait de l'assèchement du cours d'eau en période estivale. Elle sera également étendue sur les sous-bassins ciblés déficitaires dans l'étude EVP : le **Boyon** et l'**Embroye**, ainsi que le sous-bassin du **Glo**, territoire ayant à terme un contexte agricole proche de la Dunière.

Cette étude sera menée en 2 temps :

1/ INVENTAIRE DES PRELEVEMENTS :

Inventaires des prélèvements agricoles

- **Inventaire exhaustif de tout type de prélèvements en rivière**, par pompage, gravitaire, des droits d'eau, des forages, ainsi que **recensement exhaustif des lacs et retenues collinaires** créées sur les bassins déficitaires (A noter : le recensement des prélèvements par la CHA concernera tout le bassin de l'Eyrieux).

Ce sera l'occasion de renseigner la base de données (en cours de création par la chambre d'agriculture) et de connaître précisément les prélèvements et retenues, anciens et actuels, utilisés et abandonnés, leur géoréférencement, leurs modalités d'utilisation (surfaces irriguées, compteur, captage de source...), les besoins pour le futur...

- ↳ à partir d'un travail de terrain, exploitation des questionnaires envoyés en première étape, enquêtes auprès des acteurs locaux, photos aériennes, études des bases de données DDT et chambre d'agriculture, recouplement des fichiers, vérification sur le terrain...
- ↳ une fiche par ouvrage/prélèvement/retenue
- ↳ analyse des pratiques actuelles et recommandations techniques
- ↳ prospectives des besoins à court et moyen terme

Inventaires des prélèvements domestiques

Cette partie sera assurée par le syndicat de rivière dans le cadre d'un stage consacré à la « gestion quantitative » à partir de campagnes de terrain, recherches et études des fichiers auprès des partenaires (DDT, ARS, Agence de l'eau...) et communes (SDAEP...). Les échelles limnimétriques seront tarées grâce à l'appareillage acquis par le Syndicat. Ce sera l'occasion d'affiner la connaissance sur les prélèvements AEP via les communes et intercommunalités exerçant la compétence, de proposer le mode opératoire à mettre en place pour le suivi des débits et préparer l'étude qui fera suite aux inventaires.

2/ REALISATION DE L'ETUDE PAR UN PRESTATAIRE :

- **Définition d'une typologie des retenues inventoriées et des dispositifs de prélèvement** en fonction de leur vocation, de leur positionnement sur le bassin vis-à-vis du chevelu hydrographique (notamment sur ou hors cours d'eau, tête de bassin versant), de leur volume et autres critères ayant des incidences sur le milieu naturel.
- **Caractérisation des incidences environnementales (eau et biodiversité), positives et négatives, des retenues inventoriées et des dispositifs de prélèvement** sur la fonctionnalité des zones humides à proximité, de l'hydrologie de la rivière, de la qualité des eaux, de la continuité écologique en fonction de la situation de la retenue...
Ce travail sera effectué par type d'ouvrage (analyse plus fine sur quelques ouvrages/prélèvements représentatifs) et pour leur cumul à l'échelle des sous bassins.
 - ↳ Repérage des prélèvements, ouvrages, retenues ayant un impact majeur significatif sur le milieu
- **Bilan des premiers résultats de l'étude avec l'EVP : confrontation des résultats avec les conclusions de l'étude EVP** en fonction des nouvelles connaissances
 - ↳ Retour sur les premières actions engagées et à engager dans le cadre du PGRI et sur les ambitions des actions de réduction des prélèvements
 - ↳ Estimations plus précises des efforts restant à engager pour atteindre les volumes prélevables.
- Aboutir en concertation avec les usagers concernés à la **proposition d'un programme d'actions, d'un véritable programme de reconquête des milieux** en termes de qualité de l'eau et d'hydrologie satisfaisant tous les usages, qui pourra venir compléter le PGRI réalisé par l'Etat. Il est attendu des solutions concrètes et réalisables pour remédier aux problèmes recensés (notamment pour les ouvrages/prélèvements ayant un impact). Une approche socio-économique sera faite pour réfléchir sur l'opportunité d'irriguer, s'assurer de la viabilité des projets en liaison avec les organismes compétents (chambre d'agriculture).
- ❖ **Elaboration d'un programme d'actions - échelle bassin versant**
 - **Formalisation d'un accord** entre tous les acteurs concernés s'articulant avec le PGRI réalisé par l'Etat (actions à mener pour atteindre les volumes prélevables, échéances, lien avec les actions réglementaires, conditions de suivi) sur la base des études antérieures : Volumes prélevables (ISL, 2012), SDAEP locaux, schéma départemental AEP (en cours), étude spécifique sur les bassins déficitaires (étude à venir).
- ❖ **Mise en place d'un observatoire des débits sur les bassins déficitaires suite à l'étude**
Il est prévu la réalisation d'une campagne par année (2017 et 2018) par un prestataire extérieur. Il sera étudié la possibilité de réaliser ces mesures de terrain par les techniciens du syndicat, qui aura acquis du matériel de jaugeage en début de contrat.
- ❖ **Mise en œuvre du programme d'actions**
Parmi les mesures envisageables par SIEE (1995) et ISL (2012), citons :

Collectivités :

- Amélioration des rendements de réseau
- Limitation des gaspillages par la mise en place ou l'optimisation de systèmes plus performants

Irrigants :

- Limitation des gaspillages par la mise en place ou l'optimisation de systèmes plus performants
- Solutions techniques pour la mise en conformité des retenues vis-à-vis du débit réservé
- Optimisation des retenues existantes (mutualisation des retenues par plusieurs exploitants, échanges, réutilisation de retenues existantes actuellement inutilisées...)
- Remplacement des prélèvements directs en rivière par des pompages en période d'irrigation dans des retenues collinaires de stockage (avec remplissage hivernal quand la ressource est disponible et éviter les impacts sur le milieu), sous réserve d'obtenir les autorisations au titre de la loi sur l'eau pour la création de nouveaux ouvrages, recherche de possibilité de mutualisation,
- Réfléchir à l'implantation de cultures plus économes en eau ou nécessitant peu d'arrosage en période estivale.

D'autres actions peuvent être envisagées :

- Actions de sensibilisation et de communication
- Animation foncière pour aider à la réalisation d'ouvrages collectifs et à l'installation des agriculteurs dans des zones non déficitaires ou moins problématiques pour l'irrigation.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Concertation avec les services de l'Etat et du conseil général (conférence départementale), les collectivités, la profession agricole (CHA, irrigants, ASA...) et tout usager et organismes concernés (CEN RA, associations, fédération de pêche...)
- Partenariat avec les communes et les communautés de communes (existence de commission agricole pour certaines communautés de communes)
- Partenariat/coordination avec le programme du CDDRA Valdac (communication, financement du programme d'actions...)
- Documents à consulter à partir de mai 2013 auprès de l'Agence de l'eau : principe des plans de gestion, notification des résultats de l'EVP, suites à donner aux EVP.
- La réalisation de cette fiche action fera appel à plusieurs intervenants :
 - o L'inventaire des prélèvements à usage agricole (directs et stockages) sera assuré par la chambre d'agriculture via la mise en place de la base de données « Prélèvements agricoles » qui va être mise en place à partir de 2013 (poste d'animatrice/conseillère dédiée à cette mission depuis 2012).
 - o Le syndicat de rivière assurera la partie d'inventaire sur les prélèvements domestiques (technicien de rivière dans le cadre des PPRGE et stage « gestion quantitative »)
 - o Un prestataire extérieur assurera l'élaboration de l'étude sur les bassins déficitaires et le programme d'actions associées.

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B2.2-1	Nb de réunions	Réalisation de l'étude	Suivi des prélèvements et des débits
	Nb de personnes associées		
	Nb de personnes rencontrées		Suivi des paramètres biologiques (cf fiche C1.3 observatoire)
	Mise en œuvre du programme d'actions		

Commentaires

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers	-	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.3. : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant du site.</p>			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables		
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles</p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix et Populus alba</i></p> <p><i>De manière directe t/ou indirecte, l'ensemble des habitats.</i></p>	<p>Poissons</p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i> (DH II)</p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i> (DH II et V)</p> <p>3019 - Anguille européenne, <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères</p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p><i>De manière directe et/ou indirecte, l'ensemble des espèces.</i></p>		
Objectif(s) de la mesure	<p>Cette mesure propose des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation et/ou avoir une gestion raisonnée des pesticides ; - Accompagner la diminution de l'emploi de produits phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et autres usagers dont les particuliers. 			
Contexte	<p>L'utilisation de produits phytosanitaires par l'agriculture est modérée de par la prédominance de landes et de prairies. Cependant la basse vallée de l'Eyrieux, le plateau de Vernoux-en-Vivarais et quelques autres secteurs de bas de pentes et de vallées sont plus sujets à ce type de pollution par les pratiques agricoles présentes, liées à l'arboriculture, au</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers	-	Priorité 1
Contexte	<p>maraîchage, à la céréaliculture et à des pratiques plus intensives.</p> <p>De même, les gestionnaires des routes, les communes ou encore les jardiniers amateurs sont également des utilisateurs de produits phytosanitaires pour le désherbage des voiries, des espaces publics ou la lutte contre les ravageurs des jardins.</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider /aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés ;</p> <p>L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout, particulièrement en ce qui concerne les habitats, la faune, la flore et les services écosystémiques ;</p> <p>Cette action se rapporte à l'action A2 du contrat de rivière insérée après cette fiche.</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs, collectivités, propriétaires privés, usagers, particuliers, etc.			
Partenaires techniques potentiels	SMEC, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, CD 07, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, ONEMA, collectivités, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser des opérations de sensibilisation et de communication auprès des professionnels (agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, agents techniques communaux, du département, etc.) sur les bonnes pratiques de désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires et leurs impacts sur les habitats naturels, la faune et la flore ; -Réaliser une cartographie des zones à enjeux au niveau des bords de routes, sur les cours d'eau du site B6 ou autres secteurs sensibles et mettre en œuvre une veille afin de prévenir la dégradation du milieu et des espèces par l'usage de produits de synthèses ; -Accompagner les communes dans la réalisation de leurs travaux (plans de désherbage par exemple) ou l'élaboration d'outils de planification pouvant impacter le milieu naturel et les écosystèmes ; -Mettre en oeuvre de la Charte Natura 2000 			
Actions liées	<p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement ;</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou par d'autres pratiques alternatives ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>			
Documents cadres ou programme existants	- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.			

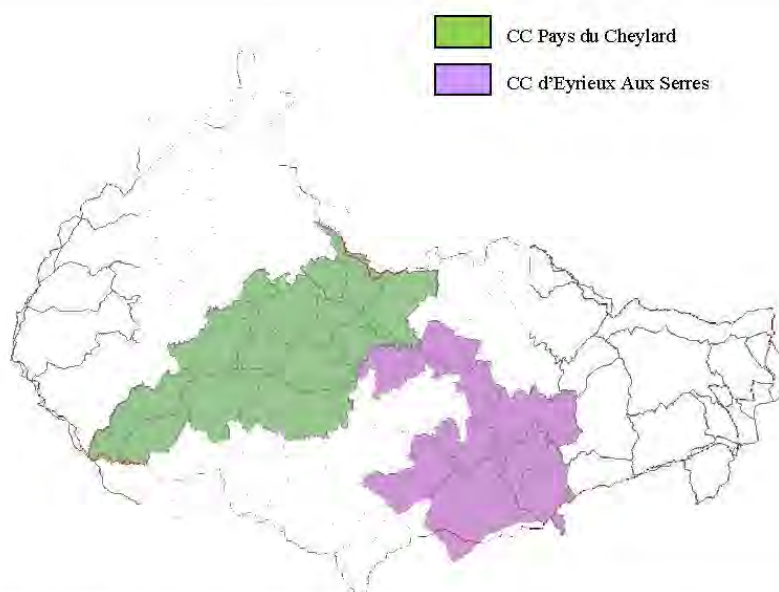
Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.1	Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers				-	Priorité 1
Synthèse des contrats éligibles	Rappel : Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.						
Indicateurs de suivi	- Supports d'information et de sensibilisation ; - Cartographie des zones à enjeux eu niveau des bords de routes et des zones sensibles.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvres		Détails				Coût de l'action
Appui au contrat de rivière (cartographie, programme d'actions, études complémentaires)		Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs					Sans objet	
Financeurs	FEADER	Agence de l'Eau Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	SMEC Contrat de rivière	Collectivités	
Participation (en %)	X	X	X	X	X	

VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A2- Maitriser les pollutions agricoles et par les phytosanitaires dont les zones imperméabilisées	
Action A2	Améliorer les pratiques des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers
Priorités 1	Année d'engagement : 2013-2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux, BV Embroye, BV Turzon
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR446, FRDR444A, FRDR444B, FRDR10963, FRDR11562
Cours d'eau	Tous
Communes concernées	Toutes
Maître d'ouvrage	Communes, communautés de communes, Syndicat Eyrieux Clair

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Sur le bassin versant, les analyses d'eau réalisées sur les stations de suivi de l'agence de l'eau montrent ponctuellement la présence de phytosanitaires. Il est toutefois difficile de conclure sur le niveau de pression phytosanitaire puisqu'il s'agit de campagnes ponctuelles. Le réseau de surveillance, mis en place par l'agence de l'eau, permettra à termes, de mieux préciser ce degré de pression.

Sur une grande partie du bassin versant, l'utilisation agricole des produits phytosanitaires est a priori modérée du fait de la prédominance des prairies. Par contre, dans la partie basse de l'Eyrieux, et dans les bassins versants de l'Embroye et du Turzon, les pratiques agricoles liées à l'arboriculture nécessitent l'usage de ce type de produits.

De même, les communes et gestionnaires de routes sont également des utilisateurs de phytosanitaires pour le désherbage des voiries et espaces publics.

Il faut rappeler que 90 % de ces produits sont utilisés en agriculture et seulement 10 % par les collectivités et les particuliers, néanmoins, ces derniers sont responsables de 50 % de la pollution, due à une utilisation intensive au-delà du nécessaire et jusqu'à 40 % des pesticides utilisés en zone urbaine pour l'entretien des voiries et espaces verts peuvent être lessivés vers les cours d'eau.

Objectifs visés/Gains escomptés

- Réduire la consommation ou avoir une gestion raisonnée des pesticides pour améliorer la qualité de l'eau
- Maîtriser la pollution des collectivités et agricole par les phytosanitaires

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de l'orientation fondamentale n°5D "Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 5D07 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- 5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
- 5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation

Définition de l'opération**■ De la communication**

Réalisation d'opérations de sensibilisation et communication auprès des communes, arboriculteurs sur les bonnes pratiques de désherbage et d'utilisation des phytosanitaires.

Cette communication pourra passer par la réalisation de plaquettes de sensibilisation et l'animation de réunions d'information en direction des agents communaux.

Le Syndicat pourra faire appel à un prestataire extérieur pour animer les réunions d'information, comme la FREDON Rhône-Alpes par exemple.

■ Des études

Incitation à la réalisation de plans de désherbage permettant une identification, la mesure et le classement des zones à désherber selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux et ainsi, d'adapter les méthodes d'entretien en conséquence.

Les études pourraient être menées à l'échelle de la communauté de communes.

■ L'achat de matériel

Achat de matériel alternatif pour favoriser le développement des techniques alternatives au désherbage chimique.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

Sans objet.

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A2	Nb de réunions organisées		Evolution de la qualité de l'eau (RCO, RCS)
	Nb de participants		
	Nb de plans de désherbage réalisés		
	Quantité annuelle de produits phytosanitaires utilisés		

Commentaires

En lien avec les fiches action C2.1 "Publications" et "Sensibilisation".

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche procède déjà à des actions de sensibilisation, des formations auprès de ces administrés, etc. dans le cadre de leur plan "Ecophyto 2018".

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement	-	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</i></p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i> (DH II)</p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i> (DH II et V)</p> <p>3019 - Anguille européenne, <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><u>Invertébrés</u></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><u>Mammifères</u></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><u>Avifaune</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-L'objectif ultime de la mesure est d'améliorer la qualité des eaux, soit les conditions de vie des espèces aquatiques ou liées aux milieux aquatiques, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration des performances des dispositifs d'épuration ; - La réduction des apports d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées ; - La gestion des eaux pluviales ; - La sensibilisation et la communication sur les incidences induites par la pollution sur les habitats naturels, la faune et la flore. 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement	-	Priorité 1
<p style="text-align: center;">Contexte</p>	<p>Sur les 33 communes que comptent le site B6, seulement 9 n'ont pas de système d'assainissement collectif. Il s'agit, Albon, Creyseilles, Gilhac-et-Bruzac, Issamoulenc, Pranles, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Maurice-en-Chalencon.</p> <p>Une grande partie des communes possèdent une station d'épuration (STEP) en service. Les stations d'épuration les plus importantes sont situées sur les communes de Saint-Michel-d'Aurance, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Vernoux-en-Vivarais, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Laurent-du-Pape/Beauchastel. La STEP localisée à Saint-Michel-d'Aurance est la STEP de la Communauté de Communes Val'Eyrieux (appelée usuellement STEP du Cheylard), dont les eaux traitées sont déversées dans l'Eyrieux en amont du site B6.</p> <p>Certaines stations d'épuration sont aujourd'hui vétustes ou leur fonctionnement demande à être complété afin de pouvoir atteindre le bon état des cours d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau. De même, certains réseaux sont encore de type unitaire ou dans un état médiocre, il devient nécessaire de les remplacer.</p> <p>Ce constat est renforcé par l'étude qualité, réalisée en 2009 par CESAME, qui a mis en évidence des dégradations de la qualité de l'eau liées aux rejets de stations ou aux dysfonctionnements de réseaux. Déjà en 2006, l'étude qualité réalisée par IRIS Consultant, a montré une eutrophisation importante de l'Eyrieux aval à partir du Pont de Chervil (Chalencon) due à un excès de phosphore dans le milieu naturel. Depuis 2013, la STEP du Cheylard est équipée d'une unité de déphosphatation.</p> <p>Les rejets en milieux naturels sont de plus en plus maîtrisés avec l'équipement progressif des communes en STEP et réseaux de collecte, grâce à la mise en œuvre d'actions programmées via le contrat de rivière. Le travail d'assainissement des eaux usées domestiques reste toutefois inachevé avec notamment la problématique de certaines STEP à améliorer (Saint Pierreville, Vernoux-en-vivarais en cours de travaux, Saint-Julien-du-Gua et Beauchastel), la problématique de l'assainissement non collectif non-conforme sur le bassin (diagnostics en cours au travers des SPANC) et la progression de campings en bordure des cours d'eau, etc.</p> <p>Les rejets des activités agricoles sont difficilement quantifiables (rejets diffus) : leur contribution à la charge organique des cours d'eau est difficilement chiffrable.</p> <p>Les rejets industriels sont raccordés aux stations d'épuration communales (Le Cheylard et Vernoux). La société Chomarat (industrie textile nécessitant l'usage d'une quantité importante d'eau) restitue l'eau qu'elle préleve dans la Dorne, après un prétraitement en interne, au niveau du réseau d'assainissement intercommunal. La station du Cheylard est inscrite au registre français des émissions. Au niveau de la basse vallée de l'Eyrieux, la société Métalchem (industrie chimique) rejette ses eaux de process dans le Rhône (après prétraitement préalable en interne).</p>			
<p style="text-align: center;">Recommandations générales</p>	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider /aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout.</p> <p>Cette action se rapporte aux actions A1.2, A1.3 et A1.4 du contrat de rivière (<i>cf. ci-après</i>).</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement			-	Priorité 1
Périmètre d'application	L'ensemble des bassins versant du site B6.					
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, propriétaires privés, campings, etc.					
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, CD 07, collectivités, DDT, SMEC, ONEMA, etc.					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<p>- Cette mesure devra permettre d'apporter un accompagnement/un appui aux actions du contrat de rivière concernant l'assainissement et l'amélioration de la qualité des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de la qualité physico-chimique et biologique des zones sensibles pour la faune et la flore ; - Sensibilisation des habitants sur les pollutions domestiques ; - Vigilance sur certains secteurs sensibles identifiés vis-à-vis de la faune, de la flore et des habitats ; - Etc. <p>- D'autre part, l'animation Natura 2000 aura en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre le bon état des populations des espèces aquatiques, et donc le cas échéant de faire le lien avec d'éventuelles pollutions ; - De mettre en œuvre et animer la Charte Natura 2000. 					
Actions liées	<p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.</p>					
Documents cadres ou programme existants	- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.					
Synthèse des contrats éligibles	/					
Indicateurs de suivi	<p>- Journée de sensibilisation ;</p> <p>- Observation d'une diminution de l'eutrophisation du milieu aquatique ou d'éventuelles perturbations du milieu par la dégradation de la qualité de l'eau.</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement	-	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---	------------

Moyens mis en oeuvre		Détails				Coût de l'action
Appui au contrat de rivière (programme d'actions, études complémentaires)		Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs						Sans objet
Financiers	FEADER	Agence de l'Eau Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	SMEC Contrat de rivière	Collectivités	
Participation (en %)	X	X	X	X	X	

VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A1- Réduire les flux de pollutions d'origine domestiques via l'assainissement collectif	
Action A1.1	Améliorer la connaissance des infrastructures et prévoir l'avenir : réalisation de diagnostics et mise à jour de schémas généraux d'assainissement
Priorité 1	Année d'engagement : 2013/2014
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR446, FRDR11193, FRDR11900, FRDR445, FRDR 11999, FRDR11424, FRDR11440
Cours d'eau	Eyrieux, Dorne, Eysse, Saliouse, Talaron, Dunière, Eve, Sérouant, Rantoine
Communes concernées	Communauté de communes du Pays du Cheylard, St Martin de Valamas,
Maître d'ouvrage	Vernoux en Vivarais

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Le 1^{er} Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye, Turzon 1998 – 2006 a permis la réalisation de nombreuses actions d'assainissement, travaux d'assainissement collectif, d'études dont 35 schémas généraux d'assainissement, la construction de 22 stations d'épurations et réseaux afférents, des travaux d'extension ou de réhabilitation sur 22 communes autres pour un montant total de 28 millions d'euros.

Au total, en 2013, il est recensé 41 stations d'épuration sur les 3 bassins Eyrieux Embroye Turzon.

Néanmoins, les travaux doivent être poursuivis puisque toutes les habitations ne sont pas encore raccordées ou ne le sont pas correctement. Ce constat est mis en avant par l'étude qualité, réalisée en 2009 par CESAME, qui montre que subsistent des dégradations de la qualité de l'eau liées à des rejets domestiques sur certains secteurs, pouvant nuire à l'atteinte du bon état au sens de la DCE.

Suite aux résultats de cette étude, des secteurs ont été identifiés sur lesquels il est nécessaire de réaliser un schéma directeur et / ou un diagnostic de réseau afin d'identifier plus précisément l'origine des dégradations :

- Le schéma directeur est un outil permettant d'accompagner la collectivité à la définition d'un programme pluriannuel de travaux concernant l'ensemble du système d'assainissement. Cette étude permet également d'identifier la meilleure solution technique, en tenant compte de critères environnementaux et financiers.
- L'étude diagnostique permet de dresser un état des lieux exhaustif du fonctionnement des réseaux, d'identifier l'intrusion d'eaux parasites, de définir la nature des travaux à réaliser pour remédier aux dysfonctionnements et désordres recensés.

Objectifs visés/Gains escomptés

- Améliorer la qualité de l'eau par :
 - o L'amélioration des performances des dispositifs d'épuration
 - o La réduction des apports d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées
 - o La gestion des eaux pluviales
- Contribuer à produire des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) plus complets

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de :

- L'orientation fondamentale n°1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité"
- L'orientation fondamentale n°2 "Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques".
- La Mesure n°5 E 04 du PDM relative à la gestion des eaux pluviales.

Définition de l'opération

■ Charmes sur Rhône (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe)

La commune se situe le long de la rive droite du Rhône à 138 mètres d'altitude et de la rive gauche de l'Embroye. La rivière se jette dans le canal d'amenée de la chute de Beauchastel. La commune dispose d'un SGA.

Les eaux usées sont collectées puis acheminées à la station intercommunale mise en service en 2007, de type boues activées et d'une capacité nominale de 6 000 EH.

Le réseau existant est un réseau unitaire de 14 km, très sensible aux eaux parasites. Il apparaît nécessaire de réaliser le diagnostic de réseaux afin de planifier les travaux à envisager. La gestion des pluviales sera intégrée au schéma directeur.

■ Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion en DSP / SAUR)

La communauté de communes est composée de 14 communes : Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance. Les communes se répartissent principalement sur les bassins versants de la Dorne, du Talaron et de l'Eyrieux médian.

Ce territoire compte 4 stations d'épuration qui traitent en totalité les effluents de 5777 EH (soit 2311 branchements) : St Michel d'Aurance (filtre planté de roseaux, 170 EH, mise en service en 2009), Les Nonières (filtre à sable, 200 EH, mise en service en 2005), Dornas (filtre à sable, 320 EH, mise en service en 2003), CCPC (boues activées, 23 000 EH, mise en service en 1988). Cette dernière récupère les effluents de plusieurs communes de la CCPC : St Cierge sous Le Cheylard, la ZA de St Michel d'Aurance, Le Cheylard, Accons et Mariac, ainsi que les eaux usées de communes hors CCPC : St Martin de Valamas, hameau de Limis (commune de Chanéac), Lachapelle sous Chanéac.

Chaque commune de la CCPC possède un schéma général d'assainissement qui pour certains sont anciens ou incomplets et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser. Il apparaît judicieux de réaliser ce schéma directeur à l'échelle du territoire de la communauté de communes et de le compléter avec un diagnostic de réseaux afin d'assurer une harmonisation et une cohérence de la planification des travaux avec mise à jour des zonages. La gestion des pluviales sera intégrée au schéma directeur.

■ Commune de St Martin de Valamas (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe)

La commune se situe dans les Boutières, au confluent de l'Eyrieux, de la Saliousse et de l'Eysse, à 560 mètres d'altitude.

La totalité des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement communal, représentant 600 branchements, transite par un poste de relevage, avant transfert par une conduite principale (située sous le CFD, ancien chemin de fer départemental) jusqu'à la station d'épuration de la CCPC (Pays du Cheylard).

Lors du suivi 2009 (étude CESAME), des dysfonctionnements ont été observés au niveau des postes de refoulement. Pour les identifier, il est nécessaire, dans un 1^{er} temps, de réaliser le diagnostic du réseau et dans un 2nd temps, de réaliser les travaux définis lors de cette étude (fiche action A1.2). La gestion des pluviales sera intégrée au diagnostic.

■ **Commune de Vernoux en Vivarais (compétence Assainissement collectif intercommunale CC Pays de Vernoux, gestion en DSP / Véolia)**

La commune, située à 600 mètres d'altitude, sur un plateau surplombant la vallée du Rhône, est traversée par la Dunière, l'Eve, le Rantoine et le Sérouant.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité nominale de 4 000 EH, mise en service en 1984, qui récolte les eaux usées des communes de Vernoux en Vivarais (90% du réseau est unitaire) et de Châteauneuf de Vernoux (904 branchements au total sur les 2 communes). Trois salaisons sont également raccordées à cette station (classées au titre des ICPE), les 2 plus importantes sont autorisées à déverser dans la station leur rejet, qui est encadré par convention de rejet. L'étude CESAME de 2009 a révélé l'impact de cette station au regard du paramètre phosphore sur l'Eve et la Dunière. La CCPV (Pays de Vernoux) a prévu des travaux d'amélioration de son dispositif complet d'assainissement : rénovation du système de traitement dont création d'un dispositif pour traiter le phosphore (fiche action A1.2), mais également de son réseau (fiche action A1.3) qui amène trop régulièrement des eaux parasites en grande quantité (en 2011 : 42 déversements du DO n°3 et 113 déversements du DO N°1).

Actuellement, la commune de Vernoux en Vivarais est en cours de transformation de son POS en PLU, elle en profite pour mettre à jour son SGA qui date de 1998. La gestion des pluviales sera intégrée au schéma directeur.

Pour cette actualisation, elle travaille en étroite collaboration avec la CC du Pays de Vernoux, qui a la compétence pour réaliser les travaux d'assainissement collectif.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

Sur les 3 bassins, 7 stations d'épuration ont une capacité nominale supérieure à 2 000 EH, au regard de la DERU, toutes sont conformes en 2012, mais la situation reste fragile pour certaines installations comme Vernoux et Beauchastel qui réceptionnent beaucoup d'eaux parasites.

Dans le cadre des études de schémas et diagnostics, les indices de performance, tels que mentionnés dans le RPQS¹, seront renseignés.

Echéancier	2013	2014	2015
Charmes sur Rhône			
Communauté de communes du Pays du Cheylard			
St Martin de Valamas			
Communauté de communes du Pays de Vernoux			

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A1.1	Diagnostic des eaux claires parasites	Réalisation des travaux définis par le SGA	Etude de caractérisation de la qualité (niveaux de phosphore et MO)
	Linéaires de canalisation à remplacer		
	Carnet de maintenance et registre des pannes		
	Indicateurs de performance (RPQS)		

Commentaires

VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A1- Réduire les flux de pollutions d'origine domestiques via l'assainissement collectif	
Action A1.2	Améliorer les performances des systèmes complets dont le traitement du phosphore : amélioration des stations d'épuration et des réseaux
Priorité 1	Années d'engagement : 2013 à 2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR12041, FRDR11999, FRDR444A, FRDR444B
Cours d'eau	Fay (BV Aygueneyre), Eve (BV Dunière), Eyrieux
Communes concernées	St Agrève, Vernoux en Vivarais, St Sauveur de Montagut, Beauchastel
Maître d'ouvrage	St Agrève, Communauté de Communes du Pays de Vernoux, St Sauveur de Montagut, Beauchastel, Charmes sur Rhône

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Le 1^{er} Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye, Turzon 1998 – 2006 a permis la réalisation de nombreuses actions d'assainissement, travaux d'assainissement collectif ou études dont 35 schémas généraux d'assainissement, la construction de 22 stations d'épurations et réseaux afférents, des travaux d'extension ou de réhabilitation sur 22 communes autres pour un montant total de 28 millions d'euros.

Au total, en 2013, il est recensé 41 stations d'épuration sur les 3 bassins Eyrieux Embroye Turzon.

Néanmoins, certaines stations d'épuration sont aujourd'hui vétustes ou leur fonctionnement demande à être complété afin de pouvoir atteindre le bon état des cours d'eau au sens de la DCE. De même, certains réseaux sont encore en unitaire ou dans un état médiocre, il devient nécessaire de les remplacer pour assurer un fonctionnement optimal des unités de traitement.

Ce constat est renforcé par l'étude qualité, réalisée en 2009 par CESAME, qui a mis en évidence des dégradations de la qualité de l'eau liées aux rejets de stations ou aux dysfonctionnements de réseaux. Déjà en 2006, l'étude qualité réalisée par IRIS Consultant, a montré une eutrophisation importante de l'Eyrieux aval à partir du Pont de Chervil (Chalencon) due à un excès de phosphore dans le milieu naturel.

Objectifs visés/Gains escomptés

- ❖ Réaliser des travaux d'amélioration du fonctionnement de certaines stations d'épuration existantes pour limiter l'impact de leurs rejets sur le milieu récepteur par :
 - Mise en place du traitement du phosphore
 - Mise en place de dispositifs "tampon" (bassin de stockage des eaux parasites en période de pluie pour éviter les déversements fréquents en milieu naturel via les déversoirs d'orage et traitement tertiaire avant rejet au milieu pour abattre le phosphore)
 - Amélioration des prétraitements (dégrilleur/dessableur/dégraisseur), des oxygénations, des clarificateurs
 - Création de filière boues
- ❖ Réaliser des travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées pour éviter les dysfonctionnements des stations d'épuration et limiter leur impact sur le milieu récepteur par :
 - Limitation des infiltrations d'eaux parasites dans les réseaux
 - Mise en séparatif des eaux usées des eaux pluviales
 - Réhabilitation des réseaux de transfert

Afin de limiter l'eutrophisation de l'Eyrieux aval, l'objectif est de mettre en place des dispositifs de traitement du phosphore sur les plus importantes stations d'épuration du bassin, de type boues activées : St Agrève, Le Cheylard (réalisée en 2011/12), St Sauveur de Montagut et Vernoux en Vivarais.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de l'orientation fondamentale n°5 "Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

Définition de l'opération

■ Beauchastel (compétence Assainissement collectif communale, gestion par DSP / Véolia)

La commune se situe en fermeture de bassin versant de l'Eyrieux, au droit de la confluence Eyrieux-Rhône.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1978, d'une capacité nominale de 2 500 EH. Elle récolte les eaux usées de la commune (789 branchements et 24 000 ml de réseau) ainsi que celles de St Laurent du Pape (606 branchements et 14 000 ml de réseau). En 2012, il y a eu 124 dépassements de la charge hydraulique de référence, la mise en séparatif et la réhabilitation du réseau est une priorité (avis des services de la DDT). La charge maximale traitée en 2012 (pollution carbonée) a été de 2050 EH, la capacité nominale n'a donc pas été dépassée. Le rejet de la step se fait directement dans l'Eyrieux.

La commune souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants :

- ❖ Sur la station d'épuration :
 - Amélioration des prétraitements avec réhabilitation des dégrilleur, dégraisseur, dessableur et récupération des flottants
- ❖ Sur les réseaux :
 - Mise en séparatif du lotissement "Les Vergers", de la rue du 19 mars, HLM "Les Jardins" (2^{ème} et 3^{ème} tranches) : 60 branchements pour 400 ml, pour limiter les eaux parasites qui peuvent perturber le fonctionnement de la station d'épuration (DDT).

■ Charmes sur Rhône (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / Véolia)

La commune se situe le long de la rive droite du Rhône à 138 mètres d'altitude et de la rive gauche de l'Embroye. La rivière se jette dans le canal d'amenée de la chute de Beauchastel. La commune dispose d'un SGA.

Les eaux usées sont collectées puis acheminées à la station intercommunale mise en place en 2007, de type boue activée et d'une capacité nominale de 6 000 EH.

Le réseau existant est un réseau unitaire de 14 km, très sensible aux eaux parasites et pouvant induire des pollutions de l'Embroye via la présence de collecteurs le long de la rivière.

Pour y remédier, la commune souhaite réaliser les travaux suivants :

- La réfection du réseau défini par le diagnostic et la réhabilitation du réseau unitaire d'assainissement collectif par des travaux de mise en séparatif (Fiche action A1.1).
- La réfection des canalisations de la rue du bac (10 ml) et du carrefour du Temple (160 ml) pour limiter les eaux claires parasites
- La réfection des canalisations du Lotissement "Hameau des Champs" (400 ml) pour limiter les eaux claires parasites
- La mise en séparatif de la rue de la Faysse (55 branchements, 845 ml), de l'entrée du lotissement "les Fleurs" (50 ml), la rue des Canards (80 ml, rejet dans l'Embroye via collecteur le long de la rivière) pour limiter les eaux claires parasites.

■ **Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale CCPC, gestion par DSP / Saur)**

La communauté de communes est composée de 14 communes : Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance. Les communes se répartissent principalement sur les bassins versants de la Dorne, du Talaron et de l'Eyrieux médian.

Ce territoire compte 4 stations d'épuration :

Communes concernées	Type d'épuration	Capacité nominale	Mise en service	Réseau
St Michel d'Aurance	filtre planté de roseaux	170 EH	2009	64 branchements soit 160 EH
Les Nonières	filtre à sable	200 EH	2005	72 branchements soit 180 EH
Dornas	filtre à sable	320 EH	2003	85 branchements soit 212 EH
CCPC*	boues activées	23 000 EH	1988	2 311 branchements soit 5 777 EH + effluents industriels

* La station de la CCPC traite les effluents de plusieurs communes de la CCPC : St Cierge sous Le Cheylard, la ZA de St Michel d'Aurance, Le Cheylard, Accons et Mariac, ainsi que les eaux usées de communes hors CCPC : St Martin de Valamas, hameau de Limis (Chanéac), Lachapelle sous Chanéac.

La commune du Cheylard est située dans la région des Boutières, au confluent de la Dorne et de l'Eyrieux, à 400 mètres d'altitude.

Les eaux usées de la commune sont traitées dans la station d'épuration intercommunale, avant d'être rejetées dans l'Eyrieux. Le réseau d'eau usée est encore en unitaire sur certains quartiers ce qui pourrait engendrer un dysfonctionnement du système de traitement par un apport conséquent d'eaux parasites lors d'épisodes pluvieux (voir résultats de l'étude diagnostic en cours).

La Communauté de Communes du Pays du Cheylard, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'amélioration de réseaux, sur la commune du Cheylard :

- Réhabilitation et mise en séparatif des quartiers Signerose et Jabrezac (Dossier A) concernant 56 branchements et 1550 ml de réseau.
- Réhabilitation des réseaux de transfert situés en rives droite et gauche de la Dorne (Dossier B) concernant 2000 ml de canalisation à remplacer (transporte 3095 EH).

■ **Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) (compétence Assainissement collectif intercommunale CCPV, gestion par DSP / Véolia)**

La Communauté de communes compte 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Les communes se répartissent intégralement sur le bassin versant de la Dunière. Les travaux envisagés concernent la commune de Vernoux en Vivarais.

La commune de Vernoux en Vivarais, située à 600 mètres d'altitude, sur un plateau surplombant la vallée du Rhône, est traversée par la Dunière, l'Eve, le Rantoine et le Séroutant.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité nominale de 4 000 EH, mise en service en 1984, qui récolte les eaux usées des communes de Vernoux en Vivarais (90% du réseau est unitaire, 823 branchements) et de Châteauneuf de Vernoux (réseau séparatif, 81 branchements) via un réseau de 22 km au total sur

les 2 communes. Trois salaisons, toutes classées au titre des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont également raccordées à cette station : les deux plus importantes (Calixte et Guèze) sont autorisées à déverser leurs rejets, qui sont donc encadrés par convention de rejet. L'étude CESAME de 2009 a révélé l'impact de cette station au regard du paramètre phosphore sur l'Eve et la Dunière. La CCPV (Pays de Vernoux) a prévu des travaux d'amélioration de son dispositif complet d'assainissement : rénovation du système de traitement dont création d'un dispositif pour traiter le phosphore (fiche action A1.2), mais également de son réseau (fiche action A1.3) qui amène trop régulièrement des eaux parasites en grande quantité (en 2011, 42 déversements du DO n°3 et 113 déversements du DO N°1). En 2012, il y a eu 57 dépassements de la charge hydraulique de référence, la mise en séparatif et la réhabilitation du réseau est une priorité.

Actuellement, la commune de Vernoux en Vivarais est en cours de transformation de son POS en PLU, elle en profite pour mettre à jour son SGA qui date de 1998, elle travaille en collaboration avec la communauté de communes pour effectuer cette actualisation. Un SDA pourra être envisagé dans un second temps à l'échelle de la communauté de communes.

La communauté de communes du Pays de Vernoux (CCPV), maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants qui vont concerner :

- ❖ Sur la station d'épuration de Vernoux en Vivarais :
 - La création d'un bassin tampon en amont du déversoir d'orage n°1, situé en tête de station
 - Les prétraitements : au niveau du dégraisseur en particulier
 - Mise en place d'une sonde rédox pour mieux régler l'oxygénation du bassin d'aération et ainsi optimiser la transformation de l'azote
 - Création d'un traitement tertiaire : traitement du phosphore par chlorure ferrique (aucun traitement actuellement)
 - La mise en place d'une réelle filière boue par centrifugeuse fixe (actuellement, une partie des boues est renvoyée en station et l'autre partie est déshydratée par la centrifugeuse mobile appartenant à la compagnie fermière, puis évacuée en compostage). Aucun investissement n'a été réalisé par la collectivité pour le traitement des boues, Véolia assure l'évacuation des boues dans le cadre de l'affermage (coût de fonctionnement pour la collectivité).
- ❖ Sur les réseaux de Vernoux en Vivarais :
 - La limitation des apports d'eaux parasites dans le réseau de l'antenne Rantoine :
 - rue de Privas : 200 ml de canalisation représentant 12 branchements (Dossier A)
 - et en amont du DO n°3, rue de la Tourette, place Rioufol, Rue sous le four, rue du Pouterlou : 950 ml de canalisation représentant 75 branchements (Dossier B)
 - La limitation des apports d'eaux parasites dans le réseau en remplaçant les canalisations sur les secteurs ciblés par le diagnostic de réseau de 2008 (rue Boissy d'Anglas, chemins de Tacanet, des pêcheurs, rue du lavoir) : 1 252 ml de canalisation représentant 37 branchements (Dossier C).

La CCPV, maître d'ouvrage des travaux, devra afficher lors du dépôt du dossier le gain cumulé bassin tampon + réfection du réseau vis-à-vis du fonctionnement de la STEP et des déversements au milieu.

■ St Agrève (compétence Assainissement collectif communale, gestion par DSP / Véolia)

La commune se situe au nord-ouest du bassin versant de l'Eyrieux, sur le plateau du Vivarais, à des altitudes variant de 590 mètres à 1183 mètres.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boue activée, mise en service en 1995, d'une capacité nominale de 7 500 EH. Elle récolte les eaux usées des 1 135 branchements actuels de la commune. Le milieu récepteur de la station est le ruisseau du Fay, un affluent de l'Aygueneyre, lui-même affluent de l'Eyrieux au niveau de Intres. Le ruisseau du Fay présente un débit très faible, le rejet de la station est significatif au regard du phosphore sur ce ruisseau, mais également sur l'Aygueneyre.

La commune de St Agrève souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants :

- ❖ Sur la station d'épuration :
 - Mise en place d'un dispositif tampon par phyto-remédiation avant rejet de la station dans le milieu naturel pour limiter l'apport de phosphore et l'impact sur le cours d'eau, le Fay, ruisseau affluent de l'Aygueneyre (très petit cours d'eau qui ne peut diluer le rejet, le phosphore étant facteur déclassant de la qualité sur la carte d'état des lieux SDAGE et de l'étude CESAME)
 - Local de stockage des boues

❖ Sur les réseaux :

- Mise en séparatif dans le centre bourg (place de Verdun et voie communale 9) pour limiter les apports d'eaux parasites : 600 ml de canalisation représentant 35 branchements

■ **St Sauveur de Montagut (compétence Assainissement collectif communale, gestion par DSP / Véolia)**

La commune se situe au centre du bassin de l'Eyrieux, elle est traversée par la Glueyre et l'Eyrieux.

St Sauveur de Montagut dispose d'une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1974, d'une capacité nominale de 3 600 EH. Elle récolte les eaux usées de la commune grâce à 588 branchements et 17 000 ml de réseaux. Le milieu récepteur est l'Eyrieux médian.

La commune souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants concernant :

- Les prétraitements : mise en place d'un dégrilleur fin type Aqua Guard et d'un tamis rotatif compacteur ensacheur en remplacement des dispositifs actuels moins performants (dégrilleur courbe et dessableur/dégraisseur statique) afin de limiter le bouchage des pompes en aval et dégriller le volume bypassé en tête de station
- L'oxygénation du bassin d'aération : mise en place de 2 aérateurs de fond et de 2 pâles pour améliorer et sécuriser l'aération et éviter la décantation.
- Création d'un traitement tertiaire : traitement du phosphore par chlorure ferrique (aucun traitement actuellement)
- Amélioration du clarificateur
- La mise en place d'une réelle filière boue par centrifugeuse fixe (actuellement, une partie des boues est renvoyée en station et l'autre partie est déshydratée par la centrifugeuse mobile appartenant à la compagnie fermière, puis évacuée en compostage). Aucun investissement n'a été réalisé par la collectivité pour le traitement des boues, Véolia assure l'évacuation des boues dans le cadre de l'affermage (coût de fonctionnement pour la collectivité).

■ **St Martin de Valamas (compétence Assainissement collectif communale, régie directe)**

La commune se situe dans les Boutières, au confluent de l'Eyrieux, de la Salieuse et de l'Eysse, à 560 mètres d'altitude.

La totalité des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement communal, représentant 600 branchements, transite par un poste de relevage, avant transfert par une conduite principale (située sous le CFD, ancien chemin de fer départemental) jusqu'à la station d'épuration de la CCPC (Pays du Cheylard).

Lors du suivi 2009 (étude CESAME), des dysfonctionnements ont été observés au niveau des postes de refoulement. Pour les identifier, il est nécessaire, dans un 1^{er} temps, de réaliser le diagnostic du réseau (fiche action A1.1) et dans un 2nd temps, de réaliser les travaux définis lors de cette étude.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Sur le territoire du contrat de rivière, 7 stations d'épuration ont une capacité nominale supérieure à 2 000 EH, au regard de la DERU, toutes sont conformes en 2012, mais la situation reste fragile pour certaines installations comme Vernoux et Beauchastel qui réceptionnent beaucoup d'eaux parasites avec constatation de surcharge hydraulique.

Indicateurs d'évaluation

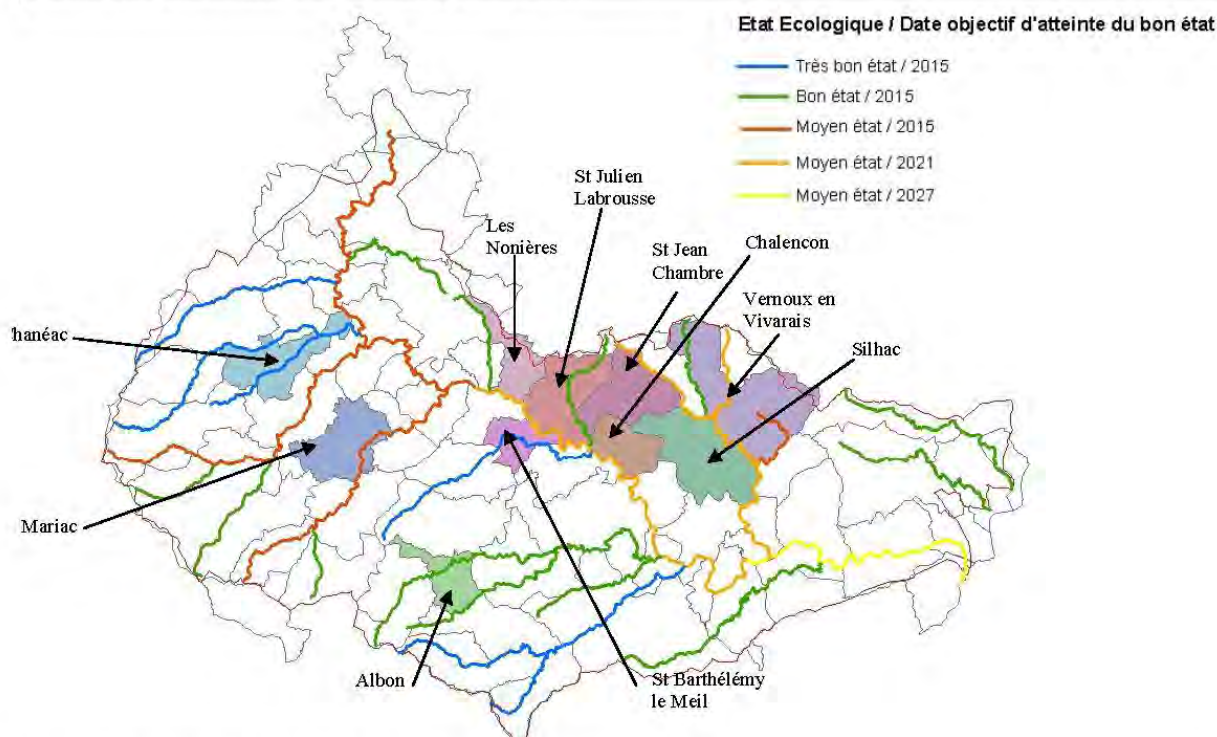
Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A1.2	Diagnostic des eaux claires parasites	Coût par l/s d'eau claire épargnée	Etude de caractérisation de la qualité (niveaux de phosphore et MO)
	Linéaire de canalisations posées	Coût au ml de canalisation	
	Nb de branchements effectués	Coût par branchement	
	Nb EH raccordés	Coût par EH raccordé	
	Nb de stations améliorées	Coût par station d'épuration	
	Indicateurs de performance (du RPQS)		

Commentaires

VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A1- Réduire les flux de pollutions d'origine domestique via l'assainissement collectif	
Action A1.3	Création d'un système d'assainissement complet, lorsque les eaux usées sont partiellement collectées ou pas collectées
Priorités 1 et 2	Année d'engagement : 2013-2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux BV Dorne, BV Glueyre, BV Dunière, BV Glo, BV Talaron, BV Saliouse
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR444A, FRDR444B, FRDR446, FRDR445, FRDR11424, FRDR11440, FRDR11999, FRDR10733, FRDR10526, FRDR11900, FRDR11193
Cours d'eau	Eyrieux, Dorne, Glueyre, Saliouse, Eyguas, Glo, Talaron, Dunière, Belay/Courtebut, Doulet, Eve, Rantoine, Sérouant
Communes concernées	Albon, Chalencon, Chanéac, Les Nonières, Mariac, St Barthélémy le Meil, St Jean Chambre, St Julien Labrousse, Vernoux en Vivarais, Silhac
Maître d'ouvrage	Albon, Chanéac, Marcols les Eaux, Chalencon, CCPC, CCPV

Localisation des communes présentant des projets



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Le 1^{er} Contrat de Rivière Eyrieux, Emboye, Turzon 1998 – 2006 a permis la réalisation de nombreuses actions d'assainissement, travaux d'assainissement collectif ou études dont 35 schémas généraux d'assainissement, la construction de 22 stations d'épurations et réseaux afférents, des travaux d'extension ou de réhabilitation sur 22 communes autres pour un montant total de 28 millions d'euros.

Au total, en 2013, il est recensé 41 stations d'épuration sur les 3 bassins Eyrieux Emboye Turzon.

Toutefois, quelques communes n'ont toujours pas réalisé de travaux d'assainissement collectif, que ce soit par la mise en place d'une station d'épuration et des réseaux de transfert et collecte.

Sur certaines de ces communes, les eaux usées sont en partie collectées, parfois partiellement traitées via des fosses septiques avant d'être rejetées dans le milieu naturel, sur d'autres collectivités, aucun réseau n'existe, les eaux usées se retrouvent directement dans le milieu naturel, avec ou sans prétraitement.

Les études qualité, réalisées en 2006 et 2009, montrent des dégradations de la qualité de l'eau liées à des rejets domestiques directs dans le milieu naturel et une eutrophisation importante sur l'Eyrieux, à l'aval du Pont de Chervil (Chalencou). De même, sur le bassin versant de la Dunière, 1^{er} sous bassin de l'Eyrieux (108 km²), la qualité de l'eau, en période estivale, est moyenne à médiocre, du fait d'un taux élevé de phosphore sur l'Eve (à l'aval de la station d'épuration) et sur la partie aval de la Dunière, et les résultats montrent également une forte concentration en matière organique sur la Dunière amont.

Objectifs visés/Gains escomptés

- Améliorer ou créer l'assainissement collectif de certaines collectivités pour éviter les rejets d'eaux brutes dans le milieu naturel et ainsi permettre l'atteinte du bon état des cours d'eau au sens de la DCE.
- Rendre conforme les installations aux exigences réglementaires de la DERU.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité par l'orientation fondamentale n°5 "Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

Définition de l'opération

COMMUNE DISPOSANT D'UN RESEAU OU LES EAUX USEES SONT PARTIELLEMENT COLLECTEES

■ **Albon (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe)**

La commune, située à 570 mètres d'altitude, se situe sur le bassin versant de la Glueyre. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2009.

❖ **Chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en assainissement collectif – zonage adopté par délibération le 06/12/2008 après enquête publique du 22/01/2008 au 25/09/2008)**

Actuellement, sur le chef lieu il n'y a pas d'unité de traitement et seules quelques antennes collectent les eaux usées qui sont rejetées directement dans la rivière, la Glueyre, ou dans des puits perdus, après un simple prétraitement. Or, l'étude "qualité" de 2006 et le Schéma Général d'Assainissement (SGA), ont mis en évidence une pollution organique de la Glueyre, au droit de la commune d'Albon (A l'aval d'Albon, le peuplement de macro-invertébrés est nettement plus tolérant vis-à-vis de la matière organique, ce qui se traduit par l'apparition de taxons moyennement sensibles et par une raréfaction de taxons sensibles présents à l'amont). La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

D'autre part, la commune souhaite réaménager un ancien site de baignade situé en aval immédiat du bourg (étude technique en cours sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes des Châtaigniers). Cette baignade a été fermée il y a 20 ans, suite aux obligations de surveillance et aux problèmes de qualité détectés.

Au vu des préconisations de son SGA, sur le chef lieu, la commune souhaite :

- Créer une station d'épuration (STEP), de type lit planté de roseaux d'une capacité nominale de 80 EH en hiver, 230 EH en été. Les eaux traitées seront rejetées dans un fossé d'infiltration avant de rejoindre la Glueyre. Les travaux permettront le raccordement d'une cinquantaine de foyers.
- Réutiliser la canalisation existante ou le cas échéant, mettre en séparatif le réseau pour la collecte (1200 ml) et le transfert des eaux usées (410 ml et 2 postes de refoulement) jusqu'à la nouvelle STEP.
- Réhabilitation du réseau d'eau pluviale.

❖ **Hameau de Serrepuy (Zonage Assainissement : Serrepuy classé en assainissement collectif)**

Depuis 1992, 5 foyers sont équipés individuellement d'une fosse septique dont les eaux usées sont ensuite transférées dans un bac à graisse commun, puis rejetées dans un puits perdu commun, avant d'atteindre le ruisseau de Fontfreyde. Or, l'étude "qualité" de 2006 a mis en évidence une pollution organique de la Glueyre, au droit de la commune d'Albon.

Sur ce hameau, la commune souhaite :

- Créer une station d'épuration (STEP), de type lit planté de roseaux d'une capacité nominale de 30 EH. Les eaux traitées seront rejetées dans un fossé d'infiltration avant de rejoindre le ruisseau de Fontfreyde. Les travaux permettront le raccordement de dix foyers, représentant 30 EH
- Réutiliser et compléter le réseau existant pour la collecte et le transfert jusqu'à la nouvelle STEP (150 ml).

■ **Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / SAUR)**

La communauté de communes est composée de 14 communes : Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance. Les communes se répartissent principalement sur les bassins versants de la Dorne, du Talaron et de l'Eyrieux médian.

Ce territoire compte 4 stations d'épuration :

Communes concernées	Type d'épuration	Capacité nominale	Mise en service	Réseau
St Michel d'Aurance	filtre planté de roseaux	170 EH	2009	64 branchements soit 160 EH
Les Nonières	filtre à sable	200 EH	2005	72 branchements soit 180 EH
Dornas	filtre à sable	320 EH	2003	85 branchements soit 212 EH
CCPC*	boues activées	23 000 EH	1988	2 311 branchements soit 5 777 EH + effluents industriels

* La station de la CCPC traite les effluents de plusieurs communes de la CCPC : St Cierge sous Le Cheylard, la ZA de St Michel d'Aurance, Le Cheylard, Accons et Mariac, ainsi que les eaux usées de communes hors CCPC : St Martin de Valamas, hameau de Limis (commune de Chanéac), Lachapelle sous Chanéac.

❖ **St Barthélémy le Meil – chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif, zonage adopté par délibération le 03/10/2003)**

Située à 500 mètres d'altitude, la commune de St Barthélémy le Meil se situe sur une crête, entre les vallées de l'Eyrieux et du Talaron. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2003.

Le village est desservi par une antenne de réseau de type séparatif réalisé en 2000. Les effluents collectés sont acheminés gravitairement dans un champ, en contrebas du village. Une dizaine de foyers y sont déjà raccordés. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

90% des foyers du chef lieu sont actuellement en assainissement non collectif, mais seulement 25% ont un épandage. Les 3 diagnostics réalisés par le SPANC sur le village font état d'installations non-conformes, où les exutoires et la qualité des rejets sont inconnus. Les habitations du chef lieu étant concentrées de part et d'autre d'une crête (1 versant côté Eyrieux, l'autre côté Talaron), il est quasi impossible d'envisager un assainissement autonome (certaines habitations ne disposent pas de terrain, les terrains sont très pentus, présence de rochers, agencement aggloméré des habitations, etc.). Le SPANC juge prioritaire ces travaux d'assainissement collectif qui permettront de traiter des rejets directs au milieu et pour des raisons sanitaires (maisons contiguës).

D'autre part, le suivi de 2006 qualifie le cours d'eau du Talaron en bon état tant au niveau hydrobiologique que physico-chimique. La qualité organique de l'eau peut donc être considérée comme satisfaisante sans toutefois être optimale à la fermeture du bassin, où des teneurs non négligeables en matières organiques et oxydables, azotées et phosphorées ont été détectées (impact de St Barthélémy ?).

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux nécessaires pour permettre le traitement des eaux usées de la commune, à savoir, créer :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 100 EH en hiver et 130 EH en été
- Les réseaux de collecte et de transfert, comprenant 48 branchements et 1 020 ml de canalisation.

❖ **St Julien Labrousse – chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif, zonage adopté par délibération le 16/12/2006)**

Le village de St Julien Labrousse est traversé par le Coulet, un affluent direct du Glo qui est impacté par les rejets directs des eaux usées. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2005.

53 foyers sont actuellement raccordés sur 3 réseaux de type unitaire dont 2 terminent leur trajet dans des prés et le troisième dans un drain, aucun traitement n'est donc fait avant rejet. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux nécessaires pour permettre le traitement des eaux usées de la commune, à savoir, créer :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 165 EH en hiver et 255 EH en été
- Le réseau de collecte représentant 2 045 ml de canalisation et 71 branchements
- Le réseau de transfert, comptant 275 ml de canalisation
- La pose d'un poste de refoulement
- 195 ml de canalisation en refoulement.

■ **Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / Véolia)**

La Communauté de communes compte 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Les communes se répartissent intégralement sur le bassin versant de la Dunière. Les travaux envisagés concernent les communes de St Jean Chambre et Silhac.

❖ **St Jean Chambre – chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif - zonage adopté par délibération le 20/03/2009)**

La commune de St Jean Chambre, située à 750 mètres d'altitude, est traversée par le Courtebut, affluent direct de la Dunière. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2009.

Il existe actuellement un réseau de collecte, dans le secteur zoné en collectif, qui amène directement les eaux usées brutes de 10 foyers, dans un jardin. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

D'après le SGA, seul un assainissement collectif peut être envisagé, aussi, la commune souhaite :

- Créer une station d'épuration (STEP) d'une capacité nominale de 120 EH. Les eaux traitées seront rejetées dans une tranchée d'infiltration, sans rejet dans le ruisseau. Les travaux permettront le raccordement d'une trentaine de foyers, représentant 90 EH
- Compléter l'antenne existante par un réseau de collecte complet sur tout le village (333 ml et 30 branchements) et le transfert gravitaire des eaux usées (770 ml) jusqu'à la nouvelle STEP.

❖ **Silhac (le zonage n'a pas été approuvé par délibération)**

La commune de Silhac, est traversée par le ruisseau d'Arlindes, un affluent direct de la Dunière. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2007.

Le chef lieu dispose d'une station d'épuration de type lit bactérien, d'une capacité nominale de 200 EH, créé en 1997. La commune compte, entre autres, deux hameaux, Riou et Vignal, présentant tous deux un réseau existant (respectivement, de 235 ml et de 150 ml) mais sans traitement des eaux usées, qu'il apparaît nécessaire de compléter.

Pour le hameau de Vignal, les effluents se rejettent dans un ravin qui rejoint le ruisseau du Bourgeon (affluent de la Dunière), sans traitement en contre-bas du hameau. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

Les études "qualité" (2006 et 2009) n'ont pas concerné ce secteur spécifiquement, toutefois, il faut rappeler que le bassin de la Dunière présente des problèmes de qualité, notamment par le phosphore.

D'après le SGA, seul un assainissement collectif peut être envisagé pour le traitement des eaux usées des deux hameaux.

Ainsi, la CCPV prévoit pour le hameau du Riou (Zonage Assainissement : Riou classé en Assainissement collectif) :

- Créer une station d'épuration d'une capacité nominale de 90 EH. Les travaux permettront le raccordement de 20 foyers existants, représentant 15 à 90 EH suivant la saison.
- Remplacement des canalisations existantes par la création d'un réseau de collecte (755 ml) et de transfert (30 ml) des eaux usées jusqu'à la nouvelle STEP.

■ **Chanéac – chef lieu (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe - Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif – SGA du 7 mars 2008 - le zonage n'a pas été approuvé par délibération)**

La commune se situe dans la région des hautes Boutières, à 700 mètres d'altitude. Le chef lieu est traversé par l'Azette, un affluent de la Saliouse, affluent de l'Eyrieux.

La commune dispose d'un SGA, réalisé en 2007, sur lequel il est précisé que l'assainissement du chef lieu et de la Soubeyranne doivent être en collectif. Aujourd'hui, malgré les deux antennes de collecte existantes sur le chef lieu, récoltant les eaux usées de 45 foyers, aucun traitement n'est fait et les rejets bruts se font directement dans un ravin, affluent direct de l'Azette. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

Le lotissement de la Soubeyranne dispose d'une unité de traitement dont le fonctionnement n'est pas optimal, émet des odeurs et doit être vidangé 1 à 2 fois par an. L'unité de traitement comprend un digesteur-décanteur, un bac à graisse, un pré-filtre et un épandage par tranchées d'infiltration de 65 m² et date de 1984.

La commune souhaite donc remédier à cette situation et prévoit de :

- Créer une station d'épuration de capacité nominale de 100 EH, en hiver et 200 EH, en été, de type lit planté de roseaux, avec un rejet dans l'Azette. Les travaux permettront le raccordement de soixante-neuf foyers
- Réutiliser une partie de la canalisation existante et mettre en séparatif le reste du réseau pour la collecte et le transfert des eaux usées jusqu'à la nouvelle STEP (2 060 ml)
- Raccorder le lotissement de la Soubeyranne au réseau collectif en déconnectant le dispositif de traitement existant.

EAUX USEES NON COLLECTEES

■ **Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / SAUR)**

❖ **Mariac – Girond (Zonage Assainissement : Girond classé en assainissement collectif futur, zonage adopté par délibération le 02/04/2002 après enquête publique du 14/01/2002 au 14/02/2002)**

La commune est située au cœur des Boutières, dans la vallée de la Dorne. Elle comprend deux bourgs importants : Mariac et le Pont de Fromentières. La commune dispose d'un SGA depuis 2001.

Les eaux usées des 2 chefs lieux sont raccordées à la station d'épuration intercommunale du Cheylard depuis près de 15 ans (réalisés par le SIAVD, syndicat intercommunal de la Vallée de la Dorne). Toutefois, le hameau de Girond, situé sur le bassin du Cornuscle, un affluent direct de la Dorne, n'a pas fait l'objet de tels travaux.

Le suivi réalisé sur la Dorne en 2009 a montré une bonne qualité physico-chimique et hydrobiologique générale des écoulements sur l'ensemble des stations. Néanmoins, la qualité du milieu peut se dégrader de manière significative lorsque le cours d'eau subit un étiage marqué, comme lors du suivi 2006 qui a mis en évidence une dégradation générale de la qualité hydrobiologique de la Dorne, attribuable à l'existence de rejets diffus d'effluents domestiques directement dans le cours d'eau. Tout rejet pouvant aggraver cette dégradation doit donc être proscrit.

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'assainissement sur le hameau de Girond, en créant :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 20EH, en hiver et 100 EH, en été
- Les réseaux de collecte et de transfert, comprenant 560 ml de canalisation pour 15 branchements

❖ **Les Nonières - Bauméa (Zonage Assainissement : Bauméa classé en assainissement non collectif, enquête publique du 18/03/2002 et zonage adopté par délibération le 12/07/2002)**

La commune se situe sur un col entre les bassins versants de l'Eyrieux, au droit des ruisseaux des Eygas et Arnas, et du Doux.

Elle dispose d'une station d'épuration de type filtre à sable, d'une capacité nominale de 200 EH, depuis 2005 traitant les eaux usées du chef lieu.

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite assainir les eaux usées du hameau de Bauméa, situé dans le bassin du ruisseau de l'Arnas. Le SGA précise que l'assainissement autonome sur le hameau de Bauméa est une solution délicate à réaliser vis-à-vis de la présence de sources en contrebas et aucun terrain proche est gravitairement raccordable.

Ainsi, elle prévoit :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 60 EH

- Les réseaux de collecte et de transfert afférents.

■ **Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / Véolia)**

La Communauté de communes compte 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Les communes se répartissent intégralement sur le bassin versant de la Dunière.

Ce territoire compte 3 stations d'épuration :

Communes concernées	Type d'épuration	Capacité nominale	Mise en service	Réseau
St Apollinaire de Rias	filtre planté de roseaux	55 EH	2011	16 branchements
Silhac	lit bactérien	200 EH	1997	28 branchements
CCPV – Vernoux en Vivarais, Châteauneuf de Vernoux	boues activées	4 000 EH	1984	904 branchements : Châteauneuf : 81 Vernoux : 823 + effluents de 3 salaisons

❖ **Vernoux en Vivarais – Hameau La Justice (Zonage Assainissement : La Justice classé en assainissement collectif, enquête publique prévue en octobre 2013 dans le cadre de l'élaboration du PLU, adoption prévue en février 2014, le zonage de 1998 n'a pas abouti)**

La commune de Vernoux en Vivarais, située à 600 mètres d'altitude, sur un plateau surplombant la vallée du Rhône, est traversée par la Dunière et ses affluents : l'Eve, le Rantoine et le Sérouant. La commune dispose d'un SGA réalisé en 1998, il est actuellement en cours de mise à jour dans le cadre de la transformation du POS en PLU.

Elle dispose d'une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1984, d'une capacité nominale de 4000 EH. Elle traite les eaux usées de la commune, ainsi que celles de Châteauneuf de Vernoux, représentant 904 branchements au total. Les effluents sont rejetés directement dans l'Eve.

Les eaux usées du hameau de la Justice, situé sur une crête entre les bassins versants du Marsannoux et du Merland, deux affluents directs de l'Eve, ne sont pas traitées et sont rejetées directement dans le milieu naturel. Les habitations étant fortement concentrées, seul un assainissement collectif peut-être envisagé. Plusieurs diagnostics ANC ayant été effectués sur le hameau, le SPANC juge impératif ces travaux d'assainissement collectif qui permettront de traiter les rejets directs au milieu et pour des raisons sanitaires (maisons contiguës, pas de terrain ou terrain pas apte).

Les études "qualité" (2006 et 2009) n'ont pas concerné ce secteur spécifiquement, toutefois, il faut rappeler que les bassins de l'Eve et de la Dunière présentent des problèmes de qualité, notamment par le phosphore.

La CCPV, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'assainissement collectif du hameau de la Justice en créant :

- Une station d'épuration de type lit planté de roseaux, d'une capacité nominale de 100/120 EH. Les eaux traitées seront rejetées dans un fossé d'infiltration ou dans le Merland. Les travaux permettront le branchement de 25 foyers existants, représentant 75 EH et 10 branchements futurs (30 EH).
- Les réseaux de collecte (35 br., 1020 ml) et de transfert (930 ml).

■ **Chalencon (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe - Zonage Assainissement : Pont de Chervil classé en assainissement collectif futur, zonage adopté par délibération le 02/12/2005 après enquête publique du 03/09/2007 au 02/10/2007)**

Au cœur du Vivarais, à 700 mètres d'altitude et niché dans un col, le village de caractère de Chalencon domine le plateau de Vernoux au Nord et la vallée de l'Eyrieux au Sud. Le hameau du Pont de Chervil est situé entre la rivière Eyrieux et l'ancienne voie de chemin de fer, à 300 mètres d'altitude. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2002.

Pour traiter les eaux usées du chef lieu, la commune dispose d'une station d'épuration, de type filtre à sable, mise en service en 2002 d'une capacité nominale de 150 EH. Les eaux usées du hameau du Pont de Chervil ne sont pas traitées et rejoignent directement l'Eyrieux. Sur le secteur aval de l'Eyrieux (aval Collanges), l'étude qualité de 2009 montre une tendance à l'eutrophisation du milieu en période estivale, notamment à l'aval des gorges, entre Pont de Chervil et la confluence avec le Rhône. Cette situation est liée à plusieurs facteurs : fort ensoleillement, température estivale de l'eau élevée, faible débit et présence de nutriments sous forme de phosphore. L'origine de cet élément est pour l'essentiel liée au rejet de la station d'épuration de la CCPC, et dans une moindre mesure des autres stations (St Sauveur de Montagut, les Ollières/Eyrieux, Dunière/Eyrieux, St Fortunat/Eyrieux). Les rejets ponctuels directs à l'Eyrieux et non

raccordés à des installations de traitement, dont ceux du Pont de Chervil, contribuent et entretiennent cette eutrophisation.

La commune souhaite donc réaliser les travaux d'assainissement collectifs nécessaires, en créant :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 30 EH, en hiver et 50 EH en été
- Les réseaux de collecte (750 ml de canalisation et 20 branchements) et de transfert (220 ml de canalisation).

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- **Les communes du bassin versant doivent** respecter les obligations de la réglementation, **et notamment la Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21/05/91 qui impose le traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel**, quelque soit le nombre d'EH (sans échéance pour les moins de 2 000 EH). Les maîtres d'ouvrages de ces projets d'assainissement ne sont donc pas en conformité au regard de cette directive ERU puisque les différents hameaux et chefs lieux ne disposent d'aucun système de traitement des eaux usées brutes qui sont rejetés directement dans le milieu naturel et/ou la rivière.
- Les travaux se font prioritairement sous la voirie publique. Dans le cas contraire, un conventionnement et une inscription aux services des hypothèques devront être faits.
- Pour les ouvrages soumis à déclaration, un dossier Loi sur l'eau sera élaboré et une étude d'évaluation de l'incidence des travaux en zone Natura 2000 sera faite.

l'élaboration du contrat et ne constituent en aucun cas un engagement financier du Département. Financements possibles des actions déjà inscrites via Contrat Ardèche Terre d'eau (CATE) 2012/14.

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A1.3	Linéaire de canalisations posées	Coût par ml de canalisation	Etude de caractérisation de la qualité (niveaux de phosphore et de matière organique)
	Nb de branchements effectués	Coût par branchement	
	Nb d'EH raccordés	Coût par EH raccordé	
	Nb de stations réalisées	Coût par STEP	
	Indicateurs de performance (RPQS)		

Commentaires

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes et la création de parcs et de parcours	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	---------------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées ;</p> <p>SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques ;</p> <p>SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles.</p>			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables		
	<p><u>Pré-manteaux et fourrés</u></p> <p>4030 - Landes sèches européennes 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></p> <p>6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</p> <p>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p><u>Prairies mésophiles</u></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires et agropastoraux</i></p>	<p><u>Mammifères</u> Chiroptères</p> <p><u>Avifaune</u> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><u>Reptiles</u> Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><u>Entomofaune</u> Hermite, <i>Chazara briseis</i> Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i> 1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena (DH IV)</i> 1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion (DH IV)</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires et agropastoraux</i></p>		
Objectif(s) de la mesure	-Identifier, valoriser et entretenir les pelouses, prairies, landes et autres milieux ouverts agropastoraux non utilisés afin de soutenir la réouverture de milieux, la remobilisation de foncier agricole et concourir à l'autonomie fourragère.			
Contexte	<p>La situation observée sur le territoire B6 est la diminution du nombre d'exploitations -55% depuis 20 ans et une augmentation de la superficie agricole moyenne utilisée par les exploitations (moyenne par exploitation est passée de 16 à 34 ha en 20 ans), cependant des disparités existent entre les communes. La SAU augmente sur Creysseilles (+57 %), Gluiras (+42%), Issamoulenc (+32 %), Saint-Laurent-du-Pape (32%) et diminue drastiquement sur d'autres communes (Nonières, Saint-Christol, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, etc.). En lien direct avec la diminution du nombre des exploitations, le nombre total d'actifs sur les exploitations est de 527 UTA (équivalent temps plein) en 2010; il était de 1329 en 1988.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes et la création de parcs et de parcours	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Contexte	<p>La déprise agricole suit la tendance nationale sur le territoire B6. L'accès difficile au foncier est le principal facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprises familiales et la difficulté de transmission, la pression urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation. Les diagnostics agricoles des anciennes EPCI : communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, des Châtaigniers et du Pays du Cheylard ont mis en avant le vieillissement des agriculteurs et la problématique de succession. Les reprises dans le cadre familial sont de plus en plus rares, ce qui augmente le nombre des exploitations sans successeur connu.</p> <p>Pour beaucoup d'entre eux, cette reprise est délicate, trouver une personne qui sera à la hauteur pour succéder, laisser son exploitation à une tierce personne etc. sont des aspects qui freinent les reprises et accentuent la déprise agricole.</p> <p>Sur le territoire, le blocage foncier conduit à un enrichissement des zones agricoles et à une fermeture du paysage. Il est à noter un enrésinement lié à la déprise agricole sur les landes à genêts abandonnées cédant la place à la forêt. Le risque incendie en est donc augmenté.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les surfaces toujours en herbe ; - Développer le pastoralisme : permettre la réouverture de landes, de prairies et de pelouses fermées et la création de parcs (pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ; - Favoriser le développement des prairies pâturées ; - Faire le lien avec l'action du DOCPROG/ENS : Mieux connaître et hiérarchiser les près de fauches suivant leur fonctionnalité et viabilité » ; - Ajuster la fertilisation. 			
Périmètre d'application	Sur toutes les parcelles agricoles et les parcelles présentant un potentiel agricole			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Chambres d'agriculture, Communautés de communes, agriculteurs, SMEC.			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, représentants des syndicats agricoles, agriculteurs, associations de développement agricole, SAFER, PNR MA, bureau d'étude spécialisé, collectivités			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une synthèse bibliographique et une analyse des diagnostics fonciers réalisés sur le territoire (appropriation des préconisations déjà réalisées) dont le Plan Pastorale Territoriale existant (CA 07 et PNR MA); - Coordonner ce diagnostic avec les actions du PAEC 07 « Pentés et montagnes ardéchoises », notamment avec les diagnostics individuels « global » réalisés dans ce cadre ; - Coordonner ce diagnostic avec le diagnostic agricole et environnemental qui sera prochainement mis en œuvre dans le cadre de l'animation du SCOT Centre Ardèche ; 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes et la création de parcs et de parcours				Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	-Si nécessaire, à la suite de la réalisation du recueil bibliographique, faire appel à un prestataire pour la réalisation et l'animation d'un diagnostic foncier agricole plus poussé (en partenariat avec la CA 07 et le PNR MA).						
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ;</p> <p>SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire.</p>						
Documents cadres et programmes existants	<p>- PAC 2014-2020 ;</p> <p>- PAEC 07 ;</p> <p>- Plan Pastoral Territorial du PNR MA ;</p> <p>- Scot Centre Ardèche (diagnostic foncier).</p>						
Synthèse des contrats éligibles	Sans objet.						
Indicateurs de suivi	-Réalisation du diagnostic foncier agricole du site B6.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvres		Détails			Coût de l'action
Réalisation d'un document de synthèse et d'analyse des diagnostics foncier existants		Calculé dans l'animation du site			Aucun surcoût.
Réalisation d'un diagnostic foncier agricole complémentaire et son animation		Estimation : 15 000 €			15 000 €
Total des coûts estimatifs					15 000 €
Financiers	SMEOV Scot Centre Ardèche	Etat	CA 07	Collectivités	
Participation (en %)	X	70 %	A définir	A définir	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	------------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Pré-manteaux et fourrés</u></p> <p>4030 - Landes sèches européennes 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></p> <p>6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</p> <p>6230* - Formations herbueses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p><u>Prairies mésophiles</u></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	<p><u>Mammifères</u></p> <p>Chiroptères</p> <p><u>Avifaune</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><u>Reptiles</u></p> <p>Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><u>Entomofaune</u></p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i> Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i> 1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> (DH IV) 1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i> (DH IV)</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le pâturage d'une intensité faible à modérée sur de plus grandes surfaces ; - Éviter le parquage intensif responsable du surpâturage localisé et de la fermeture des milieux naturels. - Réaliser un plan de gestion pastoral territorialisé (PPT) ; - Retrouver une diversité de milieux constitutive de mosaïques d'habitats et vectrice d'un équilibre dans les chaînes trophiques ; - Maintenir les espèces végétales et animales inféodées à ces milieux et leur permettre d'accomplir leur cycle reproductif. 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Contexte	<p>La situation observée sur le territoire B6 est la diminution du nombre d'exploitations -55% depuis 20 ans et une augmentation de la superficie agricole moyenne utilisée par les exploitations (moyenne par exploitation est passée de 16 à 34 ha en 20 ans), cependant des disparités existent entre les communes. La SAU augmente sur Creysseilles (+57 %), Gluiras (+42%), Issamoulenc (+32 %), Saint-Laurent-du-Pape (32%) et diminue drastiquement sur d'autres communes (Nonières, Saint-Christol, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, etc.). En lien direct avec la diminution du nombre des exploitations, le nombre total d'actifs sur les exploitations est de 527 UTA (équivalent temps plein) en 2010; il était de 1329 en 1988.</p> <p>La déprise agricole suit la tendance nationale sur le territoire B6. L'accès difficile au foncier est le principal facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprises familiales et la difficulté de transmission, la pression urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation. Les diagnostics agricoles des anciennes EPCI : communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, des Châtaigniers et du Pays du Cheylard ont mis en avant le vieillissement des agriculteurs et la problématique de succession. Les reprises dans le cadre familial sont de plus en plus rares, ce qui augmente le nombre des exploitations sans successeur connu.</p> <p>Pour beaucoup d'entre eux, cette reprise est délicate, trouver une personne qui sera à la hauteur pour succéder, laisser son exploitation à une tierce personne etc. sont des aspects qui freinent les reprises et accentuent la déprise agricole.</p> <p>Sur le territoire, le blocage foncier conduit à un enrichissement des zones agricoles et à une fermeture du paysage. Il est à noter un enrésinement lié à la déprise agricole sur les landes à genêts abandonnées cédant la place à la forêt. Le risque incendie en est donc augmenté.</p> <p>A noter que sur une partie du site B6, un Projet Agro-Environnemental et Climatique du territoire des « Montagnes et pentes ardéchoises » (PAEC07) a été élaboré. Il s'agit d'une démarche territoriale et collective réunissant différents acteurs territoriaux (Chambre d'Agriculture, PNR MA, EPCI, CDDRA, syndicats de rivières, agences de l'eau), associations environnementales (CEN RA, FRAPNA) et professionnelles agricoles afin de définir en concertation un programme agro-écologique local pour les 6 ans à venir. Le site B6 n'est pas intégré dans son ensemble au territoire de ce PAEC, les communes de Beauchastel, de la Voulte-sur-Rhône, de Saint-Laurent-du-Pape, de Gilhac-et-Bruzac, de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, de Saint-Julien-le-Roux et d'Etoile-sur-Rhône en sont exclues (hors périmètre d'application de la charte PNR MA). Les objectifs stratégiques du PAEC 07 consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des pratiques agricoles performantes et respectueuses des milieux naturels ; - Considérer les patrimoines naturels comme vecteurs de valeur ajoutée pour les productions locales. 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Conserver les surfaces toujours en herbe existantes, et tant que possible les voir augmenter ; -Développer le pastoralisme : faciliter l'installation de nouveaux éleveurs en soutenant la réouverture de milieux fermés et l'aménagement de parcs (pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ; -Favoriser le développement et l'entretien adapté au contexte écologique du site des prairies naturelles pâturées et de fauches; -Ajuster la fertilisation (tant que possible privilégier le parcours du bétail aux engrais de synthèse) ; -Elargir le plan pastoral à des territoires ayant des enjeux similaires. 			
Périmètre d'application	<p>Une première analyse met en avant la nécessité d'agir sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les surfaces de landes à préserver de la colonisation de ligneux (4030 : Landes sèches européennes, 5120 : Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>) = 1 335,58 ha ; - Les surfaces de milieux ouverts à préserver (6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) et 6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*) = 1 193 ha ; - Les surfaces de prairies à maintenir (6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude et 6520 : Prairie de fauche de montagne, 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux, 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin)= 816,53 ha. 			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs éleveurs, PNR MA, CDDRA Centre Ardèche, CEN RA			
Partenaires techniques potentiels	Propriétaires foncier, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, collectivités,.etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Réaliser un plan de gestion pastoral permettant une meilleure analyse et en finalité une meilleure adaptation des pratiques agropastorales locales aux spécificités des milieux agropastoraux en places (optimisation de la gestion pastorale des surfaces du territoire).</p> <p>Organiser des journées d'échange avec les acteurs du monde agricole afin de présenter les différents outils mobilisables dont les MAEC du PAEC « Pentés et Montagnes ardéchoises », et de mettre en évidence les enjeux locaux de biodiversité et les pratiques agropastorales.</p>			
	Préservation des pelouses et prairies pâturées (taux de recouvrement par les ligneux inférieurs à 1/3)			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 1 » (seuil de base à définir pour le territoire)		<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 2 » (seuil plus exigeant à définir pour le territoire)	
	<p>Réouverture de landes pour valorisation herbagères (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 : dynamique d'embroussalement importante) Au-delà de 2/3 d'embroussalement, la restauration du milieu nécessite de gros investissements pour un délai de reconstitution s'étalant souvent sur une durée d'au moins 5 ans.</p> <p><i>La mesure vise à maintenir l'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de maintenir la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies).</i></p>			
	<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 1 » (chargement à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)		<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 2 » (chargement plus exigeant à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)	
	<p>Ouverture mécanique des landes fermées (taux de recouvrement par les ligneux supérieurs à 2/3)</p> <p><i>La mesure vise à ouvrir des landes d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de restaurer la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies).</i></p> <p><i>Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés semi-naturels (prairies naturelles, parcours, landes) exploités par le pâturage et/ou la fauche.</i></p>			
	<u>Exemple de combinaison possible :</u> Ouverture mécanique + Enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 1 » (nombre de passage à définir)		<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Ouverture mécanique + Enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 2 » (nombre de passage plus élevé à définir)	
<p>Plan pastoral territorial afin de valoriser les espaces pastoraux garants du maintien des fonctionnalités environnementales et paysagères, dans un contexte de multi-usages (mesure 7.61 « Mise en valeur des espaces pastoraux » du FEADER)</p> <p>En premier lieu, il s'agira de recueillir les données existantes sur le territoire B6 (Plan Pastoral territorial des Monts d'Ardèche (LEADER), stage Camille Nollet, etc.) ; puis dans un second temps de réaliser des études complémentaires (récolte de témoignages, données sur les communes en basse vallée de l'Eyrieux, etc.) permettant un diagnostic à l'échelle du site.</p>				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Actions liées	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées ;</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ;</p> <p>HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique ou raisonnée et pratiques alternatives ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les professionnels des filières associées.</p>			
Documents cadres et programmes existants	<p>-PAC 2014-2020 ;</p> <p>-PAEC 07 ;</p> <p>-FEADER mesure PTT (7.61).</p>			
Synthèse des contrats éligibles	<p>-Plan pastoral territorial (mesure 7.61) :</p> <p>-Actions contractuelles de gestion éligibles à un financement FEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ; - A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ; - A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique ; - A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ; - A32305R : Chantiers d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ; <p>-Les engagements listés ci-après correspondent à ceux proposés par le PAEC « Montagne et pentes ardéchoises » en vigueur au moment de la rédaction du DOCUGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage ; - HERBE_03 : Gestion extensive des prairies avec absence totale de fertilisation ; - HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente ; - HERBE_08 : Entretien des prairies remarquables par fauche à pied ; - HERBE_09 : Gestion pastorale ; - HERBE_13 : Brûlage ou écobuage dirigé ; - OUVERT_01 : Ouverture d'un milieu en déprise ; - OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables ; - OUVERT_03 : Brûlage ou écobuage dirigé ; - LINEA_06 : Entretien des béalières ; - Mesure système SHP – Système Herbager Pastoraux ; 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)				Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats souscrits et surface engagée ; - PPT rédigé et mis en œuvre ; - Respect des seuils sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ; - Suivi photographique des travaux ; - Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité ; - Respect du planning et des modalités des travaux d'ouverture et d'entretien des milieux. 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action
Animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Réalisation d'un plan de gestion pastoral (mesure FEADER 7.61)	Estimation : 15 000 €				15 000 €
A32301P/A32303P	Sur dossier				Non chiffrable
A32303R/A32304R/A32305R	Sur devis et sur forfait				Non chiffrable
Préservation des pelouses et prairies pâturées	PAEC « Pentes et montagnes ardéchoises »				Sans objet
Réouverture de landes pour valorisation herbagères	PAEC « Pentes et montagnes ardéchoises »				Sans objet
Ouverture mécanique des landes fermées	PAEC « Pentes et montagnes ardéchoises »				Sans objet
Total des coûts estimatifs					15 000 €
Financeurs	FEADER				
Participation (en %)	X				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs	Atlas : Carte 42	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site.</p>			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable		Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.			
Objectif de la mesure	<p>-Faciliter l'installation des agriculteurs dont les pratiques et les productions sont respectueuses des enjeux de biodiversité du site, par une meilleure gestion du foncier ;</p> <p>-Intégrer les pratiques agricoles autres que le pastoralisme (maraîchage, castanécultures, etc...) dans l'appropriation des enjeux écologiques du territoire</p>			
Contexte	L'accès difficile au foncier est le principal facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprise familiale et la difficulté de transmission, la pression urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation.			
Recommandations générales	Cette mesure doit être mise en cohérence avec la fiche action 4 du PAEC «Encourager l'adaptation des structures agricoles aux conditions du milieu »			
Périmètre d'application	L'ensemble des parcelles agricoles et des parcelles mobilisables pour l'agriculture.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs et candidats à l'installation.			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, représentants des syndicats agricoles, agriculteurs, GAEC, Sociétés agricoles, PNR MA, CDDRA Centre Ardèche, collectivités, CEN RA, FRAPNA Ardèche, CBN MC, SMEC			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>-Renforcer les Comités Locaux à l'Installation ;</p> <p>-Favoriser et accompagner les dispositifs de gestion collective du foncier (AFP notamment).</p>			
Actions liées	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.1	Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs				Atlas : Carte 42	Priorité 1
	HAB.2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et ou autres pratiques alternatives ; HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ; SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire.						
Documents cadres et programmes existants	-PAEC « Penthes et montagnes Ardéchoises »						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	Nombre de journées d'animateurs						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Action		Détails				Coût de l'action	
Renforcer les comités locaux d'installation, Favoriser et accompagner les dispositifs de gestion collective du foncier, être force de proposition sur les aspects fonciers et les pratiques agricoles		Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût	
Total des coûts						Sans objet	
Financeurs		FEADER					
Participation (en %)		X					

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et autres pratiques alternatives	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés</p> <p>HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer encore plus les agriculteurs dans la préservation des écosystèmes, au maintien et à la restauration des fonctionnalités écologiques du site ; - Intégrer les pratiques agricoles autres que le pastoralisme (maraîchage, castanéiculture, etc.) dans l'appropriation des enjeux écologiques du territoire ; - Démontrer les services éco systémiques rendus à l'agriculture par la biodiversité au travers des équilibres des chaînes trophiques, des corridors, des mosaïques d'habitats, etc. 		
Contexte	<p>Les pratiques agricoles et pastorales ont un impact significatif sur les milieux et la biodiversité, par le mode de production, le travail de la terre ou la pression de pâturage, etc.</p> <p>La tendance actuelle sur le site B6 est un système de production basé sur la polyculture et le polyélevage, tendance qui a peu évolué ces 10 dernières années. Les exploitations présentes, qui jouent sur la complémentarité des productions et des milieux, ont su faire valoir leurs produits au travers de reconnaissances officielles (AOP Picodon, AOP châtaigne d'Ardèche, myrtille sous appellation marque Parc..). Les démarches collectives en faveur du développement des circuits courts et des productions locales se développent au travers des Marchés Producteurs et des entreprises dynamiques comme Terre Adélice et Ardelaine, ainsi que de l'agrotourisme.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et étendre la démarche du concours national « Prairies fleuries » (PAEC 07) ; - Articulation avec des dispositifs existants ou en réflexion (Programme « produisons autrement » : stratégie nationale pour la biodiversité ; Plan National « Zones Humides » ; « Ambition bio 2017 » ; Plan Végétal Environnemental ; plan de Performance Energétique des exploitations agricoles ; démarches « Territoires à Energie POSitive (TEPOS), travaux du groupe « Herbe » du massif central (SIDAM/COPAMAC), PAEC 07, etc.) - Expliquer les enjeux écologiques ; - Etre un terrain d'exploration des services éco-systémiques et agro-écologiques (interactions entre richesse écologique et pratiques/systèmes de production) en travaillant et faisant participer les exploitations du site à l'observation de la biodiversité ; - Favoriser les synergies entre les apiculteurs et les autres agriculteurs (PAEC 07). 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et autres pratiques alternatives	Priorité 2
Périmètre d'application	L'ensemble des parcelles agricoles et parcelles mobilisables pour l'agriculture.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs et candidats à l'installation.		
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Agri Bio, Nature et Progrès, Ferme expérimentale d'Etoile sur Rhône, INRA, CTIFL, CDDRA Centre Ardèche, représentants des syndicats agricoles, agriculteurs, GAEC, Sociétés agricoles, PNR MA, CEN RA, FRAPNA Ardèche, CBN MC		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès des agriculteurs sur les programmes et dispositifs existants et les possibilités d'adaptation sur leur terroir ; - Organiser des visites sur des exploitations expérimentales ; - Organiser des formations/démonstrations de techniques alternatives sur des terrains d'expérimentations avec des partenaires techniques (Agribio, GRAB, INRA, etc.) ; - Mettre en œuvre un suivi « biodiversité » sur différents systèmes de production agricole afin de mesurer l'incidence des pratiques sur la biodiversité (Observatoire Agricole de la Biodiversité, protocole chenille, Centre Technique au Service de la Filière Fruits et Légumes CTIFL, etc.), - Suivre et participer aux dispositifs existants ou en réflexion (Programme « produisons autrement » : stratégie nationale pour la biodiversité ; Plan National « Zones Humides » ; « Ambition bio 2017 » ; Plan Végétal Environnemental ; plan de Performance Energétique des exploitations agricoles ; démarches « Territoires à Energie POSitive (TEPOS), travaux du groupe « Herbe » du massif central (SIDAM/COPAMAC), PAEC 07, etc.). 		
Actions liées	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux.</p>		
Documents cadres et programmes existants	<ul style="list-style-type: none"> - PAEC 07 ; - Climagri ; - Observatoire Agricole de la Biodiversité ; - Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes. 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et autres pratiques alternatives				Priorité 2
Synthèse des contrats éligibles	-					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteur ayant amorcé une démarche de conversion en AB ; - Nombre de réunions et de journée participative/découverte ; - Exploitations entrant dans le dispositif de suivi de la biodiversité et résultats. 					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvres		Détails		Coût de l'action
Organiser des visites de terrain, mettre en œuvre un observatoire de la biodiversité avec les agriculteurs locaux, proposer des journées de formations ou d'informations sur des techniques alternatives, etc.		Calculée dans l'animation du site		Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs				Sans objet
Financeurs	FEADER			
Participation (en %)	X			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.2.3 : favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Pré-manteaux et fourrés</p> <p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</p> <p>6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</p> <p>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</p> <p>6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude</p> <p>Forêts sèches</p> <p>9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><i>Tous les habitats et milieux accueillant des terrasses et des béalières. Ces formations végétales colonisent parfois d'anciens terrains agricoles.</i></p>	<p>Mammifères</p> <p>Chiroptères</p> <p>Avifaune</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i></p> <p>A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i></p> <p>A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i></p> <p>A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i></p> <p>A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i></p> <p>A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p>Reptiles</p> <p>Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p>Entomofaune</p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i></p> <p>Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i></p> <p>Azuré des orpins, <i>Scolitantides orion</i></p> <p>Mercure, <i>Arethusana arethusana</i></p> <p>1044 - Agrion de Mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i></p> <p>1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i> (DH IV)</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Réhabiliter et entretenir les béalières fonctionnelles, non-maçonnées, végétalisées avec un droit d'eau ;</p> <p>- Cartographier les béalières réhabilités ;</p> <p>- Réhabiliter et entretenir les terrasses afin de maintenir des habitats de transition, les mosaïques d'habitats, permettant de servir de zone refuge pour la faune liée aux agrosystèmes ;</p> <p>- Participer à l'amélioration dans les systèmes de production sur le plan agronomique, fonctionnel, énergétique et sur la qualité des paysages.</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	Priorité 3
Contexte	<p>La mécanisation de l'agriculture a entraîné une modification des paysages ruraux et l'abandon de certaines zones non-accessibles. L'entretien de terrasses et de béalières a cessé avec les pratiques agricoles vivrières de l'époque. Cette action a pour but de valoriser les éléments identitaires du paysage Ardéchois aux fonctions multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obstacle physique : vent, ruissèlement, transport de particules solides, etc. ; - Purificateur des eaux d'écoulements ; - Infiltration de l'eau dans le sol (les terrasses ralentissent l'écoulement) ; - Niche écologique (abri, reproduction, alimentation) ; - Mosaiques d'habitats ; - Autonomie fourragère des élevages. <p>Au cours des différents travaux d'échanges et de concertation survenus lors de l'étude DOCUGE, les acteurs locaux ont manifesté une volonté à conserver et valoriser ces entités paysagères identitaires remarquables.</p> <p>Caractéristiques d'une béalière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise d'eau sur une rivière, un ruisseau ou une source. - Canalisation de l'eau sur les versants en suivant les courbes de niveau (ce petit chenal dépasse rarement les 30 cm de largeur et 30 cm de profondeur). - Irrigation gravitaire au printemps des prés, prairies, vergers ou cultures maraîchères et Plante à Parfum, Aromatique et Médicinales par la ramification de la béalière. - Travail traditionnel manuel à l'aide de l'esterpe ou de l'ample (sortes de pioches incurvées et tranchantes) ; les pratiques actuelles peuvent parfois s'orienter vers un entretien mécanique adapté (mini-pelle...). - Une action est déjà engagée sur ce thème dans le PAEC 07 « Montagnes et pentes Ardéchoises », MAEC (BE) « Entretien des béalières ». 		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien des terrasses et les béalières sur les secteurs où ces aménagements apparaissent particulièrement utiles pour les activités agricoles actuelles ; -Valoriser ces infrastructures écologiques dans les exploitations agricoles les plus concernées ; -Développer une mosaïque d'habitats favorable aux espèces et à la diversité d'habitats (haies, bandes enherbées, cultures de petites céréales, lisière, etc.) ; -Remettre en valeur des techniques de construction traditionnelles de terrasses, qui avaient cédé face aux techniques modernes (murs en ciment avec incrustation de pierres) ; -Proposer pour les terrasses localisées à proximité de centres bourgs ou de hameaux, la création de lieux de vie et d'échanges (jardins partagés) supports de pratiques alternatives et de sensibilisation aux jardins écologiques et à la biodiversité. 		
Périmètre d'application	L'ensemble des terrasses et des béalières du site B6.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités.		
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, PNR MA, CDDRA Centre Ardèche, représentants des syndicats agricoles, GAEC, Sociétés agricoles, collectivités territoriales, propriétaires, etc.		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	Priorité 3
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>⇒ LES BEALIERES</p> <p>Coordonner tant que possible cette mesure avec la MAEC « Entretien des Béalières » du PAEC « Pentés et montagnes ardéchoises », dont les obligations d'entretien sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Curage et repiochage ; 2) Elimination mécanique ou manuelle (désherbage chimique interdit) des végétaux envahissants : ronces, églantiers et tous ce que peut empêcher le bon fonctionnement hydraulique de la béalière ; 3) Entretien des prises d'eau, écluses, lucarnes (recalage des pierres, élimination des végétaux envahissants) ; 4) Les produits de curage pourront être réutilisés sur place ou exportés hors de la parcelle (en dehors des cours d'eau et des zones humides) ; 5) Si un recalibrage de l'ouvrage est nécessaire, il devra être réalisé dans les conditions précisées ci-dessus, notamment concernant les dimensions d'une béalière (moins de 30 cm de largeur et de 30 cm de profondeur) ; 6) Respect des dates d'intervention : du 1^{er} octobre au 30 mars (en dehors des périodes de reproduction de la faune et de la flore) ; 7) Enregistrement des interventions (type, date, localisation, outils...). 8) Les obligations portent sur les 2 côtés des ouvrages hydrauliques engagés, y compris en cas d'engagement d'une béalière mitoyenne. Il appartient alors à l'exploitant de s'assurer de sa possibilité d'accès aux deux côtés de l'ouvrage et, en cas d'impossibilité une année donnée, d'en informer dès que possible la DDT. <p>Au préalable il s'agira d'identifier les tronçons de béalière les plus propices en fonction des enjeux écologiques et socio-économique du site B6. D'autre part, les béalières devront respecter différents critères d'éligibilités (se reporter au cahier des charges de la mesure).</p> <p>⇒ LES TERRASSES</p> <p>Prévoir une étude prospective réalisée dans le cadre d'un stage de Master qui permettrait d'établir un diagnostic complet (usages, analyse structurelle, intérêt écologique, ...) ;</p> <p>Mettre en place de l'acquisition foncière et/ou la signature de convention de gestion ;</p> <p>Proposer aux collectivités la création de jardins/vergers partagés sur les terrasses ;</p> <p>Proposer des chantiers école de restauration des terrasses, des chantiers de formation ou encore des chantiers de citoyens ;</p> <p>Réaliser un suivi de la biodiversité en interactions avec les terrasses.</p>		
Actions liées	HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et ou autres pratiques alternatives.		
Documents cadres et programmes existants	-PAEC 07.		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières				Priorité 3
Synthèse des contrats éligibles	<p>LINEA_06 - Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des béalières</p> <p>A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ;</p> <p>A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ;</p> <p>A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ;</p> <p>F22708 - Réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques et mécaniques.</p>					
Indicateurs de suivi	<p>-Linéaire de béalière restauré, développement de cortège floristique et faunistique associés ;</p> <p>-Surface de terrasses restaurée, développement de cortège floristique et faunistique associés.</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvre	Détails			Coût de l'action	
LINEA_06	3,23 €/ml/an Plafond par exploitation : 1 000 mètres maximum			3 230 €/an/max/exploitation	
A32301P/A32323P/A32326P	Sur dossier			Non chiffrable	
F22708	Sur devis ou forfait			Non chiffrable	
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Etude prospective des terrasses » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u> Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>			4 527 €	
Organisation et mise en place de chantier-écoles, de formations, de chantiers citoyens de restauration et d'entretien, de jardins partagés, etc.	Calculé dans l'animation du site			Aucun surcout	
Total des coûts estimatifs				4 527 €	
Financeurs	Etat	FEADER			
Participation (en %)	100 %	80 % à 100%			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	--	---	---------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.4 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts sèches 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i> Landes à myrtilles</p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Autres forêts remarquables Chênaies-charmaies sub-atlantique (41.24), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx (41.12) ; Frênaies collinéennes acidiclinales des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23).</p>	<p>Mammifères 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1321 - Murin à oreilles échanquées, <i>Myotis emarginatus</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> Pipistrelles <i>sp.</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1303/1304 - Rhinolophes <i>sp.</i></p> <p>Oiseaux A073 - Milan noir, <i>milvus migrans</i> A080 - Circaète-Jean-le-blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A224 - Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i> A215 - Hibou Grand Duc, <i>Bubo bubo</i></p> <p>Invertébrés 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Autres espèces remarquables Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), etc</p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Identifier des îlots forestiers à préserver dans le cas d'un projet d'exploitation afin de soutenir et favoriser une exploitation plus respectueuse du patrimoine naturel. L'identification de ces îlots forestiers peut être couplée avec l'identification d'arbres isolés dans la parcelle qui présenterait des enjeux (mort sur pieds, mort au sol, gros diamètre, à cavités, sites de nidification etc.) afin de réaliser une trame de vieux bois à l'échelle de la parcelle ;</p> <p>- Identifier des arbres remarquables isolés ou regroupés tels que les arbres têtards (Mûriers, Saules, Frênes, etc.), de vieux arbres localisés dans d'anciennes pâtures, des vieux vergers et autres (Peupliers d'Italie, chêne sessiles, etc.) ;</p> <p>- Identifier les potentialités écologiques via les critères de naturalité (Vallaury, 2007) : biodiversité, maturité sylvigénétique et structurale, continuité spatiale, fonctionnalité de</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
Objectif(s) de la mesure	l'écosystème, ancienneté, empreinte humaine ; - Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers par le biais de la structure animatrice ;			
Contexte	<p>Le milieu forestier représente 54,3 % de la surface de recouvrement des milieux présents sur le périmètre du site B6. Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la faible culture forestière induisant une recolonisation massive des chênaies et des taillis mélangés (châtaigneraies et autres feuillus, résineux). De nombreux boisements sont relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé la présence d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation.</p> <p>Sur le site B6, les parcelles forestières sont essentiellement privées et très morcellées. La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, cela s'explique par une faible superficie du foncier public limitant les exploitations communales, associée à une difficulté d'accès (relief, desserte, rentabilité). Malgré cela, il serait intéressant de définir des îlots de sénescence qui permettraient d'assurer une diversité d'habitat d'espèce sur le long terme. De plus, les milieux forestiers jouent un double rôle pour les chiroptères. Ils représentent des corridors de déplacement, des territoires de chasse mais aussi des potentiels gîtes arboricoles.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en partenariat avec le PNR MA, l'ONF et le CRPF (dans le cadre de la candidature à l'appel à projet « Biodiversité des milieux ouverts herbacé et des forêts anciennes ») ; - Réaliser un recueil bibliographique et un travail d'analyse sur les vieilles forêts du territoire (Programme forêts anciennes du WWF notamment et FRAPNA 07) ; - Identifier et cartographier les îlots de sénescence et les individus remarquables isolés, hiérarchiser ces habitats et milieux selon les critères : biodiversité, maturité sylvigénétique et structurale, continuité spatiale, fonctionnalité de l'écosystème, ancienneté, empreinte humaine ; - Prendre en compte dans le cadre de cette étude l'Indice de Biodiversité Potentiel réalisé par le CRPF sur le site B6. 			
Périmètre d'application	L'ensemble des forêts du site B6, avec en priorité les forêts publics.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires forestiers : collectivités, propriétaires privés, ONF, groupements forestiers, PNR MA, etc.			
Partenaires techniques potentiels	ONF/CRPF/Syndicats des représentants des propriétaires forestiers/PNR MA/CDDRA Centre Ardèche /CEN RA/Chambre d'agriculture 07/Experts naturalistes			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Par l'intermédiaire d'un stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organiser dès la première année une rencontre entre les différents acteurs de la forêt afin de mettre en avant les points principaux évoqués dans le document d'objectifs concernant les forêts sénescents, en vue de localiser et identifier les forêts, les îlots et les individus remarquables du site ; -Rédiger une lettre d'information conjointement avec les professionnels forestiers à destination des collectivités locales et des propriétaires privés (diffusion sur les sites internet des communes notamment) afin d'identifier les forêts, les îlots et les individus remarquables du site par le biais de la concertation, de la participation ; -Identifier et cartographier les îlots de sénescence et les individus remarquables isolés du site B6 via une méthodologie standardisée et validée par le CBN (exemple du mémoire D'E. Cateau sur la Méthodologie de mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence) et une mise en cohérence avec les données du CRPF recueillies à l'aide de l'outil de mesure IBP ; -Donner une importance toute particulière aux habitats forestiers localisés au plus près des zones de crêtes et en fond de vallon qui constituent des zones refuges pour la faune ; -Un travail d'analyse diachronique devra permettre d'identifier les vieilles forêts et vieux îlots forestiers. 			
Actions liées	<p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, les professionnels du bois et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>SUI.2.2.1 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>			
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> -Plans simples de gestion en places sur le site B6 ; -Candidature à l'appel à projet « Biodiversité des milieux ouverts herbacé et des forêts anciennes » du PNR MA (en cours de rédaction) ; -Charte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche » et du PNR MA ; -FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche » ; -Travaux menés par le Réseau Ecologique Forêts Rhône-Alpes (REFORA) sur les vieilles forêts et les Forêts Rhône-Alpines en Evolution Naturelle (FRENE) (SYLV'ACCTES). 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor				Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	-Cartographie et document d'analyse du réseau d'îlots et des arbres remarquables du site B6 et mémoire de stage.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Identification d'un réseau d'îlots de sénescence et hiérarchisation des potentialités écologiques » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u> Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
Total des coûts estimatif					4 527 €
Financeurs	CD 07	Etat			
Participation (en %)	Tx max 70%	30 %			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	--	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB. 3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces,</p> <p>HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles</p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Autres forêts remarquables</p> <p>Chênaies-charmaies sub-atlantique (41.24), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx (41.12) ; Frênaies collinéennes acidiclinales des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23), etc.</p> <p><i>De manière générale l'ensemble des habitats forestiers</i></p>	<p>Mammifères</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i></p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i></p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p>Oiseaux</p> <p>A073 - Milan noir, <i>milvus migrans</i></p> <p>A080 - Circaète-Jean-le-blanc, <i>Circaetus gallicus</i></p> <p>A224 - Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i></p> <p>Invertébrés</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Autres espèces remarquables</p> <p>Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>), Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), etc</p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Permettre à des boisements, des îlots forestiers ou des arbres remarquables isolés pré-identifiés (inventaire réalisé préalablement - Mesure HAB.3.1.1.) d'évoluer librement, particulièrement en vue de former des vieilles forêts et des îlots de sénescence et;</p> <p>-Conserver les vieux arbres remarquables du site B6.</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
<p>Contexte</p>	<p>Le milieu forestier représente 54,3 % de la surface de recouvrement des milieux présents sur le périmètre du site B6. Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la faible culture forestière induisant une recolonisation massive des chênaies et des taillis mélangés (châtaigneraies et autres feuillus, résineux). De nombreux boisements sont relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé la présence d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation. De plus, les milieux forestiers jouent un double rôle pour les chiroptères. Ils représentent des corridors de déplacement, des territoires de chasse mais aussi des potentiels gîtes arboricoles.</p> <p>La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, les conditions climatiques et édaphiques non favorables, ainsi que le relief accidenté et les accès difficiles rendent non rentables l'exploitation forestière à ce jour.</p> <p>Le parcellaire forestier est essentiellement privé et est très morcellé</p> <p>Les propriétaires forestiers privés n'ont pas été directement contactés dans le cadre de l'étude DOCUGE. En revanche, le CRPF ainsi que l'UFPA ont été conviés aux différents ateliers de travail.</p> <p>L'intérêt écologique lié aux vieux boisements reste actuellement limité compte tenu de la jeunesse des peuplements (forêt de recolonisation, taillis) et de l'homogénéité dans les âges et les essences (exceptés pour les vieux taillis de châtaigniers et quelques hêtraies).</p> <p>La sensibilisation sur la gestion écologique et durable de la forêt doit permettre d'assurer une meilleure santé à la forêt, en développant ses potentialités écologiques, tout en assurant une exploitation économiquement rentable.</p> <p>Le Parc Régional Naturel des Monts d'Ardèche a publié en ce sens un mémento en 2011 intitulé : Pour une gestion forestière « proche de la nature ». De nombreux autres documents sont disponibles en ligne, voici pour exemples :</p> <p>http://www.foretpriveefrancaise.com/fiches-et-guides-techniques-200248.html</p> <p>http://www.oui-transition07.org/index.php?option=com_content&view=article&id=134:etlesforets-piste-d-utilisationlocaledubois-energie&catid=28&Itemid=120</p>			
<p>Recommandations générales</p>	<p>En s'appuyant sur le travail d'inventaire, de cartographie et d'analyse des enjeux de biodiversité réalisé préalablement (fiche action HAB.3.1.1.) :</p> <p>-Engager la gestion de parcelles forestières et d'îlots forestiers vers la libre évolution et la sénescence au travers de la signature de contrats Natura 2000 passés avec des propriétaires publics et privés ;</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Recommandations générales	<p>- Faire adhérer un maximum de propriétaires privés et de collectivités à la charte N2000 ;</p> <p>- Poursuivre le travail de partenariat, de communication et de sensibilisation mis en place avec l'ONF, le CRPF, le PNR MA, le CDDRA Centre Ardèche, le REFORA, le FRENE auprès des usagers, des gestionnaires et des propriétaires forestiers.</p>			
Périmètre d'application	Le réseau d'îlots de sénescence et d'arbres remarquables mis en évidence par la réalisation de l'action HAB.3.1.1.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires forestiers : communes, propriétaires privés, ONF, collectivités, PNR MA, etc.			
Partenaires techniques potentiels	ONF/CRPF /Syndicats des représentants des propriétaires forestiers/Groupements forestiers/PNR MA/Fibois/FRENE/France Forêt Rhône-Alpes : animateur du REFORA, CDDRA Centre Ardèche/Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>FAVORISER ET CONTRACTUALISER LES ÎLOTS DE SÉNESCENCE OU ARBRES À CAVITÉS</p> <p>Mise en œuvre par la signature d'un contrat Natura 2000 forestier basé sur le cahier des charges de l'action F22712 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ».</p> <p>Il est conseillé d'orienter les coupes sur les parcelles situées au plus près des pistes déjà existantes et où la topographie n'entraîne pas des surcoûts trop importants pour l'exploitation forestière. En revanche, les parcelles les plus éloignées des espaces agricoles, notamment les zones refuges telles que les forêts de crête, les talwegs appuyés mais aussi les fonds de vallon sont des habitats à préserver en priorité.</p> <p>Dans le cadre de l'animation du site, les propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées par une possibilité de contractualisation NATURA 2000 seront identifiées et informés.</p> <p>Il s'agit notamment du contrat F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. Ce contrat est éligible sur les parcelles faisant l'objet d'une exploitation forestière, qu'elle soit importante ou non (bois de chauffage). La souscription à ce contrat permet aux propriétaires de boisements d'être indemnisés pour compenser la <u>non-exploitation</u> de leurs bois. En effet, le maintien d'arbres sur pied au-delà de leur terme d'exploitabilité engendre un coût d'immobilisation. Le montant d'indemnisation peut aller jusqu'à 2000€/ha.</p> <p><u>Conditions générales d'éligibilité</u></p> <p>Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Aucune intervention sylvicole ne sera réalisée dans l'îlot pendant 30 ans.</p> <p>Voici les deux sous-actions permettant de compenser ce manque à gagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La première en faveur des arbres sénescents disséminés. La contractualisation de cette sous-action peut porter sur un ou plusieurs arbres disséminés dans le peuplement ou sur plusieurs arbres regroupés en bosquet (aucune distance minimale n'est imposée entre les 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>arbres contractualisés). Les arbres contractualisés ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans.</p> <p>- La deuxième concerne les îlots Natura 2000. La sous-action « îlot Natura 2000 » vise à compléter la sous-action « arbres sénescents disséminés ». Elle vise à indemniser <u>l'absence totale d'intervention sylvicole</u> sur l'espace interstitiel entre des arbres qui présenteraient soit des signes de sénescence, soit un diamètre important. Ces arbres sont contractualisés selon les modalités de la sous-action 1, la sous-action 2 permettant de contractualiser en plus l'espace interstitiel comprenant le fond et toutes les tiges non engagées par la sous-action 1. Aucune intervention sylvicole ne sera autorisée à l'intérieur de l'îlot pendant 30 ans.</p>			
	<p>DÉBARDAGE MOINS IMPACTANT POUR L'ENVIRONNEMENT</p> <p>De plus, certains secteurs ne sont plus exploités du fait de l'inaccessibilité des parcelles. Il est possible d'envisager un contrat forestier de type F227 16 : "prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif" (cf. circulaire du 27/04/2012). Cette mesure est mobilisable lors d'opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien productives que non productives. Elle permet de prendre en charge le surcoût d'un débardage alternatif sur des opérations ne faisant pas l'objet d'un contrat Natura 2000 forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en contexte productif (les arbres coupés sont vendus et leur produit n'est pas marginal ; la coupe des bois n'est pas rémunérée) : seul le surcoût lié au débardage alternatif par rapport à un débardage classique avec engins est pris en charge par le contrat ; - en contexte non productif (le contrat prévoit en engagement rémunéré la coupe d'arbre) : le coût du débardage en totalité est pris en charge par le contrat. <p>Dans tous les cas, il convient d'encadrer l'évaluation du coût avec beaucoup de rigueur, ainsi que les conditions techniques à son recours. Une analyse sera menée utilement au niveau régional, afin de préciser les conditions techniques et économiques de cette prise en charge.</p> <p>TRAVAUX DE MARQUAGE, D'ABATTAGE OU DE TAILLE SANS ENJEU DE PRODUCTION</p> <p>F22705 : Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoiemens au profit de certaines espèces végétales de l'annexe 2 de la directive habitat ou d'habitats d'espèces pour des espèces animales d'intérêt communautaire. On associe à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains arbres dans les zones concernées par certaines espèces comme le Grand capricorne (<i>Ceramix cerdo</i>) ;</p> <p>F22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non-productive.</p> <p>CONSERVER ET ENTRETENIR DES ARBRES REMARQUABLES ISOLÉS, DES TETARDS, D'ANCIENS VERGERS AINSI QUE DES HAIES</p> <p>A32306P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>vergers ou de bosquets ;</p> <p>A32306R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquet ou de vergers.</p> <p>Les arbres potentiellement concernés par ces mesures sur le site B6 sont des mûriers, des chênes, des peupliers de fonds de talweg ou de vallons, des frênes, etc.</p> <p>RÉDUCTION DE L'IMPACT DES DESSERTES EN FORÊT</p> <p>F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt, concerne les opérations telles que : la mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation, mise en place de dispositifs anti-érosifs, etc. ;</p> <p>INFORMER LES USAGERS DE LA FORET</p> <p>F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt ;</p> <p>A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p>			
Actions liées	<p>HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor ;</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>			
Documents cadres existants	<p>-Plans simples de gestion ;</p> <p>-Candidature du PNR MA à l'appel à projet « Biodiversité des milieux ouverts herbacé et des forêts anciennes » (en cours de réalisation) ;</p> <p>-Chartes forestière « Ardèche verte et Centre Ardèche » et du PNR MA ;</p> <p>-FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche » ;</p> <p>-Région RA et Associations de protection de la nature : « Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes » ;</p> <p>-SYLV'ACCTES (projet en cours de rédaction) : accompagnement financier de la région Rhône Alpes pour une gestion forestière durable répondant aux enjeux des territoires. Le territoire « Ardèche verte » est un territoire pilote ;</p> <p>-Une convention FRENE (France Forêt Rhône Alpes depuis le 1er septembre 2015) a été signée sur la commune de Gluiras entre cet organisme et M. MERMILLOD, un îlot forestier lui appartenant a été inscrit à un régime de gestion sylvicole dit en libre évolution.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences				Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	- Libre évolution d'une partie des boisements ; - Sensibilisation des propriétaires forestiers.						
Synthèse des contrats éligibles	F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production ; F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt ; F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ; F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt ; F22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non-productive ; F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif ; A32306P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets ; A32306R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquet ou de vergers ; A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.						
Indicateurs de suivi	- Compte-rendu de réunion ; - Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels ; - Contrats passés et signatures de la Charte.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
F22705/A32306R	Sur devis ou sur forfait				Non chiffrable
F22709	Sur devis (plafonné à 1 000 € TTC/obstacle mis en place)				
F22712	Sur forfait (plafonné à 2 000 €/ha)				
F22714	Sur devis (plafonné à 5 000€ TTC)				
F22715	Sur devis (plafonné à 1 000 € TTC/ha travaillé)				
F22716/A32306P/A32326P	Sur dossier				
Total des coûts estimatifs					Non chiffrable
Financeurs	FEADER				
Participation (en %)	100 % si particuliers 80% si collectivités				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	--	---------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	HAB. 3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, habitats naturels et habitats d'espèces		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles</p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>Hêtraie à Calament à Grandes fleurs (41.172), Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Houx (41.12), Chênaie-charmaie subatlantique du Carpinion betulli (41.24)</p>	<p>Mammifères</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1321 - Murin à oreilles échanquées, <i>Myotis emarginatus</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1303/1304 - Rhinolophes sp. Genette - <i>Genetta genetta</i></p> <p>Oiseaux</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A080 - Circaète-Jean-le-blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A224 - Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i> A018 - Chevêche d'Athéna - <i>Athene noctua</i> A072 - Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i> Gobemouche noir - <i>Ficedula hypoleuca</i> Huppe fasciée - <i>Upas epops</i> A215 - Hibou Grand Duc - <i>Bubo bubo (DH I)</i> 3298 - Pic noir - <i>Dryocopus martius (DH I)</i></p> <p>Invertébrés</p> <p>1088 - Grand Capricorne - <i>Cerambyx cerdo</i> 1083 - Lucane cerf-volant - <i>Lucanus cervus</i> Thécla de l'amarel - <i>Satyrium acaciae</i> Grand nègre des bois - <i>Minois dryas</i> Coléoptères saproxyliques</p> <p>Amphibien</p> <p>Salamandre tachetée - <i>Salamandra salamandra</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une hétérogénéité des peuplements naturels et assurer une gestion durable des forêts ; - Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescences et accompagner une gestion durable de la forêt ; - Préserver des habitats forestiers remarquables par la mise en place d'actions concrètes de gestion ; - Sensibiliser les usagers et propriétaires sur la richesse biologique des milieux forestiers ; - Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers par le biais de la structure animatrice ; - Disposer d'une bonne connaissance du milieu et des espèces présentes avant la définition d'une zone de préemption. 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Contexte	<p>Le milieu forestier représente 54,3 % de la surface de recouvrement des milieux présents sur le périmètre du site B6. Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la faible culture forestière induisant une recolonisation massive des chênaies et des taillis mélangés (châtaigneraies et autres feuillus, résineux). De nombreux boisements sont relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées.</p> <p>La Hêtraie de Saint-Julien, encore appelée « Hêtraie de Intre » constitue une entité compacte d'une superficie de 82 ha, sise en totalité sur la commune de Saint-Julien-du-Gua. Elle a été retenue comme « zone à enjeux » du site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » du fait de la présence d'une forêt dont l'existence remonterait au XVIIème siècle, puisqu'elle figure sur la carte de Cassini. L'étude diagnostic réalisée sur cette entité par l'ONF en 2008 a démontré que sur les 82 ha de forêt, environ 60 ha constituent un secteur de vieille forêt. L'imbrication des vieux vergers de châtaigniers dans la hêtraie permet, à l'échelle de ce secteur, de disposer globalement de quantités importantes de bois morts, d'arbres à cavités hautes, de cavités basses et de bois mort, et les peuplements en places présentent un potentiel de production de bois mort important.</p> <p>Ce diagnostic forestier a été conforté écologiquement par une étude de caractérisation écologique de cette forêt réalisée par la Société d'Histoire Naturelle d'Alcide d'Orbigny. Cette étude a mis en avant que la forêt de Saint-Julien-du-Gua s'imposait comme un site majeur en Ardèche, voir au niveau régional, en matière de diversité d'espèces de coléoptères saproxyliques. Il est fort probable qu'il en soit de même pour les chiroptères et l'avifaune.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Intégrer dans le déroulé de l'étude le fait que le fait Département souhaite missionner la SAFER pour réaliser une étude pré-opérationnelle de faisabilité foncière sur le site. -Travailler en partenariat avec la commune de Saint-Julien-du-Gua ainsi que les gestionnaires et propriétaires de cette forêt ; -Sensibiliser les usagers, les professionnels et les propriétaires de la forêt sur l'intérêt d'une diversité des peuplements et strates en sous-étage ; -La définition d'un plan de gestion global et cohérent à l'échelle du massif apparaît nécessaire si l'on veut préserver efficacement la hêtraie tout en permettant la continuité de l'exploitation de bois de chauffage. Ce plan de gestion devra aborder les questions de gestion sylvicole mais aussi celles liées à la fréquentation et à la valorisation pédagogique. 			
Périmètre d'application	<p>Cette action vise la Hêtraie de Saint Julien qui constitue une entité forestière de l'ordre de 82 ha, entièrement localisée sur la commune de Saint Julien du Gua, elle-même localisée au cœur de la région naturelle des Boutières.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua	Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires forestiers : communes, propriétaires privés, ONF, collectivités territoriales et Professionnels du monde forestier (exploitant bois, revendeur, etc.).			
Partenaires techniques potentiels	ONF/CRPF/Département/Syndicats des représentants des propriétaires forestiers/PNR MA/Chambre d'agriculture, FRENE-REFORA, CDDRA Centre Ardèche/Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>La structure animatrice organisera dès la première année, une rencontre entre les différents propriétaires et la commune de Saint-Julien du Gua, en vue de les sensibiliser sur l'intérêt écologique et durable de la mise en œuvre d'une gestion de la Hêtraie de Saint-Julien-du-Gua.</p> <p>La méthodologie de cette opération suivra les prescriptions des guides méthodologiques pour l'élaboration des plans d'interprétation préconisés par l'ATEN.</p> <p>Si cela apparaît opportun, de l'acquisition foncière pourrait être envisagée (CD 07, CEN RA, collectivités, PNR MA, etc.).</p> <p>Enfin une réflexion sur la mise en valeur de cette forêt ainsi que la constitution d'une stratégie de sensibilisation, information, ou encore d'animations scolaires pourrait être mise en œuvre.</p>			
Actions liées	<p>HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, les professionnels du bois l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p> <p>COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000.</p>			
Documents cadres existants	<p><u>Documents généraux :</u></p> <p>-Aménagement forestier/Plan simple de gestion</p> <p>-FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche »</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réaliser d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua				Atlas : Cartes 13, 14 et 31, 32, 34	Priorité 1
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> - Région RA et Associations de protection de la nature : « Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes » - Document de programmation du site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008 - Charte du PNR MA sur les forêts anciennes - Candidature du PNR MA à l'appel à projets Biodiversité des Milieux ouverts herbacés et des forêts anciennes (en cours de réalisation) - Charte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche » - Voir avec le CRPF, la procédure IBP (Indice de biodiversité potentielle) ? - REFORA <p><u>Etudes spécifiques à la Hêtraie de Saint Julien du Gua :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Caractérisation écologique de la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua » ONF – octobre 2008 ; - « Caractérisation écologique et inventaire des coléoptères saproxyliques sur la Hêtraie de Saint Julien du Gua » Société d'Histoire Naturelle d'Alcide d'Orbigny/ONF – Mars 2010. 						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	<ul style="list-style-type: none"> - Libre évolution des boisements ; - Conservation d'îlots en développement vers la sénescence et de bois morts ; - Calendrier de coupe adapté au contexte écologique ; - Sensibilisation des propriétaires forestiers et du grand public. 						
Synthèse des contrats éligibles	F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt .						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu de réunion ; - Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels ; - Validation de plan de gestion et d'interprétation ; - Mise en œuvre des actions du plan de gestion. 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua	Intervention d'un bureau d'étude pour la réalisation de cette action				12 000 €
F22714	Sur devis (plafonné à 5 000 € TTC)				Non chiffrable
Total des coûts estimatifs					12 000 €
Financeurs	CD 07	ETAT	FEADER		
Participation (en %)	Tx max. 70 %	30 %	80 % à 100 %		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Atlas : Carte 33	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles).</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts sèches</u></p> <p>9260 - Forêts de Castanea sativa</p> <p><u>Habitats (enjeux assez fort à fort)</u></p> <p>Landes à Myrtille</p>	<p><u>Mammifères</u></p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échanquées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i></p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i></p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p><u>Oiseaux</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A080 - Circaète-Jen-le-blanc</p> <p>A224 - Engoulevent d'Europe</p> <p>A018 - Chevêche d'Athéna - <i>Athene noctua</i></p> <p>A072 - Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i></p> <p>A215 - Hibou Grand Duc - <i>Bubo bubo</i></p> <p>3298 - Pic noir - <i>Dryocopus martius (DH I)</i></p> <p><u>Invertébrés</u></p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p><u>Amphibien</u></p> <p>Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Restaurer les châtaigneraies vergers, habitats naturels et habitats d'espèces ;</p> <p>- Contribuer/soutenir les programmes de lutttes contre les maladies du Châtaignier ;</p> <p>- Conserver de vieux arbres cavernicoles et produisant du bois mort.</p>		
Contexte	<p>La castanéiculture a une grande importance sur ce territoire réputé pour sa Châtaigne d'Ardèche. Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs. Ainsi, la culture de la châtaigne, qui avait été délaissée, a repris de l'importance et assure de bons rendements à faible coût tout en valorisant un patrimoine local. Elle est assurée par une majorité d'agriculteurs, toutes activités confondues. La maison du châtaigner à Saint-Pierreville</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Atlas : Carte 33	Priorité 1
	<p>illustre bien l'histoire d'une relation privilégiée entre l'homme des pentes ardéchoises et son « arbre à pain ».</p> <p>La Chambre d'Agriculture pilote un projet de relance de la production ardéchoise de châtaigne en partenariat avec notamment le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. L'objectif est la réhabilitation ou la plantation de 2 000 ha de châtaigneraie à échéance de 10 ans (le territoire du parc compte 35 000 ha de châtaigneraie, dont seulement 5 000 ha sont aujourd'hui exploités en vergers).</p> <p>Ce programme vise à favoriser de nouvelles plantations ou la remise en production de vergers abandonnés, notamment par la taille des arbres ou de nouveaux greffages. Un travail important est également réalisé pour mettre en relation des propriétaires privés de châtaigneraies à l'abandon et des agriculteurs ou autres gestionnaires sylvicoles (production de bois d'œuvre) souhaitant exploiter de la châtaigneraie.</p> <p>Cette mesure doit s'articuler avec la fiche action 5 « Développer des filières locales de qualité » du PAEC « Montagnes et pentes Ardéchoises ».</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner la chambre d'agriculture 07 et le PNR MA dans la relance de la production de châtaigne d'Ardèche ; -Accompagner et soutenir les programmes de lutte contre les maladies du Châtaigniers par la participation aux rencontres et réunions du Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche et de la SEFRA (station expérimentale fruits Rhône-Alpes) ; -Accompagner la réhabilitation de taillis de châtaigner en vergers ou pour le bois d'œuvre. 			
Périmètre d'application	Zonage à définir avec la CA 07 et le PNR MA.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Castanéiculteurs et autres propriétaires de châtaigneraies.			
Partenaires techniques potentiels	CA 07/ONF/CRPF/PNR MA/Fibois/ Comité interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche/Castanéiculteurs			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les différents programmes par la mise en valeur du patrimoine naturel (recherche de parcelles propices) ; -Aider à faire reconnaître les liens écologiques et les services écosystémiques rendus par la Châtaigneraie cultivée ; -Accompagner le développement de la filière myrtilles sauvages (<i>Vaccinium myrtillus</i>) ; -Renforcer le plan de reconquête des châtaigneraies. 			
Actions liées	<p>HAB.2.2.1 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche				Atlas : Carte 33	Priorité 1
Actions liées	<p>libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000.</p>						
Documents cadres existants	<p>-Diagnostic agricole du PNR MA ;</p> <p>-PAEC 07.</p>						
Synthèse des contrats éligibles	Projet de montage d'un cahier des charges spécifique à la châtaigneraie pour la prochaine programmation FEADER.						
Indicateurs de suivi	<p>-Compte-rendu de réunion</p> <p>-Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Appui aux programmes existants	Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs					Sans objet
Financeurs	FEADER				
Participation (en %)	X				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB. 4 : Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation.</p>			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable		Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p><u>Autres milieux remarquables</u></p> <p><i>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, Carex et Juncus (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), Végétation fontinale collinéenne à Lotier des fanges et Dorine à feuilles opposées (54.11), etc.</i></p>	<p><u>Amphibiens</u></p> <p>1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> ;</p> <p>1191 - Alyte accoucheur, <i>alytes obstetricans</i> ;</p> <p>1205 - Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i> ;</p> <p>1209 - Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> ;</p> <p>1213 - Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> ;</p> <p>2351 - Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> ;</p> <p>2353 - Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i> ;</p> <p>2355 - Triton palmé <i>Triturus helveticus</i> ;</p> <p>2360 - Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i> ;</p> <p>2361 - Crapaud commun <i>Bufo bufo</i> ;</p> <p><u>Odonates</u></p> <p>1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> ;</p> <p>Cordulegastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i> ;</p> <p><u>Mammifères</u></p> <p>Campagnol amphibien, <i>Arvicola sapidus</i> ;</p> <p>Musaraigne aquatique, <i>Neomys fodiens</i>.</p>		
Objectif(s) de la mesure	<p>-Contribuer à la protection des zones humides ainsi que des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaires et remarquables qui leurs sont associés, en soutenant et participant à la mise en œuvre d'actions ;</p> <p>-Mieux connaître les zones humides, plus particulièrement leur fonctionnalité et viabilité.</p>			
Contexte	<p>Les zones humides du site B6 sont représentées par différents habitats d'intérêt communautaire : 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i> ; 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) et 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin qui représentent environ 41,6 ha. Les zones humides sont également représentées par des habitats remarquables : Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), etc. notamment mises en évidence par les études réalisées sur l'ENS des Serres Boutiérots.</p> <p>Les Zones Humides contribuent au maintien d'une certaine biodiversité et sont essentielles dans la préservation de la ressource en eau. Elles sont également le support d'activités agricoles et touristiques.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
Contexte	<p>Leur plus grand intérêt provient du fait que ce sont des milieux humides et tourbeux, abritant de nombreuses espèces spécifiques et rares, inféodées à ces milieux.</p> <p>La plus grande partie des zones humides du territoire est valorisée par le pâturage. La sur-fertilisation et le drainage par exemple sont une cause de déséquilibre et de disparition de ces milieux. Le drainage permet de rendre une parcelle plus facilement exploitable mais entraîne une modification profonde du fonctionnement hydrologique de ces milieux, et bien souvent à terme leur assèchement (cette pratique encadrée par la Loi sur l'Eau de 1992). Le sur-pâturage et un piétinement trop important peuvent également, dans une moindre mesure, déséquilibrer le milieu. À l'inverse, l'abandon des pratiques agricoles entraîne une colonisation voire un reboisement progressif des ligneux, et porte ainsi atteinte à de nombreuses espèces inféodées à des habitats ouverts (prairies humides). Les zones humides constituent donc un enjeu majeur de dépendance entre pratique agronomique et respect de l'environnement puisqu'elles sont à la fois support et dépendantes des activités agricoles.</p> <p>Afin de mettre en oeuvre une politique de préservation des milieux humides sur le bassin versant de l'Eyrieux, le syndicat Eyrieux Clair et le CEN RA se sont liés depuis 2009 au travers d'un conventionnement. Des actions de communications auprès des élus, la réalisation de plans de gestion de zones humides (Chalencon, St-Julien-Labrousse, Saint-Christol), une étude de hiérarchisation des zones humides et actuellement une étude stratégique pour la préservation des zones humides ont été mises en œuvres. Ces actions induisent des participations financières multiples selon les actions (Agence de l'Eau, Département, Région, collectivités, etc.)</p> <p>Au travers du PAEC 07 « Pentés et montagnes Ardéchoises », ce sont deux MAEC « Zones humides » qui peuvent être mises en place sur le territoire à la faveur de ces milieux : ZH1 « Préservation des Zones Humides » et ZH2 « Préservation des Zones humides avec plan de gestion ».</p> <p>Enfin, une réflexion sur la mise en valeur et la gestion de la zone humide de Saint-Michel localisée sur la commune de La Voulte-sur-Rhône est en cours.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les zones humides du site, notamment celles sous couvert forestier, ainsi que leur fonctionnalité et les enjeux associés ; - Conforter le réseau « Zone humide » construit dans le cadre de l'animation Territoriale portée par le SMEC et le CEN RA ; - Accompagner les contractants ou bénéficiaires dans l'application de mesures et de plans de gestion en tant que structure technique et ressource référente. 			
Périmètre d'application	L'ensemble des zones humides du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs, forestiers, propriétaires privés, collectivités, CEN RA, etc.			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, PNR MA, CEN RA, FRAPNA Ardèche, CBN MC, Agence de l'eau, associations de protection de la nature, SMEC.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réflexion ou à la réalisation de dispositifs et programmes (Contrat de rivière, Animation territoriale zones humides porté par le SMEC et le CEN RA, Gestion conservatoire de réseaux de tourbières par le CEN RA, PNR MA et CD 07, Convention nationale « Agriculture et zones humides », PAEC 07) ; - Porter des actions de restauration de zones humides et de mise en œuvre de plan de gestion ; - Poursuivre l'action de valorisation et de préservation de la zone humide de Sant-Michel (commune de La Voulte-sur-Rhône) ; - Etablir des contrats avec les exploitants agricoles (MAEC) afin de développer les pratiques adaptées à la gestion conservatoire des zones humides ; mais également avec les propriétaires hors zones agricoles ; - Mettre en œuvre la Charte Natura 2000. 			
Actions liées	<p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires ;</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.).</p>			
Documents cadres et programmes existants	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de rivière et l'animation territoriale « ZH » du bassin versant de l'Eyrieux ; - PAEC « Pentés et Montagnes Ardéchoises », Inventaire départemental des ZH. 			
Synthèse des contrats éligibles	2 MAEC pour la préservation des zones humides sont mobilisables dans le PAEC « Pentés et Montagnes Ardéchoises » :			
	MAEC « Préservation des Zones Humides » (code : ZH1)			
	Objectifs	Sur ces surfaces, aucun intrant ne sera autorisé : ni fertilisation (ho restitution au pâturage) ni amendement magnésien et de chaux, traitement phytosanitaire.		
	Éligibilité	Zones Humides identifiées dans l'inventaire départemental et couvert herbacé permanent (landes/parcours, prairies naturelles humides et tourbières). Cette mesure est éligible uniquement dans Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) relative aux Réservoirs de Biodiversité du territoire.		
	Cumuls	Le cumul avec les aides bio ou les autres MAEC « surfaciques » est interdit à la parcelle pour cette mesure « ZH1 ». Cette mesure « ZH1 » n'est pas cumulable à l'exploitation avec la MAEC « ZH2 ».		
Recommandations (non obligatoires)	<ul style="list-style-type: none"> - La présence de rigoles, qui permettent parfois une meilleure exploitation agricole des milieux humides, est autorisée (rigoles = réseau de petit canaux, présents dans les zones humides, avec des dimensions maximales de 30 cm de largeur sur 30 cm de profondeur) - Au moins un entretien annuel par la pâture et/ou la fauche. - Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire : élimination manuelle ou mécanique en dehors de la période de sensibilité écologique étendue du 1er avril au 30 juillet. - Pas d'écobuage sur les prairies humides et les tourbières. 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1	
Synthèse des contrats éligibles		- Pour simplifier la démarche de contractualisation des Zones Humides dans les mesures « ZH », il est conseillé de n'engager que les parcelles culturales en ZH ayant une superficie minimale de 0,5 ha/parcelle, sauf pour des milieux particulièrement remarquables.			
	Engagements Unitaires (EU)	Obligations EU	Montant unitaire EU (€/ha/an)		
	HERBE_01 :	Enregistrement des pratiques de pâturage, de fauche et de broyage	18,86		
	HERBE_03 :	Absence de fertilisation et amendements (hors restitutions au pâturage)	13,05		
	TOTAL		31,91 €		
	Plafond par exploitation	Un peu plus de 56 ha	1 800 €/an maximum		
	MAEC « Préservation des Zones Humides avec plan de gestion » (code : ZH2)				
	Objectifs	Sur ces surfaces, aucun intrant ne sera autorisé : ni fertilisation (hors restitution au pâturage) ni amendement magnésien et de chaux, ni traitement phytosanitaire. (idem ZH1) + plan de gestion simplifié des zones humides			
	Éligibilité	Zones Humides identifiées dans l'inventaire départemental et en couvert herbacé permanent (landes/parcours, prairies naturelles humides et tourbières) ou localisation et caractérisation de Zones Humides ne figurant pas initialement - ou partiellement - dans l'inventaire départemental. Part minimale de surface en PN et LD dans la SAU de l'exploitation : 1/3 (Ce seuil doit permettre de favoriser les systèmes à l'herbe tout en laissant la possibilité aux exploitants de contractualiser de petites surfaces en herbe localisées en zones humides, notamment pour les exploitations diversifiées) Cette mesure est éligible uniquement dans la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) relative aux Réservoirs de Biodiversité du territoire.			
	Cumuls	Le cumul avec les aides bio ou les autres MAEC « surfaciques » est interdit à la parcelle pour cette mesure. Cette mesure « ZH2 » n'est pas cumulable à l'exploitation avec les MAEC « SP » et « ZH1 ».			
	Recommandations (non obligatoires)	<ul style="list-style-type: none"> - La présence de rigoles, qui permettent parfois une meilleure exploitation agricole des milieux humides, est autorisée (rigoles = réseau de petit canaux, présents dans les zones humides, avec des dimensions maximales de 30 cm de largeur sur 30 cm de profondeur) - Au moins un entretien annuel par la pâture et/ou la fauche. - Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire : élimination manuelle ou mécanique en dehors de la période du 1er avril au 30 juillet. - Pas d'écobuage sur les prairies humides et les tourbières. - Pour simplifier la démarche de contractualisation des Zones Humides dans les mesures « ZH », il est conseillé de n'engager que les parcelles culturales en ZH ayant une superficie minimale de 0,5 ha/parcelle, sauf pour des milieux particulièrement remarquables. La mesure « ZH2 » représente une option plus avancée de la mesure de base « ZH1 ». La « ZH2 » pourrait être adaptée notamment dans le cas de Zones Humides non encore répertoriées dans l'inventaire départemental ou pour des Zones Humides nécessitant un accompagnement renforcé. <i>Les exploitations volontaires et les parcelles engagées dans cette mesure ZH2 pourraient être le support d'une expérimentation sur la gestion agricole des Zones Humides (voir « Fiches-Actions »).</i> 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1	
Synthèse des contrats éligibles	Engagements Unitaires (EU)	Obligations EU	Montant unitaire EU (€/ha/an)		
	HERBE_01 :	Enregistrement des pratiques de pâturage, de fauche et de broyage	18,86		
	HERBE_03 :	Absence de fertilisation et amendements (hors restitutions au pâturage)	13,05		
	HERBE_13 :	Engager dans la MAEC au moins 80 % des PN et LD éligibles de son exploitation. Diagnostic d'exploitation spécifique : Faire établir, par une structure agréée***, un diagnostic d'exploitation et un plan de gestion simplifié pour les surfaces engagées (modèle régional). Chargement moyen annuel maximum de 1,4 UGB/ha pour chaque parcelle engagée. Si fauche de prairie humide : fauche après le 10 juillet.	100		
	TOTAL			131,91 €	
	Plafond par exploitation	Un peu plus de 56 ha		7500 €/an maximum	
	<p>Zones humides hors périmètre du PAEC :</p> <p>Les mesures susceptibles d'être mobilisées sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ; - A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique ; - A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ; - A32305R : Chantiers d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ; - A32312P et R : Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides ; - A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques ; - A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact. - A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats ; - A32324P : Mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès ; - A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ; - A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et sa dynamique ; - F22708 : Réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques et mécaniques. 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats souscrits et surface engagée ; - Respect des seuils sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ; - Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ; - Nombre de plans de gestion réalisés ; - Nombre d'actions de restauration réalisées. 				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	-------------------------------	------------

Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021
-------------------------	------	------	------	------	------	------

Moyens mis en oeuvre		Détails			Coût de l'action	
HERBE_03/HERBE_13		PAEC « Pentec et montagnes Ardéchoises »			Sans objet	
A32303R/A32304R/A32305R		Sur devis et forfait			Non chiffrable	
A32312P et R/ A32303P/ A32315P/A32316P/A32323P/A32324P/A32326P/ A32327P		Sur dossier			Non chiffrable	
F22708		Sur devis et forfait			Non chiffrable	
Accompagnement technique et administratif des porteurs de projets (dont les agriculteurs dans le cadre du PAEC « Pentec et Montagnes Ardéchoises ») souhaitant réaliser et mettre en œuvre des actions de « restauration et de gestion des zones humides » sur le territoire B6		Calculé dans l'animation du site			Aucun surcoût	
Total des coûts estimatifs					Non chiffrable	
Financeurs	FEADER	Agence de l'eau Contrat de rivière	CD 07 Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	Collectivités	
Participation (en %)	80 % à 100 %	X	X	X	X	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	Atlas : Cartes 16 à 18, 25, 26	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB. 4 : Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiens</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion ou Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix et Populus alba</i></p> <p><u>Autres habitats aquatiques remarquables</u></p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophesw, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p><u>Autres habitats humides remarquables</u></p> <p>Pelouses humides et mares cupulaires (22.3), Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, Carex et Juncus (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p>	<p><u>Amphibiens</u></p> <p>1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i></p> <p>1191 - Alyte accoucheur, <i>alytes obstetricans</i></p> <p>1205 - Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i></p> <p>1209 - Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i></p> <p>1213 - Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i></p> <p>2351 - Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i></p> <p>2353 - Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i></p> <p>2355 - Triton palmé <i>Triturus helveticus</i></p> <p>2360 - Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i></p> <p>2361 - Crapaud commun <i>Bufo bufo</i></p> <p><u>Odonates</u></p> <p>1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p> <p>Cordulegastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p>Caloptéryx hémorroïdal, <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i></p> <p>Agrion orangé, <i>Platycnemis acutipennis</i></p> <p>Aeschne paisible, <i>Boyeria irene</i></p> <p>Cordulégastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p><u>Mammifères :</u></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i></p> <p>1355 - Loutre, <i>Lutra lutra</i></p> <p>5560 - Campagnol amphibie, <i>Arvicola sapidus</i></p> <p>Crossope aquatiques, <i>Noemys fodiens</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Limiter les dérangements des espèces ;</p> <p>- Contribuer à la protection des pelouses humides et mares cupulaires, habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et remarquables, tout particulièrement du Sonneur à ventre jaune;</p> <p>- Réaliser l'entretien des 3 pelouses humides et des 5 mares cupulaires identifiées dans le document de gestion des Gorges de la Gluère (Etude ENS).</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	Atlas : Cartes 16 à 18, 25, 26	Priorité 1
<p>Contexte</p>	<p>Les zones humides sur le site B6 sont représentées par différents habitats d'intérêt communautaire : 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition ; 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) ou encore 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin. Cela représente environ 41,6 ha.</p> <p>La politique ENS, au travers des études menées sur le site des Boutières, met également en avant la présence de milieux humides remarquables tels que les prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), les prairies à Renouées bistortes (37.215), les prairies à Canches sespiteuses, les pelouses humides et mares cupulaires (22.3), etc.</p> <p>Les Zones Humides contribuent au maintien d'une certaine biodiversité et sont essentielles dans la préservation de la ressource en eau. Elles sont également le support d'activités agricoles et touristiques.</p> <p>Les substrats rocheux sur lesquels s'écoulent les cours d'eau du site B6 sont à forte dominante cristalline (granites et gneiss). En bordure de la Gluère, les crues et débordements ont creusé dans les dalles granitiques de nombreuses "vasques" appelées aussi mares cupulaires. Ces milieux sont également présents sur l'Eyrieux en amont de Saint-Sauveur-de-Montagut ainsi que sur quelques affluents. L'eau présente dans ces dépressions se réchauffe très vite, permettant le bon développement des têtards de Sonneur à ventre jaune. Dans la vallée de l'Eyrieux, la plus grande population de Sonneurs est celle des gorges de la Gluère (Ducasse 2012).</p> <p>Différentes actions de recherche sur les populations de Sonneur à ventre jaune sont menées en Ardèche et plus particulièrement dans le bassin de l'Eyrieux. Notamment une étude menée sur 5 ans qui permettra, à terme, d'évaluer les populations et leur dynamique. Cette étude, orchestrée par le PNR MA dans le cadre de ses missions de préservation de la biodiversité, est réalisée par Hugo CAYUELA, Doctorant au Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés au CNRS, dans le cadre du PNA « Sonneur à ventre jaune ».</p> <p>Enfin, il est à noter la présence de conflits d'usage et d'occupation subis par le Sonneur à ventre jaune, puisque durant l'été les baigneurs occupent le bord des cours d'eau et peuvent empiéter sur les mares cupulaires voire déranger notablement le Sonneur (urines, cannettes de bière, captures d'individus, etc.). D'autres part, le rebouchage de mares cupulaires avec du béton (aux abords directes de campings ou d'habitations) afin d'aplanir les rochers et rendre les sites plus attractifs pour les baigneurs a déjà été observé.</p>			
<p>Recommandations générales</p>	<p>-Un suivi régulier et un entretien des mares cupulaires et des pelouses humides en cas d'invasion par les ligneux est proposé par l'action 1.11 du plan de gestion de la Gluère. Cette opération peut d'ailleurs être favorable au Sonneur même si elle n'est pas indispensable aujourd'hui pour la préservation de l'espèce ;</p> <p>-Une veille sur les activités pratiquées aux abords de ces habitats.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	Atlas : Cartes 16 à 18, 25, 26	Priorité 1
Périmètre d'application	Est visé ici l'ensemble des zones humides localisées aux abords des cours d'eau et accueillant des populations de Sonneurs à ventre jaune (Gluèyre et Eyrieux) ; Une première analyse concernant les habitats d'intérêt communautaire permet de faire état de la présence de 39,51 hectares de pelouses humides (notamment 6410 et 6430) et mares cupulaires présentes sur les berges.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires riverains et usagers.			
Partenaires techniques potentiels	CD 07, PNR MA, associations de protection de la nature, SMEC, Université de Lyon I.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les dérangements et les prélèvements d'espèce ; - Programme de suivi écologique des secteurs concernés tous les 5 ans maximum : inventaire floristique des secteurs à mares cupulaires, réaliser des relevés phytosociologiques sur les stations les plus représentatives, mettre en exergue les sites où il est important d'intervenir, mettre au point et suivre des indicateurs permettant d'évaluer l'effet des interventions effectuées. Ces suivis s'effectueront de manière à ne pas déranger les espèces. - Les surfaces concernées étant minimales, une intervention fine d'arrachage peut être envisagée sur les espèces ligneuses dans les mares et sur les pelouses humides. Les plantules de Frênes, Saule et Aulnes devront être arrachées manuellement, en hiver, en veillant à conserver le substrat pour les autres espèces végétales présentes. Une action locale associative peut être envisagée, la présence d'un écologue botaniste est fortement recommandée pour une action ciblée et peu perturbatrice. - Application de la Charte Natura 2000 			
Actions liées	HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides.			
Documents cadres et programmes existants	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion de la zone à enjeux « Gorges de la Gluèyre » ; - Plan d'action National en faveur du Sonneur à Ventre jaune ; - Contrat de rivière ; - Thèse d'Hugo CAYUELA. 			
Synthèse des contrats éligibles	A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires				Atlas : Cartes 16 à 18, 25, 26	Priorité 1
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi de la colonisation des ligneux ; -Suivi du niveau trophique des habitats humides remarquables (accumulation de matière organique, prolifération d'espèces eutrophiles...); -Suivi des procédures de verbalisation pour le dérangement intentionnel (rebouchage des mares par exemple) ; -Suivi des 3 pelouses humides et des 5 mares cupulaires identifiées dans le document de gestion des Gorges de la Gluère ; -Suivi faunistique (sonneur à ventre jaune). 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Les coûts suivants ont été calculés en prenant la moyenne des engagements unitaires concernés par l'action multipliée par une proportion de surface.

Moyens mis en oeuvre	Détails			Coût de l'action
Suivis	Estimation : 2000 € par campagne			2 000€
Intervention ponctuelle d'entretien	Calculée dans l'animation du site			Aucun surcoût
A32326P	Sur dossier			Non chiffrable
Total des coûts estimatifs				2 000€
Financeurs	CD 07	Eat	FEADER	
Participation (en %)	70 %	30 %	80 % à 100 %	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	--------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.5 : Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;</p> <p>HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeux, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles</p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p>Pelouses alluviales sèches</p> <p>6120* : Pelouses calcaires de sables xériques</p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés ou localisés à proximité des systèmes aquatique et rivulaire, des zones rudérales, des secteurs d'aménagements anthropiques dont les infrastructures routières.</i></p>	<p>Poissons</p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères</p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolphe sp.</p> <p>Avifaune</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A1236 - Petit Gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p><i>De manière générale, l'ensemble des espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire et remarquables dont les habitats, ainsi que les ressources alimentaires, sont susceptibles d'être dégradés par des EEE.</i></p>	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
Objectif(s) de la mesure	<p>- Cette mesure a pour but d'identifier, contextualiser et hiérarchiser les zones à enjeux où les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ont, ou peuvent avoir, un impact sur les espèces et les habitats patrimoniaux et remarquables.</p> <p>- Concrètement, cette action débouchera sur la production d'un document cartographique de localisation des zones du site B6 à enjeux vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes. C'est sur ce document que s'appuiera l'action HAB.5.1.2 - « Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes.</p>			
Contexte	<p>Sur le site B6 ont été recensées 33 espèces exotiques, dont 20 présentent un caractère envahissant. Le travail réalisé a permis de mettre en évidence les principaux enjeux relatifs aux plantes exotiques envahissantes, pour autant la réalisation de diagnostics et de suivis complémentaires apparaît nécessaire pour gérer leur prolifération. En effet, les prospections de terrain montrent que les milieux riverains constituent le principal corridor d'invasion, auquel s'ajoute dans une moindre mesure le réseau routier.</p> <p>D'une part, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'Erable negundo, la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacias, le Buddleia de David, la Vigne vierge commune. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique.</p> <p>D'autre part, les abords des voies de communication (routes, chemins, voies ferrées) peuvent être localement colonisées par des espèces exotiques invasives, bien que ces corridors apparaissent beaucoup plus discontinus, en comparaison au cours d'eau. Les plantes exotiques envahissantes retrouvées sur les bordures des routes sont notamment : l'Ailante, le raisin d'Amérique, le Robinier faux accacia ou encore le Senecion du Cap.</p> <p>Dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon (application de la Directive cadre sur l'Eau et du SDAGE pour l'atteinte du « Bon état écologique des cours d'eau »), 5 secteurs ont été identifiés pour la mise en place d'opérations pilotes de lutte contre la Renouée du Japon, le Robinier et l'Ailante. Sur les secteurs concernés par la Renouée, les collectivités ont un projet de création de sentier ou d'aménagement d'aire de détente.</p> <p>Lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette espèce a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc). Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées lors de ces prospections, l'Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques.</p> <p>Le cynips et le Frelon asiatique ont des impacts sur les châtaigniers et la faune apicole respectivement. Des études sur ces espèces asiatiques sont en cours au niveau national et des stratégies de lutte sont en réflexion (FREDONRA).</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
Recommandations générales	<p>-Etablir un recueil bibliographique et une synthèse des études et autres documents relatant de la présence d'espèce exotiques envahissantes sur le site B6 tel que : les plans pluriannuels de gestion et d'entretien des ripisylves, les inventaires piscicoles, etc. ;</p> <p>-Compléter le document bibliographique par la réalisation de prospections de terrain, particulièrement pour les espèces végétales que sont l'Ailante, la Renouée du Japon, la Jussie, le Robinier faux-acacias, l'Erable negundo, le Buddleia de David, etc. ;</p> <p>-Produire une cartographie indiquant les secteurs colonisés par des espèces végétales et animales exotiques envahissantes, en hiérarchisant les enjeux et planifiant les actions à mettre en oeuvre par ordre de priorité ;</p> <p>-En ce qui concerne les enjeux et leur hiérarchisation, les pistes suivantes seront à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre une logique d'amont/aval dans la hiérarchisation afin de prévoir des actions de contention des fronts de colonisation ; - Cibler les forêts et prairies alluviales comme habitats à enjeux forts ; - Cibler des espèces en particulier : Ailante, Renouée du Japon, Jussie, Ecrevisses californienne et américaine, Cynips, Drosophile suzuki, Frelon asiatique, etc. <p>- Alimenter et mettre à jour en continu cette cartographie par l'intermédiaire des études environnementales réalisées sur le site B6 et contenant des diagnostics environnementaux, des inventaires, etc. ainsi que par la restitution de propositions de terrain ne ciblant pas forcément la thématique EEE.</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC			
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, SMEC, ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, communes, PNR MA, ONCFS, agriculteur, CBN MC, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>En s'appuyant sur la cartographie réalisée lors des inventaires de 2013 (figure 30 de ce présent DOCUGE), créer une cartographie de localisation et de hiérarchisation des enjeux liés aux Espèces Exotiques Envahissantes permettant par la suite (action HAB.5.1.2) de mettre en œuvre des actions d'élimination et de limitation de ces espèces. Pour cela :</p> <p>-Mettre à jour les données et identifier les secteurs de développement et/ou de régression des EEE par la réalisation de prospections de terrain. Ces prospections de terrain devront être orientées prioritairement sur : le secteur aval du barrage des Collanges, la moyenne et la basse vallée de l'Eyrieux, la Dunière ainsi que l'ensemble des cours d'eau du site avec une logique aval/amont ;</p> <p>-Sur les linéaires de cours d'eau, devront être clairement identifiées les limites amont de colonisation des Espèces Exotiques Envahissantes animales et végétales ;</p> <p>-Participer, soutenir et coordonner les opérations pouvant permettre d'obtenir des</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux				Atlas : -	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>données complémentaires sur les Espèces Exotiques Envahissantes. Le Syndicat Eyrieux Clair avait réalisé en 2005 un inventaire astacicole sur la totalité du bassin versant de l'Eyrieux. Dans le cadre du 2nd contrat de rivière, il est prévu une actualisation de cet inventaire sur tous les cours d'eau du bassin versant (fiche action C1.3 "Centraliser l'information et suivre l'évolution du milieu"). Cette réactualisation, s'appuyant sur l'état de la connaissance au moment de sa réalisation, pourra permettre de compléter et mettre à jour en partie la cartographie de localisation des espèces astacicoles envahissantes du site B6 (Gluèyre) ;</p> <p>-Assurer un relais de surveillance local pour la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Rhône-Alpes, ainsi que participer aux formations et réunions organisées dans ce contexte ;</p> <p>-Application de la Charte Natura 2000 : Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (Espèces Exotiques Envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et des espèces (Espèces Exotiques Envahissantes, maladie, etc.).</p>						
Actions liées	<p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes ;</p> <p>SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres ou programme existants	-Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.						
Synthèse des contrats éligibles	Sans objet.						
Indicateurs de suivi	<p>-Cartographies ;</p> <p>-Note de synthèse, CR réunion,</p> <p>-Signatures de la Charte</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	--------------	------------

Action		Détails		Coût de l'action
Prospections complémentaires, mise à jour de la cartographie et des enjeux		Calculé dans l'animation du site.		Aucun surcoût
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action, études complémentaires)		Calculé dans l'animation du site.		Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs				Sans objet
Financiers	FEADER			
Participation (en %)	X			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	--------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.5 : Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;</p> <p>HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Pelouses alluviales sèches 6120* : Pelouses calcaires de sables xériques</p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés ou localisés à proximité des systèmes aquatique et rivulaire, des zones rudérales, des secteurs d'aménagements anthropiques dont les infrastructures routières</i></p>	<p>Poissons 1131 - Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II) 1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II) 1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II) 1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i> 1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i> 3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés 1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II) 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II) 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II) 1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV) 1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères 1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) 1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II) 1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II) 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II) 5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV) Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A1236 - Petit Gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Cette mesure consiste à mettre en œuvre des actions d'élimination, ou tout du moins de limitation, d'Espèces Exotiques Envahissantes (aussi bien animales que végétales) en vue de retrouver un bon état des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaires et remarquables menacées par ces dernières ;</p> <p>- La mise en œuvre de ces actions sera en grande partie dictée par le travail réalisé au travers de l'action précédente du DOCUGE (action HAB.5.1.1.).</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
Contexte	<p>Sur le site B6 ont été recensées 33 espèces exotiques, dont 20 présentent un caractère envahissant. Le travail réalisé a permis de mettre en évidence les principaux enjeux relatifs aux plantes exotiques envahissantes, pour autant la réalisation de diagnostics et de suivis complémentaires apparaît nécessaire pour gérer leur prolifération. En effet, les prospections de terrain montrent que les milieux riverains constituent le principal corridor d'invasion, auquel s'ajoute dans une moindre mesure le réseau routier.</p> <p>D'une part, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'Erable negundo, la Renouée du Japon, le Robinier faux-acaïas, le Buddleia de David, la Vigne vierge commune. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique.</p> <p>D'autre part, les abords des voies de communication (routes, chemins, voies ferrées) peuvent être localement colonisés par des espèces exotiques invasives, bien que ces corridors apparaissent beaucoup plus discontinus, en comparaison au cours d'eau. Les plantes exotiques envahissantes retrouvées sur les bordures des routes sont notamment : l'Ailante, le raisin d'Amérique, le Robinier faux accacia ou encore le Senecon du Cap.</p> <p>Dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon (application de la Directive cadre sur l'Eau et du SDAGE pour l'atteinte du « Bon état écologique des cours d'eau »), 5 secteurs ont été identifiés pour la mise en place d'opérations pilotes de lutte contre la Renouée du Japon, le Robinier et l'Ailante. Sur les secteurs concernés par la Renouée, les collectivités ont un projet de création de sentier ou d'aménagement d'aire de détente.</p> <p>Lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette espèce a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc). Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées lors de ces prospections, l'Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques.</p> <p>Le cynips et le Frelon asiatique ont des impacts sur les châtaigniers et la faune apicole respectivement. Des études sur ces espèces asiatiques sont en cours au niveau national et des stratégies de lutte sont en réflexion (FREDONRA).</p>			
Recommandations générales	<p>-En s'appuyant sur la cartographie de la colonisation des Espèces Exotiques Envahissantes et de la hiérarchisation des enjeux associés (action HAB.5.1.1.), mettre en œuvre des actions d'élimination et de limitation de colonisation de ces espèces ;</p> <p>-Coordonner et mutualiser, au tant que faire se peut, ces actions avec les autres actions des programmes mis en œuvres sur le territoire B6 (Contrat de rivière, actions de la FDPPMA, actions du PNR MA, etc.)</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<p>Milieux agricoles : Exploitants agricoles ;</p> <p>Milieux forestiers : Propriétaires forestiers, Office National des Forêts, collectivités territoriales (communes...), exploitants forestiers, etc. ;</p> <p>Autres : Propriétaires et ayants-droits, associations, collectivités territoriales (communes...).</p>			
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, SMEC, ONEMA, Association MRM, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, communes, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>TRAVAUX D'ÉLIMINATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES</p> <p>⇒ PAR LE BIAIS DE CONTRATS NATURA 2000 :</p> <p>F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p>A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p>A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats ;</p> <p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire de l'aide s'engage à tenir un cahier d'enregistrement des interventions et à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement d'espèces indésirables ; - La lutte chimique est interdite pour les espèces animales ; - La lutte chimique pour les espèces végétales doit présenter un caractère exceptionnel et être appliquée sur une surface restreinte. <p>Conditions d'éligibilité et engagements rémunérés</p> <p>La mesure est envisageable si l'état de l'habitat ou de l'espèce est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable animale ou végétale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions spécifiques aux espèces animales : acquisition de cages pièges/suivi et collecte des pièges ; - Actions spécifiques aux espèces végétales : broyage mécanique des régénérations et taillis, arrachage et coupe d'arbres manuels, enlèvement et transfert des produits de coupe ; dévitalisation par annellation, plantation d'espèces ligneuses locales : plantations de saules et de peupliers âgés de 2 à 3 ans disposés à l'intérieur des massifs de Renouée, il est important que la tête des arbres dépassent des Renouées et apporter à terme de l'ombre sur les massif de Renouée contraignant ainsi leur développement (des manchons en plastiques sont passés autour des arbres afin de dissuader les castors de les manger, au bout de 5 ans les protections sont retirées.). <p>Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces. Cette action est inéligible si elle vise à financer l'application de la réglementation notamment au titre de l'environnement et du code rural ou si l'espèce à éliminer ou limiter est située sur la majeure partie du site ou/et en dehors du site.</p> <p>L'aide financière s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux études et frais d'expert ; 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>- à la rémunération du temps de travail ;</p> <p>- à toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action, sur avis du service instructeur.</p> <p>Points de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenu d'un cahier d'enregistrement - Etat initial et poste travaux des surfaces - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation - Vérification des factures. <p>⇒ PAR L'INTERMEDIAIRE D'AUTRES OUTILS :</p> <p>Il est possible également d'élaborer une stratégie foncière avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-alpes ou des collectivités pour mettre en place des actions de limitation des espèces exotiques envahissantes via des pratiques pastorales, qui permettrait de maintenir également certains milieux ouverts.</p> <p>Des actions ciblant les espèces exotiques envahissantes sont élaborées à l'heure actuelle par le contrat de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la Renouée du Japon ; - Limitation du Robinier et l'Ailante. <p>La fiche action du Contrat de rivière correspondante et donnant dans le détail les protocoles mis en oeuvre est annexée à cette présente fiche action.</p> <p>⇒ PAR L'ANIMATEUR OU LA STRUCTURE COORDINATRICE :</p> <p>Des interventions ponctuelles et simples peuvent être mises en oeuvre par la structure animatrice telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des expérimentations localisées sur des espèces végétales, voire des espèces animales ; - Des actions de limitation de colonisation amont des EEE sur les cours d'eau ; - Des actions de cerclage, d'écorçage, etc. - Etc. 			
Actions liées	<p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires.</p>			
Documents cadres ou programme existants	- Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon.			
Synthèse des contrats éligibles	<p>F227 11 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p>A323 20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p>F227 11 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;</p> <p>A323 20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.</p>			
Indicateurs de suivi	- Cartographie de répartition des espèces exotiques envahissantes sur les secteurs ayant			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes				Atlas : -	Priorité 1
	fait l'objet d'intervention ; - Nombre de contrats ; - Document de synthèse des opérations expérimentales et autres menées sur les espèces indésirables.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

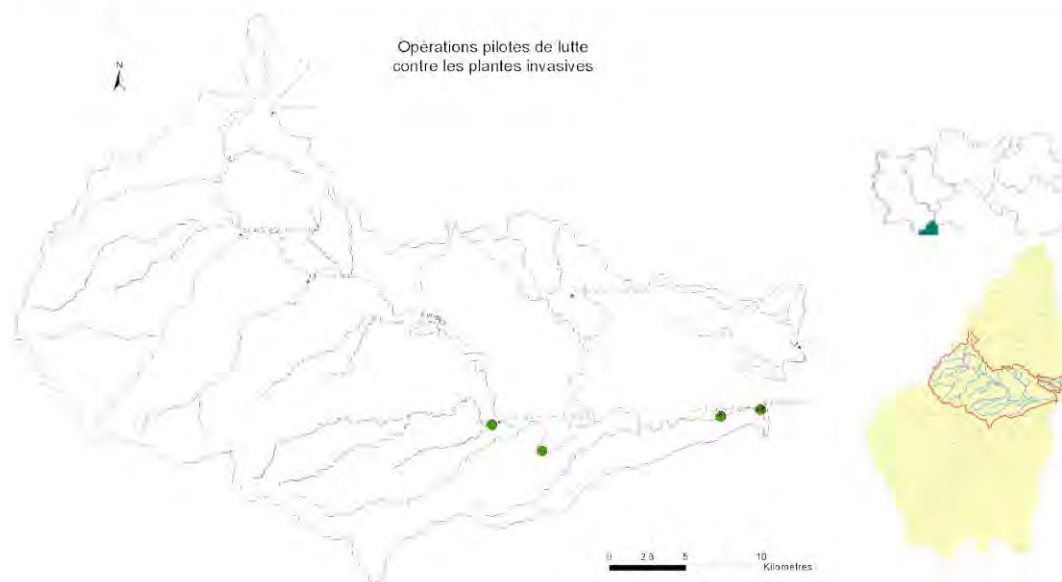
Moyens mis en oeuvre		Détails			Coût de l'action	
Expérimentations localisées		Calculé dans l'animation du site.			Aucun surcoût	
F22711		Sur devis			Sur devis	
A32320P et R		Le montant de l'aide est plafonné à 8000 € TTC/ha travaillé sur devis et à 6600€ HT/ha travaillé sur forfait			Sur devis ou forfait	
A32326P		Sur dossier			Non chiffrable	
Total des coûts estimatifs					Non chiffrable	
Financeurs	FEADER	Agence de l'Eau Contrat de rivière	Région Contrat de rivière	SMEC Contrat de rivière	CEN RA	
Participation (en %)	80 % A 100 %	X	X	X	X	

VOLET B1 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

B1.2- Restaurer la trame verte : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau et plans d'eau

Action B1.2.2	Mettre en place des opérations pilotes de lutte contre les espèces invasives
Priorité 2	Année d'engagement : 2014/2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR 444a Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière FRDR 444b Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône
Cours d'eau	L'Eyrieux
Communes concernées	Beauchastel, St Laurent du Pape, Les Ollières/Eyrieux, St Sauveur de Montagut, Vernoux en Vivarais, le Cheylard, Saint Michel d'Aurance, Les Nonières
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Les milieux aquatiques et les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants dont les composantes physiques sont à préserver et restaurer pour maintenir leur rôle essentiel en termes de régulation des eaux, de qualité biologique, d'auto-épuration, de paysage et de biodiversité.

Certains bords de cours d'eau sont colonisés par des espèces végétales envahissantes, telles que la renouée du Japon, le buddleia, le robinier, l'ailante, l'ambroisie... Ces plantes invasives s'installent de manière massive et définitive, supplantant les plantes indigènes.

Les invasives peuvent menacer l'équilibre des milieux aquatiques, compromettre le bon fonctionnement des rivières et constituer une des causes principales de perte de la richesse en espèces des écosystèmes.

Il est donc nécessaire de limiter leur prolifération, de surveiller leur progression et surtout de lutter contre leur introduction dans les milieux naturels.

Les travaux de lutte contre l'expansion des plantes invasives à l'échelle du bassin versant, essentiellement sur les cours d'eau en tête de bassin versant, sont intégrés aux PPGRE des cours d'eau correspondants. Ils correspondent aux objectifs de gestion des milieux et visent à empêcher la propagation de foyers voire à faire régresser les fronts de colonisation sur les secteurs peu colonisés.

La lutte contre les invasives dans les secteurs saturés ne représente pas un objectif prioritaire dans les PPGRE correspondants. Cependant, ils peuvent faire l'objet de chantiers "test" afin d'expérimenter de nouvelles techniques de lutte novatrices qui en cas de succès pourraient être étendues à grande échelle dans le cadre des PPRGE.

Certaines opérations pilotes comme les chantiers de lutte contre la renouée, nécessitant une surveillance et un entretien par des passages réguliers sont particulièrement adaptés dans des secteurs où il existe des projets de mise en valeur. Une convention pour l'entretien des sites pourra alors être passée avec les collectivités porteuses des projets afin d'y maintenir la valeur paysagère.

Objectifs visés/Gains escomptés

La Directive Cadre sur l'Eau vise l'atteinte du Bon Etat des cours d'eau, comprenant un bon niveau de qualité chimique des eaux, de qualité biologique et une continuité écologique.

La ripisylve est particulièrement menacée par les espèces invasives tant au niveau de la biodiversité avec l'appauvrissement que de la fonctionnalité avec une adaptation moindre des espèces invasives aux contraintes hydrauliques.

Les chantiers pilotes ont pour objectif de :

- Evaluer et comparer des techniques de lutte novatrices.
- Assurer le suivi et l'entretien régulier des secteurs traités.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM&C a fait de la préservation et de la gestion des zones humides une priorité au travers de son orientation fondamentale n°6 "Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques".

Les actions prévues au contrat de rivière contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes, en lien avec l'orientation 6C "Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau" :

- 6A01 Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives
- 6A02 Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives
- 6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer
- 6A04 Mettre en place une information et une sensibilisation vis-à-vis des usagers

Définition de l'opération

5 secteurs ont été pré-identifiés pour la mise en place d'opérations de lutte contre la renouée du Japon, le robinier et l'ailante. Sur ces secteurs, les collectivités ont un projet de création de sentier ou d'aménagement d'aire de détente.

Localisation des 3 secteurs situés en bordure l'Eyrieux pour la renouée du Japon :

- Beauchastel : rive gauche en amont du pont routier de la RN7
- St Laurent du Pape : rive gauche en amont du pont routier de la CD120
- Les Ollières/Eyrieux : rive droite à l'aval du pont routier de la CD120

Consistance des interventions :

Pour la renouée :

Technique de concassage/bâchage : (Beauchastel, Saint-Laurent du Pape)

- 1^{er} passage :** Décaissage de la terre sous les massifs sur une profondeur de 0,9 m
 Broyages successifs de la terre contaminée au godet concasseur/cribleur jusqu'à ce que les éclats de rhizomes aient une taille maximum de 10 cm (minimum 2 passes).
 Réimplantation de la terre concassée.
 Couverture de la zone décaissée avec une bâche opaque ou géotextile non-tissé

92

Plantation d'essences adaptées en périphérie de la bâche ou sur le géotextile.

NB : les foyers isolés ou de petite taille à proximité des surfaces traitées feront l'objet d'un arrachage précoce et de fauches ou désherbage thermique répétitif.

Interventions suivantes :

- Elimination systématique des rejets de renouée avec une intervention tous les 15 jours.
- Surveillance des rejets et enlèvement de la bâche au bout de deux saisons de végétation.
- Enherbement et plantation de la surface traitée.

Pâturage des rejets et jeunes plants / fauche ou Désherbage thermique: (Les Ollières-sur-Eyrieux)

Délimitation de parcelles test (différentes fréquences de passage et de durée + parcelle témoin fauche ou désherbage thermique seul + parcelle témoin sans intervention)

- par passage :** Fauche ou désherbage thermique préalable si la hauteur des plants est trop importante au premier passage.
Installation du bétail dans les différentes parcelles.
Fauche ou désherbage thermique des refus.

Pour le robinier et l'ailante : (Vernoux-en-Vivarais, Le Cheylard)

- 1^{er} passage :** Cerclage ou abattage / dessouchage
Plantation d'essences adaptées

Interventions suivantes :

- Elimination systématique des rejets de robinier
- Abattage des arbres morts

Le Syndicat Eyrieux Clair n'ayant pas d'équipe rivière, l'implication des services techniques de la commune concernée paraît indispensable pour le suivi régulier, garant de la réussite des chantiers.

Un conventionnement avec des éleveurs (troupeaux de chèvres, moutons) sera également étudié pour établir une programmation d'interventions dans le cas de la lutte par pâturage.

Un protocole plus précis sera étudié au cas par cas, en tenant compte des particularités de chaque site, des moyens locaux disponibles, etc.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Elaboration des Déclarations d'Intérêt Général
- Demande d'autorisation au titre de la police de l'eau et de la pêche
- Conventionnement avec les propriétaires riverains
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000 (Eyrieux)

Indicateurs d'évaluation

Fiche action B1.2.2	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Lutte contre la renouée du Japon	Surfaces traitées Nombre de passage d'entretien	Coût / m ²	Taux de reprise/année
Lutte contre le Robinier et l'Ailante	Nombre de sujets traités	Coût / sujet	Taux de reprise/année

Commentaires

En lien avec les actions :

- B1.2.1 Restauration et entretien de la ripisylve – réalisation des PPGRE
- C1.3 Observatoire du milieu et indicateurs de suivi
- C2.1 Sensibilisation/communication : animations scolaires, sorties élus, **plaquette "Bonnes pratiques", sensibilisation riverains et professionnels**, article BM, relation masse média, site internet
- C2.3.7, C2.3.8, C2.3.9 Sentiers de découverte

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	Atlas : Carte 47	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ;</p> <p>ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables	
	<p><u>Forêts sèches</u> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i> Forêts de chênes verts supraméditerranéennes</p> <p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24), Chênaies sessiflores collinéenne acidoclines à <i>Houlque molle</i> (41.24), Bois occidentaux de chênes pubescents (41.71), Hêtraies à <i>Calament</i> à grandes fleurs (41.172), etc.</p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u> 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocailloux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à <i>Canches</i> cespiteuses (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>juncus</i> (54.4222), etc.</p> <p><u>Milieus aquatiques</u> Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophes, eutrophe, dystrophes ou oligo-</p>	<p>A072 - Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i> ; A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> ; A074 - Milan royal, <i>Milvus milvus</i> ; A081 - Circaète Jean le Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> ; A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> ; A091 - Aigle royal, <i>Aquila chrysaetos</i> ; A103 - Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i> ; A215 - Hibou Grand Duc, <i>Bubo bubo</i> ; Faucon hobereau, <i>Falco subbuteo</i>.</p>	

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	Atlas : Carte 47	Priorité 3
<p>Enjeux écologiques</p>	<p>mésotrophes riches en calcaire (22.1), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles</u></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p>Prairies sub-alpines à Calamagrostis arundinacea (34.323), prairie à Agrostis-festuca (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p><u>Milieus rupicoles</u></p> <p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>Falaises et bancs rocheux non végétalisés (62.42), Eboulis siliceux (61.1/61.9).</p>			
<p>Objectif(s) de la mesure</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser la reproduction des espèces avifaunistiques particulièrement sensibles ou menacées ; -Maintenir les populations d'oiseaux en réduisant les risques de mortalité ; -Rétablir les équilibres dans les réseaux trophiques ; -Mettre en place des modalités permettant de préserver les aires de grands rapaces lors des périodes sensibles. 			
<p>Contexte</p>	<p>Les habitats de l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », organisés en mosaïques de prairies pâturées, de landes à genets, de milieux rupicoles, de boisements alluviaux ou encore de forêts à bois caverneux permettent d'accueillir une avifaune riche et diversifiée.</p> <p>Parmi cette avifaune, on compte des espèces d'intérêt communautaire telle que l'Aigle royal, le Faucon Pèlerin, les Milans noirs et royal, le Martin pêcheur, le Hibou Grand Duc, etc. D'autres espèces sont classées rares dans la liste rouge française, c'est notamment le cas du Gobemouche noir, du Venturon montagnard ou encore du Faucon hobereau, enfin d'autres sont relativement menacée et en déclin en Europe, telle que le Busard cendré ou le Merle de roche.</p> <p>Le site B6 joue donc un rôle essentiel pour le maintien d'espèces patrimoniales avifaunistiques, les travaux qui seront engagés sur la préservation des mosaïques d'habitats et de lutte contre la fermeture des milieux seront essentiels pour le maintien des populations d'oiseaux.</p> <p>Néanmoins des actions spécifiques à l'avifaune doivent être engagées et notamment le suivi de la reproduction de certaines espèces sensibles et fragiles, et la mise en surveillance ou protection de nids.</p> <p>D'autre part, les risques létaux de collision des rapaces avec les lignes électriques et câbles sont connus. Le site B6 est traversé sur plusieurs secteurs par des lignes électriques hautes et très hautes tensions. Ce constat nécessite d'évaluer et d'aménager en conséquences ces infrastructures linéaires.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	Atlas : Carte 47	Priorité 3
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre une étude sur l'évaluation des risques et sur l'impact des aménagements de transport d'électricité sur les rapaces ; -Suite à cette étude, mettre en œuvre des actions et des aménagements pour réduire les risques de collisions des rapaces avec les lignes électriques et les câbles ; -Travailler en partenariat avec le PNR MA, la LPO, les ornithologues locaux et autres observateurs des espèces avifaunistiques (agriculteurs) afin de repérer les nids nécessitant un suivi voire une mise en protection ; -Dans le cas où des nids le nécessiteraient, mettre en œuvre des moyens de protection des sites de nidification (périmètre et mesures de protection : panneau d'information, contournement de sentiers, etc.) ; -Informers et sensibiliser les usagers, les professionnels (agriculteurs, forestiers, sports de plein air, tourisme, etc.) et les propriétaires sur l'intérêt de protéger les sites de nidifications et l'avifaune 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Communes, collectivités territoriales, ERDF, propriétaires privés, agriculteurs, etc.			
Partenaires techniques potentiels	PNR MA/LPO/associations naturalistes locales/ornithologues locaux/propriétaires/ agriculteurs/chasseurs/SMEC.			
Maîtres d'ouvrages potentiels	PNR MA, LPO, SMEC, associations locales de protection de la nature, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>La structure animatrice organisera dès la première année d'animation du DOCUGE, la mise en œuvre d'une étude sur l'évaluation des risques et de l'impact de la présence de lignes hautes tensions et autres infrastructures aériennes ou susceptibles de porter des préjudices aux rapaces et à l'avifaune en général, sur le site B6.</p> <p>Suite à cette étude, la structure animatrice organisera la mise en place d'actions en faveur de la protection des rapaces, et de l'avifaune menacée, vis à vis des lignes électriques, des câbles, etc.</p> <p>En parallèle, il s'agira d'organiser un réseau et une information permettant de localiser et inventorier les secteurs de nidifications des espèces sensibles afin de les suivre et mettre en place, si cela le nécessite, des mesures de protection de nids.</p> <p>Enfin, des actions d'information et de sensibilisation des professionnels, des collectivités et du grand public à la préservation de l'avifaune et des rapaces sera mis en place au travers de la production de plaquettes, de la rencontre des acteurs, de l'organisation de soirées grand public et de la production d'articles mis en consultation sur le site internet : vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr ou dans la presse locale.</p>			
Actions liées	<p>ESP.1.1.2 : Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel ;</p> <p>ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture</p>			

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces				Atlas : Carte 47	Priorité 3
Actions liées	<p>faunistique, ouverture de milieux, etc.) ;</p> <p>SUI.1.3.2 : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>SUI.3.1.2 : Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaire, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres existants	<p>-Charte du PNR MA ;</p> <p>-Charte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche » ;</p> <p>-Convention LPO/ERDF-RTE</p>						
Synthèse des contrats éligibles	<p>A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ;</p> <p>A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p>						
Indicateurs de suivi	<p>-Evolution des effectifs et de la répartition des rapaces ;</p> <p>-Succès reproducteur.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Etude sur l'évaluation des risques et sur l'impact des aménagements de transport d'électricité sur les rapaces							
Mise en œuvre des actions de l'étude							
Actions ponctuelles de protection							
Action	Détails				Coût de l'action		
Etude	Etude « Identification des perturbations et des risques de dérangement de de l'avifaune »				5 000 €		
Actions	Actions ponctuelles de protection				1 000 €		
A32323P A32326P	Sur dossier				Non chiffrable		
Total des coûts estimatifs					6 000 €		
Financeurs	CD/07	Etat	FEADER				
Participation (en %)	Max. 50 %	50 %	80 % à 100 %				

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel	Atlas : 46, 47	Priorité 3
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ;</p> <p>ESP1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables.</p>			
Enjeux écologiques	Espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables			
	<p>Avifaune :</p> <p>A078 - Vautour fauve, <i>Gyps fulvus</i> ;</p> <p>A079 - Vautour moine, <i>Aegypius monachus</i> ;</p> <p>Grand corbeau, <i>Corvus corax</i>.</p>			
Objectif(s) de la mesure	<p>- Accompagner et pérenniser l'installation naturelle des oiseaux nécrophages ;</p> <p>- Permettre une cohabitation et un bénéfice réciproque entre oiseaux nécrophages et élevage.</p>			
Contexte	<p>Les observations, notamment de vautours fauves sont de plus en plus fréquentes dans les Monts d'Ardèche, et notamment dans les Boutières : On observe sur le territoire des dortoirs de vautours fauves (<i>Gyps fulvus</i>) à Pranles et une suspicion sur Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Genêt-Lachamp. Les individus observés, issus principalement des populations des Baronnies ou du Parc national des Cévennes, semblent fréquenter de plus en plus sur le territoire. L'espèce est protégée au niveau national, inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux, et bénéficie par ailleurs d'un plan national d'action. Sa présence est fortement liée à la ressource alimentaire que représentent les cadavres de bétail (ovins et autres). Dans le même temps, les vautours sont des oiseaux impressionnants pour le grand public, et leur présence peut alimenter des craintes et des réactions de rejet de la part de la population. Bien que strictement nécrophages, ces grands rapaces sont parfois mal perçus par les éleveurs également.</p>			
Recommandations générales	<p>- Se mettre en lien et concerter avec la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - direction des services vétérinaires) et les éleveurs ;</p> <p>- Faire les demandes d'autorisation nécessaires au projet (arrêté préfectoral) ;</p> <p>- Conventionner avec les propriétaires concernés par la placette et son approvisionnement ;</p> <p>- Se référer, voire prendre exemple sur ce qui a été fait sur le plateau de Montselgues en termes de placettes d'équarrissage et d'investissement des usagers (agriculteurs) ;</p> <p>- Action non prioritaire, à réaliser en fonction des opportunités.</p>			
Périmètre d'application	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires (« zone à enjeux »)			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Syndicats, collectivités, associations, groupements d'éleveurs....			

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel				Atlas : 46, 47	Priorité 3
Partenaires techniques potentiels	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Ligue de protection des oiseaux, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, éleveurs, communes concernées par la mise en place des placettes d'équarrissage (convention de gestion) et/ou ayant une forte activité d'élevage sur leur territoire, DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - direction des services vétérinaires), ONCFS						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<p>Les placettes permettent d'optimiser le rôle d'équarisseurs naturels des vautours, et de contrôler les apports de dépouilles issus de l'élevage. Leur emplacement sera déterminé en concertation avec les représentants des différentes filières d'élevage et les communes.</p> <p>Pour les éleveurs, l'utilisation de placettes réduit les déplacements de cadavres en véhicules, et permet donc une meilleure sécurité sanitaire. Elle renforce l'autonomie des éleveurs, en particulier dans les secteurs mal desservis par le service d'équarrissage officiel et réduit les coûts économiques et écologiques liés aux services d'équarrissage.</p> <p>Ce volet inclut la préparation technique des dossiers d'autorisation (arrêtés, demandes d'autorisation, mise en place de registres, règlement de fonctionnement de la placette, conventions avec éleveurs...) ainsi que la réalisation technique des placettes.</p> <p>L'acceptation sociale de la présence des vautours, en particulier par les groupes socioprofessionnels les plus directement concernés (éleveurs) est nécessaire pour pérenniser la présence de l'espèce. Les actions sur cette thématique seront donc essentiellement menées vers les publics agricoles et cynégétiques, mais aussi vers le grand public et éventuellement les scolaires et les offices de tourisme.</p>						
Actions liées	<p>ESP1.1.1. : Mettre en place des mesures de protection des habitats d'espèces et des sites de nidification des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces</p> <p>SUI1.3.2. : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires</p> <p>COM1.1.1. : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site</p>						
Documents cadres existants	<p>- Etude sur la fonctionnalité d'un réseau de placettes d'équarrissage naturel à l'échelle du territoire du PNR des Monts d'Ardèche (prévision : étude réalisée en 2015/2016) ;</p> <p>- Plans nationaux d'actions en faveur des vautours.</p>						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Sans objet.						
Indicateurs de suivi	<p>- Nombre de placettes créées ;</p> <p>- Retour et installation d'oiseaux charognards.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel				Atlas : 46, 47	Priorité 3
Moyens mis en oeuvre	Détails					Coût de l'action	
Achat matériel	Achat de grillage, piquets, fil de fer et tendeurs, panneau d'information					6 000 €	
Total des coûts estimatifs						6 000 €	
Financiers	CD 07	LPO					
Participation (en %)	Tx max 50%	X					

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	Atlas : 46,47	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	---	------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ;</p> <p>ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables.</p>
Enjeux écologiques	Espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables
Enjeux écologiques	<p>Avifaune</p> <p>A0379 - Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) A072 - Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A074 - Milan royal, <i>Milvus milvus</i> A081 - Circaète Jean le Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> A091 - Aigle royal, <i>Aquila chrysaetos</i> A103 - Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i> A215 - Hibou Grand Duc, <i>Bubo bubo</i> A246 - Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) A255 - Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) A302 - Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) Faucon Hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)</p> <p>Reptile</p> <p>Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)</p>
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> -Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par l'avifaune et particulièrement les grands rapaces ; -Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par le Lézard ocellé ; -Maintenir, favoriser, voire augmenter la diversité ornithologique et des habitats ; -Maintenir l'implantation de l'Aigle royal ; -Renforcer les liens entre les acteurs du territoire.
Contexte	<p>Les espaces autrefois ouverts, sont en régression sur le site. Ces espaces qui se referment progressivement, transforment le milieu naturel et font disparaître son cortège faunistique et floristique (disparition de petites proies, telles que les lapins, les perdrix, les cailles, etc.). Certaines espèces d'oiseaux sont inféodées (exclusivement ou en partie) aux milieux ouverts : utilisation comme lieu d'alimentation, de chasse ou de nidification.</p> <p>La réouverture de milieu avec l'implantation de cultures faunistiques devra permettre un apport de nourriture direct pour les passereaux ou indirecte. Ces aménagements seront aussi profitables au petit gibier et constitueront donc une alimentation pour les rapaces.</p> <p>Par ailleurs, il est proposé « d'aménager des sites », pour renforcer la présence de proies localement : installation de garences artificielles avec introduction de lapins (lâchers = renforcement de population), culture à gibiers.</p>

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	Atlas : 46,47	Priorité 3
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec la fédération de chasse de l'Ardèche, les Association de chasse communale et les associations naturalistes locales ; - Créer en partenariat des « sites aménagés » là où les enjeux écologiques se font ressentir ; - Mettre en place des « plans cynégétiques » sur les « sites aménagés » (réserve de chasse, plan de gestion spécifique aux sites aménagés, suivi de la faune, ...) pour une durée minimum de 5 ans ; - Mettre en place un suivi des « sites aménagés » et de la faune inféodées ; - Action non prioritaire à réaliser en fonction des opportunités. 			
Périmètre d'application	Inventaire des sites à aménager à réaliser au préalable de la réalisation de l'action dans le site des « Boutières ».			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	ACCA, FDC 07, collectivités territoriales, propriétaires privés qui s'engagent sur une convention de gestion (5 ans minimum).			
Partenaires techniques potentiels	LPO 07/Experts naturalistes/ACCA/FDC07/ONCFS.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de la fédération de chasse de l'Ardèche et des ACCA ; - Localisation des zones potentielles « à aménager » et identification des propriétaires ; - Recueil de l'accord des propriétaires par convention, le cas échéant ; - Plusieurs « aménagements » possibles selon les sites retenus ; - Réouverture de milieux par girobroyage et mise en place d'une activité de pâturage, - Une attention toute particulière devra être donnée au secteur de Cintennat où est localisée la seule population de Lézard ocellé connue à ce jour sur le site B6. Tant que possible devront être maintenues les actions de pâturage qui s'exerce sur ce secteur, ainsi que la pose de cache de substitution si le besoin s'en fait ressentir et enfin de la communication et de la sensibilisation à l'égard de cette espèce (à mettre en corrélation avec l'étude et plan de gestion « État initial d'une population de Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>) du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et définition d'un programme d'actions pour sa conservation » concernant la population de Lézard ocellé du hameau de Cintennat) ; - Implantation des cultures faunistiques qui se fera en réseau, sur de petites surfaces, ce qui maximisera l'impact positif sur la biodiversité et favorisera une mosaïque d'habitats (espèces cynégétiques ciblées : cailles, perdrix...). Les espèces implantées seront des espèces assurant un couvert pérenne qui s'enrichira naturellement avec des espèces spontanées attractives pour les insectes, en mélange ce qui assure une diversité de ressources alimentaires et amène plus de diversité animale (seigle, fétuque, lotier). Le couvert sera clairsemé pour laisser progressivement place aux espèces spontanées. Des 			

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garennnes artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	Atlas : 46,47	Priorité 3		
Méthodes et moyens techniques	<p>ilots de végétation seront conservés pour permettre des caches pour la faune.</p> <p>-Mise en place de garennnes artificielles avec une programmation pour la périodicité et les lieux de lâcher des lapins de garennnes (plan de repeuplement) au vu des connaissances scientifiques des sites à aménager et en concertation avec les partenaires du projet.</p> <p>-Ces aménagements pourront être complétés par la mise en place de point d'eau pour permettre à la faune de s'abreuver.</p>					
Actions liées	<p>ESP1.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion des habitats d'espèces et des sites de nidification des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces ;</p> <p>SUI1.3.1 : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>SUI1.3.2 : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaire, etc.).</p>					
Documents cadres existants	<p>-Schéma départemental de gestion cynégétique,</p> <p>-« État initial d'une population de Lézard ocellé (Timon lepidus) du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et définition d'un programme d'actions pour sa conservation ».</p>					
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Sans objet					
Indicateurs de suivi	<p>-Nombre de sites aménagés et surfaces ;</p> <p>-Nombre d'ACCA impliquées dans le projet ;</p> <p>-Suivi des populations cynégétiques sur les sites aménagés.</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvres	Détails					Coût de l'action
Etudes succinctes préalables aux actions d'aménagement	Calculé dans l'animation du site.					Aucun surcoût
Aménagement des sites	Girobroyage/Implantation de culture faunistique/Création de garennnes artificielles/Création de points d'eau					2 500 €
Total des coûts estimatifs						2 500 €
Financeurs	CD 07	ACCA	FDC07	FEADER		
Participation (en %)	Max. 40%	X	X	X		

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES



**Figure 3 : Planche photos illustrant des espèces protégées sur le site B6 (Agrion de Mercure – Azuré des orpins –
Sonneur à ventre jaune et pipistrelles sp)**

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
---	-----------	---	--------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces d'intérêt communautaires ainsi que des des habitats Directive Habitats exploités (en lien avec les actions 1 et 2 du Plan Régional d'Action Chiroptères de Rhône-Alpes) ;</p> <p>SUI.1.1 : Améliorer les connaissances locales sur sur l'état des populations, domaine vitaux et échanges entre colonies (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse).</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p>Forêts sèches 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i> Forêts de chênes verts supraméditerranéennes</p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) ; Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24), Chênaies sessiflores collinéenne acidoclines à Houlque molle (41.24), Bois occidentaux de chênes pubescents (41.71), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), etc.</p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* ; 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'emboisement sur calcaires</p> <p>6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312)</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches cespiteuses (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>juncus</i> (54.4222), etc.</p> <p>Milieux aquatiques Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires</p>	<p>1303- Petit rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i> 1304 - Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> ; 1307- Petit Murin, <i>Myotis blythii</i> 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> ; 1309 - Pipistrelles commune, <i>pipistrellus pipistrellus</i> 1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1320 - Murin de Brandt, <i>Myotis Brandti</i> 1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> 1322 - Murin de Natterer, <i>Myotis nattereri</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> 1324 - Grand Murin, <i>Myotis myotis</i> 1326 - Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i> 1327 - Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> 1328 - Grande Noctule, <i>Nyctalus lasiopterus</i> 1329 - Oreillard gris, <i>Plecotus austriacus</i> 1330 - Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> 1331 - Noctule de Leisler, <i>Nyctalus leisleri</i> 1333 - Molosse de Cestoni, <i>Tadarida teniotis</i> 2016 - Pipistrelle de Kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i> 5003 - Murin d'Alcathoe, <i>Myotis alcathoe</i> 5365 - Vespère de Savi, <i>Hysugo savii</i></p>	

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en oeuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
Enjeux écologiques	<p>(24.11, 24.12 et 24.16), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophes, eutrophe, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaire (22.1), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles :</u> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche de montagne Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p><u>Milieus rupicoles</u> 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique Falaises et bancs rocheux non végétalisés (62.42), Eboulis siliceux (61.1/61.9)</p> <p><u>Cavités</u> 8310 - Grottes non exploitées</p>			
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer et affiner les connaissances sur l'écologie des chauves-souris du site B6 (recherche et caractérisation des gîtes de reproduction, d'hivernages et d'estives, études des terrains de chasse et de transit, problématique de pollution lumineuse, etc) ; -Développer des partenariats entre les gestionnaires et les usagers du site (habitants, chasseurs, randonneurs, association de protection de l'environnement) afin de récolter un maximum de données (localisation de cavités, vieux arbres à cavités, etc.) ; -Hiérarchiser les gîtes remarquables afin d'établir et d'adapter les suivi des populations ; -Cette amélioration des connaissances devra notamment permettre d' : <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les périodes d'activité humaines en fonction du cycle biologique des espèces sur les secteurs sensibles pour limiter les conflits d'usage : pose de panneau d'information, réglementation des accès si nécessité constatée ; - Anticiper et adapter les travaux pouvant affecter des lieux de vie de l'espèce en prévoyant, si la destruction d'habitat est inévitable, la construction d'habitats de substitution (réfection de voute de pont ou de tunnel, éclairage des tunnels, traitement des charpentes, aménagements de combles, etc.) 			
Contexte	<p>Les inventaires réalisés en 2013 ont permis de mettre en avant d'un cortège chiroptérologique remarquable. En effet, d'ores et déjà 25 espèces fréquentent ce site (dont plusieurs colonies sont à signaler à l'image du Petit rhinolophe).</p> <p>Les châtaigneraies abandonnées, les vieilles chênaies ainsi que toutes autres compositions forestières âgées constituent des milieux privilégiés pour la chiroptérofaune du site B6, aussi bien en termes de territoires de chasse que de fourniture de gîtes pour les espèces cavernicoles. Le milieu aquatique est un lieu de prédilection pour les Chiroptères, les cours d'eau servent aussi bien de corridor biologique (transit), que de secteurs de chasse et d'abreuvement, au même titre que les étangs, les lacs ou les mares. L'ensemble du cours d'eau de l'Éyrieux et ses affluents sont très utilisés. Les ponts enjambant l'Éyrieux et ses affluents sont des gîtes potentiels pour les chauves-souris, à condition qu'ils n'aient pas été rejointés</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
Contexte	<p>ou qu'ils présentent des drains. La présence d'un gîte dans un ouvrage sur la commune de Saint-Michel-d'Aurance en est la parfaite illustration.</p> <p>D'autre part, les bâtis comprenant une partie accessible (combles, toitures, caves, volets, tunnels, ponts, etc.) sont des milieux favorables à l'installation de chauves-souris (gîtes). Les endroits chauds comme les combles, le dessous des toitures ou les revers de volets sont souvent des gîtes d'été, ils peuvent également être des gîtes de reproduction (mise bas et élevage des jeunes) appelés nurserie. La prospection de ces lieux ont permis la découverte de plusieurs colonies ou d'individus isolés. Certaines églises comme celles de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux abritent des colonies de Pipistrelle, des combles à Saint-Pierreville accueillent une nurserie de Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) et un individu isolé de Murin de grande taille (<i>Myotis myotis/blythii</i>).</p> <p>Peu de gîtes de reproduction sont connus actuellement, ceux identifiés sont localisés dans du bâti et comprennent des effectifs faibles pour le département, notamment en comparaison avec les sites du sud (gorges de l'Ardèche, Chassezac). Des espèces à forte valeur patrimoniale comme le Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), le Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), et le Minioptère Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) utilisent à minima le site pour chasser et transiter.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Proposer un sujet de stage niveau Master 2 (6 mois) sur l'amélioration des connaissances écologiques des chiroptères sur le site B6 (comprenant un inventaire de l'ensemble des tunnels et autres ouvrages, des grottes, etc. présents sur le site) et la proposition d'un plan d'actions de gestion adapté au site ; -Développer le partenariat entre acteurs locaux (chasseurs, élus, etc.) et habitants afin d'améliorer les connaissances sur le site (amélioration participative des connaissances) ; -Informers les propriétaires, les collectivités, etc. sur les pratiques pouvant mettre en péril les gîtes à chauves-souris (travaux de restauration notamment), ainsi que sur les techniques alternatives existantes et sur les choix préférables d'aménagement pour ce groupe (choix des éclairages de tunnels, etc.) ; -Conserver les vieux arbres à cavité ; -Limiter les activités nocturnes à proximité des gîtes ou des territoires de chasse connus (risque d'abandon si dérangement) ; -Maintenir un pastoralisme permettant l'entretien des milieux ouverts ; -Encourager une agriculture permettant la conservation des mosaïques d'habitat, des éléments structurant du paysage (Trame verte, effet de corridor, etc.) et employant les produits phytosanitaires de façon raisonnée, réduites. -Maintenir/renforcer des bandes enherbées suffisamment large (> 5 mètres) en ceinture des parcelles (pas de traitement phytosanitaires). 			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en oeuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	LPO, associations naturaliste, bureaux d'études, etc.			
Partenaires techniques potentiels	CD 07/DDT07/GCRA/LPO 07/SFEPM/FRAPNA RA/SMEC/Communes/propriétaires			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Un stage pourra être conjointement encadré par le GCRA et le SMEC, avec accompagnement du Département et du PNR MA comme. A partir des études déjà réalisées par le PNR MA sur la "Gestion de la Biodiversité" sur le thème de la prise en compte des chauves-souris dans les ponts et ouvrages d'art du Parc et sur les prospections de terrain réalisées pour l'élaboration du DOCUGE du site B6, le sujet du stage pourra porter sur la caractérisation de gîtes sur le site B6 et la gestion de ce groupe. A partir des résultats d'analyse, des actions de sensibilisation et de protection pourront être mises en place telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une journée annuelle de sensibilisation sur la richesse chiroptérologique du territoire ; - Sensibiliser les professionnels du bâtiment et du BTP (réfection d'ouvrages d'art, réfection des charpentes, aménagement des greniers et combles, d'anciennes granges, etc.), les clubs de loisirs et les accueils touristiques (office de tourisme, centre d'accueil, camping, etc.) avec par exemple la diffusion d'une lettre d'information ; - Poser des panneaux d'information afin de sensibiliser les usagers sur les périodes sensibles à éviter ; - Limiter la fréquentation saisonnière des cavités en cas de risque élevé et avéré de dérangement ; - Accompagner l'aménagement et la réfection des tunnels pour pérenniser leur attractivité vis-à-vis de la chirofaune (pose de lampadaires adaptés, pose de gîtes de substitution, etc.) ; - Etudier les opportunités de baisse de la pollution lumineuses (ponts sur les cours d'eau par exemple), là où les effets néfastes sur la chirofaune sont avérés ; - Mettre en défens de cavités naturelles ou de grottes reconnues pour accueillir des chiroptères (exemple de la grotte du ruisseau de Ribemale). <p>Pour les chauves-souris présentes dans les bâtis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des propriétaires afin de mieux connaître l'écologie des chauves-souris dont l'opération refuge pour les chauves souris. <p>Recommandations de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site. - Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu tel que la réalisation de travaux sur des ouvrages accueillant ou susceptibles d'accueillir des chiroptères) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.) - Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou 			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)			Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
	<p>listée dans le DOCUGE.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site. - Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (habitats de chasse à proximité des colonies, corridors majeur, etc) - Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE. 					
Actions liées	<p>SUI.3.1.1 : Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National d'Action Chiroptères ; - Plan Régional Action Chiroptères ; - Parc Naturel Régional des Mont d'Ardèche. 					
Synthèse des contrats éligibles	<p>A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ;</p> <p>A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès ;</p> <p>F22710 - Mise en défens de type d'habitats d'intérêt communautaire.</p>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats des suivis du nombre de gîtes et de refuges de chauves-souris ; - Constitution et fonctionnement du réseau de surveillance ; - Variation/évolution des effectifs de chauves-souris ; - Mise en place d'actions ciblées (accompagnement de réfection d'ouvrages, mise en défens de grottes, pose de nichoirs, etc.) ; - Documents cartographique et de bilan. 					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en oeuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
---	-----------	--	--------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails	Coût de l'action			
Amélioration des connaissances	8 jours de prospections de terrain (bâtis, arbres à cavités, cavités naturelles + prospections acoustiques) 2 jours de traitement des données et cartographies des gîtes /secteurs remarquables 2 journées de	10 jours à 600 € soit 6000 €			
Suivis des gîtes à chiroptères	Le cout de la mesure de suivi est particulièrement dépendant du nombre de gîtes à suivre (résultats amélioration des connaissances). De ce fait, il est détaillé ci-dessous les coûts liés aux caractéristiques du type de gîte à suivre : Détail du coût pour le suivis sur 5 ans d'un gîte bâti (ou épigé) 1 passage par an, calé en fonction du statut de la colonie (hibernation, reproduction, etc..).	800€/an (incluant la saisie de données) = 800€ x 5= a minima 4 000 €			
	Détail du coût pour le suivi d'un gîte arboricole. Il s'agit de prospecter au moyen de technique de corde le réseau d'arbres gîtes exploité par la colonie (une session de deux jours)	2000€/an (incluant la saisie de données) = 2000 € x 5= a minima 10 000 €			
	Détail du coût pour le suivi d'un gîte hypogé. 1 passage / an est à prévoir. La date est à caler en fonction du statut de la colonie présente (reproduction /hibernation, etc.)	800 €/an (incluant la saisie de données) = 800 € x 5= a minima 4 000 €			
	Détail du coup pour le suivi d'un site de swarming. A effectuer en période automnal à raison d'un passage (octobre idéalement), sous la forme d'une capture tout au long de la nuit	1500 €/an (incluant la saisie de donnée) = 1 500€ x 5= a minima 7 500 €			
Stagiaire	Stage Master 2 : « Ecologie des chiroptères du site B6 et plan d'actions associés » Stage de 6 mois à réaliser deux années consécutives, soit	4 527 X 2 ans 9 054 €			
A32323P/A32324P	Sur dossier	Non chiffrable			
F22710	Sur devis (plafonné à 10 000€ TTC/ha mis en défens)	Non chiffrable			
Total des coûts estimatifs		24 554 €			
Financeurs	CD 07	FEADER	Etat	LPO	
Participation (en %)	Max. 30 %	80 % à 100 %	70 % Hors contrat	X	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 1
--	-----------	--	----------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24), Chênaies sessiflores collinéenne acidiclinales à Houlque molle (41.24), Bois occidentaux de chênes pubescents (41.71), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), etc.</p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches cespiteuses (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>juncus</i> (54.4222), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles</u></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche demontagne</p> <p><u>Milieus aquatiques</u></p> <p>Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophes, eutrophe, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaire (22.1), etc.</p>	<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DHII)</p> <p>1036 - Cordulie splendide, <i>Macromia splendens</i> (DHII)</p> <p>1044 - Agrion de Mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i> (DHII)</p> <p><u>Espèces localement rares</u></p> <p>Cordulie bronzée, <i>Cordulia aena</i></p> <p>Cordulégastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p><u>Espèces en limite d'aire septentrionale</u></p> <p>Caloptéryx hémorroïdal, <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> ;</p> <p>Agrion orangé, <i>Platycnemis acutipennis</i> ;</p> <p>Gomphe à crochets, <i>Onychogomphus uncatatus</i> ;</p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 1
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer les connaissances actuelles sur les odonates du site en menant des inventaires complémentaire, -Confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles. 			
Contexte	<p>Les prospections sur les cours d'eau ont permis de mettre en avant un cortège odonatologique intéressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - confirmer la bonne représentativité de la Cordulie à corps fin sur l'Eyrieux ; - découvrir une population reproductrice de Cordulie splendide (<i>Macromia splendens</i>) sur l'Eyrieux et la Gluèyre au niveau de Saint-Sauveur-de-Montagut ; - d'observer quelques individus d'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), apparemment erratiques, sur l'Eyrieux ; indice d'une probable population locale restant à découvrir ; - de compléter la liste de 2004 en rajoutant les espèces précédentes ainsi que la Cordulie bronzée (<i>Cordulia aenea</i>), espèce localement peu commune. 			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Solliciter une demande d'autorisation permanente de capture temporaire d'espèce protégée (CERFA 616-01) afin de pouvoir capturer au filet les espèces protégées d'identification douteuse en vol (cordulies, agrions, gomphes...). -Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; -La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; -Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études, associations naturalistes, experts, SMEC, etc.			
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, associations naturalistes, etc.			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 1
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Un protocole standardisé devra être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps, et ainsi suivre l'évolution des populations d'odonates du site dans le temps. L'intérêt de ce suivi est notamment de statuer sur la colonisation de nouveaux territoires par des espèces méridionales (ex : extension de l'aire de colonisation de la Cordulie splendide, arrivée du Gomphe de Graslin, etc.).</p> <p>Ces investigations seront réalisées à minima tous les 3 ans et consisteront entre autre à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description des milieux en interactions avec les odonates (localisation, conformation, proximité des milieux d'émergence, de secteurs, etc.), • la mise en évidence d'évolution notable des habitats (hauteur d'eau, obstacle sur les écoulements, etc.). A cette description devra être associé un reportage photographique ; • une demande d'autorisation de capture ; • l'inventaire de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (captures aux filets suivis de relaxe après détermination, observations aux jumelles) ; dont des recherches d'exuvies et le relevé de tout indice d'indigénat (tandem, pontes, individus, ténéraux, comportement territorial) ; • des recherches d'habitats favorables à l'Agriion de Mercure. • des recherches de nouvelles populations de Cordulégastré bidenté (nombreux petits torrents favorables). <p>Plusieurs secteurs sont à cibler en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cours aval de l'Eyrieux (aval de St Fortunat) pour vérifier la présence/absence de la Cordulie à corps fin (absente de milieux favorables en 2013), du Gomphe de Graslin (milieux favorables, espèce en limite d'aire) et du Gomphe à pattes jaunes (milieux favorable vers la confluence rhodanienne) ; • Les habitats lenticques de l'Eyrieux en amont de Saint-Sauveur-de-Montagut pour trouver de nouvelles stations de Cordulie splendide (se reporter aux bases de données spécifiques) ; • Une prise en note de toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces. <p>La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ;</p> <p>Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations ;</p> <p>Cette mesure est à mettre en place par une structure spécialisée (Sympétrum, FRAPNA, Bureau d'étude) et/ou par a un stage encadré ;</p> <p>Appui envisageable du SMEC selon compétence en interne ;</p> <p>Les prospections devront avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces (cf. <i>tableau ci-dessous</i>).</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats		Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	Espèces	Période	Type d'inventaire	Milieux	
	Agrion de mercure	fin avril à juillet	Recherche d'imago et recherche des comportements d'autochtonie (tandems, pontes, émergences, ...)	Cours d'eau végétalisés et ensoleillés permanents de faible importance	
	Cordulie splendide	Mai à mi-juillet	Récolte d'exuvie : Estimation abondance par transect	Parties calmes des cours d'eau, berges abruptes et profondeur d'eau importante	
	Cordulie à corps fin	mai à juin	Récolte d'exuvie : Estimation abondance	Cours d'eau à courant lent à modéré	
<p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>					
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière ;</p> <p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ;</p> <p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires ;</p> <p>SUI.3.1.6 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, scolaires, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats				Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 1
Documents cadres ou programmes existants	<ul style="list-style-type: none"> - Guide odonates du PNR MA - Document de programmation de l'ENS - PNA Odonates 						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des inventaires - Evolution de la répartition des populations d'invertébrés 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyen mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Amélioration des connaissances sur l'écologie des odonates du site B6 » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
Inventaires de terrain	6 journées par an à renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 6 j x 600 € x 2 ans = 7 200 €				7 200 €
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 ans =				2 200 €
Total des coûts estimatifs					9 400 €
Financeurs	CD 07	Etat			
Participation (en %)	Max. 30%	70 %			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
--	-----------	---	-------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ; SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p><u>Forêts sèches</u> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u> 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p><u>Prairies mésophiles</u> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche d'emontagne</p> <p style="text-align: center;"><i>De manière générale l'ensemble des habitats communautaires et remarquables du site</i></p>		<p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DHII) 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DHII)</p> <p style="text-align: center;"><i>De manière générale l'ensemble des coléoptères ripicoles, saproxyliques et coprophages</i></p>
Objectif(s) de la mesure	<p>-Améliorer les connaissances actuelles sur les insectes saproxylophages du site en menant des inventaires sur ce groupe ;</p> <p>-Confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles ;</p> <p>-Une attention toute particulière devra être apportée aux coléoptères présents sur l'entité nommée « Champs de Mars ». Ce secteur montagnard est très varié dans les habitats ouverts et forestiers (vieilles hêtraies) qui le composent, les systèmes de productions</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
Objectif(s) de la mesure	<p>agricoles y sont extensifs. Des investigations spécifiques à ce secteur doivent permettre de caractériser les peuplements de coléoptères qui y résident, notamment les coprophages.</p> <p>-Caractériser les cortèges ripicoles des iscles de l'Eyrieux (bancs de sables localisés au milieu des cours d'eau) : groupes sensibles aux modifications environnementales, notamment hydrauliques, et probablement déjà altéré sur l'Eyrieux.</p>			
Contexte	<p>La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé la présence d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation. Toutefois, ces données intéressantes restent cantonnées à ce secteur forestier relictuel. On notera que les vieux vergers de châtaigniers sont considérés comme de très bons supports pour ces cortèges patrimoniaux (Calmont, 2011).</p> <p>Les deux espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêts communautaires listées au FSD sont le Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) et le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>). Le premier est connu de Saint-Julien-du-Gua et des adrets de Saint-Laurent-du-Pape (chênes présentant des galeries d'émergences). Exclusivement rattaché aux chênes sénescents, des arbres favorables ont été observés à Creysseilles en limite extérieure du site B6. Nul doute que la présence ça et là de chênes âgés, plus ou moins isolés permettent à l'espèce de fréquenter durablement le site. Le Lucane cerf-volant a quant à lui fait l'objet d'observations régulières sur 6 communes du site B6. Sa capacité à se développer dans les châtaigniers le rend peu menacé localement.</p> <p>Par ailleurs, les coléoptères ripicoles ont fait l'objet d'anciennes investigations sur le cours aval de l'Eyrieux. Il serait intéressant de procéder à une série d'inventaires standardisés afin de suivre l'évolution de ce cortège sensible.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Solliciter une demande d'autorisation de capture d'espèce protégée (CERFA 616-01) afin de pouvoir mettre en place un système de piégeage légal, seule méthode efficace pour un inventaire précis Les protocoles de capture (pièges à interception, pièges attractifs) sont éprouvés et l'impact sur les populations est négligeable ; -Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; -La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; -Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études, associations naturalistes, experts, ...			
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, associations naturalistes (SHNAO, Rosalia), CEN RA, FRAPNA...			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2										
DESCRIPTIF DE LA MESURE														
<p>Méthodes et moyens techniques</p>	<p>Des protocoles standardisés doivent être établis afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés à <i>minima</i> tous les 3 ans. Ils consisteront entre autre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les milieux (localisation, conformation, arbres remarquables, de secteurs, etc) associée à un reportage photographique ; • Inventorier l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (observations directes, indices de présence) et des espèces patrimoniales dans un habitat donné ; • Réaliser une étude spécifique sur les coléoptères ripicoles de l'Eyrieux et comparer les résultats avec les données bibliographiques. Piégeage type « pitfall trap », standardisé afin d'être reproductible ; <p>Les secteurs à inventorier seront de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les vieilles châtaigneraies et les vieilles futaies (chênaies) sur les communes de Creyseilles, Ajoux, Saint-Julien-du-Gua, etc. pour les Coéoptères saproxyliques ; • Les pâturages extensifs du Champs de Mars, du Serre du Planet, de Saint Genest-Lachamp, notamment pour les coprophages (indicateurs de la bonne gestion des milieux pastoraux et des troupeaux) ; • Les iscles de l'Eyrieux, des Ollières sur Eyrieux à Beauchastel. <p>Toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire et remarquables recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces, devra être systématiquement relevé, enregistré et restituée avec l'étude.</p> <p>La trame de la base de données pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées.</p> <p>Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations.</p> <p>Faire réaliser cette action par Stagiaire est envisageable, il devra néanmoins être encadré par une structure spécialiste (Universités, Association, PNR, ONF, BE).</p> <p>Les prospections devront avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces (<i>cf. tableau ci-dessous</i>).</p>													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces</th> <th>Période</th> <th>Type d'inventaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lucane cerf-volant</td> <td>juin à juillet</td> <td rowspan="2">Piégeages à interception/pièges attractifs</td> </tr> <tr> <td>Grand capricorne</td> <td>juin à août.</td> </tr> <tr> <td>Cortège coprophage</td> <td>Mai à septembre</td> <td>Récolte dans excréments (protocole de piégeage standardisé à définir) - (Méthodologie : Lumaret, 1986)</td> </tr> </tbody> </table>	Espèces	Période	Type d'inventaire	Lucane cerf-volant	juin à juillet	Piégeages à interception/pièges attractifs	Grand capricorne	juin à août.	Cortège coprophage	Mai à septembre	Récolte dans excréments (protocole de piégeage standardisé à définir) - (Méthodologie : Lumaret, 1986)		<p align="center">Piégeages non légal à privilégier</p>
	Espèces	Période	Type d'inventaire											
	Lucane cerf-volant	juin à juillet	Piégeages à interception/pièges attractifs											
	Grand capricorne	juin à août.												
Cortège coprophage	Mai à septembre	Récolte dans excréments (protocole de piégeage standardisé à définir) - (Méthodologie : Lumaret, 1986)												
<p>Recommandations de la Charte :</p>														
<p>-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.) ;</p> <p>-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>														

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats			Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, scolaires, grand public, etc.).</p>					
Documents cadres ou programmes existants	<p>- Document de programmation de l'ENS ;</p> <p>- Etude ENS spécifique aux zones à enjeux « Champs de Mars » et « Hêtraide Saint-Julien-du-Gua » ;</p> <p>- DOCPROG du site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne ».</p>					
Indicateurs de suivi	<p>Synthèse des inventaires</p> <p>Evolution de la répartition des populations d'invertébrés</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action
Stagiaire	<p>Stage niveau Master 2 : « Amélioration des connaissances sur l'écologie des coléoptères du site B6 »</p> <p>Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$</p> <p>Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u></p>				4 527 €
Inventaires de terrain	<p>5 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : $5 \text{ j} \times 600 \text{ €} \times 2 \text{ ans} = 6\,000 \text{ €}$ + inventaire spécifique sur le champ de Mars ($4 \text{ j} \times 600 \times 2 = 4800$)</p>				18 000 €
Rédaction de synthèse + compilation des données	<p>4 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : $4 \times 550 \text{ €} \times 2 \text{ ans} =$</p>				4 000 €
Total des coûts estimatifs					22 000 €
Financeurs	CD 07	Etat			
Participation (en %)	Max. 70 %	30 %			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
--	-----------	--	----------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats.</p>	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion ou Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>3170/4 - <i>Gazons amphibiés annuels méditerranéens (Mares cupulaire)</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></p> <p>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</p> <p>6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires</p> <p>6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p>Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes(37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles</u></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche d emontagnePrairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p>	<p>1058 - Azuret du serpolet, <i>Maculinea arion</i>(DHII) ;</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DHIV) ;</p> <p>1074 - Laineuse du prunellier, <i>Eriogaster catax</i> (DH II et DH IV) ;</p> <p>1287 - Damier de la succise, <i>Euphydryas aurinia aurinia</i> (DH II) ;</p> <p>Semi-appollon, <i>Parnassius pnyamosyne</i> ;</p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i> ;</p> <p>Azuré des orpins, <i>Scolitandides orion</i> ;</p> <p>Proserpine, <i>Zerynthia rumina</i> ;</p> <p>Mercure, <i>Arethusana arethusa</i> ;</p> <p>Azuré des orpins, <i>Scolitandes orion</i> ;</p> <p>Petit Mars changeant, <i>Apatura ilia</i>.</p>

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer les connaissances actuelles sur les lépidoptères du site (Rhoplocères et hétérocères), tant sur leur répartition que leur écologie, en menant des inventaires sur ce groupe ; -Confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles, notamment l'Hermite (confirmation de présence d'une population reproductrice) ; -Proposer des mesures de restauration et de maintien des habitats appropriées aux populations sensibles du site. 			
Contexte	<p>Le site B6, situé au carrefour des climats méditerranéen, montagnards et continental, est marqué par une imbrication d'habitats divers, notamment la présence de milieux ouverts et semi-ouverts (de la prairie alluviale aux pelouses sèches d'altitude). Ces milieux prairiaux, pelousaires ou de landes, sont les habitats privilégiés d'un riche cortège de lépidoptères comprenant des espèces d'intérêt communautaires et remarquables.</p> <p>Les cortèges considérés sont donc très variés. Ainsi, des papillons en forte régression sur le territoire national comme le Mercure (<i>Arethusana arethusana</i>) (Demerges, 2004) et surtout l'Hermite (<i>Chazara briseis</i>) (Naturalia, 2013), semblent encore se maintenir localement. Deux espèces de rhopalocères inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats ont fait l'objet d'observations récentes. L'Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>) est connu de plusieurs stations où l'origan (<i>Origanum vulgare</i>), sa plante hôte, et <i>Myrmica sabuletti</i>, sa fourmi hôte, ont des populations suffisantes pour son développement. L'un des lépidoptères les plus emblématique du site B6 pourrait être l'Azuré des orpins (<i>Scolitantides orion</i>). Les différentes mentions antérieures couplées avec les observations de 2013 témoignent de son assez bonne représentativité sur le site. La Diane et le Damier de la Succise ont été également observés par l'association de protection de l'environnement locale, hors périmètre B6, mais la probabilité de présence sur le site est à prendre en compte. Un total de 110 espèces de papillons de jour a été recensé jusqu'à présent dont 38 au cours des inventaires 2013. A rajouter l'observation récente de la Laineuse du prunellier sur la commune d'Ajoux, à ce titre il est à noter que la connaissance sur les hétérocères du site est limitée à une seule étude sur l'ENS.</p> <p>Concernant l'Hermite, les études menées sur l'Espace Naturel Sensibles des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsane » entre 2004 à 2008, ont mis en avant la forte potentialité de présence du sur les milieux ouverts et semi-ouverts de montagne, sans jamais pour autant en faire une observation directe. C'est seulement au cours de l'été 2013, et l'observation de plusieurs individus à Saint-Julien-du-Gua par Naturalia sous le Serre du Planet, que la présence de l'Hermite sur le site B6 a été validée.</p> <p>Ces observations mettent alors en avant l'importance du site B6 vis-à-vis de ce papillon dont les populations sont en fortes régression en France (classés vulnérables sur la liste rouge des rhopalocères métropolitain), et la nécessité d'acquérir davantage de connaissances sur ce papillon et son écologie.</p> <p>Enfin, localisé sur le secteur le plus montagnard de l'Espace Naturel Sensible des « Serres Boutiérots et vallées de l'Orsanne, de la Gluèyre et de l'Auzène », le secteur du Champ de Mars est marqué par un paysage naturel de forêts et de landes ouvertes et par l'absence de traces flagrantes d'occupation humaine.</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
Contexte	<p>Les milieux ouverts formés de prairies de fauches, de formations à Nard, de pelouses siliceuses ouvertes, de tourbières basses à petites laïches, etc. s'installant au dessus des milieux forestiers, y sont bien conservés. Cette imbrication de milieux induit des effets de lisières et de mosaïques d'habitats conséquents et donc un intérêt majeur pour les lépidoptères.</p> <p>Des espèces patrimoniales et protégés y ont déjà été observées, c'est le cas de l'Azuré du Serpolet, du Damier de la Succise, de l'Ariane ou encore du Moiré Ottoman. Néanmoins, aucun inventaire ciblé sur ce groupe n'a été réalisé à ce jour.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; -La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; -Concernant l'Hermite : réaliser des prospections visant l'amélioration des connaissances sur ce papillon, des inventaires ciblés sont utiles pour connaître la répartition de cette espèce et évaluer la pérennité des populations (milieux occupés, menaces, comptage des individus avec la recherche de comportement reproducteur : accouplement, parade, présence des deux sexes.), in fine c'est la mise en place d'actions appropriées localement pour le maintien des populations d'Hermite du site B6 qui est visée ; -Un travail de recherche des lépidoptères sur le secteur du Champ de Mars doit être initié afin d'inventorier les papillons colonisant ce secteur riches en habitats et peu soumis à des pressions anthropiques ; -Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.) ; -Toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées devra enrichir les bases de données lépidoptère du site B6 et contribuera à l'amélioration des connaissances de ces espèces. 			
Périmètre d'application	<p>L'ensemble du site B6 pour les espèces d'intérêt communautaire ;</p> <p>Les recherches de l'Hermite seront réalisées à l'intérieur du périmètre du site ENS des Boutières ;</p> <p>Des inventaires lépidoptères viseront le secteur du « Champ de mars ».</p>			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études, associations naturalistes, experts, SMEC,			
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, associations naturalistes, etc.			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2																							
DESCRIPTIF DE LA MESURE																											
Méthodes et moyens techniques	<p>Un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés a minima tous les 3 ans.</p>																										
	<p>L'étude, permettant l'amélioration des connaissances sur les lépidoptères du site B6, consistera entre autre à :</p>																										
	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire le milieu (localisation, conformation, proximité des éléments boisés, de secteurs riches en fleurs, présence des plantes-hôtes) ; • Produire un reportage photographique et cartographique de ces milieux ; • Faire l'inventaire de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et remarquables (observations aux jumelles, sans capture) ; • Rechercher des chenilles, des oeufs et des nids d'espèces communautaires sur les plantes-hôtes ; • Dresser une cartographie sous SIG, associé à une table de métadonnée (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées), de répartition des lépidoptères sur le site B6. 																										
	<p>Les secteurs à cibler en priorités sont :</p>																										
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Champ de Mars et le Serre du Planet ; • Les prairies humides à Succise des prés ; • L'ensemble des habitats du site ENS pouvant potentiellement accueillir l'Hermite. 																										
	<p>Toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire et remarquables recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces, devra être systématiquement relevé, enregistrée et restituée avec l'étude.</p>																										
	<p>Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations. Un plan de gestion/suivi des lépidoptères (orientation, préconisation, sensibilisation, etc.) approprié à l'écologie des espèces recensées, devra être fourni.</p>																										
	<p>Faire réaliser cette action par Stagiaire est envisageable, il devra néanmoins être encadré par une structure spécialiste (Universités, Association, PNR, ONF, BE).</p>																										
<p>Les prospections devront avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces (<i>cf. tableau ci-dessous</i>).</p>																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="443 1534 699 1601">Espèces</th> <th data-bbox="699 1534 882 1601">Période</th> <th data-bbox="882 1534 1098 1601">Type d'inventaire</th> <th data-bbox="1098 1534 1460 1601">Milieux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="443 1601 699 1657">Azuré du serpolet</td> <td data-bbox="699 1601 882 1657">Mai à août</td> <td data-bbox="882 1601 1098 1657">A vue</td> <td data-bbox="1098 1601 1460 1657">Pelouses sèches</td> </tr> <tr> <td data-bbox="443 1657 699 1747">Hermite</td> <td data-bbox="699 1657 882 1747">Juillet à septembre</td> <td data-bbox="882 1657 1098 1747">A vue</td> <td data-bbox="1098 1657 1460 1747">Pelouse sèches rases</td> </tr> <tr> <td data-bbox="443 1747 699 1803">Diane</td> <td data-bbox="699 1747 882 1803">mai</td> <td data-bbox="882 1747 1098 1803">Vue : chenille</td> <td data-bbox="1098 1747 1460 1803">Prairies et lisières</td> </tr> <tr> <td data-bbox="443 1803 699 1937">Laineuse du prunellier</td> <td data-bbox="699 1803 882 1937">Mars-avril</td> <td data-bbox="882 1803 1098 1937">Vue : chenille</td> <td data-bbox="1098 1803 1460 1937">Friche arbustive bien exposées composées de prunellier, aubépine</td> </tr> <tr> <td data-bbox="443 1937 699 1993">Damier de la succise</td> <td data-bbox="699 1937 882 1993">Avril mai</td> <td data-bbox="882 1937 1098 1993">A vue</td> <td data-bbox="1098 1937 1460 1993">Prairies et lisières</td> </tr> </tbody> </table>				Espèces	Période	Type d'inventaire	Milieux	Azuré du serpolet	Mai à août	A vue	Pelouses sèches	Hermite	Juillet à septembre	A vue	Pelouse sèches rases	Diane	mai	Vue : chenille	Prairies et lisières	Laineuse du prunellier	Mars-avril	Vue : chenille	Friche arbustive bien exposées composées de prunellier, aubépine	Damier de la succise	Avril mai	A vue	Prairies et lisières
Espèces	Période	Type d'inventaire	Milieux																								
Azuré du serpolet	Mai à août	A vue	Pelouses sèches																								
Hermite	Juillet à septembre	A vue	Pelouse sèches rases																								
Diane	mai	Vue : chenille	Prairies et lisières																								
Laineuse du prunellier	Mars-avril	Vue : chenille	Friche arbustive bien exposées composées de prunellier, aubépine																								
Damier de la succise	Avril mai	A vue	Prairies et lisières																								

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats			Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
Méthodes et moyens techniques	<p>Recommandations de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.) - Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE. 					
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>SUI.1.2.5 : Améliorer les connaissances sur les populations d'Azuré du serpolet ;</p> <p>SUI.3.1.6 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, scolaires, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
Documents cadres ou programmes existants	<ul style="list-style-type: none"> - PNA Maculinea ; - Inventaire préliminaire des lépidoptères du site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne » ; - DOCPROG du site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne ». 					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des inventaires - Evolution de la répartition des populations d'invertébrés 					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
--	-----------	--	-------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action
Etude/Lépidoptère du Champs de Mars - Serre du Planet	Etude spécifique à la diversité en lépidoptère du Champs de Mars et du Serre du Planetet comprenant la rédaction d'un plan de gestion				Non chiffrable
Etude Hermite/Damier de la Succise	Etude spécifique/recherche de l'Hermite et du Damier de la Succise, comprenant la rédaction d'un plan de gestion				Non chiffrable
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Amélioration des connaissances sur l'écologie des coléoptères du site B6 » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
Inventaires de terrain	10 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €				12 000 €
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 ans =				2 200 €
Total des coûts estimatifs					14 200 €
Financeurs	CD 07	Etat			
Participation (en %)	Max. 50 %	50 %			

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.1.	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats	Atlas : 46, 47	Priorité 2
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats.</p>			
Enjeux écologiques	<p style="text-align: center;">Espèces patrimoniales concernées</p> <p>Avifaune</p> <p>A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i></p> <p>A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i></p> <p>A379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>A277 - Traquet motteux, <i>Oenanthe oenanthe</i></p> <p>A338 - Pie grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i></p> <p>A302 - Fauvette pitchou, <i>Sylvia undata</i></p> <p>A275 - Tarier des près, <i>Saxicola rubetra</i></p>			
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la préservation des espèces remarquables ; - Assurer un suivi des populations avifaunistiques; - Connaître les dynamiques de populations ; - Prévenir les dérangements. 			
Contexte	<p>La présence d'une importante mosaïque d'habitats sur le pays des Boutières, notamment liée aux activités agricoles, à la présence d'îlots forestiers et de forêts et aux cours d'eau; la forte amplitude altimétrique du site et sa situation biogéographique (soumis aux influences climatiques à la fois continentales et méditerranéennes), induise un territoire très riche en habitat d'espèces et en biodiversité, notamment pour l'avifaune.</p> <p>Plusieurs études réalisés sur l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluère et de l'Orsanne », l'étude DOCUGE ainsi que les mises à jour des documents ZNIEFF ont mis en avant cette richesse en oiseaux du site, notamment en oiseaux liés aux milieux ouverts et semi-ouverts dits macro-insectivores tels que le Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>), l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>), la Pie Grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) pour les passereaux, le busard cendré (<i>Circus pigargus</i>), le milian royal (<i>Milvus milvus</i>) ou encore le Circaète Jean-le blanc (<i>Circaetus galicus</i>) pour les rapaces.</p> <p>Néanmoins, l'abandon du pastoralisme, la déprise agricole et les modifications des pratiques survenues depuis les années 1970, ont entraîné progressivement la fermeture des milieux et une forte perte des mosaïques d'habitats et des ressources alimentaires favorables à cette avifaune inféodée aux milieux ouverts, semi-ouverts et aux effets de lisières.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Choisir un inventaire standardisé ; - Assurer une bonne coordination liée aux différents inventaires de l'avifaune ; - S'assurer que les prospections aient lieu aux périodes les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces. 			

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.1.	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats	Atlas : 46, 47	Priorité 2
Périmètre d'application	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, syndicats, associations, SMEC, etc.			
Partenaires techniques potentiels	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes, FRAPNA 07, Département, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>-Suivre les espèces cibles selon un protocole scientifique validé (passe et repasse, au chant...). Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et comparer les résultats. Les inventaires seront réalisés a minima tous les 3 ans.</p> <p>-Un exemple de proptocolé proposé pour la recherche et la caractérisation des habitats :</p>			
		Période favorable	Méthode	Périodicité
	Bruant rtolan	Avril à Août	Recherche des mâles chanteurs et définition du domaine vital : -1 passage en début de saison (avril/mai) ; -1 passage en juillet (succès de reproduction).	Tous les ans
	Caractérisation des habitats d'espèce	Mars à Août	Echantillonnages standardisés sur des placettes occupées ou non par les espèces concernées par le suivi. Etudes phytosociologique en intégrant des variables environnementales et anthropiques (recouvrement de la végétation, utilisation du foncier, strates de végétation).	1 an
	Recherche de nouveaux sites de nidification	Mars à Août	Prospections aléatoires sur les secteurs favorables (déterminés à partir de la cartographie d'habitats disponibles). Recherche à vue pour le busard cendré (protocole identique à celui du suivi) et points d'écoutes standardisés pour le Bruant Ortolan (Stoc EPS) 2 passages par sites.	1 an
<p>-Rendre un rapport sur l'état des populations et une cartographie de localisation sous format SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées). Cette synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations.</p> <p>-Promulguer au travers d'un rapport des conseils techniques et des propositions de mesures de gestion au gestionnaire.</p>				

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.1.	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats			Atlas : 46, 47	Priorité 2
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et parcours ;</p> <p>HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
Documents cadres existants	Document de programmation du site ENS « Serres Boutièrots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008					
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	-					
Indicateurs de suivi	<p>-Réalisation d'un document d'inventaire avec cartes associées ;</p> <p>-Mesures de protection et/ou de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation, le maintien ou le retour des espèces remarquables cibles.</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Etude	Réalisation d'une étude d'inventaire des passeraux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats comprenant restitution cartographique, analyse qualitative et plan de gestion				6 000 €/an
Total des coûts estimatifs					12 000 €
Financeurs	CD 07	LPO			
Participation (en %)	Max. 70%	X			

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : 46, 47	Priorité 2
-------------------------------------	------------	---	-------------------	---------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats.</p>
Enjeux écologiques	Espèces patrimoniales concernées
	<p>Avifaune</p> <p>A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athena noctua</i> A072 - Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A074 - Milan royal, <i>Milvus milvus</i> A078 - Vautour fauve, <i>Gyps fulvus</i> A079 - Vautour moine, <i>Aegypius monachus</i> A080 - Circaète Jean-Le Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A084 - Busard Cendré, <i>Circus pygargus</i> A091 - Aigle royal, <i>Aquila chrysaetos</i> A103 - Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i> A215 - Hibou Grand Duc, <i>Bubo bubo</i> Faucon hobereau, <i>Falco subbuteo</i> Grand corbeau, <i>Corvus corax</i> Faucon crécerelle, <i>Falco tinnunculus</i> Epervier d'Europe, <i>Accipiter nisus</i> Auour des palombes, <i>Accipiter gentilis</i></p>
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la préservation des espèces remarquables ; - Assurer un suivi des populations de rapaces ; - Connaître les dynamiques de populations ; - Assurer une veille sur les sites de nidifications ; - Prévenir les dérangements ; - Identifier les sites de repos des vautours.
Contexte	<p>Le site ENS/Natura 2000 est l'habitat de plusieurs espèces de rapaces remarquables. Ainsi, à la faveur des zones escarpées (falaises, pierriers) se retrouvent des espèces rupestres comme le Grand-Duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>), le Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>) et le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>).</p> <p>Des espèces notées en transit et/ou en alimentation et notamment les rapaces diurnes utilisent les habitats du site comme zones de chasse. Les observations réalisées concernent le Circaète-Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>), le Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), l'Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), le Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), le Milan royal (<i>Milvus milvus</i>), le Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>) et la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>). Ces observations viennent confirmer l'attrait et l'importance de la présence de zones ouvertes dans le domaine vital de ces espèces à large rayon d'action.</p> <p>Les espèces patrimoniales contactées lors des inventaires sont surtout des rapaces diurnes avec la découverte de deux aires de Circaète-Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>), au sein des boisements mixtes de feuillus et de conifères, l'observation du Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) et du Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) qui peuvent être considérés comme nicheurs probables.</p>

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : 46, 47	Priorité 2
Contexte	A cela s'ajoute la présence, comme nicheurs, de la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), de la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) et de l'Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>).			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Choisir un inventaire standardisé ; - Assurer une bonne coordination liée aux différents inventaires de l'avifaune ; - S'assurer que les prospections aient lieu aux périodes les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces. 			
Périmètre d'application	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, syndicats, associations, SMEC, etc.			
Partenaires techniques potentiels	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes, FRAPNA 07, Département			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les espèces cibles selon un protocole scientifique validé (suivi des sites de nidification, naissances des nouveaux individus...). Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et comparer les résultats. Les inventaires seront réalisés a minima tous les 3 ans ; - Un exemple de protocole proposé pour la recherche du Busard cendré et la caractérisation de ses habitats : 			
		Période favorable	Méthode	Périodicité
	Busard cendré	Mars à Août	Recherche des placettes de nidifications (s'inspirer des protocoles mis en place par la LPO Mission rapace) : - 2 passages par site en mars-avril : parades et installation des coupes (zones de reproduction), observation et identification des comportements reproducteurs, recherche des nids ; - Tous les 7 jours par site pour connaître le succès de reproduction (suivi individualisé des nids identifiés, adhésion au programme national de marquage alaires des juvénies, concertation avec les exploitants agricoles pour la mise en place de système de protection).	Tous les ans afin d'assurer une veille sur les zones de nidification identifiées.
Caractérisation des habitats d'espèce	Mars à Août	Echantillonnages standardisés sur des placettes occupées ou non par les espèces concernées par le suivi.	1 an	

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires			Atlas : 46, 47	Priorité 2
Méthodes et moyens techniques			Etudes phytosociologique en intégrant des variables environnementales et anthropiques (recouvrement de la végétation, utilisation du foncier, strates de végétation).			
	Recherche de nouveaux sites de nidification	Mars à Août	Prospections aléatoires sur les secteurs favorables (déterminés à partir de la cartographie d'habitats disponibles). Recherche à vue pour le busard cendré (protocole identique à celui du suivi) et points d'écoutes standardisés pour le Bruant Ortolan (Stoc EPS) 2 passages par sites.		1 an	
Actions liées	<p>-Rendre un rapport sur l'état des populations et une cartographie de localisation sous format SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées) ;</p> <p>-Cette synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations ;</p> <p>-Promulguer au travers d'un rapport des conseils techniques et des propositions de mesures de gestion au gestionnaire ;</p> <p>-Suivre les placettes d'équarrissage naturel : Un suivi, permettra d'estimer la fréquentation des placettes par les vautours. Ce suivi doit permettre d'estimer le nombre d'individus présents sur le territoire tout au long de l'année.</p> <p>ESP.1.1.2 : Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel ;</p> <p>ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...) ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
Documents cadres existants	Document de programmation du site ENS « Serres Boutièrots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008					
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	-					
Indicateurs de suivi	<p>-Réalisation d'un document d'inventaire avec cartes associées ;</p> <p>-Mesures de protection et/ou de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation, le maintien ou le retour des espèces remarquables cibles.</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : 46, 47	Priorité 2
-------------------------------------	------------	---	-------------------	---------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Etude	Suivi comprenant un inventaire des espèces cibles, la rédaction d'un document de synthèse, la mise à jour des tables SIG concernant l'avifaune, et la proposition d'orientation de gestion 6 000 €/an				12 000 €
Suivi des placettes	Calculé dans l'animation du site + Coût acquisition matériel (paire de jumelle, appareil photo à déclenchement automatique, etc.)				5 000 €
Total des coûts estimatifs					17 000 €
Financeurs	CD 07	LPO			
Participation (en %)	Max. 70%	X			

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.3.	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts)	Atlas : 46, 47	Priorité 2
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats.</p>			
Enjeux écologiques	<p style="text-align: center;">Espèces patrimoniales concernées</p> <p><u>Avifaune remarquable cible de l'action</u></p> <p>Huppe fasciée, <i>Upas epops</i></p> <p>Merle de roche, <i>Monticola saxatallis</i></p> <p>Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i></p> <p>Pic noir, <i>Dryocopus martius</i></p> <p>Venturon montagnard, <i>Carduelis citrinella</i></p> <p>Gobemouche noir, <i>Ficedula hypoleuca</i></p> <p>etc.</p>			
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la préservation des espèces remarquables ; - Connaître les dynamiques de populations ; - Assurer une veille sur les sites de nidifications ; - Prévenir les dérangements. 			
Contexte	<p>L'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », englobe le secteur sud-ouest du bassin versant de l'Eyrieux. La particularité géographique de cet espace, conjuguée à une forte diversité de milieux naturels, dont certains restent relativement préservés de toute interférence humaine, expliquent l'importante diversité avifaunistique présente. Les quelques inventaires réalisés sur cette zone montrent que cette diversité est notamment composée d'espèces à enjeux et/ou patrimoniales, protégées à l'échelle nationale et européenne.</p> <p>Les réseaux hydrographiques primaire et secondaire sont par exemple occupés par des taxons « spécialisés » comme le Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>) et la Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>).</p> <p>En complément des actions d'amélioration des connaissances visant les rapaces et les passereaux des milieux ouverts, il semble pertinent d'améliorer les connaissances sur les espèces avifaunistiques qui n'auront pas été traitées dans ces 2 suivis.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Choisir un inventaire standardisé ; - Assurer une bonne coordination liée aux différents inventaires de l'avifaune ; - S'assurer que les prospections aient lieu pendant les périodes les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces. 			
Périmètre d'application	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires			

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.3.	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts)				Atlas : 46, 47	Priorité 2
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, syndicats, associations, SMEC, etc.						
Partenaires techniques potentiels	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes, FRAPNA 07, Département						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<p>-Suivre les espèces cibles selon un protocole scientifique validé (suivi des sites de nidification, naissances des nouveaux individus...). Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et comparer les résultats. Les inventaires seront réalisés a minima tous les 3 ans ;</p> <p>-Rendre un rapport sur l'état des populations et une cartographie de localisation sous format SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées). Cette synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations ;</p> <p>-Promulguer au travers d'un rapport des conseils techniques et des propositions de mesures de gestion au gestionnaire.</p>						
Actions liées	<p>SUI.1.3.1. : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>SUI.1.3.2. : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres existants	-Document de programmation du site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	-						
Indicateurs de suivi	<p>-Réalisation de l'inventaire complémentaire ;</p> <p>-Réalisation des suivis ;</p> <p>-Mesures de protection et/ou de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation, le maintien ou le retour des espèces remarquables cibles.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Gestion des habitats et des espèces	SUI.1.3.3.	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts)			Atlas : 46, 47	Priorité 2
Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action	
Etude	Suivi comprenant un inventaire des espèces cibles, la rédaction d'un document de synthèse, la mise à jour des tables SIG concernant l'avifaune, et la proposition d'orientation des gestion				12 000 €	
				6 000 €/an		
Total des coûts estimatifs					12 000 €	
Financeurs	CD 07	LPO				
Participation (en %)	Max. 70%	X				

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile	Atlas : Carte 39	Priorité 2
---	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques.</p>			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables		
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> Pelouses humides et mares cupulaires</p> <p><u>Milieus aquatiques</u></p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophes, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1138 : Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i></p>		
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> -Centraliser l'ensemble des données concernant l'espèce, afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution de la répartition des populations au sein du site ; -Réaliser des pêches d'inventaires (électrique et sondage) afin de comparer les évolutions de densité de l'espèce ; -Effectuer des prélèvements et des analyses génétiques sur les secteurs où le Barbeau méridional et fluviatile sont en contact. 			
Contexte	<p>La présence de l'espèce n'a été mise en évidence qu'au niveau d'une seule station, située sur la partie intermédiaire de l'Auzène, au niveau de Fourgeon. Sur celle-ci, sa limite amont de répartition semble correspondre à la confluence avec l'Auzenet, au niveau duquel l'espèce semble être absente.</p> <p>Elle semble par ailleurs absente des petits affluents du site (Ruisseaux du Peylarel, des Coins, du Roubuol, de Souillol...), y compris ceux qui étaient proposés au classement au titre de l'article L.432-3 relatif aux frayères (Ruisseau sous le Lis).</p> <p>Les données bibliographiques font état de l'implantation de bonnes populations sur les parties médianes et terminale de la Glueyre. Sur l'Orsanne, les inventaires n'ont pas mis en évidence sa présence au niveau d'un secteur où elle est très fréquemment capturée.</p> <p>Il est donc important de réactualiser l'étude sur la répartition de l'espèce à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux, sur la base de celui de 2002 afin de préciser la dynamique régressive de l'espèce et la quantifier.</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile	Atlas : Carte 39	Priorité 2
Recommandations générales	<p>-Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</p> <p>-Réaliser des inventaires réguliers ou suite à des évènements hydrologiques singuliers (crues, étiages sévères, etc.) pourront être mis en place sur certaines stations à enjeu, afin d'évaluer dans le temps la dynamique des populations. Pour cela, des pêches d'inventaire à plusieurs passages seraient nécessaires, dans le but de calculer des estimations de densité et de biomasse ;</p> <p>-Etude non prioritaire à réaliser suivant les opportunités.</p>			
Périmètre d'application	Ensemble des cours d'eau du site favorables à l'espèce.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	FDPPMA, collectivités, associations, bureau d'étude, PNR MA, SMEC			
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, éventuellement scientifiques, DDT, DREAL, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Des inventaires ciblés seraient utiles pour évaluer l'évolution des populations (densité, biomasse, répartition). L'action consiste à réaliser une pêche électrique dans les cours d'eau pour dénombrer les populations de Barbeau méridional. Le protocole et les points d'échantillonnage seront convenus en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche et l'ONEMA.</p> <p>Plusieurs niveaux d'inventaire peuvent être mis en place comme le mentionne l'étude sur la répartition des populations de Barbeau méridional des Monts d'Ardèche en 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pêche électrique d'inventaire (mesurer et peser l'espèce) ; • Pêche de sondage. Chaque pêche est effectuée par prospection de plusieurs tronçons d'un même cours d'eau. Les poissons ne sont ni mesurés ni pesés ; il s'agit uniquement de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce recherchée. <p>Les cours d'eau sont choisis sur la base des données existantes issues de la bibliographie et des indications de pêcheurs locaux.</p> <p>Une analyse génétique sur la problématique d'hybridation serait également intéressante à mener au niveau de la confluence avec le Rhône.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>			
Actions liées	<p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile				Atlas : Carte 39	Priorité 2
Actions liées	COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).						
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles Ardèche ; - Etude sur la répartition du Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>) dans les Monts d'Ardèche réalisée par la FDPPMA de l'Ardèche et l'ONEMA (2002) ; - Suivi piscicole départemental de la FDPPMA de l'Ardèche ; - Suivi de l'état des écosystèmes aquatiques par l'ONEMA (suivi des stations Réseau Hydrobiologique Piscicole - RHP). 						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Densité et biomasse de la population de Barbeau méridional présente sur les stations de pêche électrique ; - Présence ou absence de l'espèce sur certains cours d'eau ; - Bilan et cartographie ; - Résultats des tests génétiques. 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Moyens mis en oeuvre	Détails					Coût de l'action	
Journée d'information	Caclulé dans l'animation du site.					Aucun surcoût	
Sensibilisation							
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Réactualisation des connaissances sur les populations de Barbeau méridional » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>					4 527 €	
Etude	Inventaire des stations connues et complément sur les ruisseaux potentiels, cartographie sous SIG et rédaction du rapport = 10 000 €					10 000 €	
Envoi et réalisation des analyses génétiques	Sur devis selon le laboratoire choisi					Non chiffrable	
Total des coûts estimatifs						10 000 €	
Financeurs	CD 07	Etat	FDPPMA				
Participation (en %)	Max 30%	Max. 30%	40 %				

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du <i>Toxostome</i> ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Milieux aquatiques</u></p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), pelouses humides et mares cupulaires ((22.3), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophes, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1126 : <i>Toxostome</i>, <i>Parachondrostoma toxostoma</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> -Centraliser l'ensemble des données concernant l'espèce, afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution de la répartition des populations au sein du site ; -Réaliser des pêches d'inventaires (électrique et sondage) afin de comparer les évolutions de densité de l'espèce ; -Effectuer des prélèvements et des analyses génétiques sur les secteurs où le <i>Toxostome</i> et le Hotu sont en contact. 		
Contexte	<p>Cette espèce essentiellement phytophage et grégaire affectionne les lits de galets, et bien que sa présence n'ait pas été mise en évidence par les inventaires piscicoles, les données bibliographiques l'indiquent sur le cours principal de l'Eyrieux depuis la sortie des gorges jusqu'à sa confluence avec le Rhône. Elle fréquente également la partie terminale de la Gluère, où la circulation piscicole est très réduite mais où des échanges restent possibles avec l'Eyrieux.</p> <p>A ce niveau, il est difficile de déterminer le rôle que jouent les échanges entre les populations de l'Eyrieux et de ses affluents, ou du Rhône et de l'Eyrieux sur la dynamique de cette espèce. Par contre, il existe visiblement à ce niveau une zone de sympatrie entre le <i>Toxostome</i> et le Hotu (<i>Chondrostoma nasus</i>). Ce dernier est originaire d'Europe centrale et de l'Est et profite de la construction de canaux de navigation vers 1860 (Seine) pour étendre son front de colonisation. Son expansion se poursuit plus tard dans les bassins du Rhône et</p>		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	Atlas : Carte 39	Priorité 1
Contexte	<p>de la Loire, suite aux connections entre le Rhin et le Rhône.</p> <p>Les deux espèces se sont alors retrouvées en situation de sympatrie, et des phénomènes d'hybridation introgressive bidirectionnelle (c'est à dire que les mâles et les femelles des deux espèces participent aux phénomènes d'hybridations) ont été observés.</p> <p>Ils ont donné naissance à des hybrides difficiles à identifier, ce qui risque d'appauvrir la diversité des espèces et des gènes. Cette hybridation peut être à l'origine du déclin des populations de Toxostome déjà observé à l'échelle du bassin du Rhône, en conséquence les enjeux liés à la préservation des gènes de cette espèce sont forts.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Se concentrer sur les zones de sympatrie avérées entre les deux espèces. 			
Périmètre d'application	Sur le linéaire de l'Eyrieux et la partie basse des principaux affluents dont les conditions écologiques sont favorables à l'espèce et compris dans le site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	FDPPMA, associations, bureau d'études, etc.			
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, scientifiques, DDT, DREAL...			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Des inventaires ciblés seraient utiles pour évaluer la présence de l'espèce et l'évolution des populations. L'action consiste à réaliser dans un premier temps des pêches de sondage dans les cours d'eau pour avérer la présence du Toxostome. Chaque pêche est effectuée par prospection de plusieurs tronçons d'un même cours d'eau. Les poissons ne sont ni mesurés ni pesés ; il s'agit uniquement de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce recherchée. -Les cours d'eau sont choisis sur la base des données existantes issues de la bibliographie et des indications de pêcheurs locaux. -Par la suite, une analyse génétique sur la problématique d'hybridation serait également intéressante à mener. <p>Recommandations de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.); -Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE. 			
Actions liées	<p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces				Atlas : Carte 39	Priorité 1
Actions liées	COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).						
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles Ardèche ; - Suivi piscicole départemental de la FDPPMA de l'Ardèche - Suivi de l'état des écosystèmes aquatiques par l'ONEMA (suivi des stations Réseau Hydrobiologique Piscicole - RHP) 						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Toxostome présent sur les stations de pêche électrique ; - Rapport de stage ; - Résultats des analyses génétiques. 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Etat des populations de Toxostome et menace d'hybridation avec le Hotu » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u> Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
Etude	Inventaire des stations connues et complément sur les ruisseaux potentiels, cartographie sous SIG et rédaction du rapport = 10 000 €				10 000 €
Envoi et réalisation des analyses génétiques	Sur devis selon le laboratoire choisi				Non chiffrable
Total des coûts estimatifs					10 000 €
Financeurs	CD 07	Etat	FDPPMA07		
Participation (en %)	Max. 30 %	30 %	40 %		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie	Atlas : -	Priorité 1
--	-----------	---	--------------	---------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u> 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24)</p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> 3170/4 - Gazons amphibies annuels méditerranéens (Mares cupulaire)</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophes, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin Pelouses humides et mares cupulaires (22.3), Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques, Prairies à renouées bistortes, Pâtures à grands joncs, Prairies à Canches cespiteuses, Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>Juncus</i>, etc. Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes(37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles</u> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche de montagne Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p>	<p><u>Mammifères</u> Musaraigne aquatique ou Crossope aquatique, <i>Neomys foediens</i> ; Musaraigne de Miller, <i>Neomys anomalus</i> ; Campagnol aquatique ; <i>Avicola sapidus</i></p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie	Atlas : -	Priorité 1
Objectif(s) de la mesure	<p>- Connaître la répartition ainsi que l'écologie des populations de micromammifères inféodés aux milieux aquatiques à l'échelle du site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » (confirmation de présence de populations reproductrices)</p> <p>- In fine, mettre en place des mesures de restauration et de maintien de l'espèce et de suivre la dynamique des populations du site ENS.</p>			
Contexte	<p>L'Espace Naturel Sensible des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », comme son nom l'indique, s'inscrit sur un important réseau hydrographique marqué par une forte naturalité. Aussi, une grande richesse d'habitat, de la faune et de la flore est directement rattachée aux milieux humides, aux rivières, aux ruisseaux et ruisselets.</p> <p>Parmi les espèces observées, ce secteur compte des espèces patrimoniales à fort enjeux de préservation, La Loutre, le Castor, le Sonneur à Ventre Jaune, l'Ecrevisses à pieds blancs ou encore le Barbeau méridional.</p> <p>D'autres espèces patrimoniales, à fort enjeux également, sont présentes mais beaucoup moins connues ; il s'agit de la Musaraigne aquatique aussi appelée Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), de la Musaraigne de Miller (<i>Neomys anomalus</i>) et du Campagnol amphibie (<i>Avicola sapidus</i>). De part leur grande discrétion, mais aussi de par la réduction de leurs habitats préférentiels, ces micromammifères inféodés aux milieux aquatique et humides, sont difficiles à observer. Des témoignages de riverains laissent à penser la présence de populations sur différents cours d'eau, mais aucune observation d'expert scientifique n'a été relevée.</p> <p>Aussi, afin d'améliorer la connaissance sur les micromammifères inféodés aux milieux aquatiques au sein du site ENS, des investigations spécifiques doivent être menées.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Réaliser l'inventaire des micromammifères du site ENS inféodés aux milieux aquatiques et humides (espèces ciblées : Musaraigne aquatique, Musaraigne de Miller et Campagnol aquatique), puis dresser une cartographie de répartition par espèce (sous format SIG) ainsi qu'un plan d'actions pour leur préservation ; - Mettre en œuvre des actions de préservation des espèces de micromammifères patrimoniales à l'échelle du site ENS, avec les acteurs et usagers concernés par la gestion de leurs habitats d'espèce. 			
Périmètre d'application	L'ensemble des cours d'eau du site ENS des Serres « Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » dont les conditions écologiques sont favorables à l'accueil des micromammifères visés.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, associations, PNR MA, SMEC			
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, Jean François NOBLET, Pierre RIGAUX (PACA), Associations naturalistes, SMEC (PPRGE), ...			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie			Atlas : -	Priorité 1
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<p>Pour la réalisation des inventaires des micromammifères ciblés par cette action, un protocole standardisé devra être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et confronter les résultats.</p> <p>Des actions de recensement des crossopes ont été menées dans le grand ouest de la France, basées sur la recherche et l'étude de déjections récoltées à l'aide de tubes, de goulottes et autres supports posés dans le milieu naturel et permettant de récolter des déjections. Le protocole standardisé à suivre pour les inventaires des micromammifère de l'ENS des Serres Boutiérots pourrait s'inspirer de ces méthodes de recherche.</p> <p>Suite à ces prospections, une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'établissement, au sein du site ENS des populations, de micromammifères à enjeux ; enfin un plan d'actions pour leur préservation sera rédigé ainsi qu'un protocole de suivi, qui pourront être mis en œuvre et/ou animé par la structure animatrice.</p>					
Actions liées	<p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ;</p> <p>SUI.3.1.3 : Suivre les populations des espèces aquatiques ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
Documents cadres ou programmes existants	Plans Nationaux d'Action Campagnol amphibie					
Indicateurs de suivi	<p>- Synthèse des inventaires</p> <p>- Rapport d'étude</p> <p>- Evolution de la répartition des populations de micromammifères</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le Campagnol amphibie	Atlas : -	Priorité 1
--	-----------	---	--------------	---------------

Action	Détails				Coût de l'action
Etude	Inventaires de terrain 10 journées par an à renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €				12 000 €
	Rédaction de synthèse + compilation des données 1,5 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 1,5 x 500 € x 2 ans = 1 500 €				1 500 €
Total des coûts estimatifs					13 500 €
Financeurs	CD 07	Etat			
Participation (en %)	Max. 50%	50 %			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'Ecrevisse à pattes blanches	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les espèces aquatiques.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p><u>Crustacé</u></p> <p>1082 : Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-A partir des données bibliographiques, se focaliser sur l'évolution des populations et plus particulièrement leur répartition (répartition et bornage des populations) et les menaces liées aux espèces exotiques exogènes ;</p> <p>-Réaliser un suivi des populations sur les secteurs les plus sensibles.</p>		
Contexte	<p>L'écrevisse à pattes blanches, dont la valeur patrimoniale a été qualifiée de forte sur le site B6, est une espèce qui affectionne les eaux peu profondes et les faibles vitesses de courant. Elle a de fortes exigences en termes de qualité d'eau, incluant des eaux fraîches et bien oxygénées, et d'habitat : nécessité de la présence de caches (abris sous berges, gros blocs, galeries creusées).</p> <p>L'espèce apprécie tout particulièrement les fonds caillouteux et graveleux, pourvus de blocs, les sous berges avec racines, les herbiers aquatiques et les bois morts.</p> <p>L'espèce est présente sur le site B6 au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La partie terminale de l'Aurance, • Les affluents principaux (Veyruègne et Orsanne) et de petite taille (ru du Roubuol) de la Gluèyre ; large partie du linéaire principal de celle-ci entre l'amont d'Albon et la confluence avec l'Eyrieux ; • Sur quasiment l'ensemble du cours principal de l'Auzène, ainsi que sur les parties basses de l'Auzenet, affluent principal, et du ru des Coins, de plus petite taille. <p>L'espèce est absente de la Dunière et de l'Eve, mais présente sur certains de leurs affluents comme la Grosjeanne ou le Sérouant.</p> <p>La dégradation des conditions physico-chimiques, notamment lors de la période touristique estivale (Impact fort du rejet de la STEP de Saint-Pierreville, sur la Veyruègne, où la population présente un état sanitaire beaucoup moins satisfaisant qu'en amont de celui-ci, et une abondance beaucoup plus faible) et les contraintes hydrologiques sévères et prolongées, aggravées par les nombreux prélèvements de la ressource représentent des menaces fortes pour cette espèce protégée.</p>		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'Ecrevisse à pattes blanches	Atlas : Carte 39	Priorité 1
Contexte	<p>De plus, lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette dernière espèce y a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc). En plus de posséder des traits biologiques caractérisant un très fort potentiel colonisateur (maturité sexuelle précoce, croissance rapide, faibles exigences en termes de qualité de l'eau et de l'habitat), elle est, de même que les autres espèces d'écrevisses nord-américaines introduites (<i>Procambarus clarkii</i> et <i>Orconectes limosus</i>), porteuse saine d'un champignon pathogène pour les écrevisses à pattes blanches. Ce champignon, <i>Aphanomyces astaci</i>, est responsable de l'aphanomycose, encore appelée peste de l'écrevisse, qui se propage à l'aide de zoospores nageuses munies d'un flagelle.</p> <p>Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées, l'Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées autorisation de capture ; -La recherche de données portera essentiellement sur des secteurs où la donnée est manquante ou ancienne, ainsi que sur les secteurs où la dynamique des populations est négative (affluents rive gauche Gluèyre, Veyruègne); -Les recherches devront permettre de borner les populations d'écrevisse autochtone et ainsi d'observer leur répartition dans le temps ; -Le matériel entré en contact avec l'eau (bacs, seaux, bottes, cuissardes,...) sera nettoyé à l'aide d'une solution de Désogerm 3A ou eau de Javel. 			
Périmètre d'application	L'ensemble des linéaires de cours d'eau dont les conditions écologiques sont favorables à l'espèce.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, FDPPMA, stagiaire, etc.			
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, experts naturalistes, scientifiques, PNR MA, CEN RA, DDT, DREAL, SMEC, ...			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Les prospections seront réalisées dans les 3 premières heures qui suivent la tombée de la nuit (entre 21 h et 1 h du matin en période estivale), optimum de la période d'activité chez les écrevisses (FENOUIL, 1987)¹.</p> <p>Deux méthodes peuvent être utilisées :</p>			

¹ FENOUIL E., 1987, Biologie et développement de l'écrevisse *Austropotamobius pallipes pallipes* en région provençale, Synthèse des principaux résultats de la thèse soutenue le 18 décembre 1987, Faculté de saint-Jérôme (Aix-Marseille III).

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'Ecrevisse à pattes blanches	Atlas : Carte 39	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>- <u>Petits cours d'eau peu profonds, à faible courant</u> : les prospections à la lampe : deux opérateurs munis de lampes halogènes et de lampes torches remontent le cours d'eau. Pour éviter tout dérangement de la population, la taille sera estimée selon 5 classes (<30 mm, 30-49 mm, 50-69 mm, 70-89 mm, > 90 mm). Les parcours nocturnes s'effectueront dans la mesure du possible sur les berges sans marcher dans l'eau et sans détériorer les caches naturelles (grandes pierres) ;</p> <p>- <u>Ruisseaux profonds, à plus forts courants</u> : poses de nasses appâtées : les nasses seront placées dans les zones de faible courant et appâtées (poisson blanc privilégié). Les individus ainsi capturés seront mesurés et sexés.</p> <p>Dans la mesure du possible, la technique de capture à la lampe sera privilégiée pour limiter le dérangement des écrevisses.</p> <p>Les densités de population seront estimées à l'aide du référentiel de l'ONEMA, DR8 soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence : 0 ind. • Présence : <10 ind. / 100 mètres linéaires • Peu abondant : 10 à 50 ind. /100 mètres linéaires • Abondant : 50 à 300 ind. / 100 mètres linéaires • Très abondant : > 3000 ind. / 100 mètres linéaires <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>			
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes ;</p> <p>SUI.3.1.3 : Suivre les populations des espèces aquatiques ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'Ecrevisse à pattes blanches				Atlas : Carte 39	Priorité 1
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles Ardèche ; - Rapport de première phase : « Répartition actuelle et dynamique des populations d'Ecrevisses à pattes blanches » de l'étude piscicole des bassins de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon réalisée dans le cadre de l'animation du Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye et Turzon (étude de 2005) ; - Etude et actions sur la Problématique de l'Ecrevisse de Californie « <i>Pacifastacus leniusculus</i> » en Ardèche réalisée en 2011 à l'initiative de la FDPPMA 07. 						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif des individus présent sur les stations de pêche électrique ; - Bilan cartographique reprenant l'évolution de la répartition de l'espèce dans le temps. 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : «Amélioration des connaissances de l'écrevisse à pattes blanches» Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = \underline{3\,326,4 \text{ €}}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit $\underline{1\,200,00 \text{ €}}$				4 527 €
Suivi des populations	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs					4 527 €
Financeurs	CD 07	Etat	FDPPMA07		
Participation (en %)	25%	25%	50%		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	Atlas : Carte 45	Priorité 2
--	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ; SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts sèches</u> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i> Bois occidentaux de chênes pubescents et sessiles (41.711)</p> <p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.72), Hêtraies acidophiles atlantiques à sous- Transformation par plantation d'autres essences bois à Houx (41.12), Frênaies collinéennes acidoclines des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23)</p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Pré-manteaux et fourrés</u> 4030 - Landes sèches européennes 5110 - Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i> Matorrals acidiphiles de Chêne vert (32.112)</p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u> 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p>	<p>1256 - Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i> 1283 - Coronelle lisse, <i>Coronella austriaca</i> 2432 - Orvet, <i>Anguis fragilis</i> 2452 - Coronelle girondine, <i>Coronella girondica</i> 2467 - Couleuvre vipérine, <i>Natrix maura</i> 2469 - Couleuvre à collier, <i>Natrix natrix</i> 2471 - Vipère aspic, <i>Vipera aspis</i> 5179 - Lézard vert, <i>Lacerta bilineata</i> 5670 - Couleuvre verte et jaune, <i>Hierophis viridiflavus</i> 5883 - Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i> 6091 - Couleuvre d'Esculape, <i>Zamenis longissimus</i> <i>Lézard catalan</i>, <i>Podarcis liolepis</i></p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	Atlas : Carte 45	Priorité 2
Enjeux écologiques	<p>Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à <i>Renouées bistortes</i>(37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à <i>Canches Cespiteuse</i> (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles</u></p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche d emontagne</p> <p>Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p><u>Formation des escarpements rocheux</u></p> <p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique ;</p> <p>8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i>.</p> <p><u>Milieus urbains</u></p>			
Objectif(s) de la mesure	<p>-Améliorer les connaissances sur les reptiles du site B6 : effectif, écologie, état de conservation et les facteurs d'influences ;</p> <p>-Porter une attention toute particulière au Lézard ocellé.</p>			
Contexte	<p>Le positionnement biogéographique du site induit la présence d'espèces continentales, méridionales, voire même ibériques. Cette grande variété d'espèces est renforcée par la diversité des paysages et par la forte amplitude topographique du site (de 89 mètres à + de 1 150 m d'altitude).</p> <p>En l'état des connaissances actuelles, pas moins de 11 espèces de reptiles ont été inventoriées sur le territoire : la Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>), la Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissima</i>), la Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>), la Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>), la Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>), la Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>), le Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>), le Lézard catalan (<i>Podarcis liolepis</i>), le Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), le Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>), l'Orvet (<i>Anguis fragilis</i>).</p> <p>Les espèces rencontrées et présentant la plus forte valeur patrimoniale sont :</p> <p>- Lézard ocellé : cette espèce, dont la valeur patrimoniale au niveau régional est assez forte, fait l'objet d'un Plan National d'Action (2012-2016). Sa présence est donnée sur</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	Atlas : Carte 45	Priorité 2
Contexte	<p>plusieurs communes (Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Laurent-du-Pape) notamment par Charles FAUGIER, mais seulement avérée à ce jour à Saint-Etienne-de-Serre. Les côteaux secs et bien exposés sont localement exploités par ce gros lézard. Une étude a été réalisée sur l'espèce en 2013 par le PNR MA sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre. Un minimum de 34 individus a été estimé sur le territoire concerné par cette étude ;</p> <p>- Lézard catalan : localement bien représenté notamment sur l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluèyre et de l'Orsanne », son intérêt réside dans sa situation en limite d'aire de répartition. L'espèce est en effet quasi-absente à l'est du Rhône.</p> <p>Les autres espèces ayant une valeur patrimoniale moindre sont présentes sur la quasi-totalité du secteur B6, en fonction de leur affinité écologique.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Coordonner les investigations sur le Lézard ocellé avec celles du Plan National d'Action ; - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; - Produire un document de synthèse et une cartographie SIG de répartition des espèces ciblées (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées) afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.) ; - Produire un document de programmation visant à mettre en place des actions de gestion et de suivi des espèces sensibles. 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, associations naturalistes, experts			
Partenaires techniques potentiels	PNR MA, Bureau d'études techniques, expert naturaliste, associations naturalistes, CEN RA, FRAPNA 07			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés a minima tous les 5 ans. La standardisation se fera avant tout sur les secteurs à prospecter et la pose de plaque (nombre/surface) ; - Les modalités d'inventaires devront s'établir de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • La journée au printemps et dans les heures fraîches (matin et soirée) pendant l'été, • Au travers de la pose de plaques sur les coteaux secs du site B6 : Le matériel utilisé peut varier (plaque en caoutchouc, tôles ondulée, plaque en contreplaqué), l'idée est de créer des abris artificiel et des zones de thermorégulation. L'utilisation de ce dispositif permet de faciliter les observations (CARON, 2012). - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; 			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé			Atlas : Carte 45	Priorité 2
Méthodes et moyens techniques	<p>- Les secteurs à privilégier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les adrets de St Etienne de Serre ; • Les adrets de Saint Maurice en Chalencon ; • Les adrets de Saint Laurent du Pape. <p>- Les prospections doivent avoir lieu aux périodes les plus propices aux observations (entre avril et juillet) et avec les méthodes les moins impactantes pour l'espèce.</p> <p>- Un rapport d'étude sera réalisé par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations. La mission du prestataire comprendra la saisie des données nouvelles (enrichissement la base de données SIG « reptiles » du site B6), leur exploitation, la réalisation de cartographie avec mise à jour du SIG. La rédaction de ce bilan d'étude devra comporter un programme de gestion ;</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>- Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>- Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>					
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>					
Documents cadres ou programmes existants	<p>- Plans nationaux d'Action ;</p> <p>- Inventaire des reptiles réalisés dans le cadre des études menées sur l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » ;</p> <p>- Etude « État initial d'une population de Lézard ocellé (Timon lepidus) du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et définition d'un programme d'actions pour sa conservation ».</p>					
Indicateurs de suivi	<p>- Synthèse des inventaires ;</p> <p>- Evolution de la répartition des populations de reptiles ;</p> <p>- Cartographie.</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	Atlas : Carte 45	Priorité 2
--	-----------	--	---------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Inventaires de terrain	10 journées par an à renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €				12 000 €
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 ans =				2 200 €
Total des coûts estimatifs					14 200 €
Financeurs	CD 07	Etat			
Participation (en %)	Max 50 %	50 %			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens, notamment l'Alyte accoucheur	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 2
--	-----------	--	---------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens du site B6</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p><u>Milieu urbain</u></p>	<p>1191 - Alyte accoucheur, <i>Alytes obstreticans</i> ;</p> <p>1193 - Sonneur à ventre jaune, <i>Bombina variegata</i> ;</p> <p>1205 - Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i> ;</p> <p>1209 - Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i> ;</p> <p>1212 - Grenouille rieuse, <i>Rana ridibunda</i> ;</p> <p>1213 - Grenouille rousse, <i>Rana temporaria</i> ;</p> <p>2351 - Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i> ;</p> <p>2353 - Triton alpestre, <i>Triturus alpestris</i> ;</p> <p>2355 - Triton palmé, <i>Triturus helveticus</i> ;</p> <p>2360 - Pélodyte ponctué, <i>Pelodytes punctatus</i> ;</p> <p>2361 - Crapaud commun, <i>Bufo bufo</i>.</p>	
Objectif(s) de la mesure	-Améliorer les connaissances sur les amphibiens du site B6 : effectif, écologie, état de conservation et les facteurs d'influence en fonction des habitats favorables aux espèces.		
Contexte	<p>La répartition des amphibiens est différente selon les exigences écologiques des espèces. Certaines espèces privilégient les eaux closes (mare, étang...), d'autres les écoulements d'altitude, ou encore les milieux temporaires, les vasques sur le lit majeur de cours d'eau, etc.</p> <p>Les espèces à plus faible valeur patrimoniale telles que le Crapaud commun et les Grenouilles rieuses composent le cortège de fond et sont les plus représentées à la faveur des zones humides à mise en eau permanente et à faible originalité (eutrophisation, fermeture, prédation).</p> <p>Plus localement se rencontrent des espèces à valeur patrimoniale notable. L'état actuel des connaissances permet de lister huit espèces d'Anoures : l'Alyte accoucheur (<i>Alytes obstreticans</i>), le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), le Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>), le Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), la Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>), la Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), la Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), la Grenouille type verte (<i>Pelophylax</i> sp) et trois espèces d'Urodèles présentes sur les communes du secteur d'étude : la Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), Triton palmé (<i>Lissotriton</i></p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens, notamment l'Alyte accoucheur	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 2
Contexte	<i>helveticus</i>), et le Triton alpestre (<i>Ichthyosaura alpestris</i>). C'est donc sur ces espèces que se focaliseront les inventaires, et plus particulièrement sur l'Alyte accoucheur.			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Le Sonneur à ventre à jaune ne sera pas traité dans cette fiche puisqu'il est l'objet de plusieurs études via le Plan national d'Action. Le DOCUGE prévoit alors uniquement des actions de suivi sur le Sonneur (SUI.3.1.5.) ; - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et d'analyser des données sur des pas de temps réguliers selon les différents types d'habitats ; - La trame de la base de données pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Une synthèse (comprenant la cartographie des résultats sous SIG) sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, associations naturalistes, experts			
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'étude, associations naturalistes, experts naturalistes, CEN RA, FRAPNA, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Les prospections devront avoir lieu aux périodes les plus propices aux observations (entre mars et juin) et les méthodes utilisées devront être les moins impactantes pour les espèces (au chant préférentiellement) ; - Les modalités d'inventaires devront s'établir de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> · en soirée et nocturne ; · en journée (identification des têtards) ; - Un rapport d'étude sera réalisé par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations. La mission du prestataire comprendra la saisie des données nouvelles (enrichissement de la base de données SIG « amphibiens » du site B6), leur exploitation, la réalisation de cartographie avec mise à jour du SIG. Les menaces et les préconisations de gestion seront précisées dans le rapport d'étude. - Les inventaires devront permettre de localiser et de décrire les zones humides et autres milieux de présence des amphibiens ainsi qu'identifier les habitats potentiellement favorables sur l'ensemble du site. <p>Recommandations de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.) - Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE. 			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens, notamment l'Alyte accoucheur				Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 2
Actions liées	HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires						
Documents cadres ou programmes existants	Plans nationaux d'Action, évaluation d'incidence et étude d'impact						
Indicateurs de suivi	-Synthèse des inventaires -Evolution de la répartition des populations d'amphibiens -Cartographie						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action	
Inventaires de terrain	12 jours par an (8 nocturnes et 4 journées) <u>Estimation</u> : (12 j x 500 €) x 2 = 12 000 €				12 000 €	
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 = 2 200 €				2 200 €	
Total des coûts estimatifs					14 200 €	
Financeurs	CD 07	Etat				
Participation (en %)	50 %	50 %				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable</p>			
Enjeux écologiques	<p>Habitats d'intérêt communautaire et remarquables</p> <p><u>Pré-manteaux et fourrés</u> 4030 - Landes sèches européennes 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u> 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p>		<p>Espèces d'intérêt communautaire et remarquables</p> <p>Ciste de Pouzolz, <i>Cistus Pouzolzii</i> Epipactis du castor, <i>Epipactis fibri</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>- Dresser un bilan stationnel pour les différentes populations de ces deux espèces afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'acquérir des données qualitatives et quantitatives sur l'état de conservation de ces espèces ; • De maintenir ou améliorer l'état de conservation de ces espèces et de leur habitat. <p>- Dresser un bilan initial et entamer un suivi écologique particulièrement fin pour ces espèces. Les détails du protocole seront à définir au cas par cas, selon l'espèce et les variables à suivre. Il s'agira de protocoles d'échantillonnage représentatifs mis en place dans des sites pilotes de référence. L'objectif principal est de mieux comprendre la réponse de l'espèce étudiée par rapport à des impacts anthropiques, à l'évolution des pratiques agricoles, pastorales ou forestières ainsi que des activités de gestion conservatoire. Ces suivis devront permettre de préciser et améliorer la politique et les opérations de conservation.</p>			
Recommandations générales	<p>- Définir un mode opératoire et des placettes fixes d'échantillonnage afin d'assurer un recueil reproductible et une comparaison des données dans le cadre d'un suivi diachronique ;</p> <p>- Réaliser des inventaires ciblés aux périodes clés de leur développement ;</p> <p>- Acquérir des informations sur les effectifs, la fertilité, l'écologie, leur position phytosociologique, l'état de conservation et les facteurs d'influence ;</p> <p>- Au delà des populations déjà connues, rechercher de nouvelles localités pour affiner la répartition de ces espèces remarquables ;</p> <p>- A la suite de la récolte des données, engager une réflexion sur la nécessité d'intervenir et le cas échéant engager des mesures de préservation et/ou restauration.</p>			
Périmètre d'application	<p>- L'ensemble des stations répertoriées : la localisation des stations n'est pas précisée en raison de leur forte sensibilité, le Conservatoire Botanique National du Massif Central (et la structure animatrice) possèdent les informations géographiques nécessaires à leur mission ;</p> <p>- L'ensemble des habitats favorables aux espèces ciblées.</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor				Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
Contractants ou bénéficiaires potentiels	CBN MC, Société botanique d'Ardèche, Bureau d'étude						
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire Botanique National du Massif-Central, Société botanique d'Ardèche, PNR MA, Associations naturalistes						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	Ces espèces ne relevant pas de la Directive Habitat, ces aspects ne seront pas détaillés. Des éléments méthodologiques sont développés par les Conservatoires Botaniques Nationaux, pour exemple voir Vuilleminot, 2007 ; Pires & Diadema, 2015.						
Actions liées	<p>SUI.1.6.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'étude complémentaire ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres existants	<p>-Stratégie de conservation de la flore du PNR MA(en cours d'élaboration) ;</p> <p>-Liste rouge départementale et régionale ;</p> <p>-Pumailoux A. « Découverte du <i>Cistus de Pouzolzii Délile 1840</i> dans les Boutières » - 2015.</p>						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	-Résultats d'inventaires : Spatialisation (classe d'âge), Indicateur de recouvrement, de fertilité, Composition et structuration des végétations associée, etc.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action	
Bilan stationnel	Ciste de pouzolz : 10j x 600 = 6000 € Orchidée du castor : 5j x600= 3000 € Rédaction : 5j x 50= 2500 €				11 500 €	
Total des coûts estimatifs					11 500 €	
Financeurs	CD 07	Etat	CBN			
Participation (en %)	Max. 30%	30%	40%			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
--	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Pré-manteaux et fourrés</u></p> <p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u></p> <p>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</p> <p>6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires</p> <p>6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p><u>Formation des escarpements rocheux</u></p> <p>8220 - Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i></p> <p><u>Forêts sèches</u></p> <p>9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p>	<p><u>Cortèges liés aux punctuations basaltiques pelouses sèches écorchées</u> : Achillée tomenteuse (<i>Achillea tomentosa</i>), Gagée de Bohème (<i>Gagea bohemica</i>), Pulsatille rouge (<i>Anemone rubra</i>)</p> <p><u>Tonsures humides annuelles</u> : Jonc à inflorescence globuleuse (<i>Juncus capitatus</i>), Orpin velu (<i>Sedum villosum</i>), Jonc des marais (<i>Juncus tenageia</i>), Trèfle droit (<i>Trifolium strictum</i>), Spergulaire des moissons (<i>Spergularia segetalis</i>)</p> <p><u>Parois rocheuses, éboulis</u> : Saxifrage de prost (<i>Saxifraga prostii</i>)</p> <p><u>Cortèges inféodés aux prairies humides (fauchées ou pâturées)</u></p> <p>Orchis punaise (<i>Anacamptis coriophora</i>), Oenanthe faux boucage (<i>Oenanthe pimpinelloides</i>), Orchidée à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>), Oenanthe à feuilles de Peucedan (<i>Oenanthe peucedanifolia</i>), Sérapias langue (<i>Serapias lingua</i>), Spiranthe d'été (<i>Spiranthes aestivalis</i> - DH IV - 1900)...</p> <p><u>Cortèges des milieux tourbeux</u></p> <p>Laïche à deux étamines (<i>Carex diandra</i>, <i>Carex limosa</i>), Pédiculaire des marais (<i>Pedicularis palustris</i>), Droséra à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>), Gentiane des marais (<i>Gentiana pneumonanthe</i>)... Plusieurs taxons dont les citations sont vagues (ex. tourbières de Gourdon) n'ont pas été revus et sont à confirmer sur le site</p> <p><u>Cortèges synanthropes rudéraux</u> avec Cerfeuil nouveau, <i>Chaerophyllum nodosum</i> présumé disparu du site B6 à rechercher aux abords d'étables et de bergeries, décombres d'anciens hameaux...</p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables		Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Landes à myrtilles</p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles</p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus</i></p>		<p>Cortèges cultures et pelouses sèches calcaires avec Conringie (<i>Conringia orientalis</i>) et Petite spéculaire (<i>Legousia hybrida</i>), Gagée des champs (<i>Gagea villosa</i>), des espèces présumées disparues du site</p> <p>Cortèges des ourlets et fourrés thermophiles mésoxérophiles avec Cytise à longues grappes (<i>Cytisus elongatus</i>), espèce présumée disparue du site et du territoire du PNR.</p> <p>Illécèbre verticillé, <i>Illecebrum verticillatum</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Actualiser les connaissances concernant la distribution et la représentation des flores rares et patrimoniales à l'échelle du site B6 ; de préférence pour les unités écologiques singulières, fonctionnelles et richement dotées en espèces remarquables (ponctuations humides et basaltiques), secondairement pour des taxons plus sporadiques et présumés éteints.</p>			
Contexte	<p>Le site B6, par sa position géographique, sa géologie et la qualité de ses habitats naturels et semi-naturels, participe de manière significative à l'échelle des contreforts cévenols au maintien de flores patrimoniales qui trouvent sur ce territoire, des conditions bien spécifiques de développement, parfois aux limites de leur aire de distribution. Avec plus d'une quarantaine de taxons remarquables (18 classés « En danger », 7 « Vulnérable », 21 « Quasi menacé » dans la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes) dont 7 n'ont pas été revus récemment (présumés disparus), ce corpus floristique s'avère richement diversifié, pourvu d'un taux d'endémisme notable, mais aussi et surtout en situation précaire, peut-être localement en régression et très probablement méconnu.</p> <p>Quand il apparaît que la destruction des populations de plantes rares et de leur habitat est généralement liée à la simple méconnaissance de leur présence, il semble incontournable d'en faire l'inventaire afin d'obtenir une vision claire de son territoire et garantir par là même, sur le long terme, l'expression du rôle fonctionnel de l'espace avec la persistance, la migration, et l'évolution de ses flores.</p>			
Recommandations générales	<p>-Définir un canevas de relevés permettant un renseignement aisé et reproductible des champs (effectifs, espèces associées, perturbations...) ;</p> <p>-Effectuer les inventaires sur une fenêtre phénologique optimale propre à chaque taxon ;</p> <p>-A la suite des données récoltées, engager une réflexion sur la nécessité d'intervenir et le cas échéant engager des mesures de préservation et/ou restauration ;</p> <p>-Comptabiliser les effectifs des taxons présentant un risque fort d'extinction et dont les populations sont susceptibles de chuter brutalement (faibles effectifs) ;</p> <p>-Etablir une veille (ou contrôle) au besoin pour déceler de visu une forte régression, voire la disparition totale d'une population et de contrôler l'absence de perturbations nouvelles sur la station.</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires				Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
Périmètre d'application	L'ensemble du site avec une priorité sur les milieux rocheux basaltiques, les prairies humides et les milieux tourbeux.						
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, CBN MC, SBA, Botanistes locaux, association de protection de l'environnement.						
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire Botanique National du Massif Central, PNR MA, CEN RA, etc.						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<p>La méthodologie d'inventaire est à définir avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central ;</p> <p>L'inventaire est à réaliser par un expert, des connaissances en botaniques sont incontournables pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • caractériser les rares stations connues (cartographie, estimation, abondance), • confirmer la présence/absence d'espèces de la flore sur d'anciennes stations, • réaliser des prospections ciblées dans des habitats favorables et localiser de nouvelles stations. 						
Actions liées	<p>SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres existants	<p>– Stratégie de conservation de la flore du PNR MA (<i>en cours d'élaboration</i>) ;</p> <p>– Liste rouge régionale.</p>						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	<p>– Résultats d'inventaires ;</p> <p>– Cartographie de répartition de la flore d'intérêt communautaire et remarquable du site B6 ;</p> <p>– Plan d'actions en faveur de la flore du site B6.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
--	-----------	--	------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Etude de terrain complémentaire	Exemple : 10 jours d'inventaires (600€) + 9 jours rédaction et cartographie (500€). <u>Estimation</u> : 6 000€ + 4 500 €				10 500 €
Suivi et veille	Le suivi est réalisé par un expert en botanique capable de reconnaître l'espèce dès les stades juvéniles et requiert la mise en place d'un protocole spécifique. Si expert : 5 journées de terrain + 2 jours de rédaction d'un rapport <u>Estimation</u> : 4 000 € La veille peut être réalisée par l'animateur du site ou un bénévole du moment qu'il sait identifier la plante.				4 000 €
Total des coûts estimatifs					14 500 €
Financiers	CD 07	Etat	CBN		
Participation (en %)	Max. 30%	30%	40%		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
--	-----------	---	-----------------------------	---------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3. : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables.</p>
Enjeux écologiques	<p style="text-align: center;">Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</p> <p>L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et remarquables sont concernées par cette mesure.</p>
Objectif(s) de la mesure	<p>-Améliorer les connaissances sur les habitats du site avec une attention toute particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux groupements annuels des tontures temporairement humides ; • Aux groupements des pelouses vivaces du 6210 ; • Aux habitats souterrains (chiroptères, insectes troglobies, mollusques stygobies).
Contexte	<p>Les investigations de terrain de 2013 et le recueil de données ont permis d'identifier 160 unités de végétation naturelles et semi naturelles sur le site. Dans cet ensemble, 19 habitats d'intérêt communautaire sont mis en évidence et regroupent chacun plusieurs unités élémentaires.</p> <p>Des controverses et/ou lacunes phytosociologiques demeurent sur certains groupements, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les tontures annuelles temporairement humides signalées dans l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », sous l'habitat 3170* - Mares temporaires méditerranéennes ; mais qui pourraient relever de l'habitat communautaire 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>. Des compléments sont à apporter sur ces formations afin de statuer sur leur appartenance phytosociologique, leur correspondance éventuelle avec les cahiers d'habitats et leur représentation sur le site. • les pelouses vivaces du 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires sont très largement représentées sur le site sous divers faciès qui mériteraient d'être mieux caractérisés. Des combinaisons originales d'espèces pourraient permettre d'identifier des groupements floristiques originaux et probablement endémiques de ce territoire. En ce sens il semble important de mener un approfondissement sur cette classe des <i>Festuco valesiacae-brometea erecti</i>. <p>A noter également l'absence de signalement d'habitats souterrains sur le site. Bien que ces biotopes soient naturellement peu présent dans ce contexte géologiques, des ensembles cavernicoles sont possiblement exprimés et mériteraient d'être caractérisés, notamment au regard des cortèges faunistiques associés.</p>

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Effectuer les relevés suivant la méthode phytosociologique sigmatiste du Conservatoire Botanique National ; -Réaliser les analyses des relevés phytosociologiques (tableaux détaillés) et la mise en évidence des groupements végétaux (syntaxons) au niveau de l'association ; -Comparer les groupements avec les associations connues (tableaux synthétiques) afin de nommer ces syntaxons ; -Faire réaliser ce travail par un expert maîtrisant la phytosociologie et les référentiels EUR27/Corine/Cahiers Habitats. 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Expert botaniste phytosociologue / Bureau d'étude, CBN MC, associations naturalistes			
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire Botanique National du Massif Central, Société Botanique d'Ardèche, PNR MA, CEN RA, associations naturalistes.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Un prestataire expérimenté sera sollicité pour établir ce travail d'amélioration des connaissances sur les habitats à l'échelle du site, - Quelques compartiments plus spécifiques de recherche pourront intégrer cette prospection globale, avec dans le plan d'échantillonnage un travail de : <ul style="list-style-type: none"> • Pré-sélection des unités de végétations rattachées à la classe des <i>Festuco valesiacae-brometea erecti</i> en s'appuyant sur l'Atlas cartographique des habitats et sur la base de données réalisée en 2013 ; • Pré-sélection des secteurs favorables à la recherche des communautés peu rencontrées jusqu'alors et supposées présentes des « Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des « <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> » sur la base de la cartographie de l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ». -Les relevés seront établis selon la méthode de coefficient d'abondance-dominance définie par Braun-Blanquet (1928), celle-ci sert à estimer la fréquence de chaque plante dans le relevé. Les inventaires phytosociologiques seront été effectués sur des surfaces homogènes aux plans floristiques et écologiques afin d'éviter les zones de transition en contact avec différentes communautés végétales (problèmes de typicité* des cortèges floristiques) ; -Les relevés seront géolocalisés à l'aide de GPS et cartographiés, explicitement nommés, et leurs informations intégrées dans des fiches spécifique ; -Le cahier des charges de l'étude d'amélioration des connaissances, les relevés phytosociologiques ainsi que le document de restitution devront respecter et être validés par le Conservatoire Botanique National ; -Afin de prendre en compte au maximum la phénologie* des espèces et des habitats, les inventaires seront réalisés sur les périodes de mars à septembre. 			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires				Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
Actions liées	<p>SUI.1.6.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres existants	<p>-Cahiers d'habitats / Catalogue des végétations du Parc des Monts d'Ardèche / Prodrome des végétations de France PVF1 PVF2 ;</p> <p>-Bruno de Foucault, 2013 - Contribution au prodrome des végétations de France : les Isoëtetea velatae de Foucault 1988 et les Juncetea bufonii de Foucault 1988 (« Isoëto – Nanojuncetea bufonii») (Partie 1), J. Bot. Soc. Bot. France 62 : 35-70 ;</p> <p>-Bruno de Foucault, 2013 - Contribution au prodrome des végétations de France : les Isoëtetea velatae de Foucault 1988 et les Juncetea bufonii de Foucault 1988 (« Isoëto – Nanojuncetea bufonii») (Partie 2), J. Bot. Soc. Bot. France 63 : 63-109 ;</p> <p>-Bruno de Foucault, 2010 - Contribution au prodrome des végétations de France : les Littorelletea uniflorae Braun-Blanq. & Tüxen ex Westhoff, Dijk, Passchier & Sissingh 1946, J. Bot. Soc. Bot. France 52 : 43-78 ;</p> <p>-Chaiers des charges du Conservatoire Botanique National</p>						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	<p>-Résultats d'inventaires (représentativité spatiale, composition, recouvrement, état de conservation des végétations...);</p> <p>-Cartographie des habitats du site B6 mise à jour.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Myens mis en oeuvres	Détails			Coût de l'action
Etude	Analyse bibliographique : 500 euros Plan d'échantillonnage : 500 euros Recherches et relevés de terrains : 5 000 euros Analyse des relevés : 5 000 euros Cartographie : 2 000 euros Document de synthèse : 2 000 euros			15 000 euros pour les 2 campagnes
Total des coûts estimatifs				15 000 €
Financeurs	CD 07	Etat		
Participation (en %)	Max. 10 %	90 %		

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	Atlas : Carte 53, 54	Priorité 2
--	-----------	--	----------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Forêts sèches</u> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><u>Pré-manteaux et fourrés</u> 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u> 6210 - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</p> <p>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes* Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</u> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à <i>Renouées</i> bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles</u> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche de montagne</p> <p>Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des habitats liés aux systèmes agraires et agropastoraux</i></p>	<p><u>Mammifères</u> Chiroptères</p> <p><u>Avifaune</u> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><u>Reptiles</u> Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><u>Entomofaune</u> Hermite, <i>Chazara briseis</i> Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i> 1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> (DH IV) 1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i> (DH IV)</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires et agropastoraux</i></p>	

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	Atlas : Carte 53, 54	Priorité 2
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de production agricole présents sur le site B6, - Mieux appréhender les enjeux locaux liés à l'agriculture et à la biodiversité ; - Compléter les études réalisées sur l'agriculture du site B6 par la récolte de témoignages ; - Créer du lien avec les acteurs du territoire et mettre en place un réseau. 			
Contexte	<p>Le stage réalisé par Camille Nollet, ainsi que les questionnaires et les ateliers de concertation mis en œuvre pour l'élaboration du DOCUGE ont permis d'avoir une vision générale sur les pratiques agricoles du site B6.</p> <p>Cependant, en raison du vaste territoire qu'il représente et de la grande diversité de systèmes de production en places, une mesure est nécessaire pour affiner l'analyse du territoire sur la thématique agricole, et d'en comprendre les enjeux et les problématiques. Cette mesure doit être réalisée en parallèle avec les autres actions mises en place concernant l'agriculture.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Compiler les données existantes et les mettre à jour ; - Rencontrer les agriculteurs du site et échanger avec eux sur leurs pratiques, les enjeux de l'agriculture locale, etc. ; - Cette amélioration des connaissances vise l'ensemble des systèmes de production agricoles présents sur le territoire : maréchage, arboriculture, polyculture, élevage, pastoralisme, etc. 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs et circuits de production en interactions avec l'activité agricole du site B6			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, agriculteurs, collectivités, Agribio, représentants des syndicats agricoles, GAEC, sociétés agricoles, CEN RA.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer et échanger sur des secteurs ou des pratiques. Des notes de synthèse permettront d'effectuer un suivi des données récoltées ; - Suivre l'évolution des Orientations technico-économique des exploitations sur le site B6 ; - Identifier les différentes pratiques pour une même production. 			
Actions liées	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p>			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	Atlas : Carte 53, 54	Priorité 2		
Actions liées	HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ; HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives.					
Documents cadres et programmes existants	-Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) ; -Projet Agro-Environnemental et Climatique du territoire des « Montagnes et pentes ardéchoises » (PAEC07).					
Indicateurs de suivi	Notes de synthèse, réunion annuelle de restitution, Comptes-rendu					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détails				Coût de l'action
Temps d'animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs					Sans objet
Financeurs	FEADER				
Participation (en %)	X				

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	Atlas : Carte 55	Priorité 2
--	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables		
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles</p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Autres forêts remarquables : Chênaies-charmaies sub-atlantique (41.24), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx (41.12) ; Frênaies collinéennes acidoclines des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23), etc.</p>	<p>Mammifères</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échanquées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> ;</p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> ;</p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p>Oiseaux</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A080 - Circaète-Jean-le-blanc, <i>Circaetus gallicus</i></p> <p>A224 – Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i></p> <p>Invertébrés</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Autres espèces remarquables : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>), Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), etc.</p>		
Objectif(s) de la mesure	<p>-Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de production sylvicole présents sur le site ;</p> <p>-Mieux appréhender les enjeux locaux liés à la sylviculture et à la biodiversité ;</p> <p>-Compléter les études réalisées sur la forêt et la sylviculture par la récolte de témoignage ;</p> <p>-Créer du lien avec les acteurs du territoire et mettre en place un réseau.</p>			
Contexte	<p>De nombreuses activités socio-économiques sont présentes sur le site. Un certain nombre d'éléments sont consignés dans la partie diagnostic socio-économique du DOCUGE, ainsi que l'Atlas cartographique. Toutefois, pour aller plus loin et améliorer la connaissance, la localisation des pratiques et connaître l'évolution des activités sur le site, un travail spécifique serait à réaliser.</p> <p>La culture forestière sur le site B6 est émergente mais la gestion forestière reste fortement contrainte par l'accès aux parcelles (desserte), par le manque de débouchés de production, mais également et plus particulièrement par un important morcellement du foncier qui ne</p>			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	Atlas : Carte 55	Priorité 2		
Contexte	<p>permet pas la prise en compte d'unité forestière à proprement dit.</p> <p>Quelques contacts ont été établis lors du diagnostic, mais la récolte de témoignage plus poussés mériterait d'être entreprise via un stage par exemple.</p>					
Recommandations générales	-Disposer d'un outil ou d'une base de données qui permettra de capitaliser les informations sur les activités socio-économiques, mesurer leur évolution et les mettre à disposition des acteurs locaux.					
Périmètre d'application	L'ensemble des parcelles forestières exploitées sur le site B6.					
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC, élus, collectivités, services de l'état, le Département, etc.					
Partenaires techniques potentiels	ONF, CRPF, SMEOV, Fibois, DDT, PNR MA, etc.					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Mutualiser les informations et les ressources des structures locales intéressées ; -Capitaliser l'information au sein d'un dispositif dédié (BDD de contact) ; -Analyser l'évolution des pratiques ; -Valoriser l'information socio-économique en la rendant accessible à un cercle d'acteurs élargi ; -Stimuler les échanges, le travail collaboratif et le partage d'expériences ; -Ce travail sera pris en charge par l'animateur Natura 2000 et pourra être renforcé par un stage de 6 mois et s'inspirer de l'observatoire socio-économique créé sur le site Natura 2000/ENS des Gorges de l'Ardèche. 					
Actions liées	<p>HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>HAB.3.2.1 : Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.</p>					
Documents cadres et programmes existants	Plan de gestion simplifié					
Indicateurs de suivi	Note de synthèse, rapport de stage					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.2.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	Atlas : Carte 55	Priorité 2
--	-----------	---	---------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Temps d'animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Pratiques sylvicoles et biodiversité » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
Total des coûts estimatifs					4 527 €
Financeurs	Etat	FEADER			
Participation (en %)	100 %	X			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.3.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	Atlas : Carte 56	Priorité 2
--	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable		Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.			
Objectif(s) de la mesure	- Mieux connaître les acteurs et les inter-actions existantes sur le site entre les loisirs/sports de pleine nature et la biodiversité ;			
Contexte	De nombreuses activités socio-économiques sont présentes sur le site. Un certain nombre d'éléments sont consignés dans le tome 1 et dans l'Atlas cartographique du DOCUGE. Toutefois, pour aller plus loin et améliorer la connaissance, la localisation des pratiques et connaître l'évolution des activités sur le site, un travail spécifique serait à réaliser. Les activités de pleine nature et le tourisme en général bénéficient d'un cadre naturel remarquable. Les activités s'organisent autour d'infrastructures touristiques (Dolce via, route des dragonnades, hébergements) en développement.			
Recommandations générales	- Disposer d'un outil ou d'une base de données qui permettra de capitaliser les informations sur les activités socio-économiques, mesurer leur évolution et les mettre à disposition des acteurs locaux ; - Créer du lien avec les acteurs du tourisme, des loisirs et des activités de pleine nature du site et construire un réseau.			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC, élus, services de l'état, le Département.			
Partenaires techniques potentiels	ADT, Ardèche plein cœur, offices du tourisme, DDT, SMEOV, EPCI, professionnels du tourisme et des loisirs, associations, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	- Mutualiser les informations et les ressources des structures locales intéressées ; - Capitaliser l'information au sein d'un dispositif dédié (BDD de contact) ; - Analyser l'évolution des pratiques ; - Valoriser l'information socio-économique en la rendant accessible à un cercle d'acteurs élargi ; - Stimuler les échanges, le travail collaboratif et le partage d'expériences.			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.3.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	Atlas : Carte 56	Priorité 2		
Méthodes et moyens techniques	Ce travail sera pris en charge par l'animateur Natura 2000 et pourra être renforcé par un stage de 6 mois et s'inspirer de l'observatoire socio-économique créé sur le site Natura 2000/ENS des Gorges de l'Ardèche.					
Actions liées	COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.					
Documents cadres et programmes existants	Schéma des sports départemental (CDESI)					
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions informatives réalisées ; - Notes de synthèse ; - Comptes-rendu de réunion.					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action
Temps d'animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Amélioration des connaissances des activités touristiques, de loisirs et de sport de pleine nature du site B6 » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u> Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €
Total des coûts estimatifs					4 527 €
Financeurs	CD 07	Etat	EPCI		
Participation (en %)	Max. 70%*	10 %	20%		

*70% si l'étude est réalisée uniquement sur le site ENS, sinon le taux sera abaissé à 50%

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
--	-----------	---	------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables</p>	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	<p><u>Forêts sèches</u> 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u> 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u> 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Pré-manteaux et fourrés</u> 4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</u> 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires</p> <p>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p>	<p><u>Chiroptères</u> 1303 - Petit Rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i> 1304 - Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1307 - Petit Murin, <i>Myotis blythii</i> 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1309 - Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i> 1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius, <i>Pipistrellus nathusii</i> 1320 - Murin de Brandt 1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> 1322 - Murin de Natterer, <i>Myotis nattereri</i> 1323 - Murin de Bechstein 1324 - Grand Murin, <i>Myotis myotis</i> 1326 - Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i> 1327 - Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> 1328 - Grande Noctule, <i>Nyctalus lasiopterus</i> 1329 - Oreillard gris, <i>Plecotus austriacus</i> 1330 - Murin à moustaches, <i>Myotis mystacinus</i> 1331 - Noctule de Leisler, <i>Nyctalus Leisleri</i> 1333 - Molosse de Cestoni, <i>Tadarida teniotis</i> 5003 - Murin d'Alcathoe, <i>Myotis alcathoe</i> 5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> 5365 - Vespère de Savi, <i>Hypsugo savii</i></p>

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
Enjeux écologiques	<p>Prairies mésophiles</p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche d emontagne</p> <p>Formation des escarpements rocheux :</p> <p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilenii</p> <p>Milieus urbains</p>			
Objectif de la mesure	<p>-Mettre en place un suivi chiroptérologique sur le site B6 suivant les résultats obtenus par l'action SUI.1.1.1 ;</p> <p>-Evaluer l'efficacité des mesures mises en oeuvre en faveur des chiroptères.</p>			
Contexte	<p>Les inventaires réalisés en 2013 ont permis de mettre en avant d'un cortège chiroptérologique remarquable. En effet, d'ores et déjà 25 espèces fréquentent ce site (dont plusieurs colonies sont à signaler à l'image du Petit rhinolophe).</p> <p>Les châtaigneraies abandonnées ainsi que les vieilles chênaies constituent des milieux privilégiés pour la chiroptérofaune du site B6, aussi bien en termes de territoires de chasse que de fourniture de gîtes pour les espèces cavernicoles. Le milieu aquatique est un lieu de prédilection pour les Chiroptères, les cours d'eau servent aussi bien de corridor biologique (transit), que de secteurs de chasse et d'abreuvement, au même titre que les étangs, les lacs ou les mares. L'ensemble du cours d'eau de l'Eyrieux est très utilisé. Les ponts enjambant l'Eyrieux et ses affluents sont des gîtes potentiels pour les chauves-souris, à condition qu'ils n'aient pas été rejointés ou qu'ils présentent des drains. La présence d'un gîte dans un ouvrage sur la commune de Saint-Michel-d'Aurance en est la parfaite illustration.</p> <p>D'autre part, les bâtis comprenant une partie accessible (combles, toitures, caves, volets, tunnels, ponts, etc....) sont des milieux favorables à l'installation de chauves-souris (gîtes). Les endroits chauds comme les combles, le dessous des toitures ou les revers de volets sont souvent des gîtes d'été, ils peuvent également être des gîtes de reproduction (mise bas et élevage des jeunes) appelés nurserie. La prospection de ces lieux ont permis la découverte de plusieurs colonies ou d'individus isolés. Certaines églises comme celles de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux abritent des colonies de Pipistrelle, des combles à Saint-Pierreville accueillent une nurserie de Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) et un individu isolé de Murin de grande taille (<i>Myotis myotis/blythii</i>).</p> <p>Peu de gîtes de reproduction sont connus actuellement, ceux identifiés sont localisés dans du bâti et comprennent des effectifs faibles pour le département, notamment en comparaison avec les sites du sud (gorges de l'Ardèche, Chassezac). Des espèces à forte valeur patrimoniale comme le Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), la Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), le Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) ou encore le Minoptère de Schreibers (<i>Minopterus schreibersii</i>) utilisent à minima le site pour chasser et transiter.</p>			
Recommandations générales	<p>-Solliciter un arrêté du préfet pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ;</p>			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
		<p>- Définir un protocole standardisé pour le suivi des chauves-souris. Ces inventaires peuvent être basés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des observations directes au gîte lors des prospections diurnes ; - Des captures au filet sur les habitats de chasse ; - Des écoutes des cris en vol nocturne sur les territoires de chasse. <p>- Des relevés réalisés durant 3 sessions de 2 soirées par station de suivi aux mois de juin, juillet et août sont conseillés ;</p> <p>- Enfin, des dénombrements à date fixe doivent être envisagés chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les gîtes de parturition actuellement connu : dénombrement annuel au minimum pour la population d'adultes (fin juin, début juillet), avec un éventuel dénombrement fin août pour le taux de reproduction annuel ; - pour les gîtes d'hivernage : un dénombrement annuel début février ; - pour les autres gîtes diurnes : un contrôle ponctuel des connaissances suffit. <p>- Ce suivi devra s'appuyer sur les résultats de l'action SUI.1.1.1 : « Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères » réalisée auparavant.</p>		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	LPO (GCRA), bureau d'études, associations naturaliste, etc.			
Partenaires techniques potentiels	Département de l'Ardèche, DDT07, GCRA, LPO 07, SFPEM, FRAPNA RA, Communes, propriétaires, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>- Mettre en oeuvre un stage ou mandater un bureau d'étude, encadré par le CDRA et le SMEC, sur le thème : « Suivi des chiroptères du site B6 et de leurs interactions avec les habitats » ;</p> <p>- Le suivi des chiroptères du site B6 doit être réalisé dans une logique « espèce et habitats d'espèce » en prenant en compte les usages du territoire (agriculture, forêts, tourisme, aménagement, etc.) ;</p> <p>- Appuyer ce suivi sur les études déjà réalisées sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le PNR MA sur la "Gestion de la Biodiversité" sur le thème de la prise en compte des chauves-souris dans les ponts et ouvrages d'art du Parc, - les prospections de terrain réalisées pour l'élaboration du DOCUGE du site B6 ; - les résultats de la mesure SUI.1.1.1 : « Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères ». 			
Actions liées	<p>SUI.1.1.1 : Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères, et favoriser la mise en oeuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et</p>			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation				Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
Actions liées	respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).						
Documents cadres existants	- Plan National d'Action Chiroptères ; - Charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	- Résultats du suivi des gîtes de reproduction identifiés ; - Résultats des suivis de la fréquentation du site B6 par les chiroptères.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Stagiaire	2 stages niveau Master 2 : « Suivi des chiroptères du site B6 et de leurs interactions avec les habitats » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = \underline{3\,326,4 \text{ €}}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit $\underline{1\,200,00 \text{ €}}$				2 X 4 527 € Soit 9 054 €
Etude	« Suivi des chiroptères du site B6 4 stations de suivi 3 sessions de 2 soirées en juin, juillet et août en 2020 et 2021 Soit <u>96 soirées</u> Traitement des données : 2,5 journées/année de suivi Soit, <u>5 jours</u>				101 jours à 350€ = 17 675 €/an 35 350 €
Total des coûts estimatifs					35 350 €
Financiers	CD 07	Etat	LPO		
Participation (en %)	Max. 50%	50 %			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
--	-----------	--	-------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables et leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Pré-manteaux et fourrés</p> <p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets</p> <p>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</p> <p>6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'emboisement sur calcaires</p> <p>6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies</p> <p>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies mésophiles</p> <p>6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 - Prairies de fauche d'emontagne</p> <p>Formation des escarpements rocheux</p> <p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilenii.</p>	<p>Oiseaux</p> <p>A 084 : Busard cendré, <i>Circus pygargus</i></p> <p>A 0379: Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Dans un premier temps (2016) : caractériser les habitats de reproduction et les habitats d'espèces de ces 2 espèces au sein du site B6 ;</p> <p>-Dans un second temps (2017-2021) : mettre en place un suivi avifaunistique selon la méthode des IPA afin de suivre les populations de Busards cendré et de Bruants ortolan du site.</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
Contexte	<p>Les vastes superficies semi-ouvertes des communes d'Issamoulenc et de Saint-Julien-du-Gua, entre autres, abritent des taxons nicheurs comme le Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) et le Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>). A noter que 3 couples nicheurs de Busard cendré ont été observés au niveau du rocher du Fayard en 2014 avec mention de 6 jeunes à l'envol.</p> <p>Des prospections peuvent également être réalisées dans des localités où ces espèces ne sont pas connues, mais présentant des habitats favorables.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter le calendrier écologique permettant des observations optimales pour chaque groupe considéré ; - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; A prendre comme points de référence les écoutes réalisées en 2013 par NATURALIA ; - Des prospections peuvent également être réalisées dans des localités où ces espèces ne sont pas connues, mais présentant des habitats favorables ; - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Une synthèse (comprenant la cartographie sous SIG des résultats) sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 			
Périmètre d'application	<p>Les sites où ces espèces sont connues (sud-ouest du site, commune d'Issamoulencet aux abords) avec un suivi standardisé.</p> <p>L'ensemble des habitats favorables aux espèces présentes sur le site B6 avec des prospections aléatoires.</p>			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	LPO 07, bureau d'étude, associations naturalistes, experts,			
Partenaires techniques potentiels	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes,			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan		Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
DESCRIPTIF DE LA MESURE					
Méthodes et moyens techniques			Période favorable	Méthode	Périodicité
	Busard cendré	Mars à Août	Recherche des placettes de nidifications (s'inspirer des protocoles mis en place par la LPO Mission rapace) : -2 passages par site en mars-avril : parades et installation des coupes (zones de reproduction), observation et identification des comportements reproducteurs, recherche des nids ; -Tous les 7 jours par site pour connaître le succès de reproduction (suivi individualisé des nids identifiés, adhésion au programme national de marquage alaires des juvénies, concertation avec les exploitants agricoles pour la mise en place de système de protection).	Tous les ans afin d'assurer une veille sur les zones de nidification identifiées.	
	Bruant ortolan	Avril à Août	Recherche des mâles chanteurs et définition du domaine vital : -1 passage en début de saison (avril/mai) ; -1 passage en juillet (succès de reproduction).	Tous les ans	
	Caractérisation des habitats d'espèce	Mars à Août	Echantillonnages standardisés sur des placettes occupées ou non par les espèces concernées par le suivi. Etudes phytosociologique en intégrant des variables environnementales et anthropiques (recouvrement de la végétation, utilisation du foncier, strates de végétation).	1 an	
	Recherche de nouveaux sites de nidification	Mars à Août	Prospections aléatoires sur les secteurs favorables (déterminés à partir de la cartographie d'habitats disponibles). Recherche à vue pour le busard cendré (protocole identique à celui du suivi) et points d'écoutes standardisés pour le Bruant Ortolan (Stoc EPS) 2 passages par sites.	1 an	
<p>Recommandations de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.) -Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE. 					

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan				Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
Actions liées	<p>ESP.1.1.1 : Mettre en place des mesures de protection strictes des habitats d'espèces et des sites de nidification des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces</p> <p>ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres ou programmes existants	-						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	<p>- Succès reproducteur ;</p> <p>- Nombre de nids ;</p> <p>- Taille de la population (couples, Mâles chanteurs) ;</p> <p>- Dynamique des populations sur la période d'étude.</p>						
Calendrier prévisionne	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Suivi du Bruant ortolan							
Suivi du Busard cendré							
Caractérisation des habitats d'espèce							
Recherche de nouveaux sites de nidification							

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
--	-----------	--	-------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Etude préalable	<p>« Recherche des sites de nidification et caractérisation des habitats d'espèces su site B6 pour le Busard cendré et le Bruant ortolan »</p> <p>10 jours de terrain : 10 journées analyse des résultats : 2 journées Rédaction d'un rapport : 2 journées Soit 14 journées à 600 €</p>				8 400 €
Stagiaire pour suivi encadré (LPO local)	<p>Satge de Master II : « Suivi des populations de Busard cendré et de Bruant ortolan du site B6 et caractérisation écologique »</p> <p>Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = \underline{3\,326,4 \text{ €}}$</p> <p>Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u></p>				4 527 €
Total des coûts estimatifs					12 927 €
Financeurs	CD 07	Etat	LPO		
Participation (en %)	40 %	40 %	20 %		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation</p>			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables		
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u> 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés</u></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p><u>Poissons</u></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine, <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône, <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>1134 - Bouvière, <i>Rhodeus amarus</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><u>Invertébrés</u></p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptatomobius pallipes</i> (DH II)</p>		
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'état de conservation de l'ensemble des espèces aquatiques présentes sur le site B6 ; - Estimer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre sur les espèces de la faune piscicole et astacicole ; - Rendre compte de l'évolution des espèces indigènes comme <i>Pacifastacus leniusculus</i> et <i>Orcinectes limosus</i> sur les populations autochtones. 			
Contexte	<p>A l'issue du recueil bibliographique et des inventaires, il est apparu essentiel d'actualiser dans un premier temps les connaissances sur certaines espèces aquatiques, puis assurer le suivi de l'ensemble des espèces aquatiques d'intérêt et remarquable sur le site B6.</p> <p>Ce suivi permettra d'évaluer les populations ciblées mais aussi d'évaluer les impacts des différentes actions engagées (HAB.1 et HAB.5) sur les espèces (résilience, reproduction, régression, augmentation potentielle).</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Se coordonner avec la FDPPMA et l'ONEMA afin de recueillir l'ensemble des résultats de pêches d'inventaires ou autres réalisées sur les cours d'eau du site, de manière à alimenter la base de données « espèces piscicole » et suivre l'évolution de ces populations ; - Pour les espèces amphialines, attendre l'aménagement des barrages du Rhône pour la circulation piscicole avant de réaliser des suivis ciblant l'Anguille, la Lamproie et l'Alose feinte du Rhône ; - Une synthèse sera réalisée par le prestataire afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 			
Périmètre d'application	L'ensemble des cours d'eau du site.			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole				Atlas : Carte 39	Priorité 1
Contractants ou bénéficiaires potentiels	FDPPMA, SMEC						
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, éventuellement scientifiques, CEN RA, DDT, DREAL, etc.						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<p>-Des inventaires ciblés seraient utiles pour évaluer l'évolution des populations piscicoles et astracicoles (bornage de populations, effectifs), ainsi que des zones de frayères. L'action consiste à réaliser des pêches électriques et des observations dans les cours d'eau pour contrôler la présence et dénombrer les populations ;</p> <p>-Les secteurs de prospection seront fonction des résultats des campagnes d'inventaires de 2013 (étude DOCUGE), des actions SUI.1.4.1, SUI.1.4.2 et SUI.1.4.4. et enfin des secteurs ayant fait l'objet de mesure de gestion particulière ;</p> <p>-Un stage peut être réalisé pour effectuer ce suivi.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>-Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>-Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>						
Actions liées	<p>SUI.1.4.1 : Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridation avec le Barbeau fluviatile</p> <p>SUI.1.4.2 : Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces</p> <p>SUI.1.4.4 : Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches</p>						
Documents cadres existants	<p>-Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles Ardèche ;</p> <p>-Etude sur la répartition du Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>) dans les Monts d'Ardèche réalisé par la FDPPMA de l'Ardèche et l'ONEMA (2002) ;</p> <p>-Suivi piscicole départemental de la FDPPMA de l'Ardèche ;</p> <p>-Suivi de l'état des écosystèmes aquatiques par l'ONEMA (suivi des stations Réseau Hydrobiologique Piscicole - RHP).</p>						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	<p>-Résultats des suivis piscicoles ;</p> <p>-Cartographie de l'évolution de la répartition des espèces suivies.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	--	---------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Temps d'animation	Récolte des données de pêche disponibles, mise à jour de la base de données, production de cartographies de répartition des espèces piscicole et astacicole.				Aucun surcoût
Stagiaire	<p>Un stage niveau Master 2 : « Suivi de la faune piscicole et astacicole du site B6 »</p> <p>Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$</p> <p>Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u></p>				4 527 €
Total des coûts estimatifs					4 527 €
Financeurs	CD 07	Etat	FDPPMA		
Participation (en %)	X	X	X		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
--	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation.</p>			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable		Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles</u> 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* ; 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> ; <u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</u> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> ; 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>.</p>		1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) ; 1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II).	
Objectif(s) de la mesure	- Evaluer et suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Loutre et de Castor d'Europe afin d'estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration ;			
Contexte	<p>La Loutre d'Europe est en pleine expansion dans le département de l'Ardèche (LPO). L'espèce est bien présente sur la rivière l'Eyrieux (LPO Rhône-Alpes 2013) et certains de ses affluents comme la Gluère. Sur les cinq secteurs ciblés pour les prospections de 2013, trois ont mis en évidence la présence de l'espèce. Les indices réguliers sur certains linéaires prospectés laissent présager la bonne installation et colonisation globale de la Loutre d'Europe au sein du réseau hydrographique du territoire du site B6.</p> <p>La répartition du Castor d'Europe est encore plus étendue que celle de la Loutre dans le bassin versant de l'Eyrieux. La présence de l'espèce concerne tout le cours de l'Eyrieux et la majorité de ses affluents (ONCFS juin 2013).</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place d'un suivi standardisé des espèces, reconductible dans le temps ; - Evaluer l'état de conservation des populations de Castor et de Loutre sur le site B6, - Prendre en compte de la répartition de ces espèces dans le cadre des différents aménagements du site. 			
Périmètre d'application	L'ensemble des cours d'eau du site B6 à potentialité d'accueil de la Loutre et du Castor.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, LPO, association naturaliste, etc.			
Partenaires techniques potentiels	ONCFS, ONEMA, LPO, Castor et Homme, association naturaliste, SFPEM			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loure et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	Ci-dessous les méthodes et les moyens techniques à mettre en place pour le suivi standardisé des populations de Castor et de Loure (adapté et en accord avec le protocole ONCFS et PRA Loure).			
	Mise en place d'un protocole standardisé de suivi des populations de Castors:			
	Les prospections de terrain auront pour but de rechercher l'ensemble des indices de présence du Castor ; certains définissent une présence permanente sur le site, d'autres, une présence temporaire. Chaque indice a en effet une signification biologique (recherche de nourriture, établissement de gîte) ou éthologique (marquage du territoire par dépôt de castoréum). Ainsi, au regard de ces caractéristiques, il conviendra d'établir un tableau de correspondance entre la nature des indices et le niveau d'utilisation d'un territoire. Une des caractéristiques biologiques de l'espèce veut qu'une cellule familiale occupe un certain linéaire de rivière, variable selon les saisons. De plus, les individus immatures non cantonnés, évoluent entre les territoires défendus et signalent aussi leur présence par un certain nombre d'indices supplémentaires.			
	Le tableau suivant synthétise ces critères. Il s'inspire des travaux conduits par l'ONCFS dans le cadre d'une étude conduite sur 8 ans sur la répartition du Castor d'Europe dans le bassin de la Loire et en Bretagne (ONCFS, 2003).			
	NATURE DES INCIDENCES		DEGRE DE PRESENCE D'UN TERRITOIRE	
	Bois coupé sur pied		Présence probable	
	Bois coupé flottant		Présence douteuse	
	Ecorçage sur pied		Présence probable	
	Ecorçage sur bois coupé		Présence probable	
	Ecorçage sur racine		Présence probable	
	Réfectoire		Présence probable	
	Garde-manger		Présence certaine	
	Accès de berge et/ou coulées		Présence probable	
	Griffades ou empreintes		Présence probable	
	Gîte principal		Présence certaine	
Gîte secondaire		Présence probable		
Dépôt de castoréum		Présence certaine		
Barrage entretenu		Présence certaine		
Cadavre		Présence douteuse		
<u>Synthèse des critères utilisés pour évaluer la présence/absence de l'espèce</u>				
<u>Exemples d'indices (photos prises sur la Durance) © Naturalia</u>				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
Méthodes et moyens techniques	 <p>Barrage sur une lône © Naturalia</p>		 <p>Hutte / terrier © Naturalia</p>	
	 <p>Saule consommé © Naturalia</p>		 <p>Coulée typique © Naturalia</p>	
<p>Pour chaque secteur de présence certaine, une typologie simplifiée du milieu sera renseignée, faisant ressortir les principales caractéristiques de l'habitat.</p> <p><u>Détermination des territoires de castors et évaluation des effectifs</u></p> <p>Le Castor d'Europe est une espèce de mœurs essentiellement nocturnes. Contrairement à un grand nombre d'espèces de mammifères nocturnes, la présence de cette espèce se définit par de nombreux indices/traces visibles (barrages, arbres rongés, branches coupées...).</p> <p>Outre le relevé d'indices, l'observation directe procure dans certains cas des informations quant aux sites fréquentés et l'identité des individus (déterminer les différentes classes d'âges notamment). Pour cela, des observations crépusculaires et nocturnes à la lampe sont utiles sur les sites où le statut de l'espèce est difficile à avancer sur la seule analyse des indices de présence.</p> <p>De la même manière, l'utilisation de pièges photographiques pourra mettre en évidence l'occupation certaine de cellules de Castor. Ce système permet de surveiller un site pendant plusieurs nuits sans présence de l'observateur.</p> <p>La méthodologie adoptée pour les inventaires consistera à prospecter la totalité du linéaire en période estivale et hivernale (juin-janvier) afin de repérer l'ensemble des territoires occupés. Les prospections hivernales sont les seules envisageables à vaste échelle car les castors en hiver se nourrissent de ligneux (ce qui n'est pas le cas au printemps), et l'absence de feuilles facilite le repérage des arbustes et arbres consommés. Les endroits difficiles d'accès nécessiteront l'utilisation d'un canoë (canoë souple ou une embarcation à coque dure).</p>				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
Méthodes et moyens techniques	<p>Des prospections de fin de printemps/début d'été sur des sites définis permettront de déterminer les sites occupés de façon stable par des cellules familiales et non par d'éventuels jeunes individus erratiques pas encore fixés qui peuvent quant à eux laisser des indices de présence en hiver.</p> <p>En plus de ce repérage exhaustif des territoires occupés en hiver, des zooms seront effectués au sein de chaque bief. Ils consisteront à définir sur un linéaire de 4 ou 5 kilomètres choisis en fonction de la bonne capacité d'accueil pour l'espèce, le nombre de cellules territoriales occupées. Cette démarche reproductible présente un intérêt double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une caractérisation type de chaque bief ; - Créer un état zéro d'une population donnée dans chaque bief et pouvoir ensuite en étudier la dynamique à moyen et long terme (suivi reproductible dans le temps, notamment après événements majeurs (crues...)). <p><u>Capacité d'accueil des cours d'eau, facteurs favorables/limitants</u></p> <p>Une méthodologie adaptée sera élaborée afin de définir comment évaluer la capacité d'accueil du milieu ainsi que les conditions favorables et défavorables à l'installation et au maintien de l'espèce.</p> <p>Elle reposera sur les connaissances recueillies dans le diagnostic naturaliste du DOCUGE, acquises notamment lors de la réalisation des inventaires de ce rongeur pour le site B6. Les résultats de cette étude ont démontré notamment que la morphologie du lit constitue un facteur clé de l'installation et du maintien des populations. Néanmoins, d'autres facteurs ont d'ores et déjà été identifiés comme par exemple la présence d'un cordon forestier relativement épais en bordure du plan d'eau ou encore la présence d'un cours d'eau vecteur indispensable pour l'émigration des jeunes émancipés.</p> <p>Ces facteurs généraux sont complétés par des critères plus spécifiques au secteur géographique comme par exemple les espèces végétales recherchées pour son alimentation. Il s'agit là de facteurs qui seront affinés lors des relevés de terrain.</p> <p><u>Protocoles de suivi – Evaluation de la dynamique de la population</u></p> <p>Dans la perspective d'une veille écologique sur le Castor d'Europe, une base protocolaire est proposée ci-dessous. Leurs objectifs sont différents mais visent tout deux à répondre au suivi et à l'amélioration de la connaissance de la population de Castor.</p> <p><u>Protocole – Evolution de l'état de conservation du Castor d'Europe</u></p> <p><i>Objectif: Le protocole vise à évaluer la dynamique de population et instaurer une méthodologie de suivi reproductible dans le temps</i></p> <p>Pour cela, des itinéraires échantillons calés dans l'espace et répartis dans la zone d'étude devront être pratiqués à intervalles répétés. Ces itinéraires sont définis pour leur représentativité en termes de structures paysagères et des cellules familiales présentes.</p> <p>A chaque parcours, il sera noté sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cellules préexistantes ; ▪ Les cellules nouvellement installées (nouvelle cellule ou déplacement de familles périphériques). <p>Pour chaque cellule, des variables stationnelles susceptibles de caractériser l'état de la population et l'écologie du Castor seront relevées. Une matrice d'analyse des données sera produite, laquelle analysera les données recueillies dans le cadre des prospections menées</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
Méthodes et moyens techniques	au travers du masque de saisie ci-dessous.			
	<p><i>Au niveau de la cellule</i></p> <p>Garde-manger : coord / (vide) Barrage entretenu : coord / (vide) Fréquentation humaine : Type : Fréquence : Fort / moyen / Faible</p> <p><i>Au niveau du gîte principal</i></p> <p>Profondeur de l'eau (unité métrique) : $x < 0.49$ / $0.50 < x < 0.69$ / $x > 0.70$ Hauteur des berges (unité métrique) : $x < 0.49$ / $0.50 < x < 1.50$ / $x > 1.50$ Pente de la berge (%) : $x < 10\%$ / $11\% < x < 80\%$ / $81\% < x < 100\%$ / $x > 100\%$ <u>Localisation du gîte principal :</u> Type de gîte : Cavité existante (naturelle/artificielle) : coord / (vide) Terrier : coord / (vide) Terrier/hutte : coord / (vide) Hutte : coord / (vide) Abris temporaires : coord / (vide)</p> <p><i>Caractère hydrodynamique du cours d'eau</i></p> <p>Sur le lit vif : Oui / Non Sur le réseau annexe : Oui / Non Bras mort : x / (vide) Lône : x / (vide) Plan d'eau connexe : x / (vide) Vitesse du courant : stagnant / lent / modéré / courant Recouvrement végétation aquatique (si présent) : $x < 10\%$ / $11\% < x < 40\%$ / $41\% < x < 60\%$ / $x > 61\%$</p> <p>Densité des salicacées : Recouvrement au sol dans les zones « jardinées » : % Distance des principaux sites d'alimentation : mètre Disponibilité alimentaire : Bonne / moyenne / mauvaise</p> <p>Mise en place d'un protocole de suivi des populations de Loutre (PRA RA Loutre) :</p> <p>Ce protocole consiste à échantillonner depuis un point de départ (point de référence) puis de parcourir sur les deux rives 300 m de part et d'autre (amont et aval) depuis ce point. Sa présence fiable pourra être mise en évidence grâce à ses empreintes ou du fait d'empreintes régulièrement déposées sur ou à proximité des ouvrages d'art sur des supports proéminents situés en berge ou au milieu du cours d'eau (un masque de saisie renseignant le lieu, la date, les coordonnées GPS, la commune, le numéro du site, les résultats, etc.. sera produit puis renseigné à chacune des sorties).</p> <p><u>Périodicité</u> : il convient d'effectuer 2 passages par an et par site, à deux périodes différentes de l'année.</p> <p><u>Période favorables</u> : il conviendra de privilégier de mi-septembre à mi-mai</p> <p><u>Site de prédilection où rechercher l'espèce en priorité</u> : pont, confluence, île, constructions artificielles telles que barrage/vanne/buse, tout type de promontoir.</p> <p>Effort de prospection Castor et Loutre</p> <p>Au regard de l'immensité de la zone d'étude, il apparaît démesuré d'effectuer un suivi sur l'ensemble du site B6.</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor				Atlas : Carte 40	Priorité 3
Méthodes et moyens techniques	<p>Par conséquent, ces deux espèces feront l'objet d'un suivi annuel, au niveau de trois secteurs bien spécifiques de l'Eyrieux, à savoir :</p> <p>Le secteur de tête de bassin (sur les communes des Nonières ou Saint-Michel D'Aurance) ; Le secteur central (sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrilanoux). Le secteur aval (commune de Saint-Laurent-du-Pape).</p> <p>Ainsi que dans les secteurs médians des principaux affluents, à savoir :</p> <p>La Gluèyre ; L'Auzène ; La Dunière.</p> <p>Pour chacun de ces secteurs, un linéaire de 3 km sera retenu. A noter que les secteurs de confluence sont à privilégier.</p> <p>L'animateur Natura 2000 pourra prendre à sa charge ces suivis.</p>						
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres ou programmes existants	-						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	<p>Le nombre de cellules familiales pour le Castor ;</p> <p>Le nombre de gîtes (catiches) pour la Loutre ;</p> <p>La répartition/l'abondance.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.4	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
--	-----------	---	---------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action	
Temps d'animation	L'animateur aura en charge le suivi annuel ciblé à minima sur les 6 secteurs définis précédemment				Aucun surcoût	
Stagiaire	<p>Stage niveau Master II : « Suivi des populations de Loutre et de Castor du site B6, comprenant caractérisation de leurs habitats »</p> <p>Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = \underline{3\,326,4 \text{ €}}$</p> <p>Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u> 1 journée de gestion de base base dedonnée+ donnée rédaction de synthèse</p>				4 527 €	
Total des coûts estimatifs					4 527 €	
Financeurs	CD 07	Etat				
Participation (en %)	Max. 50 %	50 %				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
--	-----------	--	------------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</u></p> <p>3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophesw, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p>	<p>1193 : Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune ;</p> <p>-Estimer l'efficacité des mesures de gestion et de restauration des habitats favorables à l'espèce.</p>		
Contexte	<p>Le Sonneur à Ventre Jaune, spécialiste des dépressions et vasques sur les rochers du lit majeur des cours d'eau, se rencontre le long de l'Eyrieux et de la Gluère. Cette espèce est particulièrement présente sur deux secteurs du site B6 : l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de la Gluère, de l'Orsane et de l'Auzène » et la haute et moyenne vallée de l'Eyrieux.</p> <p>Les populations de l'Eyrieux sont réparties le long des rivières selon un système structuré en continuum. Il est probable que les Sonneurs du bassin versant de l'Eyrieux formaient autrefois une grande métapopulation. Aujourd'hui, la présence de nombreux ouvrages hydrauliques (seuils et barrages) constituent des barrières difficilement franchissables pour les amphibiens et particulièrement le Sonneur à ventre jaune. Certains noyaux de populations se retrouvent ainsi isolés des autres;</p> <p>Le Sonneur à ventre jaune fait aujourd'hui l'objet d'un plan régional d'action.</p>		
Recommandations générales	<p>-Articuler les prospections avec les actions portées sur cette espèce par le PNR MA dans le cadre du PNA qu'il pilote sur son territoire ;</p> <p>-Respecter le calendrier écologique de l'espèce afin d'effectuer des observations optimales;</p> <p>-Une synthèse, accompagnée d'une cartographie sous SIG (la trame de la base de donnée</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
Recommandations générales	<p>pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées) sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enrichir la base de données de chaque observation réalisée par un expert naturaliste, ou par tout autre observateur avec photographies à l'appui permettant de confirmer l'espèce ; - Limiter/encadrer le nombre de prospection et proscrire la capture et les manipulations ; - Veiller à ce que le matériel utilisé soit désinfecté pour prévenir toute contamination extérieure. 			
Périmètre d'application	Les linéaires de l'Eyrieux et ses affluents présentant l'habitat du Sonneur à ventre jaune, soit des mares cupulaires.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, association naturaliste, universités, etc.			
Partenaires techniques potentiels	PNR MA, FRAPNA, associations naturalistes, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur le Sonneur à ventre à jaune et de son suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Participer au suivi sur les populations connues de la Gluèyre et en amont de l'Eyrieux (cf Atlas carte 44b). De plus, compte tenu de l'action 2.3 du PNA « Amélioration de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution », il est recommandé de conduire des prospections sur des secteurs sous prospectés jusqu'à présent ou sur des secteurs avec des données anciennes à confirmer sur le site B6 dont la Dunière. • Les prospections doivent suivre le même protocole effectué par le PNR MA. Les prospections doivent avoir lieu au période les plus propices aux observations (entre mars et juin) et avec les méthodes les moins impactantes pour l'espèce (au chant préférentiellement). - Rechercher les espèces d'amphibiens : <ul style="list-style-type: none"> • en soirée et nocturne ; • en journée (identification des têtards) - Les résultats des prospections devront permettre : <ul style="list-style-type: none"> • D'enrichir les bases de données sur l'espèce ; • De construire des cartographies de la dynamique de l'espèce dans le temps et dans l'espace, • Des rédactions de bilans et rapport d'étude comprenant une approche qualitative des populations. - Les inventaires permettront de localiser et décrire les zones humides et milieux de présence des amphibiens ainsi que d'identifier les habitats potentiellement favorables sur l'ensemble du site. Les menaces et les préconisations de gestion seront précisées dans le rapport d'étude. - Les données récoltées doivent être mutualisées avec les données faunistiques du PNR MA 			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune				Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>et peuvent avoir lieu tous les 3 ans par le chargé de mission Natura 2000.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.) - Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE. 						
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.2 Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.1.3 Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p>						
Documents cadres ou programmes existants	Plan National d'Action						
Synthèse des contrats éligibles	-						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats des suivis de l'espèce et bilan ; - Cartographie de l'évolution de la répartition de l'espèce. 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Suivi							
Mise en place d'une étude comparative							

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
--	-----------	--	------------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action
Suivi	4 journées par an : $4 \times 600 \text{ €} = 2400\text{€}$ A répéter à N+2 et N+5 = $2400 \text{ €} \times 2 = 4800\text{€}$ Ce coût comprend les inventaires + rédaction de la synthèse + Base de données				4 800 €
Stagiaire	Deux stages niveau Master 2 : « Etude comparative sur le Sonneur à ventre jaune en fonction de facteurs anthropiques, physico-chimique et compétitivité » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €} \times 2$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit $1\,200,00 \text{ €} \times 2$				9 054 €
Total des coûts estimatifs					11 452€
Financeurs	CD 07	Etat			
Participation (en %)	Max. 50 %	50 %			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes	Atlas : Carte 42	Priorité 3
--	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	Tous les habitats	<p>1036 - Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i> (DHII)</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DHII)</p> <p>1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (DHII)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DHIV)</p> <p>1058 - Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i> (DHII)</p> <p>1074 - Laineuse du Prunellier, <i>Eriogaster catax</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DHII)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DHII)</p> <p>Caloptéryx hémorroïdal, <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i></p> <p>Agrion orangé, <i>Platycnemis acutipennis</i></p> <p>Cordulégastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p>Cordulie bronzée, <i>cordulia aenea</i></p> <p>Hespérie du chiendent, <i>Thymelicus acteon</i></p> <p>Thècla de l'amarel, <i>Satyrium acaciae</i></p> <p>Cuivré écarlate, <i>Lycaena hippothoe</i></p> <p>Grand nègre des bois, <i>Minois dryas</i></p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i></p> <p>Cuivré fuligineux, <i>Lycaena tityrus</i></p> <p>Azuré des orpins, <i>Scolitandes orion</i></p> <p>Petit Mars changeant, <i>Apatura ilia</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	- Suivre l'état de conservation de l'ensemble des invertébrés présents sur le site B6.		
Contexte	<p>- Cinq espèces de l'annexe II de la directive ont été contactées à plusieurs reprises sur le site B6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Cordulie à corps fin (bien répartie sur l'Eyrieux avec la colonisation des cours aval de la Gluèyre et de la Dunière) ; • la Cordulie splendide (localisée sur l'Eyrieux et la Gluèyre aval aux environs de Saint-Sauveur-de-Montagut); • le Lucane Cerf-volant et le Grand capricorne espèces bien représentées sur le site B6 ; • l'Agrion de Mercure où une dizaine d'individus mâles ont été observés en rive gauche de l'Eyrieux, en amont de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux. <p>De plus, des espèces inscrites à l'annexe IV de la directive sont notées telles que la l'Azuré du serpolet et la Diane (lépidoptère). D'autres espèces à forte valeur patrimoniale sont recensées tels que l'Hermite et d'autres coléoptères saproxyliques.</p> <p>Plusieurs actions concernant l'agriculture, la gestion forestière mais aussi la préservation de la ressource en eau vont être mises en œuvre. Ce suivi permettra de corréliser l'efficacité des actions avec une amélioration de l'état de conservation des invertébrés.</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes		Atlas : Carte 42	Priorité 3
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Suite aux inventaires, dresser un bilan qualitatif (état de conservation, etc.) et de répartition (cartographie) de l'évolution des populations d'invertébrés. 				
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.				
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études, scientifiques, association naturaliste, etc.				
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, associations naturalistes, CEN RA, FRAPNA				
DESCRIPTIF DE LA MESURE					
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque indicateur de suivi est proposé et sera mis en place à la suite d'une action de gestion où l'indicateur proposé sera pertinent. Ainsi si la réouverture d'une lande est projetée, il conviendra de choisir le (ou les) indicateur(s) pertinents vis-à-vis de cette action, et donc savoir si l'Azuré du serpolet, le Laineuse du prunellier ou encore certains Orthoptères patrimoniaux sont présents sur la parcelle ; - Ce suivi demande des compétences signalières, il doit être supervisé par une structure spécialisée pouvant encadrer un stagiaire spécifiquement dédié à cette mission, avec l'appui SMEC ; - Les modalités pour chaque indicateur sont décrites ci-dessous : 				
	Espèces	Période	Protocole	Localisation	
	Agrion de mercure	fin avril à juillet	<u>Uniquement valable si l'espèce est avérée sur le site</u> - Passages par transect sur zone d'influence du projet (restauration de béalières) avec relevé du maximum d'individu ramené à 100 m linéaire (sex ratio, comportement d'autochtonie, etc.) ; - Relevé habitat pour l'estimation de sa qualité (% de recouvrement d'hydrophytes) Estimation des facteurs de dégradation (en nombre identifiés).	Béalières restaurées	
Mesures associées		HAB.2.3.1			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes		Atlas : Carte 42	Priorité 3
Méthodes et moyens techniques	Espèces	Période	Protocole	Localisation	
	Cordulie splendide Cordulie à corps fin	Mai à mi-juillet	- Evaluation de l'état de la population selon Cordero-Rivera <i>et al.</i> (2012) ; - Mesures de variables (nb d'exuvies par linéaire de 100 m minimum, nombre d'adultes par linéaire de 100 m /15 minimum, nombre de femelles pondueuses en une matinée sur 100 m linéaire, état des rives).	Secteurs visés par mesures de restauration des continuités	
	Mesures associées	HAB.1.1.2, (HAB.1.1.3, HAB 1.1.1)			
	Azuré du serpolet	Mai à août	- Parcours échantillon fixé après état zéro sur les stations visées (concernée par une mesure de gestion) ; - Localisation et dénombrement des plantes hôtes ; - Dénombrement du nombre d'individu sur deux passages annuels.	Parcelles bénéficiant de MAEC sur les habitats favorables identifiés : restauration de terrasse, remise en pâture de prairies.	
	Mesures associées	HAB.2.1.2, HAB.2.2.1 (HAB.2.2.1), HAB.2.3.1			
	Laineuse du prunellier	Mars-avril	- Parcours semi-aléatoire avec comptage des nids communautaires en avril.	Friches arbustives	
	Mesures associées	HAB.2.1.2, HAB.2.2.1 (HAB.2.2.1), HAB.2.3.1			
	Dectique des brandes Criquet de l'Aigoual	Juin à août	Evaluation du nombre de chanteurs par point d'échantillonnage.	Landes dont celles bénéficiant de MAEC	
	Mesures associées	HAB.2.1.2, HAB.2.2.1 (HAB.2.2.1), HAB.2.3.1			
	<p>Cette liste n'est pas exhaustive, elle pourra notamment être complétée à l'issue des actions d'amélioration de la connaissance sur les insectes</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>				
Actions liées	<p>SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats ;</p> <p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, les professionnels du bois et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la</p>				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes				Atlas : Carte 42	Priorité 3
Actions liées	<p>conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).</p>						
Documents cadres ou programmes existants	<p>-DOCPROG de l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » ;</p> <p>-PNA Odonates, Faton & Deliry, 2004</p> <p>-Cordero-Rivera et al., 2012 : méthodologie pour l'évaluation de l'état des population de Cordulie splendide et de Cordulie à corps fin ;</p> <p>-PNA Maculinea : méthodologie pour l'évalutaion de l'état des populations d'Azuré ;</p> <p>-Flavia, 2013 : méthodologie pour l'évaluation de l'état des populations de Laineuse du prunellier ;</p> <p>-CEN Centre, 2012 : méthodologie pour l'évaluation de l'état des populations du Dectique des brandes et du Criquet de l'Aigoual.</p>						
Indicateurs de suivi	<p>-Documents de synthèse des inventaires comprenant cartographie de répartition des espèces et évaluation de l'état des populations et des habitats d'espèces ;</p> <p>-Evolution de la répartition des populations d'invertébrés.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Agrion de Mercure							
Cordulie splendide							
Azuré du serpolet							
Laineuse du prunellier							
Dectique des brandes, Criquet de l'Aigoual							

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes	Atlas : Carte 42	Priorité 3
--	-----------	--	---------------------	------------

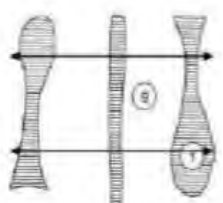
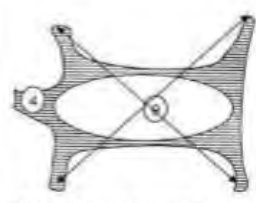
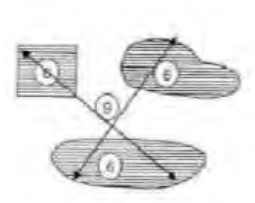
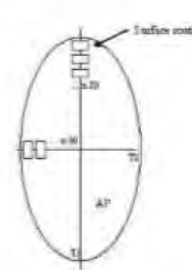
Moyens mis en oeuvre	Détails			Coût de l'action
Suivi	<p>Agrion de Mercure : 2 jours de terrain + 1 de rapport par année de suivi à renouveler 4 fois <u>Estimation :</u> $2 \text{ j} \times 600 + 1 \times 550 \text{ €} \times 4 \text{ ans} = \underline{7\,000 \text{ €}}$</p> <p>Anisoptères patrimoniaux : 2 jours de terrain + 1 de rapport par année de suivi à renouveler 3 fois <u>Estimation :</u> $2 \text{ j} \times 600 + 1 \times 550 \text{ €} \times 3 \text{ ans} = \underline{5\,250 \text{ €}}$</p> <p>Azuré du serpolet : 1 jour de terrain + 0.5 jour de rapport par année de suivi à renouveler 3 fois <u>Estimation :</u> $600 + 550 \text{ €} \times 5 \text{ ans} = \underline{3\,450 \text{ €}}$</p> <p>Laineuse du prunellier : 1 jour de terrain + 0.5 jour de rapport par année de suivi à renouveler 3 fois <u>Estimation :</u> $(600 + 550 \text{ €}) \times 4 \text{ ans} = \underline{4\,600 \text{ €}}$</p> <p>Dectique des brandes, Criquet de l'Aigoual 2 jours de terrain + 1 de rapport par année de suivi à renouveler 3 fois <u>Estimation :</u> $2 \text{ j} \times 600 + 1 \times 550 \text{ €} \times 3 \text{ ans} = \underline{5\,250 \text{ €}}$</p>			25 550 €
Veille	Calculé dans l'animation du site, avec au minimum 3 journées consacrées tous les ans			Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs				25 500 €
Financiers	CD 07	Etat		
Participation (en %)	Max. 50 %	50 %		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Priorité 2
--	-----------	---	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3.Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	Tous les habitats d'intérêt communautaire et remarquables du site.	<p>1900 - Spirranthe d'été, <i>Spiranthes aestivalis</i> (DH IV)</p> <p>Ciste de Pouzolz, <i>Cistus Pouzolzii</i></p> <p>Ciste à feuilles de laurier, <i>Cistus laurifolius</i></p> <p>Epipactis du castor, <i>Epipactis fibri</i></p> <p>Spergulaire des moissons, <i>Spergula segetalis</i></p> <p>Illécèbre verticillé, <i>Illecebrum verticillatum</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la tendance évolutive des populations de <i>Spiranthes d'été</i> sur le territoire ; - Suivre l'évolution des populations des espèces les plus remarquables ; - Estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration mises en œuvre sur les habitats ; - Contrôler l'absence de perturbations nouvelles sur les stations ciblées (animateur du site ou bénévole) ; - Identifier, anticiper et parer l'expression de processus destructeurs ; - Les mesures engagées devront permettre d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • La population à l'échelle du territoire du Réseau Natura 2000 est-elle stable, en expansion ou en régression ? ; • La population d'une aire de présence donnée est-elle stable, en expansion ou en régression ? ; • Comment évoluent les individus d'une population dans le temps ? quels facteurs influencent la démographie d'une population ? 		
Contexte	<p>D'après les données du CBN MC et les inventaires réalisés pour l'étude, on compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 taxon est inscrit à la Directive Habitat, • 18 taxons sont classés « En danger » dans la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes, • 7 sont dans la catégorie « Vulnérable » et 21 sont « Quasi menacé ». <p>Le suivi doit permettre de connaître l'évolution précise d'une population donnée. Ce type d'action fait suite aux bilans stationnels qui sera réalisé au travers de l'action SUI.1.7.1.</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Priorité 2
Recommandations générales	<p>- Faire réaliser cette mission de suivi par un prestataire spécialisé ; une veille participative peut être envisagée pour certains taxons de moindre enjeu.</p> <p>- Le suivi et la veille sont deux dispositifs qui peuvent être complémentaires et peuvent être planifiés en alternance suivant les besoins ;</p> <p>- Sur le site, des suivis pourraient être engagés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La Spiranthe d'été</u> : plante patrimoniale listée dans l'annexe IV de la Directive, est connue sur plusieurs stations regroupant environ une vingtaine d'individus ; une station est localisée sur la commune de Creysseilles et deux autres sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrilanoux. Le site B6 héberge des populations marginales, dont la conservation ne remet pas en cause le maintien de l'espèce au niveau régional. • <u>L'Orchidée du castor</u> : les retours d'expériences des évaluations réalisées sur l'île du Beure par le centre d'observation de la nature en collaboration avec la société d'orchidophilie Rhône-Alpes (SFO-Rhône-Alpes) serviront à définir le protocole de suivi. À noter que cette espèce constitue également un bon indicateur de l'intégrité des ripisylves de l'habitat communautaire 92A0. L'ensemble de la population devra être suivie ; • <u>Le Ciste de Pouzolz</u>, afin de déterminer la dynamique des populations et les réponses face au changement climatique. Ce suivi n'est envisageable que sur un échantillon des populations judicieusement choisis ; • <u>Le Ciste à feuilles de laurier</u>, suivi partiel, en fonction des adaptations possibles de la gestion des bords de route. 		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6 avec un regard particulier aux parcelles faisant l'objet de mesure de gestion et/ou de restauration spécifique.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, CBN MC, association de protection, etc.		
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire Botanique National du Massif Central, PNR MA, CEN RA, association naturaliste, SBA.		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>- Les aires de présences soumises à des actions de gestion devront faire l'objet d'un état des lieux avant travaux (Etat 0). Des comparaisons avec des sites témoins non gérés peuvent également alimenter l'analyse.</p> <p>- Concernant la Spiranthe d'été : récolte des données concernant la fréquence d'occurrence et les effectifs par unité d'espace correspondant à des placettes échantillon de 1 m x 1 m. Pour cette espèce pérenne dénombrable l'unité de comptage est rapportée au pied, le suivi est annuel et analysé tous les 3 ans.</p> <p>- Le suivi est structuré à trois échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau <u>du territoire</u> où l'on utilise les données agrégées récoltées sur l'ensemble des stations. L'interprétation des résultats se fait grâce à l'analyse de variables explicatives correspondant à des facteurs globaux (température, durée d'enneigement, précipitations, altitude, exposition, géologie...); • Au niveau <u>de stations</u> où l'on prend en compte les données collectées sur des jeux de 		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Priorité 2																	
Méthodes et moyens techniques	<p>placettes permanentes. L'explication des résultats est cherchée dans l'analyse de données de certains paramètres environnementaux locaux ciblés (mésologie : niveaux d'eau, dynamique de la végétation/gestion, etc.),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau <u>des individus</u> où la collecte des données se fait au niveau d'un jeu de placettes permanentes dont le nombre et la taille sont définis par groupe fonctionnel d'espèces. Les individus sont localisés au sein de chaque placette. L'explication des résultats est cherchée dans l'analyse de données de démographie de l'espèce (individus fleuris, non fleuris, germination/adultes/juveniles localisés dans une placette...). <p>- Les variables de base collectées pour les stations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la zone de prospection (ZP : surface comprenant l'AP et l'aire d'absence (zones propices où l'espèce a été recherchée mais n'a pas été trouvée), • l'aire de présence (AP : surface en m2 contenant l'espèce recherchée sur une station donnée). La fréquence de l'espèce dans l'AP échantillonnée sur des transects (mesurée en %, le plus souvent grâce à des transects point-contact ou surface-contact). <p>- Dans le détail la méthodologie est décrite dans FORT & BONNET (2009).</p>																			
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Observateur 1 (Nom, prénom) : Structure :</p> <p>Observateur 2 (Nom, prénom) : Structure :</p> <p>Observateur 3 (Nom, prénom) : Structure :</p> <p>Description du milieu :</p> <p>Localisation de la population : Commune : Lieu-dit : <input type="checkbox"/> pointage sur photographie aérienne : OU <input type="checkbox"/> GPS : n° point Projection :</p> <p>Pente (en degré) :</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>1- Aire de présence : X = <input type="text" value="50 m"/> Est-ce que l'AP correspond à l'intégralité de la station ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ⇒ Dessin sur photo aérienne : <input type="checkbox"/> Si surface > 500 m² : numéros des points GPS : <input type="checkbox"/> Si surface < 500 m², évaluation de la surface réelle par l'observateur =m²</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>2- Zone de prospection (cocher au moins 2 cases) ⇒ Dessin sur photo aérienne : <input type="checkbox"/> Si surface > 500 m² : numéros des points GPS : <input type="checkbox"/> Si surface < 500 m², évaluation de la surface réelle par l'observateur =m²</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>3- Fréquence : <input type="checkbox"/> Points contacts <input checked="" type="checkbox"/> Surface contact</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Transect 1</th> <th>Transect 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Longueur</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de surfaces</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Distance entre les points</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de contacts</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fréquence = $\frac{\text{nb contacts T1+T2}}{\text{nb points T1+T2}} \times 100$</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nb : si l'espèce n'a aucun contact avec T1 et T2 sur son AP, indiquer < 1</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>4- Effectifs :</p> <p><input type="checkbox"/> Comptage exhaustif : Effectif total :</p> <p><input type="checkbox"/> Echantillonnage par surfaces contact sur T1 et T2 : Dimension : <input type="text" value="1 m x 0,5 m"/> Nbre de surfaces contact : Effectif total sur surfaces contact :</p> </div>				Transect 1	Transect 2	Longueur			Nbre de surfaces			Distance entre les points			Nbre de contacts			Fréquence = $\frac{\text{nb contacts T1+T2}}{\text{nb points T1+T2}} \times 100$	
	Transect 1	Transect 2																		
Longueur																				
Nbre de surfaces																				
Distance entre les points																				
Nbre de contacts																				
Fréquence = $\frac{\text{nb contacts T1+T2}}{\text{nb points T1+T2}} \times 100$																				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Priorité 2
Méthodes et moyens techniques	<p style="text-align: center;">Notice explicative</p> <p>① Identifiant Aire de présence : 3 lettres genre_3 lettres espèce_3 lettres commune_n°AP</p> <p>② Localisation de la population : les coordonnées sont prises au milieu de la population.</p> <p>③ L'aire de présence (AP) est la surface réelle occupée par l'espèce (en m²). Les plantes les plus à l'extérieur sont reliées sans encoches ou indentations. 2 AP sont séparées par une distance minimale de « m », « étant défini pour chaque espèce ou par la présence d'éléments forts de rupture du paysage/milieu.</p> <p>④ La zone de prospection comprend l'aire de présence de l'espèce et l'aire d'absence de l'espèce (là où on a cherché l'espèce mais où on ne l'a pas trouvée). Le périmètre de la zone de prospection est définie par les points les plus à l'extérieur de la zone. Le rayon de la zone de prospection doit dépasser d'au moins 50 m l'aire de présence, ou 5 à 10 % du rayon de l'AP.</p> <p>⑤ La fréquence est mesurée grâce à la méthode des points-contacts. 2 transects perpendiculaires sont réalisés dans les 2 plus grandes dimensions T1 et T2 ou de façon à prendre en compte la plus grande variabilité de densité de l'espèce. L'espace entre chaque point est calculé pour chaque aire de présence de telle sorte que le nombre total de points cumulés sur les deux transects soit au moins égal à 100. Le nombre de points par AP doit rester constant au cours du temps (≈100).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div style="text-align: center;">  <p>Corridors verticaux 1</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Réseau à angles émoussés 4</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Taches non jointives 6</p> </div> </div> <p>⑥ Les fréquences et les effectifs sont estimés à partir des transects surface-contact. Les effectifs pris en compte représentent les pieds fleuris et non fleuris.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>⑦ Liste des pièces à joindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Photo aérienne (présence d'une commune point de repère) avec échelle et dessin AP/ZP (.jpg) <input type="checkbox"/> Liste des points GPS (n° point, coordonnées xy, précision) (.xls) 		
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.3.1 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ;</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ;</p> <p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires ;</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable				Priorité 2
Actions liées	HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes ; SUI.1.6.1 : Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et d'Orchidée du Castor ; SUI.1.6.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires ; SUI.1.7.1. : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'étude complémentaire.					
Documents cadres ou programmes existants	- Cahiers d'habitats ; - Protocoles du Museum National d'Histoire Naturelle et du Conservatoire Botanique National.					
Indicateurs de suivi	- Evolution de l'état de conservation par rapport à l'état initial réalisé lors des inventaires de 2013 par NATURALIA ; - Cartes mises à jour ; - Synthèses des inventaires et bilans des prospections.					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvre	Détails			Coût de l'action
Etude	Etude : « Etat de conservation de la flore d'intérêt communautaire et remarquable du site B6 » 30 jours d'inventaires (600€) ; 15 jours d'interprétation des résultats, de rédaction et de mise à jour cartographique (500€) ; <u>Estimation</u> : 18 000 € + 7 500 €			25 500 €
Total des coûts estimatifs				25 500 €
Financeurs	CD 07	Etat	CBN	
Participation (en %)	Max. 40 %	40 %	20 %	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.2.1	Suivre l'état de conservation des habitats de la Directive Habitats et remarquable	Priorité 2
--	-----------	--	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation des habitats de la Directive et remarquables et leur état de conservation.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif(s) de la mesure	<p>-Estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration mises en œuvres sur les habitats ;</p> <p>-Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires.</p>		
Contexte	<p>L'Etat français a l'obligation réglementaire d'évaluer tous les 6 ans l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Les mesures de gestion mises en œuvre en faveur des habitats naturels doivent répondre à terme aux objectifs de conservation fixés par le DOCUGE. Pour évaluer l'efficacité des actions établies, un suivi est nécessaire.</p>		
Recommandations générales	<p>-Faire réaliser la mission d'évaluation de l'état de conservation par un prestataire spécialisé</p> <p>-Le suivi et la veille sont deux dispositifs qui peuvent être complémentaires et peuvent être planifiés en alternance suivant les besoins ;</p> <p>-Autant que possible, les monitorings « simples » ne requérant pas de compétences pointues en botanique pourront être réalisés par l'animateur du site NATURA 2000. En tant que gestionnaire, ce dernier doit être capable d'identifier les habitats ayant justifié la désignation de son site NATURA 2000. Si besoin, une formation (par un CBN par exemple) pourra être envisagée, pour apprendre à identifier les habitats importants et quelques espèces végétales déterminantes. Toutefois, dans le cas de suivis complexes, avec relevé phytosociologique nécessitant des compétences avancées en botanique, le suivi devra être réalisé par un expert. Une solution mixte peut également être envisagée : monitoring réalisé par l'animateur, avec assistance scientifique d'un expert pour résoudre les questions les plus pointues ;</p> <p>-Le Conservatoire Botanique National sera contacté lors de la mise en œuvre de cette mission ; organisme contrôleur mandaté par l'Etat, il aura pour mission de valider l'étude d'évaluation de l'état des habitats et la cartographie associée.</p>		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études spécialisé, experts,		
Partenaires techniques potentiels	CBN MC, PNR MA, associations naturalistes, etc.		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.2.1	Suivre l'état de conservation des habitats de la Directive Habitats et remarquable				Priorité 2
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<p>-L'effort de suivi des habitats naturels doit être mené sur le territoire en fonction de leur patrimonialité (originalité/rareté), sensibilité (intrinsèque/menace) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux très fort « Habitats communautaires exceptionnels »</u>, hautement remarquables et sensibles sur le site B6 impliquant un monitoring fin avec une cartographie détaillée au 1/2 500, reproduite tous les 3 à 5 ans (6120-Pelouses calcaires des sables xériques) ; • <u>Enjeux fort « Habitats communautaires patrimoniaux et peu représentés »</u> sur le site B6 impliquant un monitoring léger avec une cartographie globale au 1/25 000, reproduite tous les 6 à 10 ans (92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba ; 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii ; 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ; 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) : sites d'orchidées remarquables ; • <u>Enjeux assez fort « Habitats communautaires patrimoniaux et structurant »</u> sur le site bénéficiant d'une cartographie par mailles de 500 m de côté (présence/absence), reproduite tous les 6 à 10 ans ; • <u>Habitats communautaires soumis à gestion</u> suivi de la réponse des habitats à des actions de gestion ou à d'autres variables environnementales. Dans le détail les protocoles de suivi seront élaborés en fonction du type d'habitat et des variables qu'on suppose influentes sur la dynamique, la composition et la qualité de l'habitat visé. <p>-Mettre en place un suivi photographique : tous les monitorings, quel que soit leur niveau de précision, nécessiteront des prospections de terrain, même légères. Ils pourront donc être couplés avec un protocole de suivi des paysages par points photographiques géoréférencés, facilement réalisable par un animateur N2000.</p>					
Actions liées	L'ensemble des actions					
Documents cadres ou programmes existants	Cahiers d'habitats Protocoles du MNHN					
Indicateurs de suivi	Evolution de l'état de conservation par rapport à l'état initial réalisé lors des inventaires 2013 par NATURALIA. Cartes mises à jour					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.2.1	Suivre l'état de conservation des habitats de la Directive Habitats et remarquable	Priorité 2
--	-----------	--	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action	
Etude	Etude « Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire et remarquable du site B6 » 30 jours d'inventaires (600€) ; 15 jours d'interprétation des résultats, de rédaction et de mise à jour cartographique (500€) ; <u>Estimation</u> : 18 000 € + 7 500 €				25 500 €	
Total des coûts estimatifs					25 500 €	
Financeurs	CD 07	Etat				
Participation (en %)	Max. 40 %	60 %				

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Communication et sensibilisation	COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.1 : Sensibiliser et informer ; COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux acteurs et aux usagers du site de mieux mesurer et s'approprier la valeur environnementale du territoire et les enjeux de biodiversité (singularité, originalité, services écosystémiques, valeur, etc.) ; - Porter à connaissance les liens et interactions existants entre l'environnement et les activités humaines sur le territoire B6. 		
Contexte	L'animation du DOCUGE passe par la connaissance des réseaux, des pratiques et des acteurs afin de les informer des enjeux du site. Les actions se feront par la communication, la sensibilisation et l'accompagnement. Les différentes rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de mettre en avant la nécessité de communiquer sur la valeur du patrimoine naturel du site et ainsi d'engager la prise de conscience sur la qualité de l'environnement dont chacun bénéficie.		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les personnes ressources du territoire et animer un réseau d'acteurs et d'usagers ; - Mettre en avant la notion de valeur du territoire en matière de biodiversité et d'usages, de pratiques ; - Rendre les publics acteurs en les invitant à des démarches participatives simples sur les notions de biodiversité et d'environnement ; - La sensibilisation doit permettre à chaque acteur de se poser la question : « quel impact j'ai sur mon environnement ? » ; - Informer et sensibiliser les propriétaires, les collectivités, les aménageurs, etc. sur les pratiques pouvant mettre en péril les espèces animales et végétales (cas des chauves-souris et de la restauration du tunnel de la Dolce via aux Nonières) et plus particulièrement sur les techniques alternatives existantes pour réduire les impacts néfastes (chauves-souris : éclairages adaptés, création de gîtes de substitution, etc.) ; - Informer et sensibiliser les propriétaires, les collectivités, les aménageurs, etc. sur les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire, les processus de développement et sur les moyens de lutte ; 		

Communication et sensibilisation	COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les propriétaires riverains, les collectivités, les gestionnaires et les professionnels sur la mise en œuvre d'un programme de restauration du fonctionnement des cours d'eau et des menaces qui pèsent sur les écosystèmes alluviaux et les autres zones humides ; - Informer et sensibiliser les propriétaires, les collectivités, les gestionnaires, les professionnels sur les enjeux de biodiversité et les menaces qui pèsent sur les agrosystèmes et écosystèmes forestiers ; - Encourager les observations participatives de la biodiversité à l'échelle du territoire via des programmes nationaux (BIRDLAB/ Vigie Nature/Observatoire de la biodiversité des jardins) ou en réseau avec des associations locales de protection de la nature et la structure animatrice du site Natura 2000 ; - Acquérir du matériel pour parfaire les animations proposées ; - Proposer et organiser des déplacements groupés avec les personnes intéressées pour suivre des formations, des journées d'information sur les thématiques enjeux de biodiversité et territoire, se déroulant à l'extérieur du site B6 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC			
Partenaires techniques potentiels	Experts, associations naturalistes, arche des métiers, collectif Pétale 07, université populaire, collectivités au travers de leur programmation d'événementiels culturels, scientifique et artistique, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Animer un réseau d'acteurs (rendre plus interactif le site internet (wiki)); - Rédiger la news letter et la diffuser toute l'année auprès des acteurs locaux ; - Proposer des interventions auprès des conseils municipaux ; - Faire connaître les programmes d'observations participatives de la biodiversité ; - Vulgariser et diffuser les bilans annuels aux membres du copil et aux partenaires locaux ; - Organiser des journées/soirées thématiques selon les enjeux du territoire et le public visé (possibilité de faire intervenir M. P Joly (universitaire) sur le Sonneur à Ventre Jaune) ; - Organiser les 24h de la Nature en coordination avec des associations locales ; - Poursuivre les interventions auprès des groupes scolaires (de la maternelle aux universitaires) ; - Participer à d'autres événements publics (fête du parc, fête de la nature, journée nationale des zones humides, etc.) ; 			







Communication et sensibilisation	COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1		
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des formations sur la faune, la flore, le fonctionnement des écosystèmes en partenariat avec des experts locaux (CBN MC, Association de protection de l'environnement, SMEC, etc.) ; -Sensibiliser aux enjeux de biodiversité les clubs de loisirs, les agents du département de l'Ardèche, les professionnels du BTP, les offices de tourisme, les centres d'accueil, les campings, etc. en prévoyant la diffusion d'une lettre d'information ; -Mettre en place des panneaux d'information afin de sensibiliser sur les enjeux de biodiversité du site (à prévoir au cas par cas, en fonction des enjeux et des sites identifiés) ; -Réaliser une enquête auprès des acteurs locaux en 2021, pour évaluer l'évolution de la perception de la biodiversité sur le territoire. 					
Actions liées	Toutes les actions du DOCUGE B6					
Documents ou programmes existants	<ul style="list-style-type: none"> -Vigie Nature -Observation de la biodiversité des jardins -BIRDLAB, -Néo -Etc. 					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Bilan annuel d'animation du site B6. -Nombre de journées de sensibilisation, de soirées conférence, d'animations réalisées, etc. 					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvres	Détails					Coût de l'action
Animation du réseau (lettre d'information, wiki, etc.)	Calculé dans le temps d'animation					Aucun surcoût
Acquisition et création de supports pédagogiques et informatifs	Prévisionnel de 500 €/an					3 000
Réalisation de journées d'animation, de soirées thématiques, d'intervention, etc.	Réalisation de 4 évènements par an Acquisition de matériel pour les animations, interventions, journées de formation et autres évènements					7 000 €
Etude/Enquête	Enquête sur la perception de la biodiversité Mission de bureau d'étude 15x600€ = 9000 €					9 000 €
Total des coûts estimatifs						19 000 €
Financiers	CD 07	Etat	SMEC	Collectivités		
Participation (en %)	Max. 35 %	35 %	20 %	10 %		

Communication et sensibilisation	COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.1 : Sensibiliser et informer ; COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux professionnels de mieux comprendre la signification et la valeur environnementale du site, les enjeux de biodiversité et les services écosystémiques rendus ; - Faire évoluer les pratiques des professionnels et des usagers vers des pratiques en adéquation avec les enjeux de biodiversité et de valorisation environnementale du site ; - Réduire les incidences négatives des activités anthropiques sur la biodiversité en améliorant la connaissance et proposant des moyens, des solutions alternatives. 		
Contexte	L'animation du DOCUGE passe par la connaissance des réseaux, des pratiques et des acteurs afin de les informer des enjeux du site. Les actions se feront par la communication, la sensibilisation et l'accompagnement. Les différentes rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de mettre en avant la nécessité de communiquer sur la valeur du patrimoine naturel du site et ainsi d'engager la prise de conscience sur la qualité de l'environnement dont chacun bénéficie.		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et sensibiliser les professionnels sur les moyens de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes et les bons réflexes à connaître ; - Communiquer et sensibiliser les professionnels sur le calendrier écologique du site B6 afin d'adapter dans le temps certaines activités ou travaux (mise en œuvre hors des périodes sensibles des espèces protégées et remarquables) ; - Communiquer et sensibiliser les professionnels du bois sur le traitement des charpentes ; - Communiquer et sensibiliser sur l'éclairage nocturne auprès des privés et des collectivités ; - Communiquer et sensibiliser sur des méthodes alternatives à la lutte chimique pour l'entretien des voies et d'infrastructures publiques (ligne électrique) ; - Communiquer et sensibiliser les usagers et professionnels sur la gestion des eaux de rinçage (interdiction de déverser les eaux de rinçage dans le réseau d'eau pluviale) ; - Organiser des interventions au sein de structures avec des partenaires techniques ; - Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers et gestionnaires sur les pratiques adaptées aux enjeux locaux de biodiversité ; - Dans ces formations/sensibilisations faire référence à d'autres territoires mettant en œuvre des pratiques alternatives, adaptées aux enjeux socio-économique et environnementaux (exemple de l'utilisation de treuils forestiers avec ancrage sur arbre pour un débardage) ; - Proposer et organiser des déplacements groupés avec les personnes intéressées pour suivre des formations, des journées d'information sur les thématiques pratiques professionnels et biodiversité, se déroulant à l'extérieur du site B6. 		

Communication et sensibilisation	COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	L'ensemble des structures et des représentants des activités professionnels et des usagers du site B6 (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme, de loisir, du bois, etc)			
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau, Agribio, Centre Régional de la Propriété Forestière, Ferme expérimentale d'Etoile sur Rhône, Chambre du Commerce et de l'Industrie, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>-Ici sont donnés quelques exemples et pistes d'intervention à mettre en œuvre sur le site B6 :</p> <p><u>Utilisation restrictive des éclairages publics au niveau des voies, des habitations, des zones de loisirs, camping ...</u></p> <p>Les chauves-souris sont en grande majorité lucifuges, en particulier le Petit Rhinolophe ; il existe pourtant quelques espèces anthropophiles connues pour chasser les insectes attirés par les éclairages publics (Pipistrelles spp., Minioptère de Schreibers, Oreillard spp....).</p> <p>Pour permettre d'harmoniser les besoins humains avec les enjeux de biodiversité et plus particulièrement ceux des chauves-souris et des insectes nocturnes, des adaptations simples de l'éclairage public peuvent être réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les minuteries, les lampes basse-pressions, les réflecteurs de lumière, etc. ; il est fortement déconseillé d'utiliser des halogènes et des néons ; • Privilégier l'éclairage vers le sol uniquement et de manière limitée ; • Pour l'éclairage de sécurité, privilégier les éclairages avec déclencheur de mouvement ou Infra Rouge ; • Utiliser des ampoules au sodium prévoir une installation minimale de lampadaires en vérifiant leur puissance ; • Les éclairages ne doivent pas être dispersés vers les zones naturelles et boisées. 			

<p>Communication et sensibilisation</p>	<p>COM.1.1.2</p>	<p>Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale</p>	<p>Atlas : Cartes 62 à 67</p>	<p>Priorité 1</p>
<p>Méthodes et moyens techniques</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 48%;"> <p>Éclairage des voies de déplacement</p>  <p>Éclairage bon : le flux lumineux est dirigé vers le bas et aucun flux n'est émis au-dessus du plan horizontal. La pollution lumineuse est limitée.</p>  <p>Éclairage moyen : le flux est majoritairement dirigé vers le bas mais une partie importante de celui-ci dépasse le plan horizontal. La pollution lumineuse est importante.</p>  <p>Éclairage très mauvais : -Une grande partie du flux lumineux est perdue dans le ciel avec pour conséquences un gaspillage d'énergie et une pollution lumineuse très importante.</p> </div> <div style="width: 48%;"> <p>Éclairage de mise en valeur</p>  <p>Éclairage bon : le flux est dirigé du haut vers le bas, la végétation n'est pas éclairée et la pollution lumineuse est limitée.</p>  <p>Éclairage mauvais : le flux est dirigé du bas vers le haut avec de fortes déperditions et une forte pollution lumineuse.</p>  <p>Éclairage très mauvais : le flux est dirigé du bas vers le haut et éclaire la végétation. Il y a une forte nuisance sur la végétation et la faune hébergée ainsi qu'une forte pollution lumineuse.</p> </div> </div>			

<p>Communication et sensibilisation</p>	<p>COM.1.1.2</p>	<p>Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale</p>	<p>Atlas : Cartes 62 à 67</p>	<p>Priorité 1</p>
<p>Méthodes et moyens techniques</p>	<p align="center"><u>Préconisations relatives à l'éclairage (Source: LPO)</u></p> <p><u>Initier dans les communes un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) ou un programme « zéro pesticides »</u></p> <p>L'objectif est ici de progresser dans la réduction et la suppression de la pollution par les pesticides.</p> <p>Compte tenu de l'importance fonctionnelle du réseau hydrographique sur le site, les opérations d'entretien de la végétation devraient appliquer le principe du « Zéro pesticides » et ce en choisissant des pratiques alternatives pour ne pas contaminer les milieux aquatiques et affecter les espèces sensibles qui jouent un rôle de sentinelle de la qualité de l'environnement. La FRAPNA peut accompagner la commune dans cette démarche d'abandon progressif des pesticides, dans la gestion des espaces verts et de la voirie. Ainsi cette association a lancé une charte d'adhésion à ce principe et met également à disposition des outils de communication.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p><u>Outils de communication de la démarche « zéro pesticides » lancée par la FRAPNA (panneau à l'attention des riverains, mallette pédagogique de la FRAPNA Loire, extrait de la plaquette engagement des communes) Source : FRAPNA</u></p>			

Communication et sensibilisation	COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Actions liées	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.</p>						
Documents ou programmes existants	<p>-PAPPH ou programme « zéro pesticide » ;</p> <p>-Documentations FRAPNA, LPO, etc. sur l'éclairage public, l'usage des produits phytosanitaire, etc.</p>						
Indicateurs de suivi	<p>-Bilan annuel d'animation du site B6 ;</p> <p>-Nombre de journées de formation ;</p> <p>-Nombre de plaquettes thématiques.</p>						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre	Détails					Coût de l'action
Organisation de journées de formation, d'interventions, etc.	Calculé dans l'animation du site					Aucun surcoût
Acquisition et création de supports	Communication, édition de panneaux/plaquette, acquisition/construction de matériels et de supports de communication					5 000 €
Total des coûts estimatifs					5 000 €	
Financeurs	CD 07	Etat	SMEC			
Participation (en %)	Max. 40 %	40 %	20 %			

Communication et sensibilisation	COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	Atlas : Cartes 56 et 62 à 67	Priorité 1
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.2 : Gestion de la fréquentation ; COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation.			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire remarquables	Espèces d'intérêt communautaire remarquables	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.	
Objectif(s) de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> -Prévenir des effets néfastes de certaines activités du tourisme et des activités de plein air sur la biodiversité en rendant acteur les professionnels de ces activités ; -Gérer la fréquentation sur le site en partenariat avec les professionnels du tourisme afin de limiter les impacts des activités de pleine nature sur les écosystèmes sensibles ; -Evaluer la perception du site par les visiteurs. 			
Contexte	<p>Un des enjeux de la politique ENS et de la politique Natura 2000 est de permettre la découverte des milieux naturels en éduquant à la nature, tout en maîtrisant la fréquentation pour limiter les impacts de cette fréquentation sur la biodiversité.</p> <p>Le service environnement du Conseil Départemental a d'ailleurs réalisé en 2010 une étude de fréquentation de la zone à enjeux des gorges de la Gluère (plage de Fontugne, commune de Saint Sauveur de Montagut).</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec le Comité départemental de Motocyclisme de l'Ardèche ; -Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche; -Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec la Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique; -Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec les structures de sports d'eaux vives, de randonnées, pédestre, équestre et cyclotouristique (comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Comité Départemental Olympique et Sportif, Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, Comité Départemental de Canoe Kayak de l'Ardèche, Comité Départemental de Tourisme Ardèche, etc.) ; -Créer et animer un réseau de partenariat et de veille avec les professionnels du tourisme, des loisirs et des sports de plein air ; -Proposer et organiser des déplacements groupés avec les personnes intéressées pour suivre des formations, des journées d'information sur les thématiques loisirs, tourisme et activités de plein air, se déroulant à l'extérieur du site B6 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Les prestataires et professionnels du tourisme, des loisirs et des activités de pleine nature, SMEC, etc.			

Communication et sensibilisation	COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	Atlas : Cartes 56 et 62 à 67	Priorité 1		
Partenaires techniques potentiels	Les prestataires et professionnels du tourisme, des loisirs et des activités de pleine nature, Agence touristique de l'Ardèche PNR MA, SMEOV, Département, etc.					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des réunions avec les différentes structures (Syndicat départemental de l'Hôtellerie de plein air, Club Eyrieux Canoë-kayak, Comité ardèche cyclisme, Eyrieux sport, Comité départemental de Motocyclisme de l'Ardèche, etc.) ; -Réaliser un état de lieux des pratiques et des besoins des loueurs et pratiquants (Co-encadrement d'un stagiaire ou organisme spécialisé) ; -Faire réaliser, par un prestataire extérieur, une étude « Analyse de la fréquentation du site B6 et proposition d'une stratégie adaptée aux enjeux socio-économique et environnementaux », -En amont du lancement de l'étude : <ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place sur des sites cibles (sites subissant potentiellement un impact lié à la fréquentation : promeneurs, baigneurs, pratiquants d'activités de pleine nature, etc.), des dispositifs de comptages permettant l'acquisition de données qui alimenteront l'étude (cette étape préalable est à mettre en œuvre avec les partenaires du tourisme et des loisirs sur site) · Réaliser un cahier des charges pour lancer l'étude ; -En aval de l'étude, animer le plan d'actions stratégique. 					
Actions liées	COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)					
Documents ou programmes existants	-					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Résultats de l'étude de fréquentation comprenant les orientations de gestion et les actions à mettre en œuvre ; -Compte-rendu de réunion ; -Documents et rapports produits ; -Bilan annuel d'animation du site B6. 					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Communication et sensibilisation	COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	Atlas : Cartes 56 et 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	---------------------------------------	------------

Action	Détail coûts					Coût de l'action	
Animation	Animation du partenariat « Tourisme et loisirs du site B6 » Calculé dans l'animation du site					Aucun surcoût	
Etude	Etude « Analyse de la fréquentation du site B6 et proposition d'une stratégie adaptée aux enjeux socio-économique et environnementaux »					18 000 €	
Total des coûts estimatifs						18 000 €	
Financeurs	CD 07	Etat	SMEC	Collectivités			
Participation (en %)	Max. 35 %	35 %	20 %	10 %			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.1	Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	------------------------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectifs opérationnels associé	COM.3 : Communiquer/porter à connaissance ; COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et réglementaire	Espèces d'intérêt communautaire et réglementaire	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif(s) de la mesure	-Au travers de la réalisation d'une étude « Stratégie d'interprétation et de communication », se doter d'actions et d'outils permettant de communiquer, de valoriser et au final de respecter le patrimoine naturel du site B6, tout en prenant en compte la dimension socio-économique et culturelle du territoire.		
Contexte	<p>Dans le cadre des politiques Natura 2000 et ENS plusieurs actions visent la sensibilisation, l'accueil du public et la maîtrise de la fréquentation, à travers l'élaboration de différents outils : films, plaquettes, expositions, évènementiels, enquête de fréquentation. Il paraît opportun de formaliser une stratégie d'interprétation et de communication pour ce site pour les années à venir.</p> <p><i>Pour mémoire : « La planification de l'interprétation est le processus complet permettant de répondre aux questions à propos de quoi, où, quand et comment il faut proposer les activités ou les dispositifs destinés à expliquer au public la signification d'un site d'un monument ou d'un territoire » (D.Aldridge) ;</i></p> <p>Certaines collectivités cherchent à valoriser et communiquer sur leur patrimoine local, c'est notamment le cas de la commune de Saint-Julien-du-Gua qui souhaite monter un projet de sentier thématique « Les sources de l'Auzène ». Un accompagnement technique et financier doit être étudié vis-à-vis de collectivités en demande de ce type de projet de valorisation du patrimoine naturel.</p>		
Recommandations générales	<p>-Porter l'étude au travers d'une concertation et d'une communication développées avec les acteurs et les usagers du territoire,</p> <p>-Rendre les usagers et les acteurs du territoire acteurs de cette étude, en favorisant des évènements participatifs et/ou collaboratifs l'encadrant ;</p> <p>-Prendre en référence les études qui sont menées sur d'autres sites ENS et natura 2000 en sud-Ardèche ;</p> <p>-Travailler avec l'observatoire de l'Agence touristique de l'Ardèche ;</p> <p>-L'étude stratégique devra apporter un diagnostic et des orientations précises d'actions dont la finalité sera notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Permettre aux habitants et visiteurs de mieux comprendre la signification et la valeur environnementale/écologique du site ; · Obtenir la coopération du public pour le respect de la biodiversité ; · Identifier les besoins pour modifier la distribution des publics dans l'espace en créant des diversions (pour attirer vers un secteur particulier ou au contraire pour favoriser une plus grande dispersion) ; · Modifier l'étalement de la fréquentation dans le temps. 		


Communication et sensibilisation	COM.3.1.1	Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6, et plus particulièrement les secteurs sous influence touristique ou support de loisirs et de pratiques d'activités de plein air.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, Département.			
Partenaires techniques potentiels	Collectivités, DDT, Département, SMEOV, comités départementaux du tourisme, des loisirs et des sports de pleine nature, Agence touristique de l'Ardèche, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>-La méthodologie de cette opération suivra les prescriptions des guides méthodologiques pour l'élaboration des plans d'interprétation préconisées par l'ATEN.</p> <p>-Les étapes suivantes seront notamment intégrées dans la méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place un groupe de travail technique ; · Passer en préalable par une analyse de l'existant et un diagnostic du site (la fréquentation, les publics, état des équipements/ des services/ des médias existants, potentiels d'interprétation, choix des thèmes d'interprétation... Inventaire des outils existants et mise en évidence de leur points forts et points faibles) ; · Définir un schéma adapté (place du site dans le réseau d'éducation à la nature, stratégie d'accueil et de gestion de la fréquentation, choix des médias appropriés, enjeux et des objectifs du plan d'interprétation et de communication...); · Définir des objectifs et des opérations à mener pour chaque objectif identifié (quels besoins pour les 5 prochaines années) ; · Réaliser un descriptif des outils de sensibilisation et de communication à mettre en œuvre (la médiation humaine sera intégrée à ce programme). <p>-La charte éditoriale du Conseil Départemental de l'Ardèche et les obligations de communication liées à la politique Natura 2000 seront intégrés dans la stratégie d'interprétation et de communication du site B6.</p>			
Actions liées	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.</p>			
Documents ou programmes existants	-			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.1	Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Indicateurs de suivi	-Disposer d'une stratégie d'interprétation et de communication pour les 5 prochaines années afin d'améliorer le comportement des usagers du site vis à vis de la préservation du patrimoine naturel local ; -Compte-rendu des réunions de concertation, des réunions du groupe technique et des actions participatives mises en œuvre dans le cadre de cette étude.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action	
Etude	Etude « Stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 B6 »				20 000 €	
Total des coûts estimatifs					20 000 €	
Financeurs	CD 07	Etat	SMEC	Collectivités dont SMEOV		
Participation (en %)	Max. 30 %	X30 %	20 %	20 %		

Communication et sensibilisation	COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.3 : Communiquer/porter à connaissance COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables		Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.			
Objectif(s) de la mesure	-Mettre en œuvre les actions et les outils de sensibilisation et de communication prévus dans l'étude « Stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 B6 » ; -La concertation et la médiation seront intégrées à ce programme.			
Contexte	Suite à la réalisation de la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/N2000, les différents outils de communication et de sensibilisation préconisés seront réalisés.			
Recommandations générales	-Faire en sorte que les actions soient partagées et portées par un maximum d'acteurs et d'utilisateurs, pour cela prévoir des actions participatives, des actions d'échange, etc.			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC, SMEOV, collectivités.			
Partenaires techniques potentiels	Collectivités, DDT, Département, SMEOV, PNR MA, associations locales, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>-Chaque année, les maîtres d'ouvrage d'actions de sensibilisation et de communication présenteront les actions à réaliser dans l'année de manière à les mettre en lien, si cela paraît judicieux et opportun, avec la stratégie d'interprétation et de communication du site B6 ;</p> <p>-Dans l'attente de la réalisation de la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS, une provision annuelle est prévue, à partir de l'année 2016.</p> <p>-<u>Quelques exemples d'outils et moyens pouvant nourrir une réflexion sur le site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Prévoir la présence d'un ou plusieurs éco-garde(s) sur les secteurs les plus « à risque » pendant la période estivale ; · Mettre en place d'un kiosque de sensibilisation sur la plage de Fontugne ; · Trouver des outils spécifiques aux chiroptères afin de pérenniser durablement les différents gîtes mais également les vecteurs de déplacement privilégiés et habitats de chasse remarquables, il conviendra de développer des partenariats entre les gestionnaires de ces sites (ENS et Natura 2000) avec les acteurs locaux (propriétaires, 			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>associations, gestionnaires d'ouvrages d'art, gestionnaires sylvicoles, etc.). Ces partenariats assureront la prise en compte des enjeux chiroptérologiques dans le cadre de projet d'aménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des panneaux de sensibilisation pourront être apposés afin de mettre en valeur ce partenariat (cas d'un ouvrage d'art, d'une habitation ou d'une grotte). Des animations auprès des groupes scolaires locaux pourront y être effectuées (exemple ci-dessous)  <p>Figure 4 : Exemple de gestion d'un gîte à l'issue de partenariat et modèle de panneau d'information</p>			
Actions liées	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature.</p>			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Documents ou programmes existants	-						
Indicateurs de suivi	-Bilans des projets et des actions mises en œuvre en matière d'interprétation et de communication sur le site B6 ; -Comptes rendu des réunions et des journées d'échanges réalisées au profit des actions d'interprétation et de communication sur le site B6.						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action	
Actions	Mise en œuvre du programme d'actions de l'étude « Stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 B6 » action COM.3.1.1.				Fonction de l'action COM.3.1.1	
Animation	Calculé dans le temps d'animation				Aucun surcoût	
Total des coûts estimatifs					Fonction de l'action COM.3.1.1	
Financeurs	CD 07	Etat	SMEC	Collectivités		
Participation (en %)	X	X	X	X		

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectifs opérationnels associé	COM.3 : Communiquer/porter à connaissance ; COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles</p> <p>9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies</p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des habitats liés aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	<p>Poissons</p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II et IV)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères</p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>Campagnol amphibie, <i>arvicola sapidus</i></p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A136 - Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i></p> <p>Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif(s) de la mesure	<p>-Garantir la préservation du milieu naturel et la qualité de l'accueil des visiteurs (baigneurs, canoéistes, etc.), il est important de poursuivre les efforts pour améliorer l'organisation des zones qui accueillent du public et conserver des zones de tranquillité naturelles (zones à enjeux) ;</p> <p>-Mettre en défens permanent ou temporaire les habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile et/ou les espèces d'intérêt communautaire sensibles à la fréquentation, surfréquentation (dérangement, piétinement, etc.).</p>		

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Contexte	Des espèces et des habitats à fort enjeux ont été identifiés sur les cours d'eau et sur les berges, au niveau de la ripisylve ou des mares cupulaires par exemple. Cependant, ces milieux représentent un attrait pour la baignade sont très fréquentés pendant la saison estivale notamment. L'accès aux sites de baignade se fait en fonction de plusieurs critères mais ces accès ne sont pas toujours gérés. Les familles fréquentent les lieux où la baignade est surveillée et où l'accès est facile, mais beaucoup de touristes et de locaux recherchent la tranquillité et le contexte naturel. Ainsi, certains secteurs de cours d'eau, présentant des sensibilités par la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire et remarquables, sont soumis à du dérangement, de la destruction, etc.			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter l'accès au cours d'eau où les enjeux de biodiversité sont faibles ; - Organiser la fréquentation au regard des résultats de l'actions COM.3.1.1 ; - Proscrire l'accès de certains secteurs le justifiant par leur extrême sensibilité biologique. 			
Périmètre d'application	L'ensemble du linéaire des cours d'eau du site.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC			
Partenaires techniques potentiels	CD 07, Collectivités, SMEOV, Ardèche Plein cœur, Offices du Tourisme, PNR MA, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>- Deux actions contractuelles de gestion peuvent être mises en place :</p> <p>A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).</p> <p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut ; - Respect de la charte graphique ou des normes existantes ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire). <p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux ; - Fabrication ; - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - Entretien des équipements d'information ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <p>A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p> <p>Engagements non rémunérés</p>			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux ; - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire). <p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones ; - Entretien des équipements ; - Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <p>-D'autre part, des animations et travaux doivent être menés sur l'organisation de la fréquentation aux abords des cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux conseils municipaux afin de décliner les enjeux au niveau local ; • Proposer un plan d'organisation et d'accès à la rivière en partenariat avec le département de l'Ardèche ; • Mettre en oeuvre les préconisations ; • Renforcer la surveillance et l'information (une réflexion peut être engagée sur la mobilisation d'un éco-garde suivant l'augmentation de la fréquentation du site). 						
Actions liées	<p>COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000 ;</p>						
Documents ou programmes existants	<ul style="list-style-type: none"> -Schéma des sports départemental ; -Plan Départemental des Sites et Itinérances 						
Synthèse des contrats éligibles	<p>A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p> <p>A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p>						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; -Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; -Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente ; -Réunions réalisées avec les collectivités. 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Moyens mis en oeuvre	Détails				Coût de l'action	
Animation	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût	
Stagiaire	Stage de niveau Master II « Organisation des accès et de la fréquentation aux abords des cours d'eau » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit 554,40 € x 6 = <u>3 326,4 €</u> Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>				4 527 €	
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact				Non chiffrable	
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès				Non chiffrable	
Total des coûts estimatifs					4 527 €	
Financeurs	CD 07	Etat	SMEC	Collectivités	FEADER	
Participation (en %)	Max. 35 %	35 %	10 %	20 %	80 % à 100 %	

Communication et sensibilisation	COM.3.2.1	Soutenir la labellisation de la châtaigne et encourager les productions locales	Atlas : Carte 14	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.3 : Communiquer et porter à connaissance COM.3.2 : Promouvoir des usages et des pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	9260 – Forêts de <i>castanea sativa</i>	<p>Mammifères 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> Pipistrelles <i>sp.</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1303/1304 - Rhinolophes <i>sp.</i></p> <p>Invertébrés 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Autres espèces remarquables Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>), Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), etc</p>	
Objectif(s) de la mesure	-Valoriser les productions locales et de qualité dont les pratiques sont en adéquation avec les enjeux de biodiversité, afin de pérenniser les démarches agri-environnementales garantes de l'entretien des habitats naturels, de la faune et de la flore qui y sont rattachés.		
Contexte	<p>La valorisation des productions qui puisent leur typicité dans la qualité du terroir et du territoire de production constitue un axe de pérennisation des démarches agri environnementale.</p> <p>La castanéculture a une grande importance sur ce territoire réputé pour sa Châtaigne d'Ardèche. Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs. Elle est assurée par une majorité d'agriculteurs, toutes activités confondues. Les châtaigneraies vergers représentent également un intérêt écologique où peuvent se développer des Landes à myrtille, où les arbres hébergent des espèces d'intérêt comme les chauves-souris (sous bois, gîte naturel, zone d'alimentation), les insectes saproxylophages, etc.</p> <p>Sur le site, la Châtaigne répartie sur 3000 ha (soit 16% de la surface de cultures permanentes) possède l'AOC « Châtaigne d'Ardèche ».</p> <p>Les circuits courts et la vente directe se développent de plus en plus afin de réduire le nombre d'intermédiaire via la vente à la ferme, les Marchés de Producteurs de Pays, les coopératives d'agriculteurs.</p>		

Communication et sensibilisation	COM.3.2.1	Soutenir la labellisation de la châtaigne et encourager les productions locales				Atlas : Carte 14	Priorité 1
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en relation cette mesure avec les programmes de relance de la châtaigneraie et la valorisation des produits agricoles et des filières ; -Acquérir davantage de connaissances locales sur les interactions entre biodiversité et châtaigneraie et autres production locales. 						
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.						
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités, etc.						
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, PNR MA, Région, Département 07, agribio, collectivités, cantines publiques, etc.						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Participer aux rencontres, aux échanges et autres réunions consacrés à la valorisation de la châtaigneraie ; -Mettre en avant les services écosystémiques/fonctionnalités écologiques rendus par les châtaigneraies exploitées. 						
Actions liées	L'ensemble des actions du DOCUGE concernent l'agriculture, les vieux boisements et la communication.						
Documents cadres et programmes existants							
Indicateurs de suivi	Comptes-rendu des réunions, des échanges et autres événements réalisés autour de la production locale et de la châtaigneraie						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvre		Détails			Coût de l'action
Participation aux réunions, rencontres et échanges		Calculé dans l'animation du site			Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs					Aucun surcoût
Financeurs	FEADER				
Participation (en %)	X				

Communication et sensibilisation	COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès des agriculteurs et du grand public par de la labellisation	Atlas : Cartes 53a et 53b et 62 à 67	Priorité 2
----------------------------------	-----------	--	--	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6		
Objectif(s) de la mesure	- Identifier/créer une labellisation qui valorise les productions respectueuses de la biodiversité du site B6.		
Contexte	<p>Les productions agricoles recherchent de plus en plus un signe de qualité (AOC, Label...). C'est le cas de l'AOP « Châtaignes d'Ardèche », de l'AOC « Picodon » fromage de chèvre, de la labellisation « Agriculture biologique », ou encore de la filière des Pomme de terre primeur « Les Echamps de l'Eyrieux ».</p> <p>D'autre part, les productions de qualité amènent bien souvent les producteurs et transformateurs à mettre en œuvre des pratiques respectueuses du milieu, de la biodiversité.</p>		
Recommandations générales	<p>- Valoriser et faire valoir les pratiques agricoles et forestières adaptées et respectueuses des enjeux de biodiversité du site B6 ;</p> <p>- Proposer une labellisation Natura 2000 en signe de reconnaissance des producteurs respectueux des enjeux de biodiversité du site B6 ;</p> <p>- Proposer le site B6 en sujet de reportages pour les médias, pour les écoles, etc. dans les thématiques environnementales et socio-économiques.</p>		
Périmètre d'application	L'ensemble du périmètre du site B6.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	L'ensemble des agriculteurs, des forestiers et des autres pratiques commerciales ou non qui ont un lien avec la biodiversité du territoire B6.		
Partenaires techniques potentiels	CD 07, la DDT07, le PNR MA, le CRPF, la chambre du commerce et de l'industrie, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, etc.		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>- Etre force de proposition d'animation sur la thématique « pratique du territoire et biodiversité »</p> <p>- Proposer des reportages sur le site B6 faisant intervenir des acteurs socio-économiques dont les pratiques sont respectueuses de la biodiversité ;</p> <p>- Mettre en avant les interactions positives entre pratiques, productions et biodiversité du territoire.</p>		

Communication et sensibilisation	COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès des agriculteurs et du grand public par de la labellisation	Atlas : Cartes 53a et 53b et 62 à 67	Priorité 2		
Actions liées	<p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ;</p> <p>HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou autres méthodes alternatives</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières</p>					
Documents cadres existants	-					
Synthèse des contrats éligibles	-					
Indicateurs de suivi	Bilan d'activité annuel, CR des réunions, taux de contractualisation, ...					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Moyens mis en oeuvres	Détails				Coût de l'action	
Animation du site	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût	
Total des coûts estimatifs					Aucun surcoût	
Financeurs	FEADER					
Participation (en %)	X					

GESTION ADMINISTRATIVE ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE

Administration et coordination	ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6	Atlas : -	Priorité 1
--------------------------------	------------	--	--------------	------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6		
Objectif(s) et contexte de la mesure	<p>La structure responsable de l'animation du site B6 : le SMEC, a pour objectif de faire connaître et mettre en œuvre les objectifs de conservation et de gestion du document unique de gestion (DOCUGE). L'animateur a un rôle de concertation, afin d'assurer le porter à connaissance du réseau Natura 2000 et de réaliser des actions permettant de préserver et de favoriser la présence des espèces et habitats ayant permis de désigner le site. Au-delà des contrats Natura 2000, de très nombreuses actions sur le site nécessitent du temps d'animation et des financements spécifiques car non éligibles aux contrats Natura 2000.</p> <p>Pour cela, il est nécessaire d'assurer la gestion administrative et financière du site et ainsi de garantir la mise en œuvre des actions, de la concertation, des contrats Natura 2000 ainsi que les autres projets en adéquation avec les enjeux du site devant mener à la préservation de la biodiversité du territoire.</p> <p>Pour poursuivre la démarche de concertation engagée par le SMEC lors de l'élaboration du DOCUGE et permettre une meilleure appropriation et connaissance locale du site B6, des échanges réguliers avec les différents acteurs du territoire doivent être conforés : acteurs locaux, associations, collectivités, etc. Une réunion annuelle pourra être organisée afin de discuter des mesures mises en place et de leur avancée. Lors de cette réunion, des éventuels ateliers de travail pourront être proposés sur demande de l'assemblée ou de la structure animatrice.</p> <p>L'animation du site B6 s'inscrit aussi dans l'accompagnement des programmes d'action, des démarches et autres outils stratégiques de gestion de l'espace existant sur le territoire afin de les mettre en cohérence et complémentarité avec les actions du DOCUGE.</p> <p>Le rôle de la structure animatrice est également d'assurer une veille du site, l'attrait touristique du bassin versant et la fréquentation qui en résulte se développent. Une vigilance sur les projets à venir et l'impact potentiel sur le patrimoine naturel est à développer.</p> <p>Enfin, l'animation portée par le SMEC constitue un appui technique aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations d'incidence, et plus particulièrement pour que les projets de territoire s'inscrivent durablement et respectueusement vis-à-vis des enjeux de biodiversité.</p> <p><u>En complément</u> : le SMEC est la structure coordinatrice pour la partie du site ENS intégrée dans le bassin versant de l'Eyrieux, soit un peu plus de 90% de la surface de cet espace naturel sensible. La partie restante du site (10%) sera coordonnée et animée par le PNR des Monts d'Ardèche.</p>		

Administration et coordination	ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6	Atlas : -	Priorité 1
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre les démarches participatives afin de faire connaître la structure animatrice aux acteurs et usagers du site ; -Participer à l'amélioration des connaissances, aux suivis écologiques suivant les compétences ; -Participer aux consultations et aux concertations engagées par les autres structures du territoire concernant son aménagement et développement ; -Faire participer l'animateur à des formations afin qu'il acquière de nouvelles compétences et du perfectionnement dans ses domaines d'attribution ; -Enrichir les bases de données naturalistes. 			
Périmètre d'application	L'ensemble du périmètre du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Syndicats, Structures intercommunales, collectivités, etc.			
Partenaires techniques potentiels	Le département de l'Ardèche, la DDT 07, EPCI, collectivités, structure intercommunales, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - La mission d'animation que porte la structure animatrice est détaillée au travers de 2 conventions : <ul style="list-style-type: none"> - Une convention cadre passée entre la structure animatrice et l'Etat ; - Une convention « Ardèche-Nature » passée entre la structure animatrice et le Conseil départemental. <p style="text-align: center;">ANIMATION DU SITE NATURA 2000</p> <p>La convention cadre d'animation du site Natura 2000 précise les axes de travail suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en oeuvre des actions du DOCUGE, rédaction et édition d'un bilan annuel; - Promouvoir le DOCUGE : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs dont les propriétaires ; - Assurer la concertation entre les acteurs locaux - Etablir des contrats de gestion (contrat Natura 2000 ou PAEc, MAEC), des opérations de suivis et de sensibilisation avec des acteurs locaux, des conventions d'utilisation, réaliser le suivi des aménagements et des travaux réalisés ; - Inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leur avant-projet ; - Favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, et coordonner le DOCUGE avec les autres types de documents de gestion, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion), - Faire connaître aux élus et agents techniques des collectivités locales les objectifs du DOCUGE ; - Rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions; - Aider les porteurs de projet dans la rédaction des évaluations d'incidence ; - valuer et réviser le DOCUGE en concertation avec le comité de pilotage et avec les 			

Administration et coordination	ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6	Atlas : -	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le lien avec les autres sites Natura 2000 de l'Ardèche ; - Participer à l'amélioration des connaissances et aux suivis écologiques ; <p>La coordination des différentes actions et politiques sur le site est un axe important qui doit être encore amélioré. Les différents documents de gestion doivent être cohérents et complémentaires : plans nationaux d'actions sur les espèces (Sonneur à ventre jaune, Chauves-souris, Lézard ocellé, Vautour, Loutre, Maculinéa, etc.), aménagements forestiers, contrat rivière ; Charte du PNR MA ; Plan de gestion des Gorges de la Gluère ;</p> <p>Concernant les documents d'urbanismes (PLU, SCOT) un travail d'analyse et d'accompagnement des communes est à mettre en place (cf fiche Action : ANIM.1.1.2).</p> <p>L'animation du site Natura 2000 représente au minimum un plein temps pour assurer les actions en cours et les actions annuelles (recherche de financements, bilan annuel, lien avec les acteurs du territoire, accompagnement des porteurs de projet ...). Les estimations en temps d'animation pour mener les actions prévues dans le DOCUGE vont au-delà d'un temps plein. Soit des moyens humains supplémentaires pourront être mobilisés grâce à des financements complémentaires, soit des actions devront être supprimées et non mises en œuvre. Les programmes d'actions annuels devront être affinés et adaptés au temps d'animation disponible. Le temps d'animation pour chaque action a été estimé dans les fiches actions afin d'évaluer la possibilité de lancer les nouvelles actions au regard des moyens humains disponibles. Ce temps estimé a pu être parfois sous-estimé compte tenu de l'importance du temps à consacrer à la concertation pour chaque action.</p>			
	<p>ANIMATION DU SITE ENS</p> <p>Sur l'ENS, l'animation consiste à mettre en cohérence les documents de gestion comme cela a été le cas dans le cadre de la rédaction du DOCUGE et des programmes d'actions.</p> <p>Certaines actions sont clairement identifiées comme relevant d'un enjeu Natura 2000 et ENS, le montage du projet et l'animation commune sont alors clairement identifiés. Le Conseil Départemental et l'Etat (crédit Natura 2000) pourront cofinancer l'action afin d'apporter de la cohérence et porter une animation et mise en œuvre conjointe des actions.</p> <p>Si des actions sont spécifiques à l'ENS, le financement (dont la part de cofinancement) et l'animation devront être définis spécifiquement. Le Schéma départemental des ENS, prévoit une participation à l'animation globale des ENS de 10 000 € /an. Les actions qui ne sont pas liées aux espèces et habitats des Directives européennes, mais éligibles à la politique ENS, sont décrites dans des fiches dédiées (fiche ENS). La gestion commune et la mise en cohérence des actions entre l'ENS et Natura 2000 est à poursuivre et renforcer. La mise en œuvre du comité de pilotage commun, la coordination des actions, le lien entre le Conseil Départemental, la DDT et le SMEC seront affinés et à évaluer dans les années à venir.</p> <p>EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE</p> <p>En 2021, un bilan de mise en œuvre sera réalisé sous la forme d'un rapport sur l'état de conservation de la biodiversité.</p>			
Actions liées	Toutes les actions sont liées.			
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> - Convention cadre ; - Convention Ardèche Nature 			

Administration et coordination	ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6				Atlas : -	Priorité 1
	-Note DDT 07 aux structures animatrices						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	Cette mesure peut faire l'objet d'un financement par la mesure 7.63 du PDRH.						
Indicateurs de suivi	Bilan d'activité annuel, CR des réunions, taux de contractualisation, ...						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Moyens mis en oeuvres	Détails					Coût de l'action
Animation	La poursuite de l'animation passe par le maintien d'un poste d'animateur à plein temps					Aucun surcoût
Frais de fonctionnement de la structure et de rémunération de l'animateur	Salaires, fonctionnement du poste, reprographie, achat de matériel, etc.					
Total des coûts estimatifs					316 800 €	
Financeurs	CD 07	Etat	SMEC			
Participation (en %)	20 %	70 %	10 %			

Administration et coordination	ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	Atlas : Carte 51	Priorité 1
---------------------------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6		
Objectif(s) et contexte de la mesure	<p>Les documents d'urbanisme (PLU et SCOT) doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale conduite au regard de l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Lorsqu'ils se trouvent en présence d'un site Natura 2000 ou à proximité immédiate, cette évaluation est complétée par l'évaluation d'incidence spécifique aux espèces et habitats à conserver au titre de Natura 2000.</p> <p>Actuellement les communes et les bureaux d'études recrutés pour élaborer les documents d'urbanisme ne font pas (ou très marginalement) appel à la structure animatrice lors de l'élaboration des PLU. Le périmètre du site Natura 2000 est peu soumis à l'urbanisation, à l'exception de sa partie aval. Le relief, les zones inondables et l'inaccessibilité limitent également les projets d'urbanisation. Toutefois, un travail avec les communes serait à réaliser afin de connaître le classement des parcelles dans le périmètre du site.</p> <p>Le SCOT Centre Ardèche qui comprend la quasi-totalité des communes du site B6 est en phase de préfiguration avant délibération de prescription à l'automne et le SCOT du Grand Rhovaltain qui comprend la commune d'Etoile sur Rhône est en cours d'élaboration et devrait être approuvé en 2016.</p>		
Recommandations générales	<p>-Organiser des rencontres ou réunions d'information sur la mise en œuvre du DOCUGE avec les communes, communautés de communes, le SMEOV et le Syndicat Mixte du SCOT Grand Rovaltain ;</p> <p>-Relier cette action avec l'action COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers.</p>		
Périmètre d'application	L'ensemble du périmètre du site B6.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC		
Partenaires techniques potentiels	Communes, Communautés de communes, SMEOV, DDT		

Administration et coordination	ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	Atlas : Carte 51	Priorité 1		
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<p>Accompagner les communes dans l'élaboration des PLU Rencontrer les communes et analyser le classement des parcelles intégrées dans le périmètre du site, s'assurer que les zones à fort enjeux sont en zone non urbanisable. Diffuser et faire connaître les cartographies des zones à enjeux élaborées dans le cadre du DOCUGE qui peuvent être utilisées par les communes lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou d'autres projets. Mieux connaître les projets des communes et anticiper sur des difficultés possibles d'acceptation des dossiers liés aux enjeux de préservation de la biodiversité. Accompagner les communes lors des révisions ou modifications de leurs documents d'urbanisme sur la partie évaluation d'incidence.</p> <p>Participer à l'élaboration du SCOT La structure animatrice se rapprochera des structures en charge de l'élaboration et de la mise en oeuvre des SCOT (SMEOV et Le Syndicat Mixte du SCOT Grand Rovaltain). Elle transmettra les données sur le patrimoine naturel dont elle dispose, notamment les cartes des zones à enjeux qui pourraient être intégrées dans ces réflexions.</p>					
Actions liées	COM.1.1.1 Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.)					
Documents cadres existants	SCOT Centre Ardèche, SCOT Grand Rovaltain, PLU, Carte communale, POS					
Synthèse des contrats éligibles	-					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes sollicitant la structure animatrice lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ; - Maintien des superficies non urbanisées dans le périmètre du site ; - Maintien des fonctionnalités écologiques du site. 					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détails				Coût de l'action
Accompagnement des communes	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Accompagnement du Scot	Calculé dans l'animation du site				Aucun surcoût
Total des coûts estimatifs					Sans objet
Financiers	CD 07	FEADER	Collectivités		
Participation (en %)	20 %	70 %	10 %		

GEOLOGIE ET FONCIER

Géologie	GEOL.1.1.1	Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces	Priorité 2
-----------------	-------------------	--	-------------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	GEOL1 : Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable ; GEOL1.1 : Connaître et protéger le patrimoine géologique.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	Patrimoine géologique remarquable ; Faune et flore inféodées à certaines particularités géologiques.		
Objectif de la mesure	Améliorer la connaissance du patrimoine géologique et en garantir la préservation.		
Contexte	La préservation du patrimoine géologique est l'un des axes de la politique ENS du Département de l'Ardèche. Cette thématique est donc à traiter dans le cadre du présent DOCUGE. Au vu de la récente candidature du PNR des Monts d'Ardèche au label GEOPARK, le syndicat s'est largement investi sur la connaissance du patrimoine géologique sur son territoire, dont fait partie le site ENS des Boutières. Les actions du DOCUGE liées au volet géologique seront donc à rattacher aux démarches menées dans le cadre du programme d'action 2014-2018 du GEOPARK des Monts d'Ardèche.		
Recommandations générales	Associer le PNR des Monts d'Ardèche et la société géologique de l'Ardèche.		
Périmètre d'application	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluyère et de l'Orsanne ».		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	EPCI, syndicats, communes, associations, etc.		
Partenaires techniques potentiels	CD 07, PNR Monts d'Ardèche, Société géologique de l'Ardèche		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser l'état des lieux de la connaissance sur le patrimoine géologique du site ; -Réaliser une mise à jour de cet état des lieux, en fonction des besoins, en organisant des compléments d'inventaires, notamment pour faire le lien entre le patrimoine géologique et la faune et la flore ; -Porter à connaissance les informations sur le patrimoine géologique auprès des maîtres d'ouvrages potentiels pouvant être amenés à intervenir dans ce domaine (notamment sur des projets de valorisation) : office de tourisme, collectivité, etc. 		
Actions liées	<p>COM1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site ;</p> <p>COM2.1.1. : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature ;</p> <p>COM3.1.1 : Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000.</p>		

Géologie	GEOL.1.1.1	Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces				Priorité 2
Documents cadres existants	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles « horizon 2020 » ; -Programme d'action du GEOPARK 2015-2018.					
Indicateurs de suivi	-Actualisation de la bibliographie ; -Identification de nouveaux inventaires à réaliser.					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détails		Coût de l'action			
Stagiaire	Stage niveau Master 2 : « Mise en valeur des enjeux géologiques et de biodiversité du site ENS Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » Stage de 6 mois sous convention : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois Soit $554,40 \text{ €} \times 6 = 3\,326,4 \text{ €}$ Frais de déplacement et de restauration : 250 km/semaine sur 3 mois = 1 000 € + Repas = 200 € Soit <u>1 200,00 €</u>		4 527 €			
			Total des coûts		4 527 €	
Financeurs	CD 07	Collectivités				
Participation (en %)	Max. 70%	30 %				

Foncier	FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs	Priorité 1
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.1. : Organiser l'animation et la veille foncière		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif de la mesure	Assurer une cohérence et une synergie entre les actions foncières des différents opérateurs.		
Contexte	Le site est en partie concerné par l'Espace Naturel Sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel, via la mise en place de zones de préemption. Mais au-delà de la mise en place de ce type de zonage, d'autres mesures et actions permettant la maîtrise du foncier peuvent être mobilisées pour garantir la préservation de la biodiversité locale.		
Recommandations générales	Assurer une cohérence des actions liées à la maîtrise du foncier entre les différents acteurs/opérateurs pouvant intervenir dans ce domaine.		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6 mais le Département pourra intervenir uniquement sur la partie Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ».		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	CD 07, EPCI, syndicats, communes, conservatoire des espaces naturels, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, etc.		
Partenaires techniques potentiels	CD 07, SAFER, conservatoire des espaces naturels, CRPF, chambre d'agriculture, etc.		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>1°) Constituer un groupe de travail « foncier », qui réunira les interlocuteurs des communes concernées, des EPCI et syndicats, ainsi que du Département de l'Ardèche, du conservatoire des espaces naturels.</p> <p>2°) Identifier des secteurs prioritaires à maîtriser vis-à-vis des enjeux de biodiversité ;</p> <p>3°) Répartir l'intervention des différents acteurs en fonction du contexte local;</p> <p>4°) Partager les différentes modalités/procédures mobilisables pour maîtriser le foncier en espaces naturels.</p> <p>5°) Réaliser une procédure partagée pour que les différents interlocuteurs et structures impliquées soient informées des actions en cours réalisées par les autres partenaires (exemple : partage d'un fichier dématérialisé, plateforme net, centralisation des informations par la structure coordinatrice locale...)</p>		

Foncier	FON.1.1.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs				Priorité 1
Actions liées	FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale ; Toutes les actions de protection et de gestion du DOCUGE sont également liées.					
Documents cadres existants	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 »					
Indicateurs de suivi	-Formalisation et validation d'une stratégie concertée -Implication des acteurs et des structures concernées : présence aux réunions					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts				Coût de l'action	
Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier	Temps de travail lié à l'animation globale du site Temps de travail pôle ENS du Département				Aucun surcoût	
					Total des coûts	Sans objet
Financeurs	CD 07	Collectivités				
Participation (en %)	X					

Foncier	FON.1.1.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires	Priorité 2
----------------	------------------	--	-------------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.1. : Organiser l'animation et la veille foncière		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif de la mesure	- Connaître les potentialités de mobilité foncière sur des secteurs prioritaires de l'ENS. <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>		
Contexte	Le site est en partie concerné par l'Espace Naturel Sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel, via la mise en place de zones de préemption. Mais au-delà de la mise en place de ce type de zonage, d'autres mesures et actions permettant la maîtrise du foncier peuvent être mobilisées pour garantir la préservation de la biodiversité locale (conventions, baux, acquisitions amiable...)		
Recommandations générales	- Cette action sera « déclenchée » en fonction des priorités d'actions identifiées dans la stratégie concertée de maîtrise du foncier.		
Périmètre d'application	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne » avec une priorité sur la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua et le secteur du Champ de Mars et autres secteurs prioritaires de l'ENS.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	CD 07		
Partenaires techniques potentiels	SAFER		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>Pour l'ensemble de cette action, le Département sera maître d'ouvrage de l'opération.</p> <p>1°) Prioriser les secteurs où il semble opportun de faire appel à l'intervention de la SAFER ;</p> <p>2°) Missionner la SAFER pour réaliser les études pré-opérationnelles de faisabilité foncière, selon les principales étapes précisés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du contexte foncier (cartographie et base de données foncières) ; - Enquêtes « propriétaires » ; - Enquêtes « exploitants » ; - Présenter les résultats de l'étude pour permettre d'évaluer la faisabilité pour la maîtrise du foncier. <p>(cf. Annexe n°3 de la convention 2014-2016 de veille et d'intervention foncière sur les ENS entre la SAFER Ardèche et le Département).</p>		

Foncier	FON.1.1.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires				Priorité 2
Actions liées	<p>FON1.1.1 : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs</p> <p>FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale</p> <p>HAB2.1.1 : réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes les pelouses et les prairies non utilisées</p> <p>HAB3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques de milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridors.</p>					
Documents cadres existants	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 ».					
Indicateurs de suivi	-Déclenchement d'une étude pré-opérationnelle de faisabilité foncière : nombre, délai de réalisation, taux de maîtrise du foncier sur les secteurs ayant fait l'objet de ce type d'étude.					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts	
	<i>Pour mémoire car sous maîtrise d'ouvrage du CD 07</i>	
	Coût total de l'action	
Action sous maîtrise d'ouvrage du CD 07 Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière (SAFER)	Repérage du site	500 € /jour
	Cartographie des données foncières (intégration des données intégrales du cadastre, calage du périmètre, plan de situation...)	500 € /jour
	Analyse des données foncières : typologie des propriétaires, structure foncière et analyse des références de prix	650 € /jour
	Rencontre préalable des acteurs locaux	500 € /jour
	Préparation des enquêtes (courriers, questionnaires, base de données ACCESS...)	500 € /jour
	Enquête foncière (vérification et recherche de coordonnées, mailing et relances téléphonique, prise de RDV, rencontre des propriétaires et des exploitants du périmètre)	150 € / contact
	Saisie des résultats des enquêtes et cartographie des données Analyse et synthèse des résultats des rencontres Evaluation de la faisabilité foncière et proposition de plan d'actions	650 € /jour
	Tenue de réunion avec le maître d'ouvrage (réunion de lancement et de restitution)	400 € / réunion
	Reprographie (3 exemplaires) constitution d'un CD-ROM	Forfait 100 €
Total des coûts <i>Pour mémoire car sous maîtrise d'ouvrage du CD 07</i>		20 000 €
Financiers	CD 07	
Participation (en %)	100 % OU 70 % si acquisition par une collectivité autre que le Département	

Foncier	FON.1.1.3	Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000	Priorité 2
----------------	------------------	---	-------------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel ; FON1.1. : Organiser l'animation et la veille foncière.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif de la mesure	-Garantir la pérennité de la veille foncière et en faire bénéficier l'ensemble du site N2000. <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>		
Contexte	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.		
Recommandations générales	La convention globale entre le Département et la SAFER Ardèche qui permet d'assurer cette veille foncière est prévue en 2015 d'une durée de 2ans ferme + 1 année supplémentaire.		
Périmètre d'application	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ». + ensemble du site B6 (mais sans financement ENS).		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, syndicats, etc.		
Partenaires techniques potentiels	CD 07, SAFER, etc.		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>Au vu des 1ers résultats positifs en termes de maîtrise du foncier suite à l'envoi des notifications (ventes en cours) par la SAFER au Département, cet outil semble pertinent pour permettre la maîtrise du foncier en espaces naturels.</p> <p>En 2015, cette veille, réalisée par la SAFER pour le compte du Département, porte uniquement sur les sites ENS ardéchois. Aussi, une partie du site Natura 2000 « B6 », n'est pas concerné par cette veille.</p> <p>De plus la convention entre le Département et la SAFER qui permet la réalisation de cette veille, s'étend jusqu'à septembre 2017.</p>		
Actions liées	<p>FON1.1.1 : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs ;</p> <p>FON1.1.2 : Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires ;</p> <p>FON1.1.4 : Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels.</p>		

Foncier	FON.1.1.3	Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000				Priorité 2
Actions liées	FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale					
Documents cadres existants	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 » ; -Convention entre la SAFER et le Département de l'Ardèche.					
Indicateurs de suivi	-Pérennisation de la veille foncière sur la durée du DOCUGE ; -Extension du périmètre de la veille ENS à l'ensemble du site Natura 2000.					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détails	Coût de l'action
	<i>Pour mémoire car sous maîtrise d'ouvrage du CD 07</i>	
Action sous maîtrise d'ouvrage du CD 07	Frais d'établissement pour l'accès au portail Vigifoncier	500 € TTC
Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000	Forfait annuel de mission de suivi et de surveillance du marché foncier (montant établi sur la base du suivi foncier sur les 16 sites ENS départementaux)	7 200 € TTC/ an
Total des coûts (provision) <i>Pour mémoire car sous maîtrise d'ouvrage du CD 07</i>		22 100 €
Financeurs	Département	
Participation (en %)	100 % 100 % OU 70 % si acquisition par une collectivité autre que le Département	

Foncier	FON.1.1.4	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique	Priorité 3
----------------	------------------	--	-------------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.1. : Organiser l'animation et la veille foncière		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif de la mesure	- Compléter les actions liées aux acquisitions foncières en proposant des systèmes de conventionnements (hors actions publiques) <i>Exemple : un propriétaire conventionne avec un usager dans le cadre d'une gestion environnementale de la parcelle</i>		
Contexte	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.		
Recommandations générales	Assurer une cohérence des actions liées à la maîtrise du foncier entre les différents acteurs/opérateurs pouvant intervenir dans ce domaine.		
Périmètre d'application	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne », mais des secteurs seront à prioriser et à identifier.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, propriétaires, agriculteurs, usagers.		
Partenaires techniques potentiels	CD 07, SAFER.		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	- Animer un réseau entre usagers et propriétaires fonciers ; - Créer une plateforme d'échange de l'information ; - Animer/informer/sensibiliser les propriétaires sur les possibilités de conventionnement ; - Assurer le relais de l'information entre les propriétaires et les gestionnaires par le biais du travail d'animation de l'animateur de la structure coordinatrice locale.		
Actions liées	Toutes les actions de protection et de gestion sont liées		
Documents cadres existants	- Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 »		
Indicateurs de suivi	- Nombre de mise en relation entre propriétaire et usager		

Foncier	FON.1.1.4	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique					Priorité 3
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action		Détails			Coût de l'action	
Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels		Calculé dans l'animation du site			Aucun surcoût	
Total des coûts					Sans objet	
Financeurs	Département					
Participation (en %)	X					

Foncier	FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	Priorité 1
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.2. : Mettre en œuvre la maîtrise foncière		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif de la mesure	-Garantir la maîtrise du foncier sur des zones prioritaires en utilisant l'outil « zone de préemption » à chaque fois que cela est possible (en accord avec les communes concernées). <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>		
Contexte	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel, et notamment la possibilité de mettre en place des zones de préemption qui assure une priorité à l'achat des parcelles en vente au profit du Département.		
Recommandations générales	-Bien communiquer et sensibiliser sur l'outil « zone de préemption » afin qu'il n'y ait pas de confusions et d'amalgames avec des outils du type DUP (déclaration d'utilité publique) ou expropriation, qui représenteraient un frein à la mise en œuvre de cette procédure.		
Périmètre d'application	Zonages au niveau parcellaire à préciser du site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne »		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	CD 07.		
Partenaires techniques potentiels	CD 07, SAFER.		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>PHASE 1 : ETAPES INFORMELLES PREALABLES A LA CREATION DE LA ZPENS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones à enjeux du site ENS - Rencontrer les élus des communes concernées pour : <ul style="list-style-type: none"> o présenter la politique ENS, si elle n'est pas connue, o présenter ce qu'est une ZPENS, son intérêt et ses limites, o recueillir leur avis sur la possibilité de mettre en place une ZPENS sur leur commune. - Si la commune donne un avis favorable de principe, le Département propose un projet de périmètre ZPENS, à une échelle cadastrale. Cette étape peut faire l'objet d'une délibération du Département. - Une fois que la (ou les) commune(s) concernée(s) et le Conseil Départemental sont d'accord sur les limites de la future ZPENS, la procédure réglementaire pour la création de la ZPENS est engagée. 		

Foncier	FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	PHASE 2 : ETAPES DE CREATION DE LA ZPENS		
	<p>consultation des organisations professionnelles agricoles et forestières sur la délimitation de la future ZPENS par le Département.</p> <p><u>Pour les communes dotées de documents d'urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération de la (ou les) commune(s) concernée(s) pour approuver la création de la zone de préemption sur son territoire (voir modèle de délibération) ; - Délibération du Conseil Départemental qui constate l'accord formel des communes concernées et approuve la création de la zone de préemption, avec en annexe les limites cadastrales de la zone de préemption. <p><u>Pour les communes sans documents d'urbanisme</u></p> <p>Cas n°1 : La commune est d'accord pour créer la zone de préemption La procédure est alors identique que dans le cas des communes qui disposent de documents d'urbanisme.</p> <p>Cas n°2 : La commune n'est pas d'accord pour créer la zone de préemption Bien que la réglementation permette au Département de solliciter l'accord du représentant de l'Etat dans le Département, pour passer outre l'avis de la commune, en pratique, le Département ne souhaite pas créer de ZPENS, lorsque la commune n'est pas favorable.</p>		
	PHASE 3 : ETAPES DE PUBLICITES ET D'INFORMATION		
	<p><u>Les mesures de publicités de la délibération du Département</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication au recueil officiel des actes du Département ; - Mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département de la création de la zone de préemption ; - Mise à disposition du public à l'hôtel du Département de la copie de la délibération créant la zone de préemption accompagnée des plans. 		
	<p><u>Les mesures d'information aux structures partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une copie de la délibération créant la zone de préemption accompagnée des plans annexés sont adressés : - au conseil supérieur du notariat ; - à la chambre départementale des notaires ; - aux barreaux constitués près du tribunal de grande instance de Privas. 		
	<p><u>Les mesures d'information du public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - affichage dans les mairies des communes concernées par la création de la zone de préemption, de la délibération du Conseil Départemental, pendant 1 mois ; - mise à disposition du public de la copie de la délibération créant la zone de préemption accompagnée des plans, sur simple demande auprès du Département. 		
Actions liées	<p>FON1.1.1. : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs ;</p> <p>FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale.</p>		
Documents cadres existants	<p>-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 » ;</p> <p>-Code de l'Urbanisme.</p>		

Foncier	FON.1.2.1	Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux				Priorité 1
Indicateurs de suivi	-Nombre de démarches engagées auprès des communes pour aboutir à la mise en place de ZPENS ; -Nombre de zones de préemption créées sur le site.					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détails			Coût de l'action		
Sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux	Calculé dans le temps de travail de l'agent du Département			Aucun surcoût		
Total des coûts						Sans objet
Financeurs	Département					
Participation (en %)	100 %					

Foncier	FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables				Priorité 1
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.2. : Mettre en œuvre la maîtrise foncière					
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables		Espèces d'intérêt communautaire et remarquables			
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.					
Objectif de la mesure	-Garantir la maîtrise du foncier sur des zones prioritaires à chaque fois que cela est possible et de façon complémentaire à l'outil zone de préemption. <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>					
Contexte	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.					
Recommandations générales	-S'assurer qu'une cohérence est faite dans les acquisitions amiables sur les prix pratiqués afin de ne pas créer de spéculation sur le foncier en milieu naturel.					
Périmètre d'application	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ».					
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Département (de façon privilégiée), collectivités, syndicats.					
Partenaires techniques potentiels	CD 07, SAFER.					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	-Suite aux actions FON.1.1.2. et FON.1.1.3., mener des acquisitions amiables avec les propriétaires sans utiliser la procédure de préemption.					
Actions liées	FON1.1.1. : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs ; FON1.3.1 : Porter à connaissance /sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale.					
Documents cadres existants	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 ».					
Indicateurs de suivi	-Nombre de démarches engagées à l'amiable ; -Surfaces acquises à l'amiable.					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Foncier	FON.1.2.2	Réaliser des acquisitions amiables	Priorité 1
----------------	------------------	---	-------------------

Action	Détails		Coût de l'action
Sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental	Temps d'animation		Aucun surcoût
Réaliser des acquisitions amiables	Acquisition (frais de notaire, frais SAFER, frais d'achat de terrain, frais de bornage/arpentage...)		18 000 €
Total des coûts (provision)			18 000 €
Financeurs	Département	Collectivités	
Participation (en %)	100 % ou 70% si acquisition par une collectivité autre que DPT	30 % si acquisition	

Foncier	FON.1.2.3	Conventionner avec les propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels				Priorité 1
Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	FON1. : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.2. : Mettre en œuvre la maîtrise foncière					
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables		Espèces d'intérêt communautaire et remarquables			
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.					
Objectif de la mesure	-Maîtriser le foncier sur des zones prioritaires pour permettre la mise en œuvre d'actions durable de gestion des espaces naturels, en complément des acquisitions foncières. <i>Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ardèche.</i>					
Contexte	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.					
Recommandations générales	-Harmoniser les conventionnements dans le cadre de l'élaboration de la stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs publics.					
Périmètre d'application	Site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne ».					
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Département, EPCI, collectivités territoriales, Syndicats, communes, éleveurs, conservatoire ou autre organisme gestionnaire des espaces naturels					
Partenaires techniques potentiels	CD 07, SAFER					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	-Suite aux actions FON.1.1.2. et FON.1.1.3., conventionner pour assurer une maîtrise foncière des espaces naturels, et ainsi sécuriser leur protection et la gestion environnementale qui y sera réalisé ; -Les cahiers des charges des conventions de gestion seront à formuler au cas par cas en fonction des enjeux environnementaux.					
Actions liées	Toutes les actions de protection et de gestion sont liées.					
Documents cadres existants	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 ».					
Indicateurs de suivi	-Surfaces conventionnées ; -Nombre de contacts pris auprès des propriétaires.					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Foncier	FON.1.2.3	Conventionner avec les propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels	Priorité 1
----------------	------------------	---	-------------------

Action	Détails	Coût de l'action	
Sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental	Temps d'animation	Aucun surcoût	
	Réaliser des acquisitions amiables	Frais de bornage éventuels, petits travaux préalable à la mise à disposition (pose de clôture, débroussaillage mécanique...)	2 000 €/an
Total des coûts (provision)			12 000 €
Financeurs	CD 07	Collectivités	
Participation (en %)	100 % ou 70% si acquisition par une collectivité autre que DPT	30 % si conventionnement	

Foncier	FON.1.3.1	Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus, à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale	Priorité 1
----------------	------------------	---	-------------------

Objectifs stratégiques de conservation et objectifs opérationnels associés	FON.1 : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel FON1.3. : Sensibiliser sur les enjeux de maîtrise du foncier en milieu naturel		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables du site B6.		
Objectif de la mesure	-Assurer la sensibilisation des publics concernés par la maîtrise du foncier en milieu naturel pour améliorer la compréhension de ces actions par les acteurs locaux et limiter les freins aux acquisitions ou aux conventionnements.		
Contexte	Le site est en partie concerné par l'espace naturel sensible des Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène. Dans ce contexte, le Département de l'Ardèche dispose de l'outil foncier pour participer à la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel.		
Recommandations générales	Veiller à ce qu'un discours cohérent soit dispensé par les différents opérateurs qui agissent dans le domaine de la maîtrise du foncier.		
Périmètre d'application	Ensemble du site B6.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Elus, propriétaires, acteurs locaux, professionnels (agriculteurs, sylviculteurs...).		
Partenaires techniques potentiels	CD 07, SAFER, collectivités, etc.		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	-Organiser des actions de sensibilisation ; -Créer des supports pédagogiques pour expliquer ce qu'est la maîtrise du foncier en espaces naturels et quels sont les différents outils mobilisables.		
Actions liées	FON1.1 : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs FON1.1.4. : Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels COM1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site COM1.1.2. : communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale		
Documents cadres existants	-Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Ardèche « horizon 2020 ».		

Foncier	FON.1.3.1	Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus, à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale				Priorité 1
Indicateurs de suivi	-Temps passé sur la sensibilisation dans ce domaine -Nombre de support de sensibilisation créés					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détails		Coût de l'action		
Porter à connaissance, sensibiliser à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale	Calculé dans l'animation du site		Aucun surcoût		
	Acquisition et création de supports de sensibilisation		2 000 €		
Total des coûts (provision)				2 000 €	
Financeurs	CD 07	Collectivités			
Participation (en %)	70 %	30 %			